

Sommaire des délibérations Conseil d'administration plénier de l'Université Rennes 2 Séance du 03 mars 2023		
Numéro de délibération	Point abordé	Pages
14-2023	Point 2 : Modification des statuts de l'Université Rennes 2	2
15-2023	Point 2 : Modification des statuts de la commission CVEC	37
16-2023	Point 3 : compte financier : approbation du RAPE 2022 et éléments d'exécution budgétaire, d'exécution comptable et affectation du compte de résultat	46-47
17- 2023	Point 4 : aide financière eur caps	207
18-2023	Point 5 : octroi de prix littéraire festival Sireennes	210
19-2023	Point 6-1 : lignes directrices de gestion : orientations générales en matière de mobilité	211
20 – 2023	Point 6-3 : prise en compte des responsabilités de charges administratives et de responsabilités pédagogiques année 2022-2023 - Référentiel	218
21- 2023	Point 6-4 : Repyramidage des EC	228
22-2023	Point 6-5 : actualisation du plan d'actions relatif à l'égalité f/h	233
23-2023	Point 7 (7-1) : capacités et modalités de recrutement Masters 2023/2024 – master MEEF	246
24-2023	Point 7 (7-2) : calendrier universitaire	252
25-2023	Point 8 (8-1) : convention Valorisez votre histoire	254
26-2023	Point 8 (8-2) : convention équipex	257

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021, notamment l'article 9,
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération n° 14 – 2023

2– Statuts :

2-1 : Modification des statuts de l'Université Rennes 2

Membres en exercice : 35

Votants : 22

Présents : 17

Représentés : 5

Ne prennent pas part au vote : 0

Abstentions : 2

Contre : 7

Pour : 13

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUÉGO

Document en annexe : statuts de l'Université Rennes 2 modifiés

Les statuts de l'Université Rennes 2, moyennant les modifications évoquées en séance et incluses au document en annexe, sont approuvés.

Validés par le conseil d'administration plénier du 30 Septembre 2016
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 18 Novembre 2016
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 30 Mars 2017
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 28 Avril 2017
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 19 Mai 2017
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 29 Septembre 2017
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 29 Juin 2018
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 23 novembre 2018
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 25 janvier 2019
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 28 juin 2019
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 06 mars 2020
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 25 septembre 2020
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 23 octobre 2020
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 18 décembre 2020
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 26 mars 2021
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 25 juin 2021
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 17 décembre 2021
Modifiés par le conseil d'administration plénier du 03 mars 2023

STATUTS DE L'UNIVERSITE RENNES 2

L'Université Rennes 2 est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle a son siège à Rennes, place du Recteur Henri Le Moal. Elle peut procéder à toute implantation extérieure et participe à des réseaux dans le cadre de l'exécution de ses missions. En application des dispositions des articles L 718-2 et suivants du code de l'éducation, l'Université Rennes 2 participe à une communauté d'universités et établissements.

Préambule :

L'Université Rennes 2 est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle est implantée sur trois sites distincts : les campus Villejean et la Harpe à Rennes et le campus Mazier à Saint-Brieuc.

Lieu de pensée libre, indépendant et ouvert au monde, l'Université Rennes 2 appuie son développement sur des valeurs d'humanisme garantissant à ses membres le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Elle lutte contre toutes les formes de discriminations.

Par ses missions, définies dans le chapitre 1 des présents statuts, l'université est un opérateur majeur du service public d'enseignement et de recherche. Elle concourt ainsi à l'intérêt général et revêt une dimension universelle, rassemblant une communauté de femmes et d'hommes assurant en commun une même mission de service public : la production, la transmission et la valorisation de connaissances.

L'Université Rennes 2 se doit de créer, pour l'ensemble de ses personnels, quels que soient leurs statuts, un environnement propice permettant à chacun, dans son domaine de compétence, de contribuer au mieux à l'accomplissement de cette mission. C'est un établissement au service de ses étudiants, de leur formation et de leur insertion professionnelle, déployant les conditions de leur réussite. A ce titre, l'université est particulièrement attachée au dialogue social et à l'échange constant avec les organisations représentatives de ses personnels et de ses usagers.

Dotée d'un ensemble disciplinaire couvrant les arts, les lettres, les langues, les sciences humaines et sociales et les sciences du sport, l'Université Rennes 2 dispose d'une offre de formation riche et diversifiée, attentive à demeurer en phase avec les attentes sociales visant un objectif de formation intellectuelle générale mais aussi de professionnalisation et d'insertion.

Comme en témoigne le volume des publications et le nombre de manifestations organisées au sein de l'établissement, ses équipes de recherche participent à la compréhension des grandes questions de société et à la production scientifique. Celles-ci travaillent en lien étroit avec les principaux organismes de recherche nationaux, avec le tissu socio-économique et culturel, avec les collectivités territoriales, et la société dans son ensemble.

La qualité et la reconnaissance de sa formation, de sa recherche, l'innovation et l'interdisciplinarité ainsi que les partenariats déployés à l'échelle du site, en France comme à l'international, permettent à l'Université Rennes 2 d'être un acteur de tout premier plan sur son territoire.

La diffusion culturelle auprès du grand public mais aussi l'ouverture à l'international constituent des priorités incontournables pour asseoir la lisibilité et la visibilité de l'établissement.

Forte de toutes ses richesses, l'Université Rennes 2 s'engage à mener une politique responsable et volontariste à travers un ensemble de valeurs humanistes et de prises de décision démocratiques et participatives mises au service d'objectifs de long terme.

L'Université Rennes 2 s'inscrit dans les lois de la République qui incorporent le respect des garanties séculaires connues internationalement sous le titre de « libertés académiques », et qui sont inscrites dans des articles du Code de l'éducation :

- « Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique » (art. L141-6 du code de l'éducation).
- « Les usagères et les usagers du service public de l'enseignement supérieur (...) disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques,

économiques, sociaux et culturels. Elles et ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public » (art. L811-1 du code de l'éducation).

L'ambition de l'Université Rennes 2 est de répondre aux défis contemporains en développant sa capacité à influencer sur les grands choix politiques, de transmettre des connaissances et de forger des compétences mais aussi de former des esprits ouverts à la diversité et susceptibles d'affronter les grands enjeux de société.

TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE I - Missions

Conformément notamment aux dispositions de l'article L123-3 du code de l'éducation, l'Université Rennes 2 a pour mission de service public :

- 1° la formation initiale et continue tout au long de la vie, incluant la formation en apprentissage
- 2° la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;
- 3° l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
- 4° la diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- 5° la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 6° la coopération internationale.

La présidente ou le président de l'université et les conseils prévus par la loi sont chargés de préciser ces missions, de déterminer leurs priorités et de procéder à leur révision périodique, compte tenu des moyens dont l'université pourra disposer.

CHAPITRE II - Personnels et usagères et usagers

Les personnels et les usagères et usagers de l'Université Rennes 2 bénéficient de droits et sont soumis aux obligations déterminées par les lois et règlements, et précisés par les instances décisionnelles.

ARTICLE 1 : les personnels

Les personnels titulaires et contractuels de l'université sont :

- les enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs, les enseignantes et les enseignants et les chercheuses et les chercheurs (dont les personnels scientifiques des bibliothèques et des musées) ;
- les personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (BIATSS) ;
- les autres personnels affectés à l'université pour l'exercice de ses missions, notamment les personnels du CNRS ou des grands organismes de recherche.

ARTICLE 2 : les usagères et usagers

Les usagères et usagers du service public de l'enseignement supérieur sont les bénéficiaires des services d'enseignement, de recherche et de diffusion des connaissances et, notamment, les étudiantes et les étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, les personnes bénéficiant de la formation continue et les auditrices et auditeurs.

CHAPITRE III – Les composantes et services de l'université

ARTICLE 3 : les composantes

Les composantes de l'université, au sens des dispositions de l'article L713-1 du code de l'éducation, sont :

- 1° Les Unités de Formation et de Recherche (UFR),
- 2° Les départements de formation,
- 3° Les unités de recherche,
- 4° Les instituts (article L713-9 du code de l'éducation).

La liste des composantes est annexée aux présents statuts et sa modification fera l'objet d'une révision adoptée à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration après avis du conseil académique (article L713-1-1° du code de l'éducation).

ARTICLE 4 : les unités de formation et de recherche (UFR)

Les UFR associent des départements de formation et des unités de recherche autour de projets de formation et de programmes de recherche relevant d'une ou plusieurs disciplines fondamentales. Elles ont pour mission d'impulser, de coordonner et de gérer des actions de formation initiale et continue et de recherche, mise en œuvre dans leurs structures internes.

Elles sont administrées par un conseil élu, et dirigées par une directrice ou directeur élu·e par ce conseil, dont elle ou il n'est pas nécessairement membre.

Conformément à l'art. L. 713-3 du code de l'éducation, le conseil, dont l'effectif ne peut dépasser quarante membres, comprend des personnalités extérieures dans une proportion de 20 à 50 %. Dans tous les cas, les personnels enseignants doivent être en nombre au moins égal à celui des autres personnels et des étudiantes et étudiants.

La directrice ou le directeur est élu·e pour une durée de cinq ans renouvelables une fois. Elle ou il est choisi·e parmi les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, les enseignantes et enseignants ou les chercheuses et chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'unité.

La directrice ou directeur est assisté·e d'un bureau, notamment pour les questions d'ordre pédagogique et de recherche. Sa composition est prévue par les statuts de l'UFR.

Les UFR se dotent de statuts dont la création et les modifications sont soumises à l'approbation du conseil d'administration, après avis du conseil d'UFR et du conseil académique.

4.1 : les départements de formation

Tout département est rattaché à une UFR.

Les départements de formation portent un ou plusieurs cursus disciplinaire ou pluridisciplinaire conduisant à la délivrance de diplômes reconnus nationalement. Ils peuvent proposer des formations conduisant à des diplômes d'université.

Dans le cadre de l'UFR à laquelle ils appartiennent et sous réserve de validation par les instances compétentes. Les départements de formation ont pour missions :

- la formation initiale et continue ;
- la définition des programmes, des méthodes, du contenu des contrôles et des examens ;
- la préparation à l'insertion professionnelle ;
- la réflexion et l'innovation pédagogique ;
- la diffusion de la culture.

Afin d'assurer leurs missions, les départements de formation estiment leurs besoins, sollicitent les moyens auprès de leur UFR.

Les départements se dotent de statuts dont la création et les modifications sont soumises à l'approbation du conseil d'administration, après avis du conseil d'UFR concerné, de la commission formation et vie universitaire et du conseil académique.

La liste des départements de formation est établie et révisée par le conseil d'administration, après avis du conseil d'UFR et du conseil académique. Cette liste est annexée aux présents statuts.

4-2 : les unités de recherche

Toute unité de recherche est rattachée à une UFR.

Il s'agit des équipes d'accueil et des unités mixtes de recherche accréditées par le ministère.

En liaison avec les UFR auxquelles sont rattachés ses membres et les instances centrales compétentes de l'université, chacune de ces composantes a pour missions, en particulier :

- la définition et la réalisation de sa politique de recherche ;
- le développement de relations et d'échanges scientifiques à l'échelon local, régional, national et international ;
- la diffusion et la valorisation des travaux de recherche et de leurs résultats.

Les unités de recherche se dotent de statuts dont la création et les modifications sont soumises à l'approbation du conseil d'administration, après avis du conseil de l'UFR à laquelle elles sont rattachées et de la commission de la recherche et du conseil académique. Pour les UMR, les statuts sont également soumis à l'approbation du CNRS.

Les unités de recherche sont regroupées au sein d'une ou plusieurs écoles doctorales reconnues par le Ministère.

La liste des unités de recherche est établie et révisée par le conseil d'administration après avis du ou des conseil(s) d'UFR concerné(s) et du conseil académique. Cette liste est annexée aux présents statuts.

Selon les conventions en vigueur, les unités de recherche s'appuient sur des structures transversales de recherche mentionnées à l'annexe 3 des statuts.

ARTICLE 5 : le conseil des directions de composantes

Le conseil des directions de composantes regroupe les directrices et directeurs des composantes visées à l'article 3 des présents statuts.

Il est réuni au moins une fois par an, sur convocation de la présidente ou président de l'université qui préside les séances du conseil.

Les directrices et directeurs d'UFR participent à la préparation et à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et du conseil académique. A ce titre, ils se font le relais des avis, notamment des bureaux d'UFR, à soumettre aux présidentes ou présidents du conseil académique et du conseil d'administration.

Les directeurs et directrices de l'institut peuvent également y prendre part.

Le conseil comprend des invité·es permanent·es :

- la direction du campus Mazier,
- la direction des écoles doctorales rattachées à l'Université Rennes 2,
- la direction générale des services,
- l'agent comptable,
- la direction du cabinet,
- les vice-président·es ainsi que les chargé·es de mission de l'équipe de direction,
- la présidente ou le président du conseil académique.

ARTICLE 6 : les services communs

Conformément aux articles L 714-1 et L 714-2 du code de l'éducation, des services communs peuvent être créés à l'université dans des conditions fixées par décret. Leurs statuts doivent être adoptés par le conseil d'administration.

De même, en accord avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, l'Université Rennes 2 peut créer des services communs inter établissements. La structure et les modalités de fonctionnement de ces services sont fixées par convention entre les établissements participants et soumises au conseil d'administration de chaque établissement.

La liste de ces services communs figure en annexe des présents statuts.

ARTICLE 7 : les autres services et structures

D'autres services et structures contribuent aux missions de l'université, il s'agit notamment :

- des services centraux rattachés à la DGS ;
- des services généraux créés par décision du conseil d'administration, pour assurer des missions transversales ;
- des services et structures conventionnés ou créés par convention entre l'université et une ou plusieurs autre(s) personne(s) morale(s), publiques et/ou privées (associations, etc) ;
- des autres structures et services transversaux rattachés administrativement et/ou financièrement à l'Université Rennes 2 et créés par décret ou arrêté ministériel ;
- du service de la Présidence .

Leur liste figure en annexe des présents statuts.

TITRE II - LES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

L'Université Rennes 2 est administrée par un conseil d'administration et un conseil académique. Elle est dirigée par une présidente ou un président élu·e.

La présidente ou le président de l'université par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations et le conseil académique, par ses délibérations et avis, assurent l'administration de l'université.

CHAPITRE I - Le conseil d'administration

ARTICLE 8 : composition

Conformément aux dispositions de l'article L 712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration de l'Université Rennes 2 est composé de 36 membres :

- 16 représentant·es des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et personnels assimilés, des enseignantes et enseignants et des chercheuses et chercheurs en exercice dans l'établissement, dont la moitié de professeures et professeurs des universités et assimilés,
- 6 représentant·es des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques en exercice dans l'établissement,
- 6 représentant·es des étudiant·es et des personnes bénéficiant de la formation continue, inscrit·es dans l'établissement,
- 8 personnalités extérieures à l'établissement.

Les personnalités extérieures comprennent :

1° au titre des collectivités territoriales :

- 1 représentant·e de la Région Bretagne
- 1 représentant·e de Rennes Métropole
- 1 représentant·e des collectivités territoriales des Côtes d'Armor

2° au titre des organismes de recherche :

- 1 représentant·e du CNRS – délégation Bretagne

3° au titre des personnalités désignées après un appel public à candidature par les membres élu·es du conseil et les personnalités désignées au 1° et 2° :

- 1 personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
- 1 représentant·e des organisations représentatives des salariés
- 1 représentant·e d'une entreprise employant moins de 500 salariés
- 1 représentant·e d'un établissement d'enseignement secondaire.

Au moins une des personnalités extérieures désignées au 3° a la qualité d'ancien·ne diplômé·e de l'Université Rennes 2.

Le choix final des personnalités extérieures du conseil d'administration des universités désignées au 3° tient compte de la répartition par sexe des personnalités désignées aux 1° et 2° afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures membres de ce conseil.

Le nombre de membres du conseil d'administration est augmenté d'une unité, lorsque la présidente ou le président est choisi hors du conseil d'administration.

Participent avec voix consultative au Conseil d'administration :

- la direction générale des services ;
- la direction du cabinet ;
- l'agent comptable ;
- la direction des UFR ;
- la direction du campus Mazier ;
- la rectrice ou le recteur, chancelière ou chancelier des universités, ou sa représentante ou son représentant ;
- une représentant·e de l'Université de Rennes.

Les membres invité·es participent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative. En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente ou du président et de la vice-présidente ou du vice-président en charge du conseil d'administration, la présidence du conseil d'administration est confiée à la vice-présidente ou au vice-président statutaire la ou le plus âgé·e.

ARTICLE 9 : compétences

Le conseil d'administration détermine la politique de l'université. A ce titre :

- 1° il approuve le contrat d'établissement de l'université ;
- 2° il vote le budget et approuve les comptes ;
- 3° il approuve les accords et les conventions signés par le Président de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article L. 719-12, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ;
- 4° il adopte le règlement intérieur de l'université ;
- 5° il fixe, sur proposition de la présidente ou du président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents ;
- 6° il autorise la présidente ou le président à engager toute action en justice ;
- 7° il approuve le rapport annuel d'activité, qui comprend un bilan et un projet, présenté par la présidente ou le président ;
- 7°bis il approuve le bilan social présenté chaque année par la présidente ou le président, après avis du Comité social d'administration d'établissement (CSAE) mentionné à l'article L. 951-1-1. Ce bilan présente l'évolution de l'équilibre entre les emplois titulaires et contractuels et les actions entreprises en faveur de la résorption de la précarité au sein des personnels de l'établissement. Les données et résultats de ce bilan sont examinés au regard des objectifs de gestion prévisionnelle des ressources humaines précisés par le contrat mentionné à l'article L. 711-1 ;
- 8° il délibère sur toutes les questions que lui soumet présidente ou le président, au vu notamment des avis et vœux émis par le conseil académique, et approuve les décisions de ce dernier en application du V de l'article L. 712-6-1 ;
- 9° il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique. Chaque année, la présidente ou le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi.

Sous réserve des dispositions statutaires relatives à la première affectation des personnels recrutés par concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur, aucune affectation d'une ou d'un candidat à un emploi d'enseignante-chercheuse ou d'enseignant-chercheur ne peut être prononcée si le conseil d'administration, en formation restreinte aux enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et personnels assimilés, émet un avis défavorable motivé.

Le conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à la présidente ou au président à l'exception de celles mentionnées aux 1°, 2°, 4°, 7°, 7° bis, 8° et 9°. Celle-ci ou celui-ci rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

Toutefois, le conseil d'administration peut, dans des conditions qu'il détermine, déléguer à la présidente ou au président le pouvoir d'adopter les décisions modificatives du budget.

En cas de partage égal des voix, la présidente ou le président a voix prépondérante

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par trimestre dans le cours d'une année universitaire.

En cas de demande écrite d'au moins un tiers des membres en exercice, précisant l'objet sur lequel le conseil d'administration est appelé à débattre, la présidente ou le président convoque le conseil d'administration dans un délai maximum de trois semaines à compter de la date de réception de la demande à la présidence.

Les réunions du conseil d'administration ne sont pas publiques.

Les votes à caractère nominatif ont toujours lieu à bulletin secret. Le vote a également lieu à bulletin secret si cela est demandé par au moins un membre du conseil à voix délibérative.

A l'issue de chaque séance, les décisions, puis le procès-verbal sous réserve de son approbation par le conseil d'administration, sont portés à la connaissance des personnels et usagères et des usagers. Le procès-verbal de chaque séance est approuvé lors d'une séance ultérieure.

ARTICLE 10 : Le conseil d'administration restreint

Le conseil d'Administration en formation restreinte aux enseignantes chercheuses et enseignants chercheurs et personnels assimilés, est compétent pour connaître de toutes les questions qui lui sont réglementairement attribuées.

CHAPITRE II - Le conseil académique

ARTICLE 11 : composition et compétences

11-1 : composition

Conformément aux dispositions des articles L. 712-4 à L712-6-2 du code de l'éducation, le conseil académique de l'Université Rennes 2 est composé, en formation plénière, de 80 membres. Il regroupe les membres de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire. Sont constituées en son sein la section disciplinaire mentionnée à l'article L. 712-6-2 du code de l'éducation et la section compétente pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs.

Le nombre de membres du conseil est augmenté d'une unité lorsque son président est choisi hors du Conseil académique.

Participent avec voix consultative au Conseil académique et ses deux commissions :

- la direction générale des services ;
- l'agent comptable ;
- la direction du cabinet ;
- la direction des UFR ;
- la direction du campus Mazier ;

Les membres invités participent aux réunions du conseil académique en formation plénière et de ses deux commissions avec voix consultative.

11-2 Présidence

La présidente ou le président du conseil académique et de ses deux commissions est proposé·e par la présidente ou le président de l'université parmi les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs titulaires. Cette proposition est soumise à l'approbation des membres du conseil académique. Son mandat expire à l'échéance du mandat des représentant·es élu·es des personnels du conseil académique.

La présidente ou le président du conseil académique dispose d'une voix délibérative au sein du conseil plénier et restreint, ainsi qu'au sein de chacune des deux commissions du conseil académique qu'elle ou il préside également. En cas de partage égal des voix, elle ou il a voix prépondérante.

En cas d'empêchement de sa présidente ou son président, le conseil académique plénier peut être présidé par la vice-présidente ou le vice-président en charge de la recherche, la vice-présidente ou le vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ou la vice-présidente ou le vice-président étudiant du CAC sur décision de la présidente ou du président du CAC ou à défaut de la présidente ou du président de l'université.

Si la présidente ou le président du conseil académique n'est pas élu·e de cette instance, elle ou il ne peut présider, en formation restreinte, le conseil académique et ses commissions.

Si la présidente ou le président du conseil académique n'est pas professeur·e d'université ou assimilé·e, elle ou il ne peut présider ni le conseil académique en formation restreinte aux professeurs et

professeurs d'université et assimilé·es, ni ses commissions restreintes aux professeures et professeurs d'université et assimilé·es.

Dans ces deux cas, la présidente ou le président de l'université propose une personne, parmi les professeures et professeurs d'université et assimilé·es membres du conseil académique pour présider le conseil et les commissions qui ne peuvent pas l'être par la présidente ou le président du conseil académique. Cette proposition est soumise à l'approbation des membres du conseil académique.

En cas de démission de la présidente ou du président du conseil académique ou de perte de la qualité au titre de laquelle elle ou il a été désigné·e, la présidente ou le président de l'université propose au conseil académique une nouvelle enseignante-chercheuse ou un nouvel enseignant-chercheur titulaire pour assurer les fonctions de présidence du conseil académique pour la durée du mandat restant à courir. Cette proposition est soumise à l'approbation des membres du conseil académique.

11.3 Compétences du conseil académique plénier

Le conseil académique en formation plénière est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignante-chercheuse ou enseignant-chercheur et de chercheuse ou chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation mentionnée à l'article L. 613-1 et sur le contrat d'établissement.

Il propose au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap. Après avis du CSAE ce schéma définit les objectifs que l'établissement poursuit afin de s'acquitter de l'obligation instituée par l'article L. 323-2 du code du travail.

Il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiant·es.

11.4 Compétences du conseil académique restreint

En formation restreinte aux enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, il est l'organe compétent, mentionné à l'article L 952-6 du code de l'éducation, pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs. Il délibère notamment sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et sur le recrutement ou le renouvellement des attaché·es temporaires d'enseignement et de recherche.

Lorsqu'il examine en formation restreinte des questions individuelles relatives aux enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, autres que les professeures et professeurs des universités, il est composé à parité d'hommes et de femmes et à parité de représentant·es des professeur·es des universités et des autres enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, dans des conditions précisées par décret.

11.5 Commission de la recherche

Composition

Elle est composée de 40 membres.

- 30 représentant·es des personnels ainsi réparti·es :
 - 13 professeur·es et personnels assimilés et 3 personnels habilité·es à diriger des recherches non professeur·es des universités ;

- 8 personnels titulaires d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas aux collèges précédents ;
- 1 personnel « autres enseignantes-chercheuses et enseignants chercheurs, enseignants, chercheurs et assimilé·es »
- 5 « autres personnels » dont 3 personnels ingénieurs et techniciens n'appartenant pas aux collèges précédents ;
- 4 représentant·es des doctorant·es inscrit·es en formation initiale ou continue ;
- 6 personnalités extérieures titulaires, dont 4 désignées à titre personnel.

Les personnalités extérieures comprennent :

1° au titre des associations scientifiques et grands services publics :

- 1 représentant·e du CNRS ;
- 1 représentant·e de l'INRIA ;
- 1 représentant·e de l'Université de Rennes

2° 3 personnalités désignées par la commission de la recherche à titre personnel.

Conformément aux dispositions de l'article D719-47-3 du code de l'éducation, le choix final des personnalités extérieures désignées à titre personnel tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes, appelés à nommer leurs représentant·es.

Le nombre de membres de la commission recherche est augmenté d'une unité, lorsque la présidente ou le président du conseil académique est choisi hors de la commission.

En cas d'empêchement de la présidente ou du président de la commission en formation plénière, elle ou il est remplacé·e par la vice-présidente ou le vice-président en charge de la recherche, ou la vice-présidente étudiante ou le vice-président étudiant du CAC.

En cas d'empêchement de la présidente ou du président de la commission en formation restreinte, elle ou il est remplacé·e par la vice-présidente ou vice-président en charge de la recherche.

Compétences

En application des dispositions de l'article L712-6-1, la commission de la recherche du conseil académique répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le conseil d'administration.

Elle est notamment consultée sur le règlement intérieur des unités de recherche et sur les conventions avec les organismes de recherche.

Elle adopte notamment les mesures de nature à permettre aux étudiant·es de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

11.6 Commission de la formation et de la vie universitaire

Composition

La commission de la formation et de la vie universitaire est composée de 40 membres :

- 16 personnels enseignantes-chercheuses ou enseignants-chercheurs et enseignantes ou enseignants et assimilés dont la moitié de professeur·es des universités et assimilés ;
- 16 étudiant·es ;
- 4 BIATSS ;
- 4 personnalités extérieures.

Les personnalités extérieures comprennent :

- 1 représentant·e de l'Université de Rennes
- 3 personnalités désignées par la commission de la formation et de la vie universitaire dont une représentant·e d'un établissement d'enseignement secondaire

La directrice ou directeur du Crous ou sa représentante ou son représentant peut participer aux séances avec voix consultative.

Conformément aux dispositions de l'article D719-47-3 du code de l'éducation, le choix final des personnalités extérieures désignées à titre personnel tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes, appelés à nommer leurs représentant·es.

Le nombre de membres de la commission de la formation et de la vie universitaire est augmenté d'une unité lorsque la présidente ou le président du conseil académique est choisi·e hors de la commission.

En cas de partage égal des voix, la présidente ou le président de la commission a voix prépondérante.

En cas d'empêchement de la présidente ou du président de la commission, elle ou il est remplacé·e par la vice-présidente ou le vice-président en charge de la formation ou la vice-présidente étudiante ou vice-président étudiant du CAC.

Compétences

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique est consultée sur les programmes de formation des composantes.

Elle adopte :

- 1° la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le conseil d'administration ;
- 2° les règles relatives aux examens ;
- 3° les règles d'évaluation des enseignements ;
- 4° des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiant·es ;
- 5° les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiant·es et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiant·es, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques ;
- 6° des mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiant·es ou des enseignantes-chercheuses ou enseignants-chercheurs, au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement ;

7° les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiant·es présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, conformément aux obligations incombant aux établissements d'enseignement supérieur au titre de l'article L123-4-2.

11-7 : Nature des décisions validées par le conseil d'administration

Les décisions du conseil académique et de ses commissions comportant une incidence financière, ainsi que toutes les décisions relevant de la compétence du conseil d'administration telle que visée à l'article 9 des présents statuts, sont soumises à approbation du conseil d'administration.

CHAPITRE III – Dispositions communes aux conseils d'administration et académique

ARTICLE 12 : durée des mandats

La durée des mandats des personnels élus de l'université est de 4 ans.

La durée des mandats des usagers et usagers élu·es de l'université est de 2 ans.

La durée des mandats des personnalités extérieures des conseils centraux est égale à celle des mandats des personnels élus de l'université.

Les membres des conseils siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Le mandat des membres du conseil d'administration court à compter de la première réunion convoquée pour l'élection de la présidente ou le président.

La démission concomitante des deux tiers des membres titulaires du conseil d'administration ou l'annulation des élections dans un ou plusieurs collèges de représentant·es des personnels et des étudiant·es correspondant aux deux tiers des membres élus titulaires du conseil d'administration emportent la dissolution du conseil d'administration et du conseil académique et la fin du mandat de la présidente ou du président de l'université.

Pour tous les membres des conseils (élu·es et personnalités extérieures), en cas de vacance d'un siège, un nouveau membre est désigné pour la durée du mandat restant à courir selon des modalités prévues par le code de l'éducation, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant le terme du mandat.

ARTICLE 13 : règles de fonctionnement

Les conseils ainsi que les commissions composant le conseil académique se réunissent au moins trois fois par an, à l'initiative de la présidente ou du président du conseil ou, sur demande écrite du tiers des membres du conseil ou de la commission. Le règlement intérieur précise les conditions et modalités de convocation.

La présidente ou le président de chaque conseil dispose de la faculté d'inviter, suivant les points inscrits à l'ordre du jour, toute personne dont il jugerait la présence utile aux débats, avec voix consultative.

A l'exception de la présidente ou du président de l'université, nul ne peut siéger à la fois au conseil d'administration et au conseil académique de l'université.

En cas d'empêchement, il est loisible aux membres titulaires d'un conseil de donner procuration à tout autre membre du même conseil, quels que soient leurs collèges électoraux d'appartenance.

Cette procuration doit être envoyée au service administrant le conseil avant le début de la séance. Aucune procuration en blanc ne peut être acceptée.

Un membre titulaire ou suppléant peut donner procuration écrite à un autre membre du conseil lorsqu'il quitte la séance. Si ce membre avait une ou plusieurs procurations avant son départ, il ne peut les transmettre à un autre membre et ces voix ne sont plus comptabilisées lors des votes.

Il ne peut être délivré de pouvoir permanent.

Les usagères et usagers disposent de suppléant·es chargé·es de les remplacer en cas d'empêchement. Dans ce cas, le recours à la procuration n'est possible que si le titulaire et son suppléant sont tous les deux empêchés.

Nul ne peut détenir plus de deux procurations.

Les conseils et commissions délibèrent valablement lorsque la moitié plus un de leurs membres à voix délibérative en exercice sont présents ou représentés. Lorsqu'à l'issue d'une première réunion, le quorum n'a pas été atteint, une seconde réunion, convoquée sur le même ordre du jour dans un délai inférieur à 15 jours, se tiendra sans condition de quorum, exception faite des délibérations budgétaires qui sont adoptées dans les conditions fixées par l'article R. 719-68 du Code de l'éducation.

Les délibérations et avis des conseils et commissions sont adoptés par un vote à main levée, sauf dans les cas suivants, où ils sont adoptés après un vote à bulletin secret :

- Délibération ou avis à caractère nominatif ;
- Sur demande d'un membre présent lors de la séance du conseil ou de la commission.

Dans le respect des exigences posées par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 et du décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014, les délibérations peuvent avoir lieu à distance, sur décision de la présidente ou du président de l'instance concernée, en cas de nécessité avérée et sous réserve de la préservation, le cas échéant, du secret du vote.

La présidente ou le président du conseil informe les membres de la tenue de cette délibération par voie électronique, de la date et de l'heure de son début ainsi que de la date et de l'heure à laquelle interviendra au plus tôt sa clôture. Cette information suit les règles applicables à la convocation des réunions du collège. Les membres du collège sont précisément informés des modalités techniques leur permettant de participer à la délibération.

La séance est ouverte par un message de la présidente ou du président à l'ensemble des membres du collège, qui rappelle la date et l'heure limite pour la présentation des contributions. Une phase d'échanges est tout d'abord mise en place durant un délai fixé par la présidente ou le président. Les observations émises par chacun des membres sont alors communiquées à l'ensemble des autres membres participants, afin qu'ils puissent y répondre. Les débats sont clos par un message de la présidente ou du président, qui ne peut intervenir avant l'heure limite fixée pour la clôture de la délibération. La présidente ou le président adresse immédiatement un message indiquant l'ouverture des opérations de vote, qui précise la durée pendant laquelle les membres du conseil peuvent voter.

Au terme de l'expression des votes, la présidente ou le président du conseil en adresse les résultats à l'ensemble des membres. La délibération prise à distance par le conseil fait l'objet d'un compte-rendu validé par ses membres lors d'une prochaine réunion.

Une telle délibération n'est valable que si les deux tiers au moins des membres du conseil y ont effectivement participé.

Un enregistrement audio (et également vidéo pour les séances au PNRV) peut être effectué par les services de l'Université Rennes 2 dans le but de produire un procès-verbal retranscrivant les échanges de chacun le plus fidèlement possible. Ce traitement de données personnelles est fondé sur la mission de service public. Les données personnelles collectées dans ce cadre seront traitées par les services administrant les conseils et commissions, ainsi que par le prestataire avec lequel l'université a passé un contrat, uniquement pour la rédaction des procès-verbaux. Les données sont conservées 6 mois.

Tout membre d'un conseil peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement auprès de la déléguée ou du délégué à la protection des données de l'Université Rennes 2 à dpo@univ-rennes2.fr.

Tout membre est également en droit de faire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 14 : opérations électorales

Conformément aux dispositions de l'article L. 719-1 du code de l'éducation, les membres des conseils d'administration et académique, en dehors des personnalités extérieures et de la présidente ou du président de l'université, sont élu·es au scrutin secret par collèges distincts et au suffrage direct.

L'élection se fait au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle au plus fort reste, avec possibilité de listes incomplètes et sans panachage.

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La présidente ou le président fixe, par arrêté, la date des élections. Cet arrêté marque l'ouverture de la campagne électorale.

L'élection a lieu soit par dépôt d'un bulletin de vote en papier dans une urne, soit par voie électronique sécurisée dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Cette dernière modalité peut s'appliquer à condition que, dans l'établissement, soient mis à la disposition des électrices et électeurs des ordinateurs dans des lieux dédiés aux opérations électorales.

Les trois grands secteurs de formation enseignés à l'Université Rennes 2 sont les suivants :

- les disciplines juridiques, économiques et de gestion ;
- les lettres et sciences humaines et sociales ;
- les sciences et technologies.

Le secteur de formation auquel est rattaché une usagère ou un usager dépend de la formation à laquelle elle ou il est inscrit·e à titre principal. Les enseignant·es sont rattaché·es à un secteur en fonction de la section CNU du poste qu'ils occupent.

A/ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour les élections des représentant·es des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, et des représentant·es des usagères et usagers au conseil d'administration de l'université, chaque liste de candidat·es assure la représentation d'au moins deux des trois grands secteurs de formation enseignés à l'université.

B/ AU CONSEIL ACADEMIQUE

Pour les élections des représentant·es des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, et des représentant·es des usagères et des usagers à la commission recherche et à la commission de la formation de la vie universitaire, chaque liste de candidat·es assure la représentation d'au moins deux des trois grands secteurs de formation enseignés à l'université.

C/ DISPOSITIONS GENERALES

Pour chaque représentant·e des étudiant·es et des personnes bénéficiant de la formation continue au conseil d'administration et au conseil académique, un·e suppléant·e est élu·e dans les mêmes conditions que la ou le titulaire ; elle ou il ne siège qu'en l'absence de ce dernier.

En cas de vacance d'un siège, un nouveau ou une nouvelle membre est désigné·e pour la durée du mandat restant à courir, selon des modalités fixées par décret.

ARTICLE 15 – le comité électoral consultatif

La présidente ou le président de l'université est responsable de l'organisation des élections. Pour l'ensemble des opérations d'organisation, elle ou il est assisté·e d'un comité électoral consultatif, qu'elle ou il préside, comprenant des représentant·es des personnels et des usagères et usagers, à savoir :

- la présidente ou le président de l'université ;
- la vice-présidente ou le vice-président du conseil d'administration ;
- la directrice ou le directeur général des services ;
- la directrice ou le directeur de cabinet de la Présidence ;
- un·e représentant·e par liste des personnels et des usagères et usagers représenté·es au conseil d'administration, choisi·e parmi la liste de candidat·es aux élections précédentes ;
- un·e représentant·e ou désigné·e par la rectrice ou le recteur d'académie ;
- les vice-président·es étudiant·es.

CHAPITRE IV – La Présidente ou le Président

ARTICLE 16 : élection

La présidente ou le président de l'université est élu·e à la majorité absolue des membres du conseil d'administration parmi les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, chercheuses, chercheurs, professeures et professeurs ou maîtresse et maîtres de conférences, associé·es ou invité·es, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité, lors d'un vote uninominal. La limite d'âge pour exercer la fonction de présidente ou président d'université est fixée à 68 ans. La présidente ou le président peut toutefois rester en fonctions jusqu'au 31 août suivant la date à laquelle elle ou il a atteint cet âge.

Son mandat, d'une durée de quatre ans, est renouvelable une fois. Il expire à l'échéance du mandat des représentant·es élu·es des personnels du conseil d'administration. Dans le cas où la présidente ou le président cesse définitivement ses fonctions avant l'échéance de son mandat, une nouvelle présidente ou un nouveau président est élu·e pour la durée du mandat de sa prédécesseure ou son prédécesseur restant à courir.

Ses fonctions sont incompatibles avec celles de membre élu·e du conseil académique, de directrice ou directeur de composante, d'école ou d'institut ou de toute autre structure interne de l'université et avec celles de dirigeante exécutive ou dirigeant exécutif de tout établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou de l'une de ses composantes ou structures internes.

Les candidatures doivent être formulées par écrit, accompagnées d'une déclaration d'intention écrite, et adressées à la Direction des affaires juridiques et institutionnelles au moins sept jours avant l'élection.

Afin d'organiser la séance du conseil d'administration qui élira la nouvelle présidente ou le nouveau président, la présidente sortante ou le président sortant, ou l'administratrice ou administrateur provisoire désigné·e par la rectrice ou le recteur de région académique en cas de vacance de fonction :

- lance l'appel à candidature pour les personnalités extérieures relevant de la catégorie 3° du conseil d'administration ;

- fixe par arrêté, au moins trois semaines à l'avance, la date de la réunion préparatoire en amont du conseil d'administration. Cette réunion rassemble les nouveaux membres élus et les personnalités extérieures désignées relevant des catégories 1° et 2° du CA, afin de procéder à l'élection des personnalités extérieures relevant de la catégorie 3° du CA. Si la présidente sortante ou le président sortant est toujours en exercice à cette date, elle ou il peut présider la réunion mais si elle ou il n'est pas un élu du nouveau CA, alors elle ou il ne peut prendre part aux délibérations et aux votes ;
- convoque la première séance du conseil d'administration visant à élire la nouvelle présidente ou le nouveau président. La présidente sortante ou le président sortant ne peut présider cette séance car elle ne peut intervenir avant la fin de son mandat. Cette séance du conseil d'administration est présidée par la doyenne ou le doyen et la benjamine ou le benjamin parmi ses membres jusqu'à l'élection de la présidente ou du président.

ARTICLE 17 : compétences

La présidente ou le président assure la direction de l'université. A ce titre :

- elle ou il préside le conseil d'administration, prépare et exécute ses délibérations. Elle ou il prépare et met en œuvre le contrat pluriannuel d'établissement ;
- elle ou il représente l'université à l'égard des tiers ainsi qu'en justice, conclut les accords et les conventions ;
- elle ou il est ordonnatrice.eur des recettes et des dépenses de l'université ;
- elle ou il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'université. Elle ou il affecte dans les différents services de l'université les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service. Aucune affectation d'une agente ou d'un agent relevant de ces catégories de personnels ne peut être prononcée si la présidente ou le président émet un avis défavorable motivé, après consultation de représentantes et représentants de ces personnels dans des conditions fixées par les statuts de l'établissement. Ces dispositions ne sont pas applicables à la première affectation des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service recrutés par concours externe ou interne lorsque leurs statuts particuliers prévoient une période de stage ;
- elle ou il nomme les différents jurys, sauf si une délibération du conseil d'administration prévoit que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directrices et directeurs des composantes de l'université ;
- elle ou il est responsable du maintien de l'ordre et peut faire appel à la force publique dans des conditions fixées aux articles R712-1 et suivants du code de l'éducation ;
- elle ou il est responsable de la sécurité dans l'enceinte de son établissement et assure le suivi des recommandations du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail permettant d'assurer la sécurité des personnels et des usagers et usagers accueillis dans les locaux ;
- elle ou il exerce, au nom de l'université, les compétences de gestion et d'administration qui ne sont pas attribuées à une autre autorité par la loi ou le règlement ;
- elle ou il veille à l'accessibilité des enseignements et des bâtiments aux personnes handicapées, étudiantes et étudiants et personnels de l'université ;
- elle ou il installe, sur proposition conjointe du conseil d'administration et du conseil académique, une mission égalité entre les femmes et les hommes.

La présidente ou le président est assisté d'un bureau élu sur sa proposition, dont la composition est fixée par l'article 19 des présents statuts.

La présidente ou le président peut déléguer sa signature à la vice-présidente ou au vice-président du conseil d'administration, aux membres élus du bureau âgés de plus de dix-huit ans, à la directrice générale des services ou au directeur général des services et aux agentes et agents de catégorie A

placés sous son autorité ainsi que, pour les affaires intéressant les composantes énumérées à l'article L. 713-1, les services communs prévus à l'article L. 714-1 et les unités de recherche constituées avec d'autres établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche, à leurs responsables respectifs.

En cas d'absence ou d'empêchement provisoire de la présidente ou du président de l'université, l'intérim est assuré par la vice-présidente ou le vice-président du conseil d'administration. La ou les personnes chargées de suppléer la présidente ou le président en son absence ne peuvent le faire que dans le champ de la délégation de pouvoir ou de signature que leur a consentie la présidente ou le président.

En cas de démission ou d'empêchement définitif de la présidente ou du président de l'université, la rectrice ou le recteur de région académique constate la vacance et procède, si nécessaire, à la nomination d'une administratrice ou d'un administrateur provisoire sur le fondement de l'article L.711-8 du code de l'éducation.

Si l'élection d'une présidente ou d'un président peut avoir lieu dans un délai d'un mois, il n'est pas nécessaire de nommer une administratrice ou un administrateur provisoire.

En cas de désignation d'une administratrice ou d'un administrateur provisoire, les délégations de signature cessent avec la nomination de l'administratrice ou administrateur provisoire, sauf si celle ou celui-ci est la présidente ou le président sortant·e.

ARTICLE 18 : les vice-président·es

1 : les vice-président·es statutaires

La présidente ou le Président de l'université propose un·e vice-président·e du conseil d'administration, un·e vice-présidente en charge de la recherche et un·e vice-présidente en charge de la formation et de la vie universitaire. Les propositions sont soumises au vote du conseil d'administration.

Cette procédure intervient après l'installation du nouveau conseil, lors de l'installation d'une nouvelle présidente ou d'un nouveau président ou en cas de démission de la vice-présidente ou du vice-président.

En cas d'empêchement temporaire de la présidente ou du président de l'université, la présidence du conseil d'administration est confiée à la vice-présidente ou au vice-président du conseil d'administration.

La vice-présidente ou le vice-président du conseil d'administration est invité·e à titre permanent aux réunions du conseil académique, de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche. Elle ou il y participe avec voix consultative.

Le mandat des vice-président·es statutaires expire à l'échéance du mandat de la présidente ou du président de l'université.

2 : les autres vice-président·es

La présidente ou le président propose les autres vice-président·es choisi·es parmi les différents personnels et usagères et usagers de l'université, au moins l'une ou l'un d'entre elles et eux est choisi·e parmi le personnel BIATSS. La liste des propositions est soumise au vote du conseil d'administration.

La présidente ou le président fixe les domaines dont les vice-président·es sont responsables, dans le respect de la réglementation.

En cas d'ajout d'une nouvelle vice-présidente ou d'un nouveau vice-président, de démission ou de perte de la qualité au titre de laquelle elle ou il a été désigné·e, il est procédé au remplacement de la vice-présidente ou du vice-président par un vote individuel au conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir.

Les vice-président·es sont invité·es à titre permanent aux réunions des conseils d'administration et académique et y participent avec voix consultative. Ils peuvent également être invité·es aux commissions du conseil académique.

Le mandat des vice-président·es et des chargé·es de mission expire à l'échéance du mandat de la présidente ou du président de l'université.

3 : les vice-président·es étudiant·es

L'université compte deux vice-président·es étudiant·es. Elle et il sont membres du bureau et représentent les étudiant·es au sein de l'équipe de direction. Elle et il y sont notamment en charge de la vie étudiante et des campus. A ce titre, elle et il assurent le pilotage politique de la CVEC et du FSDIE et président les commissions correspondantes. En outre, l'une ou l'un d'eux dispose du statut de vice-président·e étudiant·e du conseil académique conformément à l'article L712-4 code de l'éducation, et l'autre le statut de vice-président·e étudiant·e du conseil d'administration.

Elle et il sont invités à titre permanent aux réunions du conseil d'administration, du conseil académique, de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche. Sauf s'ils en sont membres élu·es, elle et il y participent avec voix consultative.

Elle et il sont élu·es sous la forme d'un binôme paritaire par et parmi les représentant·es titulaires des usagères et des usagers des conseils centraux et conseils d'UFR, lors d'une réunion de l'ensemble de ces représentant·es convoquée et présidée par la présidente ou le président de l'université. La candidature, sous forme de liste de deux noms, précise le statut auquel chacun·e prétend au sein du binôme (vice-président·e étudiant·e du conseil académique ou du conseil d'administration).

L'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés lors d'un vote de liste à deux tours sans panachage. Si la majorité n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé, lors de la même séance, à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux binômes qui le cas échéant après retrait de candidats plus favorisés, se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour. Si un seul binôme se présente, il doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés (hors votes blancs ou nul) pour être élu. Chaque représentant·e dispose d'un vote par mandat. En cas d'empêchement, les représentant·es titulaires peuvent se faire représenter par leur suppléant·e ou donner procuration.

Leur mandat est d'un an, renouvelable. Ils conservent le statut de vice-président·e étudiant·e jusqu'à l'élection de leurs successeur·es. En cas de démission d'un·e vice-président·e étudiants ou de perte de la qualité au titre de laquelle elle ou il a été élu·e, il est procédé à une désignation partielle pour le reste du mandat en cours et dans le respect de la parité. Dans le cas où cette démission ou perte de qualité concernerait les deux vice-président·es étudiant·es, le binôme est renouvelé dans son ensemble pour un nouveau mandat.

CHAPITRE V - Les autres instances

ARTICLE 19 : le Bureau

Le Bureau est constitué des vice-président·es, dont les vice-président·es étudiant·es, et des éventuel·les chargé·es de mission. Il est assisté de la présidente ou du président du conseil académique, de la direction générale des services et de son adjoint, de la direction du cabinet, de l'agent comptable et de la direction de la communication.

Toute personne dont l'expertise se révélerait utile peut être invitée.

Il assiste le Président pour toutes les affaires qui sont de la compétence de celui-ci.

ARTICLE 20 : Le Conseil de la vie étudiante

Le Conseil de la vie étudiante, participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique de vie étudiante de l'établissement. En la matière, il a pour mission de :

- constituer un cadre de discussion entre les différents acteurs
- émettre des avis et remonter d'éventuels problèmes
- informer la communauté étudiante par ses pairs
- favoriser et accompagner les initiatives étudiantes
- développer et porter des projets collectifs ou d'intérêt général
- contribuer à l'organisation des événements institutionnels tournés vers les étudiantes et étudiants.

Il est composé des vice-président·es étudiant·es, des représentant·es des usagères et des usagers des conseils centraux et des conseils d'UFR, et des représentant·es des associations étudiantes agréées par l'université. Il est présidé par les vice-président·es étudiant·es et encadré par un règlement intérieur fixé par l'instance qui prévoit notamment la mise en place d'un bureau, présidé par les vice-président·es étudiants. La présidente ou le président de l'université et la vice-présidente ou le vice-président en charge de la vie des campus y sont invités permanents.

Le Conseil de la vie étudiante peut être réuni avec l'ensemble des membres du bureau de l'université sur la base d'un ordre du jour établi conjointement par la présidente ou le président et les vice-président·es étudiant·es.

ARTICLE 21 : L'assemblée générale des personnels

La présidente ou le président de l'université convoque au moins une fois par an une assemblée générale des personnels de l'université.

ARTICLE 22 : Le congrès

La présidente ou le Président peut réunir le congrès sur les questions de nature stratégique. Le congrès est la réunion des membres élu·es du conseil d'administration, du conseil académique, du CSAE et des conseils d'UFR.

ARTICLE 23 : Instances relatives au dialogue social

Le Comité social d'administration d'établissement (CSAe) est l'instance consultative chargée de l'examen des questions collectives de travail au sein de l'université :

- Fonctionnement et organisation des services ;
- Accessibilité des services et qualité des services rendus ;
- Orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- Lignes directrices de gestion en matière de mobilité, de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- Enjeux et politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations ;
- Protection de la santé physique et mentale, hygiène, sécurité des agents dans leur travail, organisation du travail, télétravail, enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, amélioration des conditions de travail.

Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT) est créée au sein du Comité social d'administration d'établissement.

Cette formation spécialisée est chargée d'examiner les questions relatives à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes.

Leurs modalités de fonctionnement sont régies par un règlement intérieur commun.

La Commission Paritaire d'Établissement est compétente à l'égard des personnels ITRF, AENES et des personnels BIB.

La commission paritaire d'établissement est consultée sur les décisions individuelles concernant les membres des corps mentionnés ci-dessus affectés à l'établissement et sur les affectations à l'établissement de membres de ces corps.

En cas d'avis défavorable du président à une affectation d'un personnel BIATTS dans l'établissement, une commission ad hoc sera consultée. Cette commission ad hoc sera constituée de quatre membres représentants des personnels et de quatre membres de l'administration. Ces membres seront désignés d'une part parmi les représentants élus des personnels BIATSS au sein des instances paritaires et d'autre part parmi les personnels BIATSS représentants l'administration.

La Commission Consultative Paritaire compétente pour les questions individuelles relatives aux personnels non titulaires. Elle est composée conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2011.

ARTICLE 24 : autres organes

En vue de leurs décisions et de leurs délibérations, la présidente ou le président de l'université et les conseils sont assistés d'organes de fonctionnement (groupes de travail, comités et commissions) créés par délibération du conseil concerné. Lorsque ces organes sont créés par la présidente ou le président de l'université, ils sont créés après délibération du conseil d'administration.

Conseils de perfectionnement des formations : leurs périmètres d'intervention, leurs missions, leurs compositions et leurs modalités de fonctionnement sont précisés dans l'annexe 5 des statuts (conformément à l'article L.611-2 du code de l'éducation).

ARTICLE 25 : le règlement intérieur

Un règlement intérieur soumis à l'approbation du conseil d'administration précise les conditions de mise en application des statuts.

Le règlement intérieur peut être complété ou modifié par le conseil d'administration à la majorité absolue des membres présents ou représentés après mise à l'ordre du jour.

ARTICLE 26 : la modification des statuts

Les modifications des présents statuts peuvent être proposées par la présidente ou le président de l'université ou par un tiers des membres du conseil d'administration. Elles doivent être adoptées à la majorité absolue des membres du conseil d'administration en exercice conformément aux dispositions de l'article L. 711.7 du code de l'éducation après consultation du CSAE et du conseil académique.

ARTICLE 27 : publicité

Les présents statuts sont rendus publics par affichage dans les locaux de la présidence et publication sur le site web de l'université, après avoir été adoptés. Ils sont transmis à la ou au Ministre chargé·e de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ANNEXE 1 AUX STATUTS DE L'UNIVERSITE RENNES 2

LISTE DES UFR

Liste des UFR :

- UFR langues ;
- UFR sciences humaines ;
- UFR sciences sociales ;
- UFR Art, Lettres, Communication ;
- l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

ANNEXE 2 AUX STATUTS DE L'UNIVERSITE RENNES 2

LISTE DES DEPARTEMENTS DE FORMATION :

Départements dépendant de l'UFR Langues :

- Département Allemand
- Département Anglais
- Département Breton et Celtique
- Département Espagnol
- Département Etudes Arabes
- Département Etudes Chinoises
- Département Italien
- Département Langues Etrangères Appliquées (LEA)
- Département Portugais
- Département Russe

Départements dépendant de l'UFR Sciences Humaines :

- Département Psychologie
- Département Sciences de l'Education
- Département Sociologie

Départements dépendant de l'UFR Sciences Sociales :

- Département Administration Economique et Sociale (AES)
- Département Géographie et Aménagement de l'Espace
- Département Histoire
- Département Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)

Départements dépendant de l'UFR Arts, Lettres Communication :

- Département Arts Plastiques
- Département Arts du Spectacle
- Département Histoire de l'Art et Archéologie
- Département Lettres
- Département Musique
- Département Communication

Département dépendant de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives :

- Département Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

ANNEXE 3 AUX STATUTS DE L'UNIVERSITE RENNES 2

LISTE DES UNITES DE RECHERCHE

Unités de recherche rattachées à l'UFR Langues :

- Unité de recherche - Anglophonie : communautés, écritures (UR ACE)
- Unité de recherche - Équipe de recherche interlangues : mémoires, identités, territoires (UR ERIMIT)
- Unité de recherche - Linguistique, ingénierie, didactique des langues (UR LIDILE)
- Unité de recherche - Centre d'études des langues, territoires et identités culturelles – Bretagne et langues minoritaires (UR CELTIC-BLM)

Unités de recherche rattachées à l'UFR Sciences Humaines :

- Unité de recherche - Centre de recherche sur l'éducation, les apprentissages et la didactique (UR CREAD)
- Unité de recherche - Laboratoire de psychologie : cognition, comportement, communication (UR LP3C)
- Unité de recherche - Recherches en psychopathologie et psychanalyse (UR RPpsy)

Unités de recherche rattachées à l'UFR Sciences Sociales :

- Unité Mixte de Recherche CNRS 6554 LETG - Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique -Rennes (UMR 6554 LETG-Rennes)
- Unité Mixte de Recherche CNRS 6590 Espaces et Sociétés (UMR 6590 ESO)
- Unité Mixte de Recherche CNRS 6625 Institut de Recherche Mathématique de Rennes (UMR 6625 IRMAR Rennes 2)
- Unité Mixte de Recherche CNRS 6566 Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire (UMR 6566 CReAAH)
- Unité Mixte de Recherche CNRS 6051 ARENES (UMR 6051 ARENES)
- Unité de recherche - Tempora (UR Tempora)
- Unité de recherche - Laboratoire interdisciplinaire de recherche en innovations sociétales (UR LiRIS)

Unités de recherche rattachées à l'UFR Arts, Lettres, Communication :

- Unité de recherche - Arts : pratiques et poétiques (UR APP)
- Unité de recherche - Histoire et critiques des arts (UR HCA)
- Unité de recherche - Centre d'études des langues et littératures anciennes et modernes (UR CELLAM)
- Unité de recherche - Pôle de recherche francophonies, interculturel, communication, sociolinguistique (UR PREFICS)
- Unité de recherche - Pratiques et théories de l'art contemporain (UR PTAC)

Unités de recherche rattachées à l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives :

- Unité de recherche - Mouvement, sport, santé (UR M2S)
- Unité de recherche - Valeurs, innovations, politiques, socialisations et sports (UR VIPS²)

Structures transversales de recherche

- Unité d'Appui et de Recherche - Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne (UAR CNRS 3549 MSHB)
- Unité d'Appui et de Recherche - Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (UAR CNRS 3343 OSUR)

ANNEXE 4 AUX STATUTS DE L'UNIVERSITE RENNES 2

AUTRES SERVICES ET STRUCTURES

Les services communs (article L714-1 du code de l'éducation):

- SCD : service commun de la documentation
- SFC : service de formation continue et alternance
- Service culturel

Les services communs interuniversitaires (article L714-2 du code de l'éducation) :

- SIUAPS : service interuniversitaire des activités physiques et sportives
- Service Santé des Étudiant·es (SSE)
- PUR : presses universitaires de Rennes (SAIC)

Les services généraux (article D714-77 et suivants du code de l'éducation) :

- Centre de Langues
- CIREFE : centre international rennais d'études de français pour étrangers

Les structures rattachées à la Direction Générale des Services :

- Centre de Mobilité Internationale (CMI)
- Direction des Ressources Humaines (DRH)
- Direction des Finances et du Pilotage (DFP)
- Direction du Système d'Information (DSI)
- Centre de Ressources et d'Etudes Audiovisuelles (CREA)
- Direction des Ressources Immobilières (DRIM)
- Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU)
- Service à la vie étudiante (SVE)
- Service Universitaire d'Information, d'Orientation et Insertion Professionnelle (SUIO-IP)
- Service universitaire de pédagogie (SUP)
- Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV)
- Service des Relations Internationales (SRI)
- Service imprimerie et reprographie

Les services et structures conventionnés ou créés par convention entre l'université et une ou plusieurs autre(s) personne(s) morale(s), publiques et/ou privées :

- Centre de formation aux carrières des bibliothèques (CFCB)
- Centre de formation de musiciens intervenants (CFMI)
- Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique (URFIST)

Le service de la présidence, dont le service communication.

LISTE DES INSTITUTS

L'Institut des sciences sociales du travail de l'Ouest (ISSTO)

ANNEXE 5 AUX STATUTS DE L'UNIVERSITE RENNES 2

Charte des conseils de perfectionnement des formations

Vu l'article 22 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Vu les articles 11 et 15 de l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'article 17 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Vu l'article L. 611-2 du code de l'éducation relatif aux conseils de perfectionnement des formations

Préambule

À compter de l'année universitaire 2021-2022 en application des textes sus-visés, l'Université Rennes 2 décide de doter chacun de ses diplômés de DEUST, Licence, Licence professionnelle et Master d'un Conseil de perfectionnement. En fonction de leur situation particulière, les Diplômés d'université peuvent chacun se doter de conseils de perfectionnement.

A leur mesure, les Conseils de perfectionnement participent à la politique d'amélioration continue des formations menées en cohérence par l'université, ses composantes et les équipes pédagogiques¹.

Article 1 - Objet de la charte

La présente charte vise à préciser les périmètres d'intervention des conseils de perfectionnement, leurs missions, leurs compositions et leurs modalités de fonctionnement. Elle est annexée aux statuts de l'université.

Article 2 - Périmètre des conseils de perfectionnement

Sauf exception demandée par les équipes pédagogiques et les composantes concernées, le conseil de perfectionnement fonctionne strictement à l'échelle de la mention de diplôme. A son initiative, un conseil de perfectionnement peut cependant constituer en

¹ Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 30 juillet susvisé, on désigne ici sous nom d'"équipe pédagogique" l'ensemble des enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, personnels d'information et d'orientation, personnels d'appui à la formation, représentants du monde socioprofessionnel directement inclus dans la formation.

son sein des groupes de travail thématiques ou des commissions préparatoires pour examiner de façon spécifique le fonctionnement d'un parcours ou d'un groupe de parcours particuliers.

La liste des conseils de perfectionnement est validée par les conseils d'UFR concernés et votée par la CFVU au début de chaque nouvelle accréditation et pour la durée de l'accréditation. Toute demande de modification de cette liste est transmise par l'UFR concernée et soumise au vote de la CFVU.

Conformément au cadrage des formations co-accréditées, tout diplôme faisant l'objet d'une co-accréditation est doté d'un même et unique conseil de perfectionnement mandaté par les établissements partenaires.

Article 3 - Missions et rôle des conseils de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement ont pour mission d'être un lieu d'échanges sur la formation, de venir en appui à chaque équipe pédagogique dans ses processus d'auto-évaluation et d'émettre des suggestions d'amélioration du cursus en cours et en fin d'accréditation.

Ces échanges et suggestions d'amélioration s'appuient sur les retours d'expérience des membres du conseil, sur les données qualitatives et quantitatives relatives au diplôme concerné, ainsi que sur la prise en compte des évolutions de la sphère socio-économique et du contexte territorial, national ou international.

S'appuyant sur les données qui leurs sont transmises par les équipes pédagogiques et les services, les conseils de perfectionnement effectuent un bilan annuel en prenant notamment en compte : le nombre d'étudiant.e.s ayant validé ou non le diplôme, leur cursus précédent, le suivi des étudiant.e.s dans leur poursuite d'études, le suivi de l'insertion professionnelle des diplômé.e.s, l'appréciation de la qualité des stages, etc.

Par ailleurs, les conseils de perfectionnement mettent régulièrement à l'ordre du jour de leurs séances le lien Licence – Master – Doctorat, l'adossement recherche de la formation, la mobilité et les partenariats internationaux, l'évolution des débouchés professionnels et plus largement la perception des mondes socio-professionnels sur la formation et les compétences construites dans le cadre de la formation.

Enfin, le conseil de perfectionnement a un rôle de veille pour favoriser le positionnement dans l'offre de formation locale, régionale et nationale.

Le rôle des conseils de perfectionnement est consultatif. Leurs avis et préconisations sont consignés dans un compte-rendu annuel qui garde une valeur indicative. Les équipes pédagogiques le prennent en compte afin d'enrichir leur propre réflexion sur les évolutions éventuelles du diplôme (contenus des enseignements ; méthodes pédagogiques ; modalités d'évaluation des enseignements).

Article 4 - Principes de constitution des Conseils de perfectionnement

- Les Conseils de perfectionnement sont obligatoirement constitués de membre appartenant respectivement à l'une des catégories suivantes : étudiant.e.s (dont ancien.ne.s étudiant.e.s), enseignant.e.s, personnels BIATSS, représentant.e.s des mondes socio-professionnels.

La part respective de chacune des catégories est la suivante :

- Enseignant.e.s : 30%
- Etudiant.e.s : 30 %
- Personnels BIATSS : 15%
- Représentants des mondes socio-professionnels : 25%

Pour permettre la constitution effective du conseil, le nombre de membres correspondant au pourcentage est en cas de besoin arrondi à l'unité inférieure lorsque la décimale est inférieure à 5; à l'unité supérieure lorsque la décimale est égale ou supérieure à 5. Le nombre d'étudiant.e.s ne peut être inférieur à 3 ; le nombre d'étudiant.e.s ne peut être supérieur au nombre d'enseignant.e.s.

Le nombre de membres total d'un conseil de perfectionnement ne peut donc être inférieur à 9 (théorique), donc 10 membres effectifs.

NB : Lorsque cela paraît utile aux membres du conseil, le conseil peut collectivement décider que des personnes soient invitées permanentes du conseil. Ces invités permanents ne disposent pas du droit de vote au sein du conseil.

- Les membres du conseil sont respectivement désignés de la façon suivante :
 - Les enseignant.e.s, ancien.ne.s étudiant.e.s inclus.e.s dans la catégorie étudiant.e.s, personnels BIATSS et représentant.e. des mondes socio-professionnels sont proposés : a) par consensus par les membres de l'équipe pédagogique ou b) sont proposés par les responsables du diplôme.
 - Les étudiant.e.s (hors ancien.e étudiant.e) sont élu.e.s au sein et par les étudiant.e.s de la mention.
- La composition formelle et nominative du conseil de perfectionnement est validée par l'assemblée générale de département et le conseil d'UFR concernés. La CFVU en est informée. En validant la composition de ces conseils de perfectionnement, les conseils s'assurent de la représentation effective des étudiant.e.s, des anciens étudiant.e.s et des personnels administratifs. Ils veillent à ce que soient respectées autant qu'il est possible : la parité homme/femme et conformément au cadre défini à l'article 6, la représentation des différents parcours au sein de la mention, la représentation de la diversité des mondes socio-professionnels concernés par la formation.
- Les enseignant.e.s, ancien.ne.s étudiant.e.s de la formation, personnels BIATSS et représentant.e.s des mondes socio-professionnels sont normalement désignés pour la durée de l'accréditation. Les étudiant.e.s sont élus pour une période de deux ans maximum.
- En cas de départ, les membres remplaçants sont renouvelés selon les modalités décrites ci-dessus.
- Une même personne ne peut représenter qu'une seule catégorie au sein du même conseil, mais peut siéger dans plusieurs conseils de perfectionnement à des titres différents.
- La.le Président.e du conseil de perfectionnement est choisi.e dans la catégorie des enseignants du conseil siégeant en son sein et élu.e à la majorité absolue des membres du conseil.

Article 5 - Composition des conseils de perfectionnement (dans le respect des proportions précisées à l'article 4)

Chaque catégorie de membres doit être constituée en prenant en compte les indications suivantes :

- **Enseignant.e.s** : doivent être présents parmi les enseignant.e.s du conseil :
 - un.e ou deux enseignant.es responsables du diplôme;

- des enseignant.e.s de quelque statut que ce soit (titulaire, contractuel, vacataire, etc.), intervenant dans le diplôme ou dans un diplôme homologué (autre niveau dans la même discipline ou dans une discipline connexe)

NB : Lorsque la mention comporte plusieurs parcours, il convient de veiller à ce que, autant que le permettent les règles de constitution du conseil, l'ensemble des parcours soient représentés au sein du conseil.

- Pour un conseil de perfectionnement de Licence, il convient que l'un.e au moins de ces enseignant.e.s soit également intervenant.e dans un des masters qui constitue une possible poursuite d'études.

- Pour un conseil de perfectionnement de Master, il convient que l'un.e au moins de ces enseignant.e.s soit également intervenant.e dans une des licences conseillées pour rentrer dans le master concerné.

• **Etudiant.e.s** : doivent être présents parmi les étudiant.e.s du conseil :

- au moins deux étudiant.e.s en cours de formation dans la mention;
- au moins un.e ancien.ne étudiant.e et pas plus de deux

NB : Lorsque la mention comporte plusieurs parcours, il convient de veiller à ce que, autant que le permettent les règles de constitution du conseil, l'ensemble des parcours soit représenté au sein du conseil.

• **Personnels BIATSS** : doit être présent parmi les personnels BIATSS du conseil :

- au moins un.e représentant.e du secrétariat du diplôme;
- dans toute la mesure du possible, d'autres personnels BIATSS directement concernés par le diplôme : personnels de la DEVU, du SUIO-IP, du SUP, du SCD.

NB : les personnels de ces services peuvent par ailleurs faire partie des personnes invitées au conseil.

• **Représentant.e.s des mondes socio-professionnels** : doivent être présents parmi les représentant.e.s des mondes professionnels du conseil :

- des représentant.e.s des mondes socio-professionnels correspondant aux objectifs d'insertion professionnelle du diplôme et à la réalité de l'insertion des diplômé.e.s quel que soit ces domaines professionnels respectifs (fonction publique; secteur associatif; secteur privé);

NB : Dans certaines mentions, la présence d'un.e représentant.e du secondaire est souhaitable (enseignant.e, psychologue de l'Education Nationale, chef.fe d'établissement, etc.). Ces représentant.e.s, sauf s'ils enseignent au sein de la formation, appartiennent à la catégorie représentant.e.s des mondes socio-professionnels.

Article 7- Modalités de fonctionnement des conseils de perfectionnement

• Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son Président. La convocation doit être envoyée au moins dix jours avant la date retenue pour la tenue du conseil. Le conseil ne peut se réunir si au moins un représentant de chacune des quatre catégories constitutives du conseil n'est pas présent.

• Un ordre du jour, élaboré par le Président du Conseil de perfectionnement, est joint à la convocation.

• Le Conseil de perfectionnement peut se réunir en commissions, pour traiter spécifiquement de tel ou tel parcours, ou en groupes de travail thématique.

• Pour permettre au conseil la réalisation de ses missions telles que décrites à l'article 4, le Président veille à communiquer aux membres du conseil les documents suivants :

- documents officiels (fiche RNCP; documents réglementaires; ...);
- documents propres à la formation élaborés par l'équipe pédagogique ou par les services (maquettes de formation; effectifs; résultats aux examens; tableaux d'indicateurs; supports de communication);

- évaluation de la formation (dont les stages) par les étudiants;

Il transmet également tout document qu'il juge nécessaire aux missions du conseil.

- Chaque séance donne lieu à un compte rendu. Ce compte rendu est adressé, dans un délai d'un mois maximum après la tenue du conseil :

- aux membres du conseil ;

- à l'ensemble de l'équipe pédagogique du diplôme concerné ;

- aux directeur.ices des composantes de rattachement (département et UFR) Ce compte rendu est appelé à être discuté en équipe pédagogique et, en cas de besoin, en assemblée de département et/ou en conseil d'UFR.

. Ce compte rendu, également adressé à la DEVU, est archivé numériquement et accessible. La/le Vice-président.e de la CFVU présente régulièrement à cette dernière une synthèse de ces comptes rendus. La CFVU peut s'appuyer sur ces compte-rendus lorsqu'elle examine les demandes de modifications de MCCA, et délibère sur l'évolution de la formation au cours et en fin de la période d'accréditation.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3,

Vu les articles L. 811-3, L. 841-5 et D.841-2 à D. 841-11 du code de l'éducation,

Vu la circulaire n°2018-155 du 5 décembre 2018 relative à la gestion pour l'année 2018 et au dispositif de gestion transitoire de la contribution de vie étudiante et de campus,

Vu la circulaire n°2019-029 du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus,

Vu la circulaire ESRS2206041C du 23 mars 2022 relative à l'Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021 et notamment l'article 9,

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.

Délibération n° 15- 2023

2- Statuts :

2-2 : Modification des statuts de la commission CVEC

Membres en exercice : 35

Votants : 22

Présents : 17

Représentés : 5

Ne prennent pas part au vote : 0

Abstentions : 2

Contre : 0

Pour : 20

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUÉGO

Document en annexe : statuts de la commission CVEC modifiés

Les statuts de la commission CVEC, moyennant les modifications évoquées en séance et incluses au document en annexe, sont approuvés.

Statuts de la Commission CVEC

Contribution de Vie Étudiante et de Campus

Vu les articles L. 811-3, L. 841-5 et D.841-2 à D. 841-11 du code de l'éducation,

Vu la circulaire n°2018-155 du 5 décembre 2018 relative à la gestion pour l'année 2018 et au dispositif de gestion transitoire de la contribution de vie étudiante et de campus,

Vu la circulaire n°2019-029 du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus,

Vu la circulaire ESRS2206041C du 23 mars 2022 relative à l'Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Considérant que la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant-e-s, ainsi qu'à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention dans les établissements publics d'enseignement supérieur,

Considérant que l'élaboration de la programmation des actions financées au titre de cette contribution, et le suivi de la mise en œuvre de ces actions nécessitent la participation des usagers, des acteurs politiques et des services en charge de la vie étudiante au sein de l'université,

Considérant que la CVEC est acquittée par les usagers afin d'améliorer leurs conditions de vie sur les campus, et qu'à ce titre sa gouvernance doit faire une place privilégiée aux étudiants,

Article 1 : Création de la commission

Il est institué qu'une commission « Contribution de Vie Étudiante et de Campus », ci-après dénommée « commission CVEC », a pour mission de :

- Co-construire et proposer à la CFVU et au CA la programmation annuelle de l'usage du produit de la CVEC reversé à l'établissement, de définir les actions à mener, d'en assurer le suivi et d'en faire le bilan.
- De fixer la répartition entre la part sociale et la part aide aux initiatives étudiantes du Fonds de Soutien et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) puis d'étudier et proposer tout au long de l'année à la CFVU l'attribution des crédits du fonds.

Article 2 : Structuration et composition de la commission

La commission CVEC comprend deux formations distinctes :

- La formation « programmation CVEC » chargée d'établir la programmation annuelle des crédits CVEC. Elle se réunit au moins deux fois par année universitaire pour établir une programmation initiale et au moins une programmation rectificative.
- La formation « FSDIE », chargée d'établir les propositions d'attribution de crédits FSDIE aux différentes initiatives étudiantes ou actions d'aide sociale. Elle se réunit au moins sept fois par année universitaire.

Article 2.1 : Formation « programmation CVEC »

Cette formation est composée de :

Avec voix délibérative :

- Les vice-président·e·s étudiant·e·s
- Le, la ou les autres vice-président·e·s en charge d'un ou plusieurs domaines liés à la vie étudiante (sport, santé, culture, vie de campus, etc.)
- Le, la ou les vice-président·e·s en charge du patrimoine et du développement durable
- Le ou la directeur·rice du SVE
- Le ou la directeur·rice du Service culturel
- Le ou la directeur·rice du SIUAPS
- Le ou la directeur·rice du SSE
- Le ou la directeur·rice de la DRIM
- Le ou la directeur·rice du Service communication
- Le ou la secrétaire général·e du Conseil de Vie Etudiante (CVE) ou un membre du CVE le ou la représentant
- De quatre représentant·e·s des usager·e·s au CA désigné·e·s par les listes étudiantes représentées au CA.
- De huit représentant·e·s des usager·e·s à la CFVU désigné·e·s par les listes étudiantes représentées à la CFVU.

Pour les représentant·e·s des usager·e·s au CA et à la CFVU, les sièges sont répartis entre les listes proportionnellement¹ à leur nombre de voix respectif obtenu lors des dernières élections. Après chaque élection centrale, il revient à chaque liste d'indiquer par mail au SVE et à la DAJI les personnes qu'elle souhaite nommer à la commission pour le ou les sièges qui leurs sont attribués. En cas de démission ou de fin de mandat de la personne nommée, la liste procède à une nouvelle nomination.

Avec voix consultative :

- Un ou une représentante de la ville de Rennes
- Un ou une représentante de l'agglomération de Saint Briec
- Deux représentant·e·s des associations étudiantes agréées élu·e·s par et parmi leurs pairs au sein du Conseil de la Vie Etudiante ou leurs suppléant·e·s désigné·e·s dans les mêmes conditions
- Le, la ou les vices-président·e·s étudiant·e·s de l'Université de Rennes
- Le ou la directeur·trice du CROUS ou son·sa représentant·e
- Le ou la directeur·rice des Finances et du Pilotage

Article 2.2 : Formation "FSDIE"

Cette formation est composée de :

- Les vice-président·e·s étudiant·e·s
- Le, la ou les autres vice-président·e·s en charge d'un ou plusieurs domaines en lien avec la vie étudiante (sport, santé, culture, vie de campus, etc)
- Le ou la directeur·rice du SVE
- Le ou la directeur·rice du Service culturel
- Le ou la directeur·rice du SIUAPS
- Le ou la directeur·rice du SSE
- Le ou la secrétaire général·e du Conseil de Vie Etudiante (CVE) ou un·e membre du CVE le ou la représentant·e
- Les seize représentant·e·s des usager·e·s à la CFVU
- Les quatre représentant·e·s des usager·e·s au CA désigné·e·s à la commission CVEC
- Les deux représentant·e·s des associations étudiantes agréées désigné·e·s à la commission CVEC
- Un·e représentant·e de la Ville de Rennes.
- Le ou la directeur·trice du CROUS ou son ou sa représentant·e·s

Pour les séances visant à établir la répartition du FSDIE entre l'aide sociale et l'aide aux initiatives étudiantes, les assistant·e·s sociaux.ales affecté·e·s à l'université Rennes 2 pourront être invité·e·s avec voix consultative.

¹ Selon la méthode du plus fort reste, et en retranchant du calcul les voix obtenues par les listes non-représentées.

Article 2.3 : Absences, remplacements et procurations

En cas d'absence ou s'ils ou elles siègent à la commission à un autre titre, les représentant·e·s des usager·e·s peuvent se faire remplacer par leur suppléant·e. Le ou la secrétaire général·e du CVE peut quant à lui ou elle se faire remplacer par l'un·e des autres secrétaires du CVE.

En cas d'absence ou s'ils ou elles siègent à la commission à un autre titre, les directeur·rices de service peuvent se faire remplacer par un autre représentant·e·s de leur service.

A défaut de se faire remplacer, tout membre de la commission peut donner procuration à un autre membre titulaire ou suppléant dans la limite de deux pouvoirs par membre.

Article 2.4 : Présidence de la commission et de ses différentes formations

La commission et ses formations sont convoquées, présidées et animées par les vice-président·e·s étudiant·e·s.

Article 2.5 : Bureau la commission

La commission est dotée d'un bureau chargé de préparer les réunions de la commission. Il assure notamment l'analyse² et le suivi des projets proposés et des actions programmées. A ce titre ce bureau tient également lieu de « commission FSDIE informelle » au sens de la circulaire du 23 mars 2022.

Celui-ci est composé de :

- Les vice-président·e·s étudiant·e·s
- Le ou la directeur·rice du SVE ou son·sa représentant·e

En fonction des sujets et des besoins, le bureau pourra :

- Se faire assister par des membres du SVE ou du BVE pour ses travaux préparatoires et l'organisation des séances de la commission,
- Inviter également aux séances de la commission des porteurs·teuses de projets ou des personnes dont il jugerait l'expertise utile.

² Instruction et étude de faisabilité des projets en lien avec les porteurs de projets déposés et les services susceptibles d'être impactés par leur mise en œuvre.

Article 2.6 : Calendrier, convocation et ordre du jour des commissions

Le bureau de la commission fixe le planning annuel des réunions de la commission, réparties entre ses deux formations, ainsi que l'ordre du jour de chaque réunion.

La convocation, l'ordre du jour et les documents préparatoires (une synthèse des fiches actions et tableau récapitulatif des montants demandés), sont envoyés aux membres au moins une semaine avant la date de la commission.

En amont de chaque programmation CVEC initiale ou rectificative, le bureau adresse aux membres de la commission une invitation à envoyer une ou plusieurs fiches actions correspondant aux actions qu'ils souhaitent faire financer par la CVEC. Cette invitation est également adressée aux services ou associations ayant déjà été bénéficiaires de la CVEC. Les autres services et associations peuvent toutefois solliciter un rendez-vous avec le SVE et les VPE dans l'optique d'une éventuelle soumission de projet à la commission CVEC afin de s'assurer de leur éligibilité

Les fiches actions doivent être déposées dans les délais fixés par le bureau pour être étudiées en commission. La date limite ne peut toutefois être placée plus de trois semaines (hors vacances scolaires) avant la tenue de la commission³. Au moins une relance est effectuée avant cette échéance.

Article 3 : Programmation des crédits CVEC

Article 3.1 : Principes généraux

Chaque année, il revient aux membres de la formation « programmation CVEC » de la commission d'établir une proposition de programmation qui sera ensuite transmise pour approbation au dernier CA de l'année après avis de la CFVU. Une ou plusieurs programmations rectificatives peuvent avoir lieu dans les mêmes conditions en cours d'année.

Le bureau ne doit pas proposer une programmation préétablie mais seulement présenter les demandes de financement et animer, pour ce qui concerne plus spécifiquement les VPE, le travail d'arbitrage. En cas de désaccord persistant sur un ou plusieurs arbitrages, il revient à la commission de trancher par un vote. Une fois parvenue à une programmation correspondant aux fonds prévisionnels, celle-ci doit être approuvée par la majorité de la commission pour pouvoir être transmise à la CFVU et au CA.

Article 3.1 : Règles de financement

³ Le délai pourra donc en pratique être inférieur en fonction de la charge de travail du SVE et du calendrier de l'université et de ses instances.

Cette proposition de programmation devra être directement liée à l'objectif de la contribution et pourra notamment prévoir en ce sens des dépenses de personnels, d'équipement ou de travaux mais exclusivement en lien avec la vie étudiante et de campus.

Conformément à l'article D. 841-11 du code de l'éducation, au minimum 30 % du produit de la CVEC devront être dédiés au FSDIE et au minimum 15 % au financement de la médecine préventive. L'établissement s'engage à maintenir au minimum la somme de 18€ par étudiant au titre du FSDIE. Pour le SIUAPS et le SSE, les sommes allouées ne pourront être inférieures à celles qui leur étaient précédemment versées au titre du paiement par les étudiant·e·s de la carte sport et des frais de médecine préventive. La programmation CVEC prévoit ainsi :

- 6,15 € par étudiant·e pour le fonctionnement général du SSE
- 4,00 € par étudiant·e pour le fonctionnement général du SIUAPS

En dehors de ces deux exceptions, les fonds alloués par le biais de la CVEC ne sauraient se substituer à ceux alloués précédemment par les universités pour le fonctionnement des différents services . A ce titre, toute allocation de somme supplémentaire au SIUAPS et au SSE se fera, comme pour les autres services, sur proposition d'actions, précises et présentées en commission, et qui n'étaient pas précédemment financées par les services. De plus, la CVEC ne peut financer l'intégralité du budget, masse salariale non comprise, d'un service ou d'une mission de l'université.

Pour le financement des services et actions inter-universitaires, les porteurs des actions doivent à minima solliciter la CVEC de la deuxième université rennaise. Il revient au bureau de s'en assurer et, si besoin, de mener les concertations nécessaires pour parvenir à un co-financement équitable.

La programmation CVEC doit également prévoir une provision suffisante permettant d'allouer à chaque association étudiante agréée, selon les critères fixés par la charte des associations étudiantes de l'université, une aide automatique et forfaitaire d'au moins 500€⁴ par an.

⁴ Le montant exact pour l'année civile étant fixé chaque année lors de la programmation CVEC de l'année correspondante.

La programmation est présentée en plusieurs tableaux : un par action, un par thématique et un par destinataires.

Article 3.3 : Utilisation et report des crédits

Les crédits versés à l'occasion de la programmation d'une année N sont automatiquement reportés en N+1 s'ils n'ont pas été engagés. Ce reliquat peut être engagé par le bénéficiaire jusqu'au 15 novembre de l'année N+1 pour la réalisation des actions correspondantes. A l'issue de cette date, les sommes non-engagées sont récupérées et reprogrammées sur la programmation initiale de l'année N+2. Si ces sommes non-engagées ont été versées à un tiers (associations, autre établissement, etc.) elles doivent être remboursées à l'université à compter de cette date.

Il est toutefois possible de programmer des crédits pour une réalisation différée notamment dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Dans ce cas, il revient au bureau de la commission de convenir avec la DFP des modalités de conservation des crédits concernés jusqu'à la réalisation de l'action.

Exceptionnellement, en cas de reliquat non programmé ou de sommes restantes suite à la réalisation ou l'annulation d'une action en cours d'année, les sommes concernées peuvent être reprogrammées immédiatement sur décision de la commission CVEC. Ces changements devront impérativement apparaître au budget rectificatif ou dans le bilan définitif soumis au vote du conseil d'administration.

Article 4 : Attribution des crédits FSDIE

Dans le cadre de la délégation accordée par le conseil d'administration au ou à la président·e de l'université, celui ou celle-ci (ou en cas d'empêchement sa ou son remplaçant·e) attribue par arrêté les subventions ayant reçu un avis favorable de la CFVU sur proposition de la formation FSDIE de la commission CVEC.

Sur proposition de la commission, la CFVU adopte chaque année la répartition des crédits FSDIE entre l'aide aux projets et l'aide sociale, dans la limite de 30 % pour cette dernière. Cette répartition peut être modifiée en cours d'année.

Sur proposition de la commission, la CFVU adopte un règlement définissant les règles d'utilisation et de fonctionnement du FSDIE.

Le reliquat des crédits alloués au FSDIE est automatiquement reversé au fonds l'année suivante. Ce reliquat vient s'ajouter aux 18€ / étudiant·e mentionnés à l'article 3.

Article 5 : Modification des présents statuts

Les présents statuts entrent en vigueur à compter de leur approbation par le conseil d'administration après avis de la CFVU. Ils peuvent être modifiés dans les mêmes conditions.

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;
Vu les articles R719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R719-102 et R719-104,
Vu les articles 202,210,211, 212 et 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021 et notamment l'article 9,
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération n° 16- 2023 page 1/2

3- Compte Financier 2022

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- o 1 203 ETPT sous plafond et 202 ETPT hors plafond
- o 128 917 033,81€ d'autorisation d'engagement dont :
 - o 105 989 095,3€ en personnel
 - o 15 401 795,89€ en fonctionnement
 - o 7 526 142,66€ en investissement
- o 132 033 466,45 € de crédits de paiement
 - o 105 985 176,22€ en personnel
 - o 15 345 749,46€ en fonctionnement
 - o 10 702 540,77€ en investissement
- o 126 065 178,47€ de recettes

- o -5 968 287,98€ de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptables suivants :

- o -4 327 352,2€ de variation de trésorerie
- o -1 511 326,99€ de résultat patrimonial
- o 714 143,7€ de capacité d'autofinancement
- o -2 141 139,38€ de variation de fonds de roulement

Article 3

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat déficitaire à hauteur de **1 511 326,99€** au compte 10682 « réserves facultatives ».

Délibération n° 16- 2023 – suite page 2/2

-- L'ensemble des documents présentés au CA - dont le compte financier - étant annexés aux délibérations, le tableau des emplois (tableau 1), les autorisations budgétaires (tableau 2), l'équilibre financier (tableau 4), situation patrimoniale (tableau 6), le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9), seront annexés à la délibération.

Membres en exercice : 35
Votants : 22
Présents : 19
Représentés : 3
Ne prennent pas part au vote : 0
Abstentions : 2
Contre : 5
Pour : 15

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUÉGO

Documents en annexe : compte financier 2022- Rapport de l'ordonnateur - États budgétaires –annexe au compte financier 2022

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire et les éléments d'exécution comptable inclus dans le compte financier et décide d'affecter le résultat déficitaire à hauteur de 1 511 326,99€ au compte 10682 « réserves facultatives » .

Compte Financier 2022

Sommaire des Etats Budgétaires

Note de présentation du compte financier 2022	p 2-12
TABLEAU 1 <i>pour vote</i> : Autorisations d'emplois	p 13
TABLEAU 2 <i>pour vote</i> : Autorisations budgétaires (agrégé, principal, SAIC)	p 14-16
TABLEAU 3 <i>pour information</i> : Dépenses par destination et recettes par origine (agrégé, principal, SAIC)	p 17-19
TABLEAU 4 <i>pour vote</i> : Equilibre financier	p 20
TABLEAU 5 <i>pour information</i> : Opérations pour compte de tiers	p 21
TABLEAU 6 <i>pour vote</i> : Situation patrimoniale (agrégé, principal, SAIC)	p 22-24
TABLEAU 7 <i>pour information</i> : Plan de trésorerie	p 25
TABLEAU 8 <i>pour information</i> : Opérations liées aux recettes fléchées	p 26
TABLEAU 9 <i>pour vote</i> : Opérations pluriannuelles	p 27
ANNEXE 1 <i>pour information</i> : Tableau de Synthèse budgétaire et comptable	p 28

Rapport de gestion du Compte Financier 2022

Introduction

L'année 2022 témoigne d'une reprise d'activité, après deux années perturbées par la crise sanitaire. Toutefois, l'exercice 2022 s'est déroulé dans un contexte économique fluctuant, qui a conduit l'établissement à voter deux budgets rectificatifs. Des éléments exceptionnels concernant la masse salariale ont été pris en compte au BR 1 (revalorisation du point d'indice, hausse du coût de l'énergie...), le fonds de compensation du surcoût énergétique au BR 2. Cette année 2022 se trouve donc être à nouveau une année particulière pendant laquelle des facteurs exogènes ont eu une influence significative sur la soutenabilité de l'établissement.

1- Analyse de l'exécution budgétaire

1.1. Autorisations d'emplois

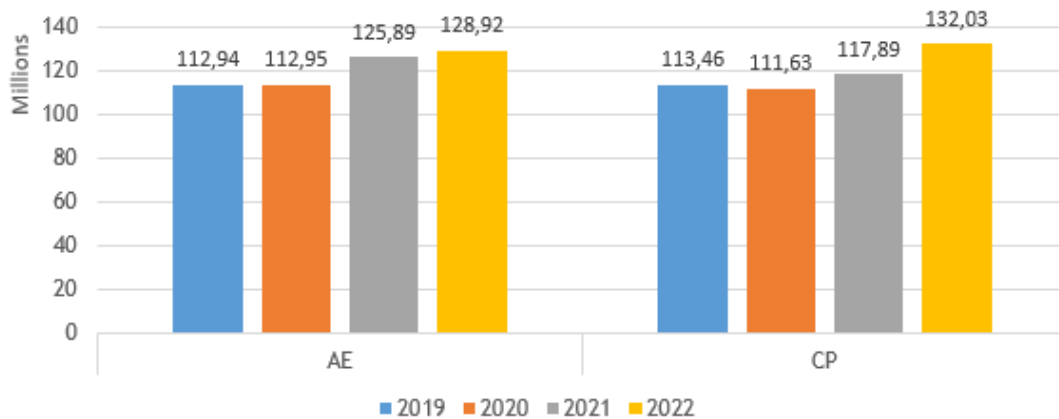
Le nombre total d'emplois s'établit à 1405, en deçà des 1425,5 votés par le conseil d'administration lors du budget rectificatif 2022. Parmi eux, la réalisation des emplois sous plafond Etat s'établit à 1203 ETPT, restant ainsi sous le plafond de 1234.

1.2. Autorisations budgétaires

1.2.1. En dépenses

Le graphique ci-après donne une vue globale de l'évolution des montants d'autorisations budgétaires en AE et en CP réalisés sur les quatre dernières années, attestant d'une augmentation de l'activité de l'université depuis 2020, principalement due à l'augmentation des dépenses de personnel en 2022.

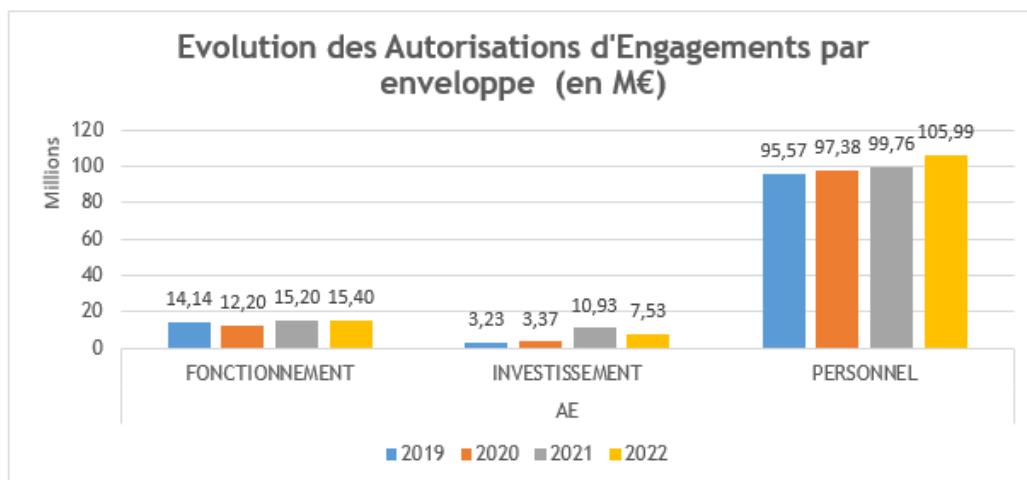
Evolution des Autorisations d'Engagements et Crédits de paiement (en M€)



Depuis la crise sanitaire de 2020, les taux d'exécution des AE (92,85%) et des CP (95,38%) sont inférieurs aux taux d'exécution constatés en 2019. Par rapport à 2021, le taux d'exécution du budget d'engagement continue de diminuer (-2,69 points), quant à celui du budget de paiement, il affiche une hausse modérée (+1,17 points).

- **Autorisations d'Engagement (AE)**

Après deux années perturbées par la crise sanitaire, l'année 2022 a connu un contexte économique difficile avec la hausse des coûts énergétiques, des déplacements, etc. D'importantes mesures RH mises en place au niveau national ont également eu un significatif impact sur le budget. Ce contexte, allié à une reprise d'activité à un rythme normal, explique l'augmentation du niveau des dépenses réalisées par rapport aux années précédentes (cf. graphique ci-après). Le montant global des AE consommées en 2022 s'élève à 128M€ soit une augmentation de 2,4% par rapport à 2021 (+ 3M€).

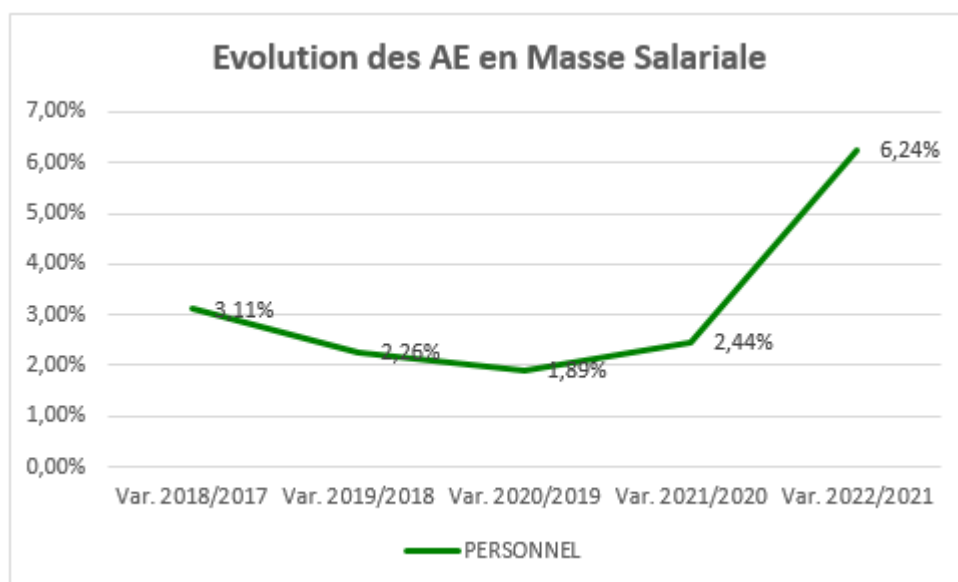


Cependant, la réalisation des dépenses reste d'un niveau inférieur à la prévision. Le montant global des AE non consommées s'élève à près de 10M€. Il est nettement supérieur à celui de 2021(+3,8M€).

Comme chaque année, on observe une prévision budgétaire trop importante sur les conventions, dont le taux d'exécution, bien qu'en hausse de 67,7 à 68,4%, reste nettement inférieur à celui des crédits hors convention. La sous-consommation globale du budget est due à 60% aux opérations pluriannuelles, dont le montant non consommé des AE est de 5,9M€.

🚩 Dépenses de personnel

La hausse de 6,2M€ constatée pour les dépenses de personnel est particulièrement forte en 2022 (+6,24%), venant rompre avec une tendance à la baisse, ou tout du moins au maintien, observée depuis 4 ans (cf. graphique ci-après).



L'augmentation de ces dépenses est principalement liée à :

- l'augmentation du point d'indice : + 1,6 M€ (rémunération, cotisations à la fois pour les titulaires et les contractuels indiciaires + augmentation du taux de l'heure complémentaire),
- la revalorisation des primes BIATSS + 535 000 €,
- l'indemnité télétravail, + 35 600 €,
- la hausse du SMIC, + 110 000 €,
- la mutuelle complémentaire + 275 000 €,
- la prime de recherche enseignement/ RIPEC : + 507 000 €,
- le repyramidage des Enseignants chercheurs : + 61 000 €,
- le reclassement des Enseignants chercheurs : + 185 000 €
- l'indemnité inflation + 87 000 €,

Par ailleurs, s'ajoutent des erreurs de trop perçu de rémunération sur la paie de janvier 2022, à hauteur de 250k€ qui n'ont pas pu être neutralisées budgétairement, ainsi que le versement de primes enseignants chercheurs de 2021 prises sur le budget 2022 pour un montant de 450k€.

L'ajustement de la prévision en dépenses de personnel lors des deux budgets rectificatifs a permis d'atteindre un taux d'exécution de 99,76%.

Dépenses de fonctionnement

La consommation des dépenses de fonctionnement de 15,4M€ en 2022 est d'un niveau équivalent à celui de 2021 (+204k€). Pour autant, le montant des engagements de fonctionnement réalisés en 2022 sont très en déca de la prévision budgétaire estimée à 23,4M€, entraînant ainsi un montant non consommé de 8M€. Cette année, cette prévision se dégrade encore passant d'un taux d'exécution de 78% en 2021 à 66% en 2022.

Ce constat est particulièrement marqué sur les dépenses hors projets pluriannuels, puisque leur taux d'exécution n'est plus que de 69,4% contre 98,6% en 2021. Sur cette enveloppe, le montant des AE non consommées, hors conventions, en 2022 s'élève à 4,9M€. Pour partie, cela est lié au non ajustement de la prévision d'AE (2,4M€) concernant le renouvellement du marché nettoyage initialement prévu en 2022 mais décalé en 2023. Ces 2,4M€ justifient pour plus de la moitié le montant non consommé en fonctionnement hors PFI. Enfin, 813k€ d'AE non consommées proviennent des frais de gestion perçus sur conventions, et dont la non consommation doit participer à l'équilibre financier de l'établissement.

Par ailleurs, plusieurs dépenses prévues n'ont pas été engagées (493k€) telles que des prestations (à la demande) de nettoyage des campus rennais (environ 100k€). Le nettoyage des vitres a été moins coûteux que prévu, tout comme la maintenance du chauffage et des ascenseurs, ce qui permet d'afficher des montants non consommés respectivement de 88k€ et 146k€.

Dépenses d'investissement

Les engagements pour les dépenses d'investissements ont été réalisés pour 7,5M€ dont 63% sur des opérations pluriannuelles (4,7M€). Ces engagements ont concerné principalement les opérations de réhabilitation du bâtiment E :

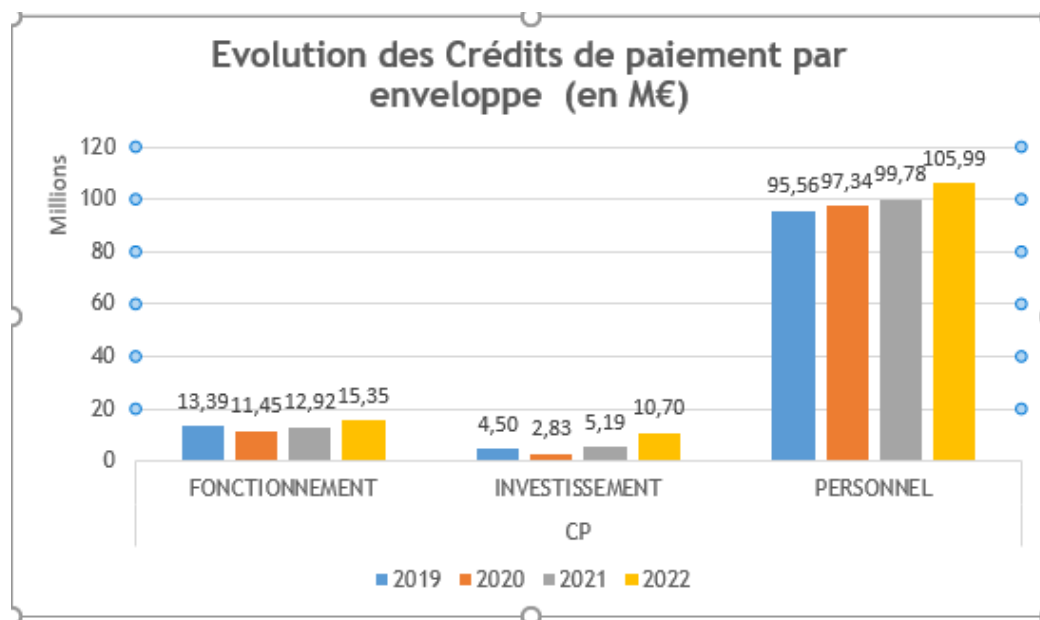
- Les travaux pour la toiture terrasse ont été engagés pour 1,28M€.
- La fin des travaux de réhabilitation du bâtiment E pour 458k€ - optimisation du bâtiment E.
- Travaux du bâtiment H : la rénovation énergétique du bâtiment H avec notamment la phase de diagnostic ont commencé avec la Maitrise d'œuvre pour 2M€.

Comme celui des dépenses de fonctionnement, le taux d'exécution des dépenses d'investissement a chuté (11 points), passant de 92,45% à 82% en 2022, soit un non consommé de 1,65M€.

La baisse de ce taux s'explique notamment par le non engagement de la totalité du budget pour les dépenses des travaux du bâtiment H pour 423k€ du fait de la réception tardive de la notification officielle en 2022. La recherche affiche un faible taux d'exécution en investissement de 38% (en 2021, il était de 60%) soit un non consommé de 226k€ comme l'apprentissage avec un taux d'exécution de 23% entraînant un non consommé de 102k€.

Crédits de Paiement (CP)

Par rapport à 2021, le montant des CP consommés en 2022 (132M€) a progressé de 12% soit une hausse de 14,1M€. Cette augmentation est répartie entre les dépenses de personnel (+6,2M€), les dépenses d'investissement (+5,5M€) et celles de fonctionnement (+2,4M€).



Dépenses de personnel

Les dépenses de **personnel** passent de 99,8M€ en 2021 à 105,9M€ en 2022 soit une hausse conséquente de 6,2%. Comme détaillé en page 4, les dépenses de personnel hors projets pluriannuels ont augmenté fortement de 5,6M€.

Dépenses de fonctionnement

L'augmentation des dépenses de **fonctionnement** de 2,4M€ s'explique par la hausse significative de certains postes en lien avec la reprise de l'activité conjointement à des hausses de prix notamment sur les fluides.

- Les fluides (Électricité, gaz et chauffage sur réseau, eau): +720k€ participant ainsi au surcôt énergétique de 690k€ (dont 250k€ correspondant à l'achat d'éclairage moins énergivore),
- Les frais de réception (+198k€) et les frais de déplacement : le nombre de missions augmente de 59% par rapport à 2021 et de 149% en termes de montant. Pour autant, les chiffres n'ont pas atteint le niveau d'avant crise sanitaire. Cette hausse confirme la reprise progressive de l'activité de l'université sur 2022.
- Les frais de colloque (+131k€) en lien avec la reprise de l'activité de l'université.

Dépenses d'investissement

La hausse globale de 14,1M€ par rapport à 2021 est particulièrement marquée sur les opérations pluriannuelles dont l'augmentation sur une année est de 7,4M€ dont 5M€ en **investissement**.

Le paiement des engagements de 2021 pour les travaux de réhabilitation du bâtiment E (+3,9M€), les travaux d'optimisation énergétique de ce bâtiment (1,7M€) ainsi que la rénovation des toitures terrasses (1M€) expliquent la plus grande part de l'augmentation des dépenses d'investissement et le décalage constaté de 3M€ entre le montant engagé et payé au niveau global.

Sur financements propres, des bornes wifi ont été installées dans le bâtiment E (60k€). Des investissements ont été réalisés pour l'infrastructure réseau informatique (205k€) et le renouvellement de matériel informatique (134k€).

1.2.2. En recettes

Les recettes encaissées en 2022, à hauteur de 126M€, progressent de 3%, soit une hausse de +5,6M€. Cette augmentation est répartie à 57% sur les recettes des opérations pluriannuelles (+3,2M€) et à 43% sur les recettes hors PFI (+2,4M€).

La subvention pour charge de service public (SCSP) gagne 2,56M€, soit une hausse de 2,6%.

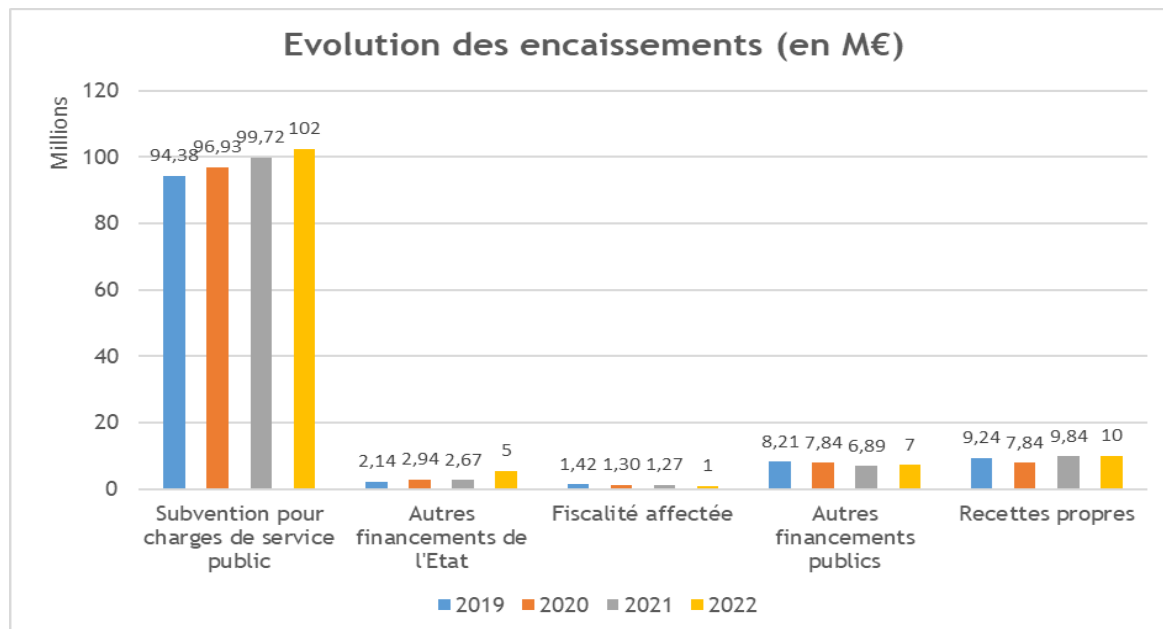
Les recettes propres sont stables par rapport à 2021, la hausse n'étant que 2,48% (+244k€) alors que la prévision de ces recettes affichait une nette augmentation (+2,8M€). En effet, en 2022 encore plus qu'en 2021, la prévision de recettes sur convention reste trop importante, mais l'effet de cette surbudgétisation sur l'équilibre budgétaire est neutre. De ce fait, le taux d'exécution de 78,4%, est très inférieur à ceux des années précédentes. Si certaines recettes ont légèrement baissé (par exemple les subventions d'exploitation et financement des actifs ou les fondations - fonds propres, réserves, dons et legs), d'autres progressent significativement, telles que la formation continue, diplômes propres et VAE (+138k€), l'apprentissage (+521k€) ou le D.U. du CIREFE (+20k€). Les recettes propres des PUR (1,6M€) sont en légère baisse par rapport à 2021 (-10k€). Les ventes de publications sont d'un montant de 1,5M€ niveau comparable à 2021.

Le montant des recettes provenant de l'État, hors SCSP, a presque doublé par rapport à 2021, passant de 2,6M€ à 5,4M€ (soit +103%). Cette évolution est constatée sur les opérations pluriannuelles (+2,8M€) dont 2,2M€ sont liés aux encaissements pour les opérations des toitures terrasses (979k€), la rénovation énergétique (1,19M€), la réhabilitation du bâtiment E (1,3M€) et celle du bâtiment A (80k€).

Les autres financements publics hors Etat augmentent de 338k€ (soit +4,9%). Selon l'origine du financement les évolutions sont disparates.

Seuls les financements provenant de l'ANR ont augmenté par rapport à 2021 de 1,5M€ dont 1,4M€ concernent les programmes d'Investissements d'avenir pour les deux formations CAPS (461k€) et DIGISPORT (917k€). Les subventions provenant de la Région (-244k€ pour un montant encaissé de 1,4M€), subventions de l'Union Européenne (-421k€ - encaissé : 562k€) et autres subventions (-563k€ - encaissé : 1,7M€) sont en baisse.

Les recettes de fiscalité affectée concernent la CVEC. Le montant encaissé diminue en 2022 du fait de changement du calendrier de versements de la CVEC, qui désormais se fera en année civile. Le versement prévu en décembre 2022 estimé à 420k€ n'a pas eu lieu mais est effectif en 2023. De ce fait, seuls 1M€ ont été versés sur 2022 au titre de la CVEC. L'impact négatif sur le budget 2022 est de 420k€.



2- Équilibre financier

2.1. Solde Budgétaire

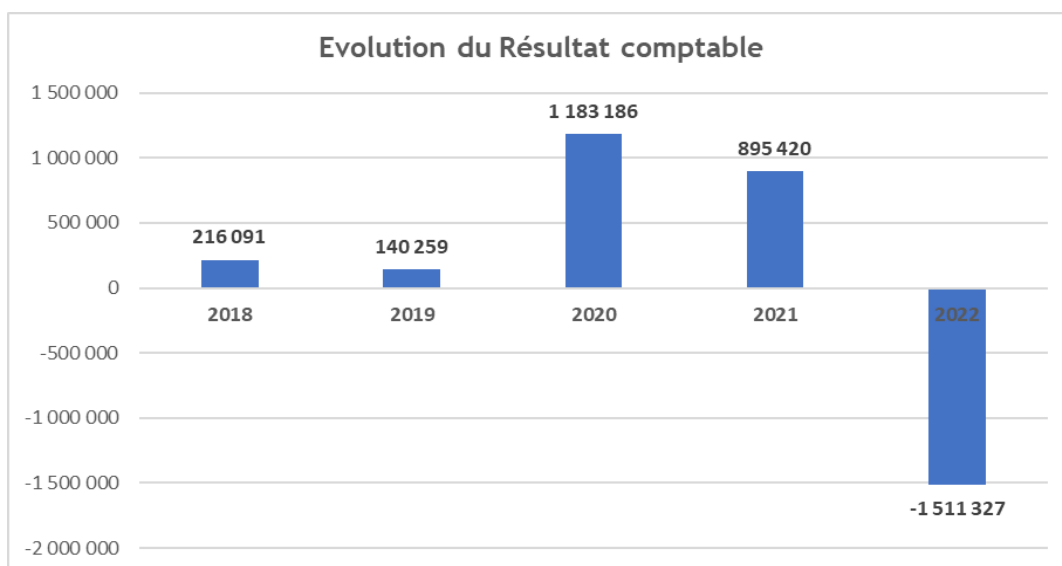
Le solde budgétaire est déficitaire de 5,9M€. Il est composé du solde excédentaire du SAIC (176k€) et de celui du budget principal (-6,1€). Il résulte de la différence entre un montant de CP de 132M€ et une réalisation d'encaissements de 126M€. Le solde était excédentaire en 2021 de 2,5M€.

Ce solde déficitaire est réparti pour 4,4M€ entre les opérations hors PFI et 1,5M€ sur les opérations pluriannuelles. Le montant des mesures RH non compensées explique principalement ce solde négatif hors PFI.

Le solde négatif des opérations pluriannuelles s'explique par l'opération de réhabilitation du bâtiment E pour lequel les encaissements sont de 2M€ pour des paiements de 4M€ soit un décalage de 2M€. La majorité des encaissements pour cette opération (6,3M€) a en effet été réalisée les années précédentes. Quant au montant important des CP, il correspond, notamment, au paiement des engagements des années antérieures.

2.2. Résultat Comptable

Comme annoncé lors des deux derniers budgets rectificatifs, le résultat comptable de l'exercice 2022 est déficitaire et s'élève à -1,5M€, réparti entre le budget principal (-1,79M€) et celui des PUR (280k€). Il était de 895€ en 2021, et 1,18K€ en 2020.



La revalorisation du point d'indice, de 1,6M€, explique à elle seule ce résultat. Cela garantit à l'établissement que cet exercice ne sera pas considéré comme déficitaire par le Rectorat, et qu'il ne pourra donc pas donner lieu à un plan de retour à l'équilibre en cas de déficit en 2023.

Par ailleurs, le surcoût lié aux dépenses énergétiques s'élève à 690k€, alors que la compensation reçue en décembre 2022 s'élevait à 413k€, venant également peser sur le résultat annuel.

Enfin, la modification du versement de la CVEC, en privant l'exercice 2022 d'une recette attendue de 420k€, participe encore au déséquilibre du résultat comptable 2022

Quant aux PUR, le résultat comptable diminue (158k€) par rapport à 2021. Malgré des dépenses en hausse (+203k€) et des recettes en diminution le résultat comptable reste positif. La baisse des recettes est atténuée par l'augmentation des droits d'auteurs et reproduction (+35k€) et une variation positive de stock de produits (+70k€).

2.3. Capacité d'Autofinancement

Au résultat comptable sont ajoutées les dotations et reprises sur amortissement, pour un montant de 2,5M€ sur le budget agrégé.

La capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement atteint donc 714k€. Par rapport à 2021, elle chute de 2,8M€. Elle est constituée pour moitié par le budget principal (365k€), les PUR contribuant à hauteur de 348k€.

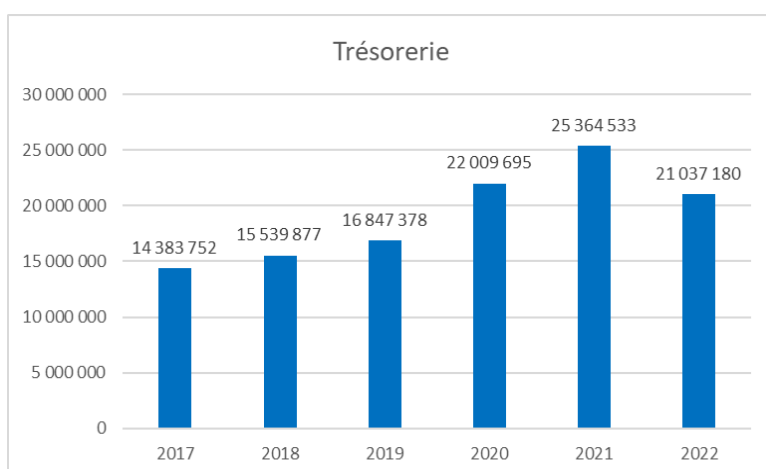
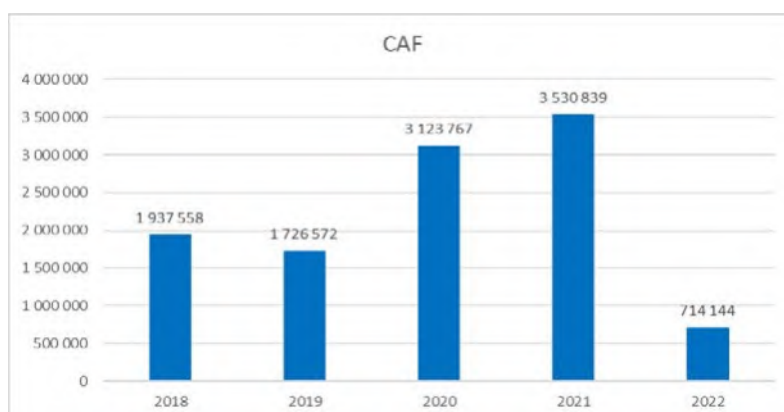
2.4. Variation du fonds de roulement

Le montant limité de la CAF de 714k€ ne permet pas de couvrir la forte réalisation des dépenses d'investissement (10,7M€), nécessitant un prélèvement sur fonds de roulement de 2,1M€. Ce prélèvement correspond au décalage entre les dépenses d'investissement pour la rénovation du bâtiment E (3,9M€) et les recettes perçues (1,99M€) ainsi que pour l'opération ESS CARGO pour laquelle le décalage entre les recettes et les dépenses est de 238k€.

3- Soutenabilité de l'exécution

En dehors du résultat comptable faussé par les éléments cités au point 2.2, les principaux indicateurs de soutenabilité budgétaire restent au-dessus des seuils conseillés hormis le rapport de dépenses de personnel sur les recettes encaissées.

La capacité d'autofinancement est positive à 714k€.



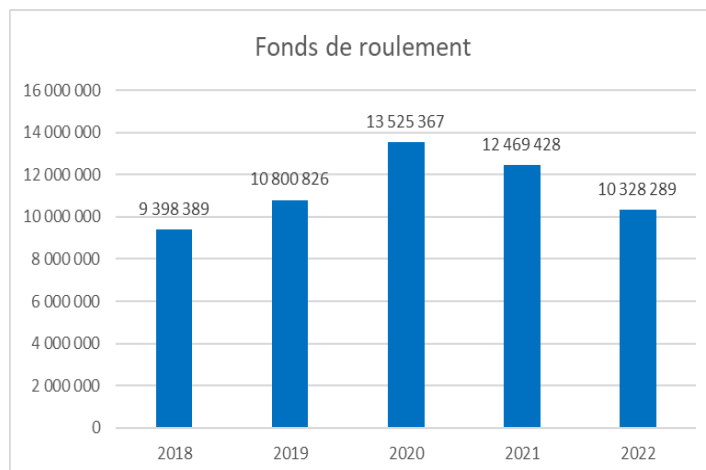
Le nombre de jours de trésorerie passe de 62 jours contre 77 en 2021. Le seuil d'alerte est fixé à 30 jours.

Le décalage entre le niveau important des décaissements réalisés en 2022 (127M€) et les montants encaissés (126M€), y compris pour les opérations non budgétaires, explique la variation négative de la trésorerie.

Du fait de la forte sollicitation de la trésorerie en 2022, le niveau de trésorerie baisse et retrouve un niveau comparable à celui des années précédant la crise sanitaire.

Le nombre de jours de fonds de roulement diminue pour atteindre 31 jours mais reste supérieur au seuil d'alerte fixé à 20 jours.

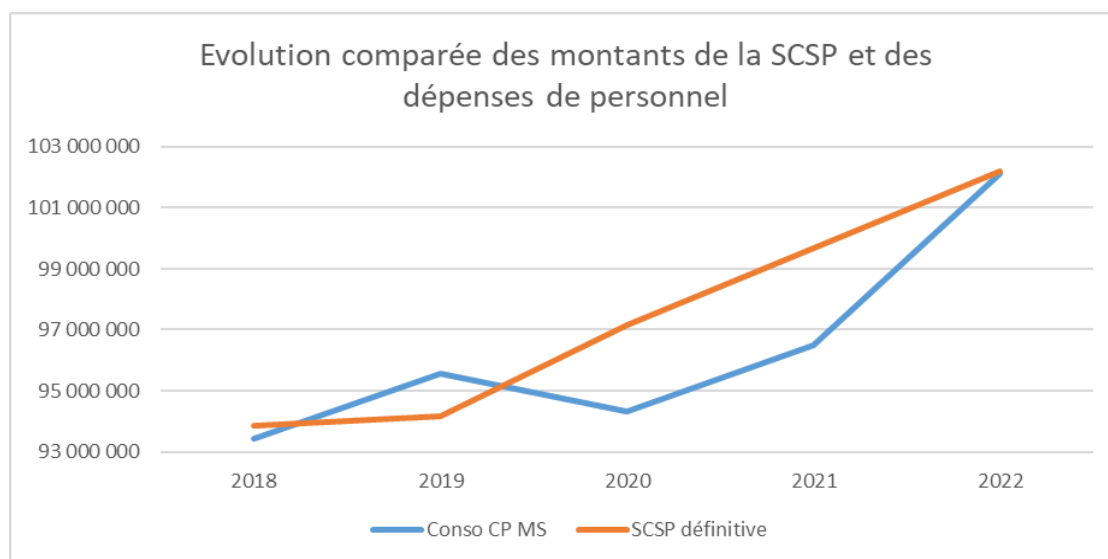
Le montant du fonds de roulement est inférieur à celui de 2021 (12,4M€).



Le résultat comptable est déficitaire (-1,5M€).

La part de la masse salariale sur les recettes encaissées progresse, passant de 82,8% à 85,29%, bien supérieure au seuil d'alerte fixé par le Ministère (83%). L'augmentation des dépenses de personnel est passée de +1,9% en 2020 à +2,3% en 2021 et à 6,2% en 2022. En parallèle, les recettes encaissées augmentent de façon moins importante +4,71% en 2022.

Les efforts entrepris par l'université pour contenir les dépenses de personnel ne sont pas visibles cette année du fait de l'augmentation incontournable de la masse salariale liée à différentes mesures RH avec un fort impact sur cette enveloppe. La progression de la SCSP augmente désormais moins vite que celles des dépenses de personnel (cf. graphique ci-dessous). Cependant, le montant de la notification 2023 intègre le financement de l'augmentation de la valeur du point d'indice, ce qui devrait couvrir la quasi-totalité du surcoût et laisse espérer un rétablissement de la situation.



Pour l'exercice 2022, les principaux indicateurs de soutenabilité sont en dégradation. Si l'établissement a su augmenter ses ressources cette année, le montant n'a pas suffi à compenser l'augmentation des dépenses, en particulier au niveau de la masse salariale (par comparaison, l'accroissement du coût des fluides n'aura eu finalement qu'un faible impact financier).

Il n'en reste pas moins que le résultat négatif et l'augmentation du rapport entre les dépenses de personnel et les recettes sont liés à des événements conjoncturels (en particulier la hausse du point d'indice mais aussi l'indemnité télétravail ou la hausse du SMIC, non compensées sur la SCSP) et ne reflètent pas la qualité de la gestion de l'établissement. Alors même que notre université est une des moins bien dotées, l'impact financier de ces événements a dû être compensé par les ressources propres de l'établissement et un prélèvement sur son fonds de roulement, invisibilisant alors les efforts de gestion rigoureuse en particulier sur la masse salariale.

Après deux années de crise sanitaire, l'exercice budgétaire a donc à nouveau été fortement perturbé. Il devient difficile d'analyser la trajectoire de l'établissement, d'en tirer des enseignements à moyen terme et d'envisager sereinement les prochaines années.

Tableau 1 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du compte financier 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)			(B)			(C) = (A) + (B)			
		Emplois sous plafond Etat *			Emplois financés hors SCSP			Global			
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT			En ETPT			Global		
			Budget initial	Dernier budget modifié	Compte Financier	Budget initial	Dernier budget modifié	Compte Financier	Budget initial	Dernier budget modifié	Compte Financier
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	600,0	600,0	593,0				600,0	600,0	593,0
		CDI	-	-	-				-	-	-
	Non permanents	CDD	122,0	122,0	119,0				158,0	158,0	154,0
		S/total EC	722,0	722,0	712,0	36,0	36,0	35,0	758,0	758,0	747,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								-	-	-	
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	435,4	435,4	433,0				435,4	435,4	433,0
		CDI	32,6	32,6	32,0	15,0	15,0	14,0	47,6	47,6	46,0
	Non permanents	CDD	28,5	28,5	26,0	156,0	156,0	153,0	184,5	184,5	179,0
		S/total Biatss	496,5	496,5	491,0	171,0	171,0	167,0	667,5	667,5	658,0
Totaux		1 218,5	1 218,5	1 203,0	207,0	207,0	202,0	1 425,5	1 425,5	1 405,0	
								Plafond global des emplois voté par le CA **	Plafond global des emplois voté par le CA **	Plafond global des emplois voté par le CA **	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat au Budget initial				1 230,0							
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat au dernier Budget modifié				1 234,0							
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat au Compte financier				1 234,0							

**Tableau 2 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Autorisations budgétaires - Compte financier 2022**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses										
	Budget initial		Dernier Budget Modifié		Compte Financier		Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	102 473 648	102 473 648	106 245 451	106 245 451	105 989 095	105 985 176	127 952 253	130 360 336	126 065 178	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	30 112 882	30 112 882	31 236 217	31 236 217	29 868 276	29 868 276	99 132 828	101 917 911	102 302 017	Subvention pour charges de service public
							4 786 932	4 294 932	5 445 753	Autres financements de l'Etat
							1 187 611	1 187 611	1 003 106	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	23 231 246	19 198 246	23 431 246	19 398 246	15 401 796	15 345 749	10 575 522	10 575 522	7 225 774	Autres financements publics
							12 269 360	12 384 360	10 088 528	Recettes propres
							-	-	-	Recettes fléchées **
							-	-	-	Financements de l'Etat fléchés
							-	-	-	Autres financements publics fléchés
							-	-	-	Recettes propres fléchées
Investissement	9 174 609	12 779 512	9 174 609	12 779 512	7 526 143	10 702 541				
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-				
Personnel	-	-	-	-	-	-				
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-				
Investissement	-	-	-	-	-	-				
TOTAL DES DÉPENSES	134 879 503	134 451 406	138 851 306	138 423 209	128 917 034	132 033 466	127 952 253	130 360 336	126 065 178	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		-		-		-	6 499 153	8 062 873	5 968 288	Solde budgétaire (déficit)

**Tableau 2 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal
Autorisations budgétaires - Compte financier 2022**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses										
	Budget initial		Dernier Budget Modifié		Compte Financier		Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	101 593 648	101 593 648	105 365 451	105 365 451	105 109 876	105 105 957	125 734 703	128 142 786	123 927 381	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	29 945 356	29 945 356	31 068 691	31 068 691	29 685 689	29 685 689	98 641 178	101 426 261	101 810 367	Subvention pour charges de service public
			-	-			4 786 932	4 294 932	5 437 253	Autres financements de l'Etat
			-	-			1 187 611	1 187 611	1 003 106	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	21 893 696	17 860 696	22 093 696	18 060 696	14 294 015	14 263 764	10 575 522	10 575 522	7 202 521	Autres financements publics
			-	-			10 543 460	10 658 460	8 474 133	Recettes propres
			-	-						
			-	-						
			-	-						
Investissement	9 174 609	12 779 512	9 174 609	12 779 512	7 526 143	10 702 541				Recettes fléchées **
										- Financements de l'Etat fléchés
										- Autres financements publics fléchés
										- Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-				
Personnel										
Fonctionnement										
Investissement										
TOTAL DES DÉPENSES	132 661 953	132 233 856	136 633 756	136 205 659	126 930 034	130 072 262	125 734 703	128 142 786	123 927 381	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		-		-		-	6 499 153	8 062 873	6 144 881	Solde budgétaire (déficit)

**Tableau 2 - Université Rennes 2 (0350937D) : Presses Universitaires de Rennes
Autorisations budgétaires - Compte financier 2022**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses						
	Budget initial		Dernier Budget Modifié		Compte Financier	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	880 000	880 000	880 000	880 000	879 219	879 219
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	167 526	167 526	167 526	167 526	182 587	182 587
			-	-		
Fonctionnement et intervention	1 337 550	1 337 550	1 337 550	1 337 550	1 107 781	1 081 985
			-	-		
			-	-		
			-	-		
Investissement	-	-	-	-	-	-
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-
Personnel						
Fonctionnement						
Investissement						
TOTAL DES DÉPENSES	2 217 550	2 217 550	2 217 550	2 217 550	1 987 000	1 961 204
Solde budgétaire (excédent)		-		-		176 593

Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	
Montants	Montants	Montants	
2 217 550	2 217 550	2 137 798	Recettes globalisées
491 650	491 650	491 650	Subvention pour charges de service public
-	-	8 500	Autres financements de l'Etat
-	-	-	Fiscalité affectée
-	-	23 253	Autres financements publics
1 725 900	1 725 900	1 614 395	Recettes propres
-	-	-	Recettes fléchées **
			Financements de l'Etat fléchés
			Autres financements publics fléchés
			Recettes propres fléchées
2 217 550	2 217 550	2 137 798	TOTAL DES RECETTES
-	-	-	Solde budgétaire (déficit)

**Tableau 3 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Dépenses par destination et recettes par origine - Compte financier 2022**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)	39 035 287	39 035 287	1 703 854	1 722 949	79 106	127 002	40 818 247	40 885 238
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	28 330 867	28 330 867	1 256 589	1 258 169	48 747	91 762	29 636 203	29 680 798
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	10 696 133	10 696 133	370 602	362 546	30 959	35 240	11 097 093	11 093 918
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	8 287	8 287	76 663	102 234	-	-	84 950	110 521
D105 - Bibliothèques et documentation	4 306 373	4 306 373	1 186 362	1 130 060	145 926	196 890	5 638 661	5 633 323
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	317 260	317 260	139 674	177 644	54 872	46 282	511 805	541 186
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	-	-	-	-	-	-	-	-
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	-	-	-	-	-	-	-	-
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	-	-	-	-	-	-	-
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	31 358 129	31 358 129	2 081 797	1 962 196	131 172	232 840	33 571 097	33 553 165
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	-	-	-	-	-	-	-	-
D113 - Diffusion des savoirs et musées	1 329 772	1 329 772	1 114 239	1 088 341	3 276	3 276	2 447 287	2 421 389
D114 - Immobilier	2 766 403	2 766 403	4 102 215	4 619 388	5 634 289	8 622 853	12 502 907	16 008 644
D115 - Pilotage et support	25 744 108	25 744 108	3 449 355	2 995 516	1 382 753	1 328 211	30 576 216	30 063 917
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)	1 131 764	1 131 764	1 624 302	1 649 654	94 748	145 186	2 850 814	2 926 604
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	976 595	976 595	248 577	250 858	6 352	19 577	1 231 523	1 247 029
D202 - Aides indirectes (f)	70 198	70 198	536 813	552 724	84 122	119 065	691 133	741 986
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	84 972	84 972	838 912	846 072	4 275	6 545	928 158	937 588
Total	105 989 095	105 985 176	15 401 796	15 345 749	7 526 143	10 702 541	128 917 034	132 033 466
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)								-

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	102 302 017	-	-	-	-	-	-	-	102 302 017
Droits d'inscription	-	-	-	-	1 808 451	-	-	-	1 808 451
Formation continue, diplômes propres et VAE	-	-	-	-	3 780 958	-	-	-	3 780 958
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	54 808	-	-	-	54 808
Contrats et prestations de recherche hors ANR	-	-	-	-	299 745	-	-	-	299 745
Valorisation	-	-	-	-	2 232 428	-	-	-	2 232 428
ANR investissements d'avenir	-	-	-	2 113 512	-	-	-	-	2 113 512
ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	653 415	-	-	-	-	653 415
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	-	-	-	1 481 574	-	-	-	-	1 481 574
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	-	-	-	591 085	-	-	-	-	591 085
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	-	5 445 753	-	2 379 819	218 973	-	-	-	8 044 545
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	-	-	-	-	89 873	-	-	-	89 873
Autres recettes	-	-	1 003 106	6 369	1 603 293	-	-	-	2 612 768
Total	102 302 017	5 445 753	1 003 106	7 225 774	10 088 528	-	-	-	126 065 178
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)								5 968 288	

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

**Tableau 3 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal
Dépenses par destination et recettes par origine - Compte financier 2022**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)	39 035 287	39 035 287	1 703 854	1 722 949	79 106	127 002	40 818 247	40 885 238
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	28 330 867	28 330 867	1 256 589	1 258 169	48 747	91 762	29 636 203	29 680 798
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	10 696 133	10 696 133	370 602	362 546	30 359	35 240	11 097 093	11 093 918
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	8 287	8 287	76 663	102 234	-	-	84 950	110 521
D105 - Bibliothèques et documentation	4 306 373	4 306 373	1 186 362	1 130 060	145 926	196 890	5 638 661	5 633 323
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	317 260	317 260	139 674	177 644	54 872	46 282	511 805	541 186
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	-	-	-	-	-	-	-	-
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	-	-	-	-	-	-	-	-
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	-	-	-	-	-	-	-
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	31 358 129	31 358 129	2 081 797	1 962 196	131 172	232 840	33 571 097	33 553 165
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	-	-	-	-	-	-	-	-
D113 - Diffusion des savoirs et musées	450 553	450 553	6 458	6 356	3 276	3 276	460 287	460 185
D114 - Immobilier	2 766 403	2 766 403	4 102 215	4 619 388	5 634 289	8 622 853	12 502 907	16 008 644
D115 - Pilotage et support	25 744 108	25 740 189	3 449 355	2 995 516	1 382 753	1 328 211	30 576 216	30 063 917
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)	1 131 764	1 131 764	1 624 302	1 649 654	94 748	145 186	2 850 814	2 926 604
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	976 595	976 595	248 577	250 858	6 352	19 577	1 231 523	1 247 029
D202 - Aides indirectes (f)	70 198	70 198	536 813	552 724	84 122	119 065	691 133	741 986
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	84 972	84 972	838 912	846 072	4 275	6 545	928 158	937 588
Total	105 109 876	105 105 957	14 294 015	14 263 764	7 526 143	10 702 541	126 930 034	130 072 262

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) -

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	101 810 367								101 810 367
Droits d'inscription					1 808 451				1 808 451
Formation continue, diplômes propres et VAE					3 780 958				3 780 958
Taxe d'apprentissage					54 808				54 808
Contrats et prestations de recherche hors ANR					299 745				299 745
Valorisation					648 736				648 736
ANR investissements d'avenir				2 113 512	-				2 113 512
ANR hors investissements d'avenir				653 415	-				653 415
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				1 468 149	-				1 468 149
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				591 085	-				591 085
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		5 437 253		2 369 991	195 929				8 003 173
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs				-	89 873				89 873
Autres recettes			1 003 106	6 369	1 595 633				2 605 108
Total	101 810 367	5 437 253	1 003 106	7 202 521	8 474 133	-	-	-	123 927 381

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) 6 144 881

**Tableau 3 - Université Rennes 2 (0350937D) : Presses Universitaires de Rennes
Dépenses par destination et recettes par origine - Compte financier 2022**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)	-	-	-	-	-	-	-	-
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)								
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)								
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)								
D105 - Bibliothèques et documentation								
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé								
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies								
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur								
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies								
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement								
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société								
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale								
D113 - Diffusion des savoirs et musées	879 219	879 219	1 107 781	1 081 985	-	-	1 987 000	1 961 204
D114 - Immobilier								
D115 - Pilotage et support								
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)								
D201 - Aides directes aux étudiants (e)								
D202 - Aides indirectes (f)								
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)								
Total	879 219	879 219	1 107 781	1 081 985	-	-	1 987 000	1 961 204
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)							176 593	

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	491 650								491 650
Droits d'inscription									-
Formation continue, diplômes propres et VAE									-
Taxe d'apprentissage									-
Contrats et prestations de recherche hors ANR									-
Valorisation					1 583 692				1 583 692
ANR investissements d'avenir					-				-
ANR hors investissements d'avenir					-				-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				13 425					13 425
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				-					-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		8 500		9 828	23 044				41 372
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs			-	-	-				-
Autres recettes					7 659				7 659
Total	491 650	8 500	-	23 253	1 614 395	-	-	-	2 137 798

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

Tableau 4 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Équilibre financier - Compte financier 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			
	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	6 499 153	8 062 873	5 968 288
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	6 499 153	8 062 873	6 144 881
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>	-	-	-
<i>dont solde budgétaire FU</i>			
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)			-
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	694 419	694 420	1 292 949
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)		486 000	281 990
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	7 193 572	9 243 293	7 543 227
Variation de trésorerie (I)	-	-	-
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)</i>			
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)</i>		-	-
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	7 193 572	9 243 293	7 543 227

Financements (couverture des financements)			
Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	
-	-	-	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
-	-	0	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
-	-	176 593	<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
			<i>dont solde budgétaire FU</i>
			<i>dont solde budgétaire BAI</i>
			<i>dont solde budgétaire SIE</i>
			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
799 637	799 638	1 219 331	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
	486 000	1 996 544	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
799 637	1 285 638	3 215 875	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
6 393 935	7 957 655	4 327 352	Variation de trésorerie (II)
			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)</i>
6 393 935	7 957 655	4 327 352	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)</i>
7 193 572	9 243 293	7 543 227	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

Tableau 5 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Opérations pour le compte de tiers - Compte financier 2022

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Budget Initial		Dernier Budget Modifié		Compte Financier	
			Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
BOURSES AMI	47310000	Recettes à transférer	350 000	452 400	350 000	452 400	497 838,70	457 100,00
PROJET COSTS	47310000	Recettes à transférer	68 900	68 900	68 900	68 900	83 826,80	69 101,49
CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID	47310000	Recettes à transférer	7 182		7 182	-	0,00	0,00
ANR DUNE-DESIR 16-DU	47310000	Recettes à transférer	93 337	93 337	93 338	93 338	0,00	0,00
CE 823744 MANAGLOBAL	47310000	Recettes à transférer		-		-	29 107,00	0,00
ANR-18-EUR-0007 CAPS	47310000	Recettes à transférer					0,00	-10 746,00
CE ADVICLIM	47310000	Recettes à transférer					0,00	0,00
CE ARGOS 2018-1789/0	47310000	Recettes à transférer					0,00	0,00
ANR-18-EURE-0022 DIG	47310000	Recettes à transférer					126 027,74	126 027,74
PERMIS DE CONDUIRE	47310000	Recettes à transférer					4 000,00	1 500,00
NA	47310000	Recettes à transférer					0,00	756,01
ARN-20-STHP-0004 REV	47310000	Recettes à transférer					186 238,02	186 300,00
ARN-20-STHP-0004 REV	47310000	Recettes à transférer					128 790,00	176 634,00
ARS PROMOTION SANTE	47310000	Recettes à transférer					5 600,00	0,00
RM/DISP RENNES CAMPU	47310000	Recettes à transférer					0,00	8 000,00
TVA	44500000		175 000	185 000	175 000	185 000	231 520,73	204 657,65
TOTAL			694 419	799 637	694 420	799 638	1 292 949	1 219 331

**Tableau 6 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Situation patrimoniale - Compte financier 2022**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	PRODUITS	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier
Personnel	101 173 648	104 895 451	104 448 734	Subventions de l'Etat	104 013 716	106 306 799	105 396 437
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	30 112 882	31 234 553	29 868 276	Fiscalité affectée	1 187 611	1 187 611	1 022 255
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	21 998 246	22 710 446	23 082 920	Autres subventions	6 456 535	6 456 535	4 955 435
				Autres produits	12 475 674	13 210 443	14 646 200
TOTAL DES CHARGES (1)	123 171 894	127 605 897	127 531 654	TOTAL DES PRODUITS (2)	124 133 536	127 161 388	126 020 327
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>961 642</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	<i>-</i>	<i>444 509</i>	<i>1 511 327</i>
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	124 133 536	127 605 897	127 531 654	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	124 133 536	127 605 897	127 531 654

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.*

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	961 642	- 444 509	- 1 511 327
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 500 000	5 518 200	5 786 170
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 3 000 000	- 3 000 000	- 420 012
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	- 5 258
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	- 619 769	- 3 135 429
= CAF ou IAF*	2 461 642	1 453 922	714 144

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	RESSOURCES	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	2 461 642	1 453 922	714 144
Investissements	11 779 512	11 779 512	10 697 507	Financement de l'actif par l'État	1 476 974	3 454 474	5 473 914
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 921 158	3 592 758	2 363 052
				Autres ressources	50 102	50 102	-
Remboursement des dettes financières	-	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-	5 258
TOTAL DES EMPLOIS (5)	11 779 512	11 779 512	10 697 507	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 909 876	8 551 256	8 556 367
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	5 869 636	3 228 256	2 141 140

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 5 869 636	- 3 228 256	- 2 141 140
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	524 299	4 729 399	2 186 213
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 6 393 935	- 7 957 655	- 4 327 352
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	6 599 793	9 241 172	10 328 289
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 12 370 804	- 8 165 705	- 10 708 892
Niveau de la TRESORERIE	18 970 598	17 406 878	21 037 180

**Tableau 6 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal
Situation patrimoniale - Compte financier 2022**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	PRODUITS			
				Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	
Personnel	100 293 648	104 015 451	103 506 893	Subventions de l'Etat	103 522 066	105 815 149	104 904 787
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>29 945 356</i>	<i>31 067 027</i>	<i>29 685 689</i>	Fiscalité affectée	1 187 611	1 187 611	1 022 255
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	19 941 496	20 653 696	21 788 811	Autres subventions	6 456 535	6 456 535	4 947 132
				Autres produits	10 065 345	10 800 114	12 629 952
TOTAL DES CHARGES (1)	120 235 144	124 669 147	125 295 704	TOTAL DES PRODUITS (2)	121 231 557	124 259 409	123 504 126
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	996 413	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	409 738	1 791 578
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	121 231 557	124 669 147	125 295 704	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	121 231 557	124 669 147	125 295 704

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	996 413	- 409 738	- 1 791 578
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 821 800	4 840 000	5 298 259
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 2 315 571	- 2 315 571	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs		-	- 5 258
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		- 619 769	- 3 135 429
= CAF ou IAF*	2 502 642	1 494 922	365 994

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	RESSOURCES			
				Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	2 502 642	1 494 922	365 994
Investissements	11 779 512	11 779 512	10 697 507	Financement de l'actif par l'État	1 476 974	3 454 474	5 473 914
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 921 158	3 592 758	2 363 052
				Autres ressources	50 102	50 102	-
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières	-	-	5 258
TOTAL DES EMPLOIS (5)	11 779 512	11 779 512	10 697 507	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 950 876	8 592 256	8 208 218
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	5 828 636	3 187 256	2 489 290

Tableau 6 - Université Rennes 2 (0350937D) : Presses Universitaires de Rennes
Situation patrimoniale - Compte financier 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	PRODUITS	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier
Personnel	880 000	880 000	941 841	Subventions de l'Etat	491 650	491 650	491 650
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>167 526</i>	<i>167 526</i>	<i>182 587</i>	Fiscalité affectée	-	-	-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	2 056 750	2 056 750	1 294 109	Autres subventions	-	-	8 303
				Autres produits	2 410 329	2 410 329	2 016 248
TOTAL DES CHARGES (1)	2 936 750	2 936 750	2 235 950	TOTAL DES PRODUITS (2)	2 901 979	2 901 979	2 516 201
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>280 251</i>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	<i>34 771</i>	<i>34 771</i>	<i>-</i>
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 936 750	2 936 750	2 516 201	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 936 750	2 936 750	2 516 201

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 34 771	- 34 771	280 251
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	678 200	678 200	487 911
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 684 429	- 684 429	- 420 012
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			
= CAF ou IAF*	- 41 000	- 41 000	348 150

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	RESSOURCES	Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier
Insuffisance d'autofinancement*	41 000	41 000	-	Capacité d'autofinancement*	-	-	348 150
Investissements	-	-	-	Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	41 000	41 000	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-	-	348 150
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	348 150	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	41 000	41 000	-

Tableau 7 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Plan de trésorerie - Compte financier 2022

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	25 364 532,68	40 614 437	30 735 660	22 502 366	38 069 953	28 849 325	10 262 958	48 500 725	40 567 023	31 080 102	35 185 298	26 624 646	21 037 180
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	25 161 772	1 119 658	1 715 122	26 835 351	1 301 845	2 801 719	37 080 538	338 802	3 140 351	3 546 464	2 662 691	20 360 867	126 065 178
Subvention pour charges de service public	24 735 287,00	0,00	0,00	24 730 503,00	0,00	1 093 740,43	35 936 381,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 806 106,00	102 302 017
Autres financements de l'Etat	361 955,00	0,00	234 176,65	115 000,00	99 931,88	320 662,15	390 084,44	136 360,00	2 235 581,00	22 000,00	58 414,00	1 471 588,20	5 445 753
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003 106,09	0,00	0,00	1 003 106
Autres financements publics	-240 825,50	792 392,41	802 863,68	1 632 860,18	342 955,35	747 616,98	48 635,97	35 243,27	483 057,30	43 639,00	864 056,71	1 673 278,52	7 225 774
Recettes propres	305 355,58	327 265,77	678 081,29	356 987,41	858 958,18	639 698,97	705 436,80	167 198,81	421 712,50	2 477 718,58	1 740 220,02	1 409 893,84	10 088 528
Recettes budgétaires fléchées		1 300	- 1 300										
Financements de l'Etat fléchés													
Autres financements publics fléchés													
Recettes propres fléchées		1 300	- 1 300										
Opérations non budgétaires													
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	242 888	332 729	1 690 692	- 829 324	486 018	- 1 115 172	5 569 957	401 310	- 2 033 422	12 251 638	795 904	- 14 577 341	3 215 875
TVA encaissée	14 652	6 764	28 194	12 031	18 042	18 679	13 553	4 163	12 976	18 515	23 757	33 331	204 658
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	43	- 10 646	488 465	2 000	316 680	1 200	1 600	-	29 441	756	-	185 134	1 014 673
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	228 193	336 611	1 174 033	- 843 355	151 296	- 1 135 051	5 554 803	397 147	- 2 075 839	12 232 367	772 147	- 14 795 807	1 996 544
A. TOTAL	25 404 660	1 453 687	3 404 513	26 006 026	1 787 863	1 686 546	42 650 495	740 112	1 106 928	15 798 101	3 458 595	5 783 525	129 281 053
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	1 705 506	10 366 839	12 375 642	18 581 696	11 012 912	11 246 959	13 126 449	8 669 760	10 542 198	11 549 042	11 584 516	11 271 947	132 033 466
Personnel	4 988,60	8 370 682,50	9 253 140,44	16 806 154,65	8 728 662,54	8 810 349,76	10 608 243,09	8 584 434,92	7 823 935,89	8 913 245,91	9 087 679,51	8 993 658,41	105 985 176
Fonctionnement	1 239 703,33	1 243 830,23	1 506 818,57	1 090 437,75	1 337 128,00	1 248 696,37	1 348 442,77	85 325,51	1 729 124,80	1 494 796,23	1 327 527,05	1 693 918,85	15 345 749
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	460 814	752 326	1 615 683	685 104	947 122	1 187 913	1 169 763	-	989 137	1 141 000	1 169 309	584 370	10 702 541
Dépenses liées à des recettes fléchées													
Personnel													
Fonctionnement													
Intervention													
Investissement													
Opérations non budgétaires													
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en compte de tiers :	8 449 250	965 626	- 737 835	- 8 143 258	- 4 421	9 025 954	- 8 713 721	4 054	51 651	143 864	434 730	99 044	1 574 939
TVA décaissée	34 485,34	22 566,32	19 205,16	10 003,71	12 397,13	27 643,49	10 771,59	187,90	22 194,77	15 854,61	29 671,05	26 539,66	231 521
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	34 861,02	56 575,42	161 189,04	23 019,82	59 915,85	193 438,02	3 600,00	1 300,00	9 454,69	63 877,40	296 300,00	157 897,00	1 061 428
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	8 379 903,79	886 484,23	- 318 229,12	- 8 176 281,06	- 76 734,02	8 804 872,90	- 8 728 092,88	2 566,31	20 001,69	64 131,81	108 756,42	- 85 393,01	281 990
B. TOTAL	10 154 756	11 332 465	- 11 637 807	- 10 438 439	11 008 491	20 272 913	4 412 728	8 673 815	10 593 849	11 692 906	12 019 246	11 370 991	133 608 406
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	15 249 904	- 9 878 777	- 8 233 294	15 567 588	- 9 220 628	- 18 586 367	38 237 767	- 7 933 703	- 9 486 920	4 105 195	- 8 560 652	- 5 587 466	- 4 327 352
SOLDE CUMULE (1) + (2)	40 614 437	30 735 660	22 502 366	38 069 953	28 849 325	10 262 958	48 500 725	40 567 023	31 080 102	35 185 298	26 624 646	21 037 180	

**Tableau 8 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Opérations liées aux recettes fléchées - Compte financier 2022**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1 et suivantes
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)			
Recettes fléchées (b)	-	-	-
Financements de l'État fléchés	-	-	-
Autres financements publics fléchés	-	-	-
Recettes propres fléchées	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	-	-
Personnel	-	-	-
AE=CP	-	-	-
Fonctionnement et intervention	-	-	-
AE	-	-	-
CP	-	-	-
Investissement	-	-	-
AE	-	-	-
CP	-	-	-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	-	-

Sans Objet

Tableau 9 - Université de Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes (PUR)
Tableau des opérations pluriannuelles - Compte Financier 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Exécution des autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opérations	Nature	Prévision	Exécution						Prévision N+1 et suivantes		
		Coût total de l'opération (1)	AE consommées les années antérieures à N (2)	AE consommées en N (3)	Total des AE consommées (4)=(2)+(3)	CP consommés les années antérieures à N (5)	CP consommés en N (6)	Total des CP consommés (7) = (5) + (6)	Restes à payer (8) = (4)-(7)	Solde à engager (9) = (1) - (4)	Solde à payer (10) = (1) - (7)
Op. 1	Personnel		3 456 706	2 298 945	5 755 651	3 456 706	2 298 945	5 755 651	-		
	Fonctionnement et intervention		1 549 865	1 159 917	2 709 782	1 476 414	1 135 651	2 612 065	97 717		
	Investissement		277 728	119 749	397 477	252 783	119 749	372 532	24 945		
Total Contrats de recherche		17 408 014	5 284 298	3 578 611	8 862 909	5 185 903	3 554 345	8 740 248	122 662	8 545 105	8 667 766
Op. 2	Personnel		1 382 147	1 028 654	2 410 801	1 382 147	1 028 654	2 410 801	-		
	Fonctionnement et intervention		155 552	192 030	347 582	122 861	197 632	320 493	27 088		
	Investissement		411 123	128 890	540 013	315 163	220 343	535 506	4 507		
Total Contrats de formation continue		18 836 276	1 948 821	1 349 574	3 298 395	1 820 171	1 446 629	3 266 800	31 595	15 537 881	15 569 476
Op. 3	Personnel		500 964	402	501 366	325 307	103 229	428 536	72 830		
	Fonctionnement et intervention		10 414 372	4 305 808	14 720 180	4 587 448	7 164 579	11 752 027	2 968 153		
	Investissement		10 915 336	4 306 210	15 221 546	4 912 755	7 267 808	12 180 563	3 040 983		
Total Programmes pluriannuels d'investissement		32 280 357	10 915 336	4 306 210	15 221 546	4 912 755	7 267 808	12 180 563	3 040 983	17 058 811	20 099 794
Op. 4	Personnel		66 212	43 557	109 769	66 212	43 557	109 769	-		
	Fonctionnement et intervention		1 933 371	1 038 195	2 971 566	1 654 094	939 033	2 593 127	378 439		
	Investissement		355 834	121 107	476 941	282 702	163 948	446 650	30 291		
Total Vie étudiante et de campus		5 205 201	2 355 417	1 202 859	3 558 276	2 003 009	1 146 538	3 149 547	408 729	1 646 925	2 055 654
	Ss total personnel	-	4 905 065	3 371 156	8 276 221	4 905 065	3 371 156	8 276 221	-	-	-
	Ss total fonctionnement et intervention	-	4 139 752	2 390 544	6 530 296	3 578 676	2 375 545	5 954 221	576 074	-	-
	Ss total investissement	-	11 459 056	4 675 554	16 134 610	5 438 096	7 668 619	13 106 715	3 027 895	-	-
Total		73 729 848	20 503 873	10 437 254	30 941 127	13 921 837	13 415 320	27 337 157	3 603 970	42 788 721	46 392 691

B - Exécution des recettes

Opérations	Nature	Prévision	Financements extérieurs		Prévisions en N+1 et
		Financement de l'opération (11)	Encaissements des années antérieures à N (12)	Encaissements réalisés en N (13)	Reste à encaisser en N+1 et (14) = (11) - (12) - (13)
Op. 1	Financement de l'Etat*	1 027 155	491 192	230 023	305 940
	Autres financements publics**	14 604 483	5 899 762	1 634 481	7 070 240
	Autres financements***	1 776 376	1 014 906	385 047	376 423
Total Contrats de recherche		17 408 014	7 405 860	2 249 551	7 752 603
Op. 2	Financement de l'Etat*	446 740	97 740	-	349 000
	Autres financements publics**	18 389 536	5 899 762	1 574 352	10 915 422
	Autres financements***	-	-	-	-
Total Contrats de formation continue		18 836 276	5 997 502	1 574 352	11 264 422
Op. 3	Financement de l'Etat*	14 050 111	4 591 206	3 600 787	5 858 118
	Autres financements publics**	18 216 746	3 185 000	1 699 100	13 332 646
	Autres financements***	13 500	13 500	-	-
Total Programmes Pluriannuels d'Investissement		32 280 357	7 789 706	5 299 887	19 190 764
Op. 4	Financement de l'Etat*	5 205 201	4 202 095	1 003 106	-
	Autres financements publics**	-	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-
Total Vie étudiante et de campus		5 205 201	4 202 095	1 003 106	-
	Ss total financement de l'Etat*	15 524 006	5 180 138	3 830 810	6 513 058
	Ss total autres financements publics**	56 415 966	19 186 619	5 911 039	31 318 308
	Ss total autres financements***	1 789 876	1 028 406	385 047	376 423
Total		73 729 848	25 395 163	10 126 896	38 207 789

ANNEXE 5 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Synthèse budgétaire et comptable - Compte financier 2022

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

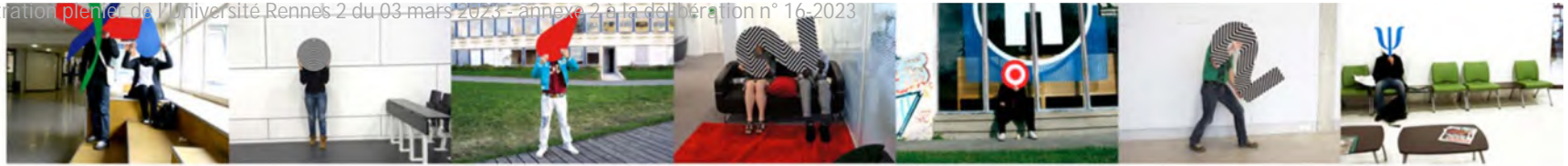
		Budget initial	Dernier Budget Modifié	Compte Financier	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	13 590 946	13 590 946	13 590 946	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	12 469 428	12 469 428	12 469 428	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-12 895 104	-12 895 104	-12 895 104	
	4 Niveau initial de la trésorerie	25 364 533	25 364 533	25 364 533	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée			0	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	25 364 533	25 364 533	25 364 532,68		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	134 879 503	138 851 306	128 917 034	
	6 Résultat patrimonial	961 642	-444 509	-1 511 327	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	2 461 642	1 453 922	714 144	
	8 Variation du fonds de roulement	-5 869 636	-3 228 256	-2 141 140	
	9 Opérations bilanciellées non budgétaires	SENS	0	0	0
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -			
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+			
	Cautionnements et dépôts	-			0
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	0	0	-54 627
	Variation des stocks	+ / -			70 175
	Production immobilisée	+			
	Charges sur créances irrécouvrables	-			-253 025
	Produits divers de gestion courante	+			128 224
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	629 517	4 834 617	3 881 775
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	629 517	0	-1 265 708
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		4 834 617	5 303 982
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			-11 798
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			-144 700
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-6 499 153	-8 062 873	-5 968 288
	12.a Recettes budgétaires		127 952 253	130 360 336	126 065 178
12.b Crédits de paiement ouverts		134 451 406	138 423 209	132 033 466	
13 Décalage du flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaire		105 218	105 218	1 640 936	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		-6 393 935	-7 957 655	-4 327 352	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		0	0	0	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-6 393 935	-7 957 655	-4 327 352	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		524 299	4 729 399	2 186 213	
16 Restes à payer		428 097	428 097	-3 116 433	
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	14 019 043	14 019 043	10 474 513	
	18 Niveau final du fonds de roulement	6 599 792	9 241 172	10 328 289	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-12 370 805	-8 165 705	-10 708 892	
	20 Niveau final de la trésorerie	18 970 598	17 406 878	21 037 180	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée		0	0	0
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée		18 970 598	17 406 878	21 037 180	

Comptabilité budgétaire
 Comptabilité générale



Université Rennes 2

Compte Financier 2022



Sommaire des états comptables

- Balance provisoire p 3
- Balance définitive p 26
- Bilan (Agrégé, Principal, Saic) p 49
- Compte de résultat (Agrégé, Principal, Saic) p 58
- Évolution de la situation patrimoniale p 67
- Soldes intermédiaires de gestion p 72
- Tableau de financement 1 p 75
- Tableau de financement 2 p 77
- Plan de trésorerie p 79
- Tableau des flux de trésorerie p 80
- Balance des comptes de valeurs inactives p 81
- Tableau de synthèse budgétaire et comptable p 83

Document interactif :

- Un clic sur le titre pour retourner au début de l'état
- Un clic sur le logo pour revenir au sommaire



Balance Provisoire

Exercice 2022

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	5	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
(solde débiteur)									
13120000-Financements Régions non rattachés	0,00	4 748 586,67	4 748 586,67	318 950,15	4 615 149,50	4 934 099,65	0,00	185 512,98	
13130000-Financements Départements non rattachés	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	
13140000-Financements Communes non rattachées	0,00	2 079 275,83	2 079 275,83	253 022,45	2 147 963,20	2 400 985,65	0,00	321 709,82	
13150000-Financements Autres coll non rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13160000-Financements Union européenne non rattachés	0,00	1 715,43	1 715,43	1 762,23	0,00	1 762,23	0,00	46,80	
13170000-Financements Autres organismes non rattachées	0,00	428 748,79	428 748,79	222 955,07	208 449,55	431 404,62	0,00	2 655,83	
13180000-Financements Autres non rattachés	0,00	71 318,92	71 318,92	552,73	71 318,92	71 871,65	0,00	552,73	
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	822 833,65	822 833,65	4 086 679,60	2 235 891,61	6 322 571,21	0,00	5 499 737,56	
13413000-Financements Départements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	313 068,74	50 000,00	363 068,74	0,00	363 068,74	
13414000-Financements Communes rattachés à des actifs	0,00	89 256,77	89 256,77	2 694 585,69	1 044 042,70	3 738 628,39	0,00	3 649 371,62	
13415000-Financements Autres coll. rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	226 505,07	0,00	226 505,07	0,00	226 505,07	
13416000-Financements Union Europ. rattachés à des actifs	0,00	72 938,81	72 938,81	817 954,36	20 901,95	838 856,31	0,00	765 917,50	
13417000-Financements Autres org. rattachés à des actifs	0,00	9 045,91	9 045,91	450 361,73	192 911,33	643 273,06	0,00	634 227,15	
13418000-Financements Autres rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	599 231,84	35 659,46	634 891,30	0,00	634 891,30	
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	2 193 218,29	225 618,00	2 418 836,29	0,00	16 570,71	16 570,71	2 402 265,58	0,00	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	6	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
13493000-Reprise résult finan Départements rattachés actifs	198 750,83	24 718,67	223 469,50	0,00	0,00	0,00	223 469,50	0,00	
13494000-Reprise résult finan Communes rattachés actifs	1 415 414,75	234 991,50	1 650 406,25	0,00	0,00	0,00	1 650 406,25	0,00	
13495000-Reprise résult finan Autres coll. rattachés actifs	192 364,43	5 862,26	198 226,69	0,00	0,00	0,00	198 226,69	0,00	
13496000-Reprise résult finan Union Europ rattachés actifs	797 483,61	22 859,93	820 343,54	0,00	72 938,81	72 938,81	747 404,73	0,00	
13497000-Reprise résult finan Autres org rattachés actifs	267 863,28	92 649,99	360 513,27	0,00	0,00	0,00	360 513,27	0,00	
13498000-Reprise résult finan Autres rattachés actifs	208 838,31	31 472,99	240 311,30	0,00	0,00	0,00	240 311,30	0,00	
15110000-Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00	373 751,95	0,00	373 751,95	0,00	373 751,95	
15160000-Provisions pour perte sur contrat	0,00	2 494,86	2 494,86	0,00	2 494,86	2 494,86	0,00	0,00	
15180000-Autres provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	14 281,93	0,00	14 281,93	0,00	14 281,93	
15820000-Provisions pour CET	0,00	0,00	0,00	1 670 094,82	347 809,79	2 017 904,61	0,00	2 017 904,61	
16510000-Depots	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18100000-Comptes de liaison des établissements	0,00	624 405 451,90	624 405 451,90	0,00	624 405 451,90	624 405 451,90	0,00	0,00	
18510000-Opération de trésorerie SAIC	1 689 743,74	4 079 571,93	5 769 315,67	1 689 743,74	4 079 571,93	5 769 315,67	2 119 564,25	2 119 564,25	
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	2 581 034,25	57 578,65	2 638 612,90	0,00	7 035,60	7 035,60	2 631 577,30	0,00	
20532000-Logiciels créés	65 355,66	0,00	65 355,66	0,00	0,00	0,00	65 355,66	0,00	
20580000-Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	38 797,22	995,00	39 792,22	0,00	0,00	0,00	39 792,22	0,00	
20800000-Autres immobilisations incorporelles	112 187,16	0,00	112 187,16	0,00	0,00	0,00	112 187,16	0,00	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	7	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
21116000-Terrains nus mis à disposition	5 141 930,00	3 092,39	5 145 022,39	0,00	3 092,39	3 092,39	5 141 930,00	0,00	
21155600-Terrains bâtis- ens immob admin et com màd	1 843 240,00	0,00	1 843 240,00	0,00	0,00	0,00	1 843 240,00	0,00	
21227000-Agencement terrains aménagés acquis	34 221,42	0,00	34 221,42	0,00	0,00	0,00	34 221,42	0,00	
21255700-Agencement terr bâtis ens immob admin/com acquis	810 871,46	12 900,00	823 771,46	0,00	12 900,00	12 900,00	810 871,46	0,00	
21315600-Construction bâtiment admin/com màd	79 969 967,00	0,00	79 969 967,00	0,00	0,00	0,00	79 969 967,00	0,00	
21315700-Construction bâtiment admin/com acquis	1 250 487,22	8 214,00	1 258 701,22	0,00	8 214,00	8 214,00	1 250 487,22	0,00	
21351700-Construction agencement bâtiments indus acquis	28 449,79	0,00	28 449,79	0,00	0,00	0,00	28 449,79	0,00	
21355600-Construction agencement bâtiments admin màd	669 621,28	0,00	669 621,28	0,00	0,00	0,00	669 621,28	0,00	
21355700-Construction agencement bâtiments admin acquis	21 269 943,64	9 194 517,46	30 464 461,10	0,00	756 783,35	756 783,35	29 707 677,75	0,00	
21355800-Construction agencement bâtiments admin autres	15 389,97	0,00	15 389,97	0,00	0,00	0,00	15 389,97	0,00	
21358000-Construction agencement autres ens immo	61 555,37	63 525,70	125 081,07	0,00	63 525,70	63 525,70	61 555,37	0,00	
21455600-Const sol autrui agencement admin màd	45 359,35	0,00	45 359,35	0,00	0,00	0,00	45 359,35	0,00	
21455700-Const sol autrui agencement admin acquis	51 519,89	0,00	51 519,89	0,00	0,00	0,00	51 519,89	0,00	
21511600-Installations complexes màd sol propre	9 545,28	0,00	9 545,28	0,00	0,00	0,00	9 545,28	0,00	
21511700-Installations	786 005,06	0,00	786 005,06	0,00	0,00	0,00	786 005,06	0,00	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023
Année 2022							Heure	09:27:56
Période 01 à 14							Page	8
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
complexes acquis sol propre								
21511800-Installations complexes autres sol propre	9 601,22	0,00	9 601,22	0,00	0,00	0,00	9 601,22	0,00
21531700-Installations spécifiques acquis sol propre	3 550,00	0,00	3 550,00	0,00	0,00	0,00	3 550,00	0,00
21535700-Installations spécifiques acquis sol autrui	25 051,77	0,00	25 051,77	0,00	0,00	0,00	25 051,77	0,00
21546000-Matériel mis à disposition	454,48	0,00	454,48	0,00	0,00	0,00	454,48	0,00
21547000-Matériel acquis	1 466 879,01	193 605,71	1 660 484,72	0,00	16 956,62	16 956,62	1 643 528,10	0,00
21548000-Matériel autre	10 814,27	1 853,90	12 668,17	0,00	0,00	0,00	12 668,17	0,00
21557000-Outillage acquis TECH	264 323,87	40 857,60	305 181,47	0,00	0,00	0,00	305 181,47	0,00
21558000-Outillage autre	2 265,11	0,00	2 265,11	0,00	0,00	0,00	2 265,11	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis	257 341,55	9 441,20	266 782,75	0,00	3 800,00	3 800,00	262 982,75	0,00
21568000-Matériel d'enseignement autre	8 017,96	0,00	8 017,96	0,00	0,00	0,00	8 017,96	0,00
21577000-Agencements & aménag du mat & outil acquis	75 730,92	0,00	75 730,92	0,00	0,00	0,00	75 730,92	0,00
21600000-Collections	216 277,05	0,00	216 277,05	0,00	0,00	0,00	216 277,05	0,00
21816000-Install génér, agncts, amngts divers màd	24 953,39	0,00	24 953,39	0,00	0,00	0,00	24 953,39	0,00
21817000-Install génér, agncts, amngts divers acquis	508 438,64	0,00	508 438,64	0,00	0,00	0,00	508 438,64	0,00
21818000-Install génér, agncts, amngts divers autres	45 447,88	0,00	45 447,88	0,00	0,00	0,00	45 447,88	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	280 833,70	4 374,96	285 208,66	0,00	4 374,96	4 374,96	280 833,70	0,00
21831700-Matériel de bureau acquis	73 747,70	0,00	73 747,70	0,00	0,00	0,00	73 747,70	0,00
21831800-Matériel de bureau	4 669 980,77	0,00	4 669 980,77	0,00	0,00	0,00	4 669 980,77	0,00

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	9	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
autre									
21832600-Matériel informatique mis à disposition	75 717,48	0,00	75 717,48	0,00	0,00	0,00	75 717,48	0,00	
21832700-Matériel informatique acquis	14 500 879,16	1 545 133,00	16 046 012,16	0,00	659 459,45	659 459,45	15 386 552,71	0,00	
21832800-Matériel informatique autre	251 528,86	27 181,49	278 710,35	0,00	4 988,21	4 988,21	273 722,14	0,00	
21846000-Mobilier mis à disposition	232 261,55	0,00	232 261,55	0,00	0,00	0,00	232 261,55	0,00	
21847000-Mobilier acquis	2 220 763,44	254 362,91	2 475 126,35	0,00	15 036,40	15 036,40	2 460 089,95	0,00	
21848000-Mobilier autre	52 952,14	0,00	52 952,14	0,00	0,00	0,00	52 952,14	0,00	
21886000-Matériel divers mis à disposition	56 059,79	0,00	56 059,79	0,00	0,00	0,00	56 059,79	0,00	
21887000-Matériels divers acquis	6 007 518,75	217 006,69	6 224 525,44	0,00	21 255,87	21 255,87	6 203 269,57	0,00	
21888000-Matériels divers autres	1 674 220,44	359 002,65	2 033 223,09	0,00	84 120,41	84 120,41	1 949 102,68	0,00	
23120000-Agencements/aménagements terrains en cours	0,00	288,00	288,00	0,00	288,00	288,00	0,00	0,00	
23130000-Immobilisations en cours constructions	2 092 800,44	30 922 788,40	33 015 588,84	0,00	30 639 779,61	30 639 779,61	2 375 809,23	0,00	
23150000-Immobilisations en cours installat° techn.	21 370,00	0,00	21 370,00	0,00	21 370,00	21 370,00	0,00	0,00	
23180000-Immobilisations en cours-autres	19 833,75	222 258,74	242 092,49	0,00	239 198,97	239 198,97	2 893,52	0,00	
23251000-Logiciels sous-traités en cours	10 945,20	29 560,80	40 506,00	0,00	12 025,20	12 025,20	28 480,80	0,00	
23252000-Logiciels créés en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23810000-Avances versées sur	542 730,37	271 211,37	813 941,74	0,00	346 302,45	346 302,45	467 639,29	0,00	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	11	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
28145570-Amort- Const sol autrui agencement admin acquis	0,00	0,00	0,00	18 312,39	2 466,44	20 778,83	0,00	20 778,83	
28151160-Amort- Installations complexes mād sol propre	0,00	0,00	0,00	9 545,28	0,00	9 545,28	0,00	9 545,28	
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	680 718,44	13 605,13	694 323,57	0,00	694 323,57	
28151180-Amort- Installations complexes autres sol propre	0,00	0,00	0,00	7 039,13	960,13	7 999,26	0,00	7 999,26	
28153170-Amort- Installations spécifiques acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	2 130,00	443,75	2 573,75	0,00	2 573,75	
28153570-Amort- Installations spécifiques acquis sol autrui	0,00	0,00	0,00	12 929,30	3 131,46	16 060,76	0,00	16 060,76	
28154700-Amort- Matériel acquis	0,00	1,00	1,00	1 071 504,85	95 610,59	1 167 115,44	0,00	1 167 114,44	
28154800-Amort- Matériel autre	0,00	0,00	0,00	4 990,88	1 030,01	6 020,89	0,00	6 020,89	
28155700-Amort- Outillage acquis	0,00	0,00	0,00	226 507,02	20 456,73	246 963,75	0,00	246 963,75	
28155800-Amort- Outillage autre	0,00	0,00	0,00	2 265,11	0,00	2 265,11	0,00	2 265,11	
28156700-Amort- Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	226 558,50	8 393,54	234 952,04	0,00	234 952,04	
28156800-Amort- Matériel d'enseignement autre	0,00	0,00	0,00	3 614,44	1 002,25	4 616,69	0,00	4 616,69	
28157700-Amort- Agencements & aménag du mat & outil acquis	0,00	0,00	0,00	63 984,77	2 194,50	66 179,27	0,00	66 179,27	
28160000-Amort- Collections	0,00	0,00	0,00	99 183,73	0,00	99 183,73	0,00	99 183,73	
28181600-Amort- Install génér, agncts, amngts divers mād	0,00	0,00	0,00	24 953,39	0,00	24 953,39	0,00	24 953,39	
28181700-Amort- Install génér, agncts, amngts divers acquis	0,00	0,00	0,00	465 017,59	18 156,05	483 173,64	0,00	483 173,64	
28181800-Amort- Install génér, agncts, amngts divers autres	0,00	0,00	0,00	42 295,85	2 338,82	44 634,67	0,00	44 634,67	
28182700-Amort- Matériel de	0,00	0,00	0,00	271 598,52	3 048,97	274 647,49	0,00	274 647,49	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	12	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
transport acquis									
28183170-Amort- Matériel de bureau acquis	0,00	0,00	0,00	66 716,85	1 523,72	68 240,57	0,00	68 240,57	
28183180-Amort- Matériel de bureau autre	0,00	0,00	0,00	4 669 980,77	0,00	4 669 980,77	0,00	4 669 980,77	
28183260-Amort- Matériel informatique mis à disposition	0,00	0,00	0,00	67 876,48	854,68	68 731,16	0,00	68 731,16	
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0,00	197 498,34	197 498,34	12 105 249,91	981 255,38	13 086 505,29	0,00	12 889 006,95	
28183280-Amort- Matériel informatique autre	0,00	0,00	0,00	220 727,17	14 154,70	234 881,87	0,00	234 881,87	
28184600-Amort- Mobilier mis à disposition	0,00	0,00	0,00	232 261,55	0,00	232 261,55	0,00	232 261,55	
28184700-Amort- Mobilier acquis	0,00	0,00	0,00	1 515 573,70	146 726,10	1 662 299,80	0,00	1 662 299,80	
28184800-Amort- Mobilier autre	0,00	0,00	0,00	52 952,14	0,00	52 952,14	0,00	52 952,14	
28188600-Amort- Matériel divers mis à disposition	0,00	0,00	0,00	52 883,82	0,00	52 883,82	0,00	52 883,82	
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0,00	0,00	0,00	5 658 615,33	140 251,13	5 798 866,46	0,00	5 798 866,46	
28188800-Amort- Matériels divers autres	0,00	0,00	0,00	1 178 840,47	214 305,03	1 393 145,50	0,00	1 393 145,50	
35510000-Produits finis (ou groupe) A	1 109 530,52	1 179 705,72	2 289 236,24	0,00	1 109 530,52	1 109 530,52	1 179 705,72	0,00	
39551000-Provisions dépréciation-Prdts finis (ou groupe) A	0,00	420 012,12	420 012,12	420 012,12	449 226,01	869 238,13	0,00	449 226,01	
40110000-Fournisseurs-Achats de biens ou presta.de services	8 712,82	17 228 107,13	17 236 819,95	0,00	17 215 464,45	17 215 464,45	21 355,50	0,00	
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	12 420 637,05	12 420 637,05	0,00	12 420 637,05	12 420 637,05	0,00	0,00	
40470000-Fournisseurs	0,00	12 095,52	12 095,52	41 200,55	45 982,72	87 183,27	0,00	75 087,75	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	13	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
d'immobilisat°-retenues garantie									
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	30 658 619,23	30 658 619,23	1 787 358,89	31 170 941,83	32 958 300,72	0,00	2 299 681,49	
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliarisé	0,00	22 748 646,98	22 748 646,98	120 175,98	22 706 670,67	22 826 846,65	0,00	78 199,67	
40910000-Fournisseurs - Avances versées sur commandes	300,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	1 677 415,57	15 617 905,60	17 295 321,17	0,00	15 456 548,79	15 456 548,79	1 838 772,38	0,00	
41200000-Clients Etudiants, élèves, stagiaires	0,00	6 950 826,90	6 950 826,90	0,00	6 950 826,90	6 950 826,90	0,00	0,00	
41300000-Clts-effets à rec / vte de bien ou prest de svces	0,00	7 214,00	7 214,00	0,00	7 214,00	7 214,00	0,00	0,00	
41600000-Clients douteux ou litigieux	386 858,85	23 301,40	410 160,25	0,00	28 151,51	28 151,51	382 008,74	0,00	
41810000-Clients Factures à établir	9 332 027,77	674 063,06	10 006 090,83	0,00	9 332 027,77	9 332 027,77	674 063,06	0,00	
41910000-Clients - Avances reçues sur commande en cours	0,00	10 541 281,77	10 541 281,77	16 354 108,47	15 161 718,85	31 515 827,32	0,00	20 974 545,55	
42100000-Personnel Rémunérations dues	0,00	160 973 588,33	160 973 588,33	0,00	160 973 588,33	160 973 588,33	0,00	0,00	
42500000-Personnel Avances et acomptes	0,00	3 181,78	3 181,78	0,00	3 181,78	3 181,78	0,00	0,00	
42820000-Personnel Dettes provisionnées pour congés payés	0,00	1 145 476,10	1 145 476,10	1 145 476,10	1 200 564,12	2 346 040,22	0,00	1 200 564,12	
42860000-Personnel-autres charges a payer	0,00	1 834 367,06	1 834 367,06	1 747 508,81	1 815 050,05	3 562 558,86	0,00	1 728 191,80	
43110000-Sécurité Sociale Cotisation Patronale	0,00	12 919,93	12 919,93	3 109,03	10 114,64	13 223,67	0,00	303,74	
43720000-Contributions et	0,00	62 842,70	62 842,70	0,00	62 842,70	62 842,70	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	14	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
retenues pour pensions civiles									
43740000-Cotisations de retraite complémentaire	0,00	1 666,73	1 666,73	0,00	1 666,73	1 666,73	0,00	0,00	
43780000-Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
43870000-Produits à recevoir	0,00	1 187,84	1 187,84	0,00	1 187,84	1 187,84	0,00	0,00	
44110000-Financements	0,00	3 932 430,55	3 932 430,55	0,00	3 932 430,55	3 932 430,55	0,00	0,00	
44170000-Subventions	249 864,92	355 278 597,01	355 528 461,93	0,00	355 159 127,71	355 159 127,71	369 334,22	0,00	
44191000-Avances sur financements et subventions	0,00	333 818,00	333 818,00	0,00	333 818,00	333 818,00	0,00	0,00	
44352000-Aide de l'Etat versée par l'ASP contrats aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	24 583,67	24 583,67	0,00	24 583,67	24 583,67	0,00	0,00	
44551000-TVA à décaisser	460,08	388 989,05	389 449,13	12 795,47	376 137,66	388 933,13	516,00	0,00	
44562000-TVA déductible sur immobilisations	0,00	79 090,56	79 090,56	0,00	79 090,56	79 090,56	0,00	0,00	
44566000-TVA déductible sur autres biens et services	0,00	186 918,72	186 918,72	0,00	186 918,72	186 918,72	0,00	0,00	
44567000-Crédit de TVA à reporter	0,29	77 320,90	77 321,19	0,00	54 213,49	54 213,49	23 107,70	0,00	
44571000-TVA collectée	0,00	228 462,88	228 462,88	0,00	230 380,81	230 380,81	0,00	1 917,93	
44583000-Remboursement de tva demandé	0,00	36 710,00	36 710,00	0,00	36 710,00	36 710,00	0,00	0,00	
44860000-État autr coll. publiques - Charges à payer	0,00	100 400,00	100 400,00	0,00	100 400,00	100 400,00	0,00	0,00	
44871000-Financements à recevoir	4 542,07	6 082 681,81	6 087 223,88	0,00	354 542,07	354 542,07	5 732 681,81	0,00	
44877000-Subventions à recevoir	20 360,75	9 986 499,29	10 006 860,04	0,00	360,75	360,75	10 006 499,29	0,00	
46300000-Autres cpts débiteurs TR demand de revers à recouv	14 866,79	1 056 933,98	1 071 800,77	0,00	1 054 857,60	1 054 857,60	16 943,17	0,00	
46630000-Virements à réimputer	0,00	246 072,56	246 072,56	1 372,62	245 646,21	247 018,83	0,00	946,27	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023
Année 2022							Heure	09:27:56
Période 01 à 14							Page	15
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
46640000-Excédents de versement à rembourser	0,00	788 308,01	788 308,01	26 957,37	761 669,45	788 626,82	0,00	318,81
46710000-Aide à la mobilité internationale	0,00	1 008 734,70	1 008 734,70	308 800,00	971 534,70	1 280 334,70	0,00	271 600,00
46740000-Taxe d'apprentissage	0,00	74 032,30	74 032,30	0,00	74 032,30	74 032,30	0,00	0,00
46780000-Autres	0,84	782 176,34	782 177,18	62,23	745 942,51	746 004,74	36 173,02	0,58
47110000-Recettes perçues avant émission de titres	0,00	1 984 920,30	1 984 920,30	0,00	1 984 598,30	1 984 598,30	322,00	0,00
47180000-Autres recettes à classer	0,00	241 689 720,87	241 689 720,87	1 629 823,05	243 432 366,77	245 062 189,82	0,00	3 372 468,95
47181000-Autres recettes à régulariser Compensation légale	0,00	316 436,04	316 436,04	43,86	316 436,04	316 479,90	0,00	43,86
47210000-Dépenses payées avant ordonnancement	52 300,81	340 196,36	392 497,17	0,00	361 200,93	361 200,93	31 296,24	0,00
47250000-Depenses des regisseurs a verifier	0,00	49 292,79	49 292,79	0,00	49 292,79	49 292,79	0,00	0,00
47280000-Autres dépenses à régulariser	858,25	212 062 691,03	212 063 549,28	0,00	212 062 662,88	212 062 662,88	886,40	0,00
47310000-Recettes à transférer	0,00	230 621,29	230 621,29	22 647,88	214 146,49	236 794,37	0,00	6 173,08
47350000-Dépenses à transférer	0,00	1 199 822,39	1 199 822,39	73 278,00	1 210 275,37	1 283 553,37	0,00	83 730,98
47800000-Autres comptes transitoires	0,00	0,00	0,00	10,88	0,00	10,88	0,00	10,88
48600000-Charges constatées d'avance	198 269,96	300 982,26	499 252,22	0,00	198 269,96	198 269,96	300 982,26	0,00
48700000-Produits constatés d'avance	0,00	2 676 745,23	2 676 745,23	2 676 745,23	1 230 053,66	3 906 798,89	0,00	1 230 053,66
49110000-Dépréciations Clients divers	0,00	0,00	0,00	394 548,85	18 458,60	413 007,45	0,00	413 007,45
51120000-Cheques bancaires a encaisser	0,00	1 566 501,66	1 566 501,66	0,00	1 561 993,90	1 561 993,90	4 507,76	0,00
51150000-Cartes bancaires a	0,00	3 416 382,91	3 416 382,91	0,00	3 416 382,91	3 416 382,91	0,00	0,00

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	16	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
1'encaissement									
51170000-Chèques impayés	14 178,18	19 840,02	34 018,20	0,00	18 747,50	18 747,50	15 270,70	0,00	
51510000-Compte au trésor	25 543 887,61	130 795 624,04	156 339 511,65	0,00	135 314 519,81	135 314 519,81	21 024 991,84	0,00	
51590000-Règlements en cours de traitement	13 620,70	188 825 902,02	188 839 522,72	0,00	188 837 407,38	188 837 407,38	2 115,34	0,00	
53100000-Caisse	4 571,84	145 474,92	150 046,76	0,00	145 718,95	145 718,95	4 327,81	0,00	
54300000-Régies # Opérations de dépenses	0,00	67 595,56	67 595,56	0,00	67 572,23	67 572,23	23,33	0,00	
54500000-Régies # Opérations de recettes	0,00	1 582 823,62	1 582 823,62	210 737,50	1 385 471,62	1 596 209,12	0,00	13 385,50	
58500000-Virements internes de fonds	0,00	242 460,77	242 460,77	988,15	242 143,42	243 131,57	0,00	670,80	
60611000-Electricite	0,00	741 547,63	741 547,63	0,00	107,18	107,18	741 440,45	0,00	
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	14 726,15	14 726,15	0,00	0,06	0,06	14 726,09	0,00	
60613000-Gaz	0,00	100 487,57	100 487,57	0,00	6 757,51	6 757,51	93 730,06	0,00	
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	729 049,00	729 049,00	0,00	20 711,67	20 711,67	708 337,33	0,00	
60617000-Eau	0,00	98 954,70	98 954,70	0,00	0,03	0,03	98 954,67	0,00	
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	998 456,47	998 456,47	0,00	115 670,75	115 670,75	882 785,72	0,00	
60640000-Fournitures administratives	0,00	347 695,79	347 695,79	0,00	47 468,59	47 468,59	300 227,20	0,00	
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	20 383,84	20 383,84	0,00	1 607,97	1 607,97	18 775,87	0,00	
60660000-Animaux	0,00	4 709,18	4 709,18	0,00	103,73	103,73	4 605,45	0,00	
60670000-Fournitures, materiels enseignement, recherche	0,00	173 694,85	173 694,85	0,00	21 213,23	21 213,23	152 481,62	0,00	
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	91 194,08	91 194,08	0,00	6 974,64	6 974,64	84 219,44	0,00	
60700000-Achats de marchandises	0,00	236 605,48	236 605,48	0,00	10 022,00	10 022,00	226 583,48	0,00	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023
Année 2022							Heure	09:27:56
Période 01 à 14							Page	17
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	67,70	67,70	0,00	58,10	58,10	9,60	0,00
60960000-RRR d'approvisionnements non stockés	0,00	1 073,08	1 073,08	0,00	11 519,76	11 519,76	0,00	10 446,68
61320000-Locations immobilières	0,00	156 187,28	156 187,28	0,00	1 236,85	1 236,85	154 950,43	0,00
61350000-Locations mobilières	0,00	471 766,32	471 766,32	0,00	81 694,31	81 694,31	390 072,01	0,00
61400000-Charges locatives et de copropriété	0,00	82 909,65	82 909,65	0,00	4 475,05	4 475,05	78 434,60	0,00
61520000-Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	498 854,42	498 854,42	0,00	25 834,32	25 834,32	473 020,10	0,00
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	238 693,22	238 693,22	0,00	22 657,85	22 657,85	216 035,37	0,00
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	370 882,86	370 882,86	0,00	103 637,30	103 637,30	267 245,56	0,00
61610000-Multirisques	0,00	27 172,06	27 172,06	0,00	14 004,12	14 004,12	13 167,94	0,00
61630000-Assurance transport	0,00	20 371,61	20 371,61	0,00	16 217,59	16 217,59	4 154,02	0,00
61680000-Autres assurances	0,00	1 216,62	1 216,62	0,00	0,00	0,00	1 216,62	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	229 399,43	229 399,43	0,00	10 665,29	10 665,29	218 734,14	0,00
61830000-Documentation technique et bibliothèques	0,00	987 849,77	987 849,77	0,00	30 811,51	30 811,51	957 038,26	0,00
61850000-Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00	197 649,26	197 649,26	0,00	29 062,42	29 062,42	168 586,84	0,00
62142000-Personnel mis à disposition de l'établissement	0,00	507 756,13	507 756,13	0,00	19 018,49	19 018,49	488 737,64	0,00
62220000-Commissions et courtages sur ventes	0,00	221,25	221,25	0,00	0,00	0,00	221,25	0,00
62260000-Honoraires	0,00	56 297,91	56 297,91	0,00	1 200,00	1 200,00	55 097,91	0,00
62280000-Divers frais	0,00	487 659,91	487 659,91	0,00	24 354,09	24 354,09	463 305,82	0,00

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023
Année 2022							Heure	09:27:56
Période 01 à 14							Page	18
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
intermédiaire et honoraires								
62310000-Annonces et insertions	0,00	17 704,22	17 704,22	0,00	0,00	0,00	17 704,22	0,00
62330000-Foires et expositions	0,00	19 328,80	19 328,80	0,00	737,00	737,00	18 591,80	0,00
62340000-Cadeaux	0,00	91 356,77	91 356,77	0,00	37 449,16	37 449,16	53 907,61	0,00
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	50 202,17	50 202,17	0,00	6 585,06	6 585,06	43 617,11	0,00
62370000-Publications	0,00	208 877,73	208 877,73	0,00	42 916,51	42 916,51	165 961,22	0,00
62380000-Divers	0,00	260 483,28	260 483,28	0,00	45 666,34	45 666,34	214 816,94	0,00
62410000-Transports sur achats	0,00	13 354,69	13 354,69	0,00	1 698,64	1 698,64	11 656,05	0,00
62440000-Transports administratifs	0,00	369,00	369,00	0,00	0,00	0,00	369,00	0,00
62450000-Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques	0,00	82 447,42	82 447,42	0,00	11 858,90	11 858,90	70 588,52	0,00
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	13 094,85	13 094,85	0,00	3 445,25	3 445,25	9 649,60	0,00
62480000-Divers transport	0,00	1 448,62	1 448,62	0,00	28,74	28,74	1 419,88	0,00
62510000-Voyages et déplacements	0,00	18 752,82	18 752,82	0,00	3 509,82	3 509,82	15 243,00	0,00
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	82 236,52	82 236,52	0,00	10 934,65	10 934,65	71 301,87	0,00
62550000-Frais de deménagement	0,00	12 806,70	12 806,70	0,00	0,00	0,00	12 806,70	0,00
62560000-Missions personnels	0,00	1 546 915,73	1 546 915,73	0,00	152 262,17	152 262,17	1 394 653,56	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	377 217,50	377 217,50	0,00	42 964,07	42 964,07	334 253,43	0,00
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	321 731,90	321 731,90	0,00	18 325,41	18 325,41	303 406,49	0,00
62780000-Autres frais et commissions	0,00	15 356,11	15 356,11	0,00	672,42	672,42	14 683,69	0,00
62810000-Concours divers	0,00	159 488,69	159 488,69	0,00	11 273,51	11 273,51	148 215,18	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'établissement	0,00	325 911,23	325 911,23	0,00	44 751,19	44 751,19	281 160,04	0,00
62840000-Frais de recrutement	0,00	1 115,50	1 115,50	0,00	0,00	0,00	1 115,50	0,00

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	19	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
du personnel									
62850000-Prestations extérieures de gardiennage	0,00	543 786,58	543 786,58	0,00	44 139,39	44 139,39	499 647,19	0,00	
62860000-Prestation extérieure de nettoyage	0,00	823 832,39	823 832,39	0,00	150,81	150,81	823 681,58	0,00	
62870000-Prestations extérieures d'informatique	0,00	271 712,80	271 712,80	0,00	37 562,60	37 562,60	234 150,20	0,00	
62885000-Facturat. P.A.F effect. par les serv. Déconcent.	0,00	97 600,78	97 600,78	0,00	47 990,52	47 990,52	49 610,26	0,00	
62888000-Autres frais divers	0,00	464 379,62	464 379,62	0,00	94 126,93	94 126,93	370 252,69	0,00	
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	1 634 498,98	1 634 498,98	0,00	563 069,62	563 069,62	1 071 429,36	0,00	
63320000-Allocation logement	0,00	408 653,40	408 653,40	0,00	140 793,21	140 793,21	267 860,19	0,00	
63380000-Autres impôt-taxe	0,00	2 492,41	2 492,41	0,00	0,01	0,01	2 492,40	0,00	
63530000-Impôts indirects	0,00	1 719,66	1 719,66	0,00	24,30	24,30	1 695,36	0,00	
63580000-Autres droits	0,00	934,00	934,00	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	266,00	
63730000-Contribution FIPHFP	0,00	63 131,10	63 131,10	0,00	0,00	0,00	63 131,10	0,00	
63780000-Taxes diverses	0,00	9 321,88	9 321,88	0,00	0,00	0,00	9 321,88	0,00	
64111000-Rémunérations principales	0,00	77 866 120,65	77 866 120,65	0,00	27 295 661,83	27 295 661,83	50 570 458,82	0,00	
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	9 335 791,08	9 335 791,08	0,00	4 563 690,18	4 563 690,18	4 773 979,25	1 878,35	
64112200-Rémunérations accessoires non indexées	0,00	244 446,27	244 446,27	0,00	79 185,55	79 185,55	165 260,72	0,00	
64120000-Congés payés	0,00	1 280 575,21	1 280 575,21	0,00	1 171 384,48	1 171 384,48	109 190,73	0,00	
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	2 805 418,78	2 805 418,78	0,00	812 123,76	812 123,76	1 993 295,02	0,00	
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	685 308,43	685 308,43	0,00	103 660,26	103 660,26	581 648,17	0,00	
64141000-Indemnités et	0,00	1 364,40	1 364,40	0,00	456,80	456,80	907,60	0,00	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	20	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
avantages divers									
64142000-Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	0,00	5 554 356,36	5 554 356,36	0,00	1 748 750,31	1 748 750,31	3 805 606,05	0,00	
64144000-Indemnités et avantages non indexés	0,00	269 764,00	269 764,00	0,00	90 094,50	90 094,50	179 669,50	0,00	
64150000-Supplément familial	0,00	746 034,26	746 034,26	0,00	261 063,95	261 063,95	484 970,31	0,00	
64191000-Abattement indemnitaire	0,00	176 139,38	176 139,38	0,00	515 539,99	515 539,99	0,00	339 400,61	
64510000-Cotisations d'assurance-maladie	0,00	8 731 838,32	8 731 838,32	0,00	3 022 372,28	3 022 372,28	5 709 466,04	0,00	
64531100-Pensions civiles	0,00	45 052 678,50	45 052 678,50	0,00	15 184 402,47	15 184 402,47	29 868 276,03	0,00	
64532000-Cotisations patronales CNRACL	0,00	103 438,56	103 438,56	0,00	35 301,56	35 301,56	68 137,00	0,00	
64534000-CNAV	0,00	2 119 769,19	2 119 769,19	0,00	739 950,44	739 950,44	1 379 818,75	0,00	
64535100-RAFP	0,00	557 729,94	557 729,94	0,00	171 390,67	171 390,67	386 339,27	0,00	
64535200-IRCANTEC	0,00	905 213,63	905 213,63	0,00	328 327,23	328 327,23	576 886,40	0,00	
64540000-Cotisations à Pôle emploi	0,00	846 933,07	846 933,07	0,00	291 356,55	291 356,55	555 576,52	0,00	
64580000-Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	4 542 485,66	4 542 485,66	0,00	1 562 141,67	1 562 141,67	2 980 343,99	0,00	
64710000-Prestations directes	0,00	323 697,18	323 697,18	0,00	95 597,85	95 597,85	228 099,33	0,00	
64740000-Oeuvres sociales	0,00	156 174,12	156 174,12	0,00	7 400,68	7 400,68	148 773,44	0,00	
64750000-Médecine du travail, pharmacie	0,00	10 546,10	10 546,10	0,00	1 003,70	1 003,70	9 542,40	0,00	
64800000-Autres charges de personnel	0,00	315 570,00	315 570,00	0,00	101 802,50	101 802,50	213 767,50	0,00	
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	879 421,69	879 421,69	0,00	232 828,44	232 828,44	646 593,25	0,00	
65160000-Droits d'auteurs et de	0,00	209 603,76	209 603,76	0,00	47 371,07	47 371,07	162 232,69	0,00	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	21	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
reproduction									
65180000-Autres droits et valeurs similaires	0,00	24 748,60	24 748,60	0,00	4 553,86	4 553,86	20 194,74	0,00	
65780000-Autres charges spécifiques	0,00	2 432 794,84	2 432 794,84	0,00	124 546,92	124 546,92	2 308 247,92	0,00	
65811000-Pénalités sur contrats ou conventions	0,00	97,30	97,30	0,00	0,00	0,00	97,30	0,00	
65830000-Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	0,00	256 952,79	256 952,79	0,00	3 927,57	3 927,57	253 025,22	0,00	
65880000-Autres charges diverses	0,00	61 669,48	61 669,48	0,00	779,16	779,16	60 890,32	0,00	
66600000-Pertes de change pour opérations financières	0,00	939,19	939,19	0,00	47,69	47,69	891,50	0,00	
68110000-Dotation amort immo incorporelles et corporelles	0,00	4 970 675,88	4 970 675,88	0,00	0,00	0,00	4 970 675,88	0,00	
68151000-Dotations aux prov pour risques charges de fonct	0,00	347 809,79	347 809,79	0,00	0,00	0,00	347 809,79	0,00	
68170000-Dotations aux prov pour dép des actifs circulants	0,00	467 684,61	467 684,61	0,00	0,00	0,00	467 684,61	0,00	
70300000-Ventes de produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00	1 665,52	1 665,52	0,00	1 665,52	
70500000-Etudes	0,00	126 501,92	126 501,92	0,00	713 117,43	713 117,43	0,00	586 615,51	
70621100-Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	0,00	163 921,15	163 921,15	0,00	1 983 272,45	1 983 272,45	0,00	1 819 351,30	
70621400-Droits des diplômes propres à chaque établissement	0,00	909,00	909,00	0,00	10 383,00	10 383,00	0,00	9 474,00	
70622100-Redevances	0,00	57 079,00	57 079,00	0,00	1 553 561,05	1 553 561,05	0,00	1 496 482,05	
70623000-Redevances	0,00	3 845,00	3 845,00	0,00	96,78	96,78	3 748,22	0,00	
70623100-Formation - contrat d'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	170,00	170,00	0,00	170,00	
70624000-Prestations de	0,00	166 542,16	166 542,16	0,00	1 957 715,65	1 957 715,65	0,00	1 791 173,49	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	22	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
formation continue									
70625000-validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,00	9 958,75	9 958,75	0,00	106 057,06	106 057,06	0,00	96 098,31	
70626000-formation en apprentissage	0,00	125 167,15	125 167,15	0,00	1 485 645,76	1 485 645,76	0,00	1 360 478,61	
70661000-Colloques	0,00	4 041,00	4 041,00	0,00	219 237,89	219 237,89	0,00	215 196,89	
70662000-Prestations de recherche	0,00	41 259,07	41 259,07	0,00	291 325,51	291 325,51	0,00	250 066,44	
70664000-Ventes de publications	0,00	679 007,18	679 007,18	0,00	2 160 870,16	2 160 870,16	0,00	1 481 862,98	
70682000-autres prestations de services	0,00	6 548,77	6 548,77	0,00	458 739,08	458 739,08	0,00	452 190,31	
70830000-Locations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	137 594,68	137 594,68	0,00	137 594,68	
70840000-Mise a disposition de personnel facturée	0,00	105 904,56	105 904,56	0,00	616 374,52	616 374,52	0,00	510 469,96	
70850000-Ports et frais accessoires factures aux clients	0,00	0,00	0,00	0,00	4 858,26	4 858,26	0,00	4 858,26	
70880000-Autres produits d'activités annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	7 215,96	7 215,96	0,00	7 215,96	
71355000-Variation des stocks de produits finis	0,00	1 109 530,52	1 109 530,52	0,00	1 179 705,72	1 179 705,72	0,00	70 175,20	
74111100-Ministère de tutelle principale- SCSP	0,00	2 986 526,00	2 986 526,00	0,00	105 288 543,43	105 288 543,43	0,00	102 302 017,43	
74111200-Ministère de tutelle secondaire- SCSP	0,00	0,00	0,00	0,00	22 102,59	22 102,59	0,00	22 102,59	
74118000-Ministère de tutelle - autres subventions	0,00	265 608,07	265 608,07	0,00	526 839,39	526 839,39	0,00	261 231,32	
74128000-Autres ministères - autres subventions	0,00	272 544,65	272 544,65	0,00	1 458 884,56	1 458 884,56	0,00	1 186 339,91	
74131100-ANR Investissements d'avenir	0,00	792 437,11	792 437,11	0,00	1 629 110,97	1 629 110,97	0,00	836 673,86	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023
Année 2022							Heure	09:27:56
Période 01 à 14							Page	23
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
74131200-ANR Hors investissements d'avenir	0,00	1 773 005,91	1 773 005,91	0,00	2 561 078,13	2 561 078,13	0,00	788 072,22
74420000-Subventions de la région	0,00	979 126,57	979 126,57	0,00	2 299 300,68	2 299 300,68	0,00	1 320 174,11
74430000-Subventions du département	0,00	8 776,54	8 776,54	0,00	38 555,00	38 555,00	0,00	29 778,46
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	535 323,30	535 323,30	0,00	747 019,52	747 019,52	0,00	211 696,22
74460000-Subventions union européenne	0,00	1 226 936,20	1 226 936,20	0,00	1 969 372,48	1 969 372,48	0,00	742 436,28
74470000-Subventions d'organismes internationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00
74480000-Subv autres collectivites publ & organismes publ	0,00	541 139,31	541 139,31	0,00	3 713 475,17	3 713 475,17	0,00	3 172 335,86
74600000-Dons et legs	0,00	69 079,00	69 079,00	0,00	91 123,17	91 123,17	0,00	22 044,17
74810000-Pdts versts liberatoires ouvrant droit exone. TA	0,00	0,00	0,00	0,00	19 148,42	19 148,42	0,00	19 148,42
74880000-Autres subventions	0,00	1 209 585,55	1 209 585,55	0,00	663 055,47	663 055,47	546 530,08	0,00
75110000-Redev. concess°, brevets, licences, marques#	0,00	7 189,99	7 189,99	0,00	485 426,92	485 426,92	0,00	478 236,93
75160000-Droits d'auteur et de reproduction	0,00	732,00	732,00	0,00	51 092,54	51 092,54	0,00	50 360,54
75600000-Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	5 258,40	5 258,40	0,00	5 258,40
75710000-Taxes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003 106,09	1 003 106,09	0,00	1 003 106,09
75780000-Autres produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
75830000-Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	17 857,50	17 857,50	0,00	146 081,01	146 081,01	0,00	128 223,51

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023	
Année 2022							Heure	09:27:56	
Période 01 à 14							Page	24	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
75840000-Autres produits contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	38 396,64	38 396,64	0,00	38 396,64	
75880000-Autres produits	0,00	14 274,79	14 274,79	0,00	111 653,11	111 653,11	0,00	97 378,32	
76600000-Gains de change pour opérations financières	0,00	117,38	117,38	0,00	630,28	630,28	0,00	512,90	
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	4 123,41	4 123,41	0,00	3 139 552,48	3 139 552,48	0,00	3 135 429,07	
78170000-Reprises dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	420 012,12	420 012,12	0,00	420 012,12	
86100000-Comptes de position : titres & val en portefeuille	2 741,70	0,00	2 741,70	0,00	2 513,70	2 513,70	228,00	0,00	
86200000-Cptes de posit-titre & valeur chez correspondant	0,00	2 513,70	2 513,70	0,00	2 513,70	2 513,70	0,00	0,00	
86300000-Comptes de prise en charge	0,00	2 513,70	2 513,70	2 741,70	0,00	2 741,70	0,00	228,00	
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
89100000-Bilan de clôture	0,00	1 436 137,63	1 436 137,63	0,00	1 436 137,63	1 436 137,63	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE PROVISOIRE					Date	20.02.2023
Année 2022							Heure	09:27:56
Période 01 à 14							Page	25
Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	37 226 094,20	1 564 578 094,00	1 601 804 188,20	135 594 321,33	1 569 627 440,09	1 705 221 761,42	40 725 323,14	144 142 896,36
Total classe 2	150 489 471,68	43 637 249,96	194 126 721,64	63 776 112,13	37 910 418,69	101 686 530,82	161 008 715,11	68 568 524,29
Total classe 3	1 109 530,52	1 599 717,84	2 709 248,36	420 012,12	1 558 756,53	1 978 768,65	1 179 705,72	449 226,01
Total classe 4	11 946 839,77	1 122 462 118,00	1 134 408 957,77	26 346 023,27	1 120 364 539,28	1 146 710 562,55	19 435 241,79	31 736 846,57
Total classe 5	25 576 258,33	326 662 605,52	352 238 863,85	211 725,65	330 989 957,72	331 201 683,37	21 051 236,78	14 056,30
Total classe 6	0,00	188 119 588,09	188 119 588,09	0,00	60 587 934,56	60 587 934,56	127 883 645,17	351 991,64
Total classe 7	0,00	13 304 598,51	13 304 598,51	0,00	139 324 925,05	139 324 925,05	550 278,30	126 570 604,84
Total classe 8	2 741,70	1 441 165,03	1 443 906,73	2 741,70	1 441 165,03	1 443 906,73	228,00	228,00
Total général	226 350 936,20	3 261 805 136,95	3 488 156 073,15	226 350 936,20	3 261 805 136,95	3 488 156 073,15	371 834 374,01	371 834 374,01



Balance définitive

Exercice 2022

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	10:06:47
Période 01 à 15							Page	27
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10100000-Financements non rattachés à des actifs Etat	0,00	8 919 123,94	8 919 123,94	1 150 141,10	9 102 494,71	10 252 635,81	0,00	1 333 511,87
10411000-Contr et financt actifs m à dispo étabs-Etat	0,00	0,00	0,00	87 366 936,40	0,00	87 366 936,40	0,00	87 366 936,40
10412000-Contr et financt actifs remis propriété étabs-Etat	0,00	44,36	44,36	10 114,66	22,18	10 136,84	0,00	10 092,48
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	386 617,12	386 617,12	10 323 279,47	5 675 645,82	15 998 925,29	0,00	15 612 308,17
10413200-Financt autres actifs-ANR IA	0,00	0,00	0,00	55 783,11	0,00	55 783,11	0,00	55 783,11
10413800-Financt autres actifs-autres Etat	0,00	0,00	0,00	4 849,82	0,00	4 849,82	0,00	4 849,82
10491000-Reprise résultat mise à disposition - Etat	24 932 464,10	2 119 602,80	27 052 066,90	0,00	0,00	0,00	27 052 066,90	0,00
10492000-Reprise résultat remis en propriété - Etat	42 119,83	6 537,04	48 656,87	0,00	44,36	44,36	48 612,51	0,00
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	5 233 730,93	393 926,19	5 627 657,12	0,00	1 514,30	1 514,30	5 626 142,82	0,00
10493200-Reprise résultat autres actifs- ANR IA	49 252,28	2 237,24	51 489,52	0,00	0,00	0,00	51 489,52	0,00
10493800-Reprise résultat autres actifs- autres Etat	4 849,82	0,00	4 849,82	0,00	0,00	0,00	4 849,82	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	0,00	0,00	20 466 333,58	895 419,96	21 361 753,54	0,00	21 361 753,54
11000000-Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	0,00	0,00	1 587 961,13	0,00	1 587 961,13	0,00	1 587 961,13
11900000-Report a nouveau (solde débiteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde créditeur)	0,00	1 446 669 706,15	1 446 669 706,15	895 419,96	1 446 054 537,27	1 446 949 957,23	0,00	280 251,08
12900000-Resultat de l'exercice	0,00	628 617 525,57	628 617 525,57	0,00	626 825 947,50	626 825 947,50	1 791 578,07	0,00

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	28	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
(solde débiteur)									
13120000-Financements Régions non rattachés	0,00	4 748 586,67	4 748 586,67	318 950,15	4 615 149,50	4 934 099,65	0,00	185 512,98	
13130000-Financements Départements non rattachés	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	
13140000-Financements Communes non rattachées	0,00	2 079 275,83	2 079 275,83	253 022,45	2 147 963,20	2 400 985,65	0,00	321 709,82	
13150000-Financements Autres coll non rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13160000-Financements Union européenne non rattachés	0,00	1 715,43	1 715,43	1 762,23	0,00	1 762,23	0,00	46,80	
13170000-Financements Autres organismes non rattachées	0,00	428 748,79	428 748,79	222 955,07	208 449,55	431 404,62	0,00	2 655,83	
13180000-Financements Autres non rattachés	0,00	71 318,92	71 318,92	552,73	71 318,92	71 871,65	0,00	552,73	
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	822 833,65	822 833,65	4 086 679,60	2 235 891,61	6 322 571,21	0,00	5 499 737,56	
13413000-Financements Départements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	313 068,74	50 000,00	363 068,74	0,00	363 068,74	
13414000-Financements Communes rattachés à des actifs	0,00	89 256,77	89 256,77	2 694 585,69	1 044 042,70	3 738 628,39	0,00	3 649 371,62	
13415000-Financements Autres coll. rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	226 505,07	0,00	226 505,07	0,00	226 505,07	
13416000-Financements Union Europ. rattachés à des actifs	0,00	72 938,81	72 938,81	817 954,36	20 901,95	838 856,31	0,00	765 917,50	
13417000-Financements Autres org. rattachés à des actifs	0,00	9 045,91	9 045,91	450 361,73	192 911,33	643 273,06	0,00	634 227,15	
13418000-Financements Autres rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	599 231,84	35 659,46	634 891,30	0,00	634 891,30	
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	2 193 218,29	225 618,00	2 418 836,29	0,00	16 570,71	16 570,71	2 402 265,58	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	29	
Numéros et libellés des bilans	Débites Bilan d'entrée	Débites Opérations de l'exercice	Débites Total	Crédites Bilan d'entrée	Crédites Opérations de l'exercice	Crédites Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
13493000-Reprise résult finan Départements rattachés actifs	198 750,83	24 718,67	223 469,50	0,00	0,00	0,00	223 469,50	0,00	
13494000-Reprise résult finan Communes rattachés actifs	1 415 414,75	234 991,50	1 650 406,25	0,00	0,00	0,00	1 650 406,25	0,00	
13495000-Reprise résult finan Autres coll. rattachés actifs	192 364,43	5 862,26	198 226,69	0,00	0,00	0,00	198 226,69	0,00	
13496000-Reprise résult finan Union Europ rattachés actifs	797 483,61	22 859,93	820 343,54	0,00	72 938,81	72 938,81	747 404,73	0,00	
13497000-Reprise résult finan Autres org rattachés actifs	267 863,28	92 649,99	360 513,27	0,00	0,00	0,00	360 513,27	0,00	
13498000-Reprise résult finan Autres rattachés actifs	208 838,31	31 472,99	240 311,30	0,00	0,00	0,00	240 311,30	0,00	
15110000-Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00	373 751,95	0,00	373 751,95	0,00	373 751,95	
15160000-Provisions pour perte sur contrat	0,00	2 494,86	2 494,86	0,00	2 494,86	2 494,86	0,00	0,00	
15180000-Autres provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	14 281,93	0,00	14 281,93	0,00	14 281,93	
15820000-Provisions pour CET	0,00	0,00	0,00	1 670 094,82	347 809,79	2 017 904,61	0,00	2 017 904,61	
16510000-Depots	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18100000-Comptes de liaison des établissements	0,00	1 255 959 710,26	1 255 959 710,26	0,00	1 255 959 710,26	1 255 959 710,26	0,00	0,00	
18510000-Opération de trésorerie SAIC	1 689 743,74	4 079 571,93	5 769 315,67	1 689 743,74	4 079 571,93	5 769 315,67	2 119 564,25	2 119 564,25	
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	2 581 034,25	57 578,65	2 638 612,90	0,00	7 035,60	7 035,60	2 631 577,30	0,00	
20532000-Logiciels créés	65 355,66	0,00	65 355,66	0,00	0,00	0,00	65 355,66	0,00	
20580000-Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	38 797,22	995,00	39 792,22	0,00	0,00	0,00	39 792,22	0,00	
20800000-Autres immobilisations incorporelles	112 187,16	0,00	112 187,16	0,00	0,00	0,00	112 187,16	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	30	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
21116000-Terrains nus mis à disposition	5 141 930,00	3 092,39	5 145 022,39	0,00	3 092,39	3 092,39	5 141 930,00	0,00	
21155600-Terrains bâtis- ens immob admin et com mād	1 843 240,00	0,00	1 843 240,00	0,00	0,00	0,00	1 843 240,00	0,00	
21227000-Agencement terrains aménagés acquis	34 221,42	0,00	34 221,42	0,00	0,00	0,00	34 221,42	0,00	
21255700-Agencement terr bâtis ens immob admin/com acquis	810 871,46	12 900,00	823 771,46	0,00	12 900,00	12 900,00	810 871,46	0,00	
21315600-Construction bâtiment admin/com mād	79 969 967,00	0,00	79 969 967,00	0,00	0,00	0,00	79 969 967,00	0,00	
21315700-Construction bâtiment admin/com acquis	1 250 487,22	8 214,00	1 258 701,22	0,00	8 214,00	8 214,00	1 250 487,22	0,00	
21351700-Construction agencement bâtiments indus acquis	28 449,79	0,00	28 449,79	0,00	0,00	0,00	28 449,79	0,00	
21355600-Construction agencement bâtiments admin mād	669 621,28	0,00	669 621,28	0,00	0,00	0,00	669 621,28	0,00	
21355700-Construction agencement bâtiments admin acquis	21 269 943,64	9 194 517,46	30 464 461,10	0,00	756 783,35	756 783,35	29 707 677,75	0,00	
21355800-Construction agencement bâtiments admin autres	15 389,97	0,00	15 389,97	0,00	0,00	0,00	15 389,97	0,00	
21358000-Construction agencement autres ens immo	61 555,37	63 525,70	125 081,07	0,00	63 525,70	63 525,70	61 555,37	0,00	
21455600-Const sol autrui agencement admin mād	45 359,35	0,00	45 359,35	0,00	0,00	0,00	45 359,35	0,00	
21455700-Const sol autrui agencement admin acquis	51 519,89	0,00	51 519,89	0,00	0,00	0,00	51 519,89	0,00	
21511600-Installations complexes mād sol propre	9 545,28	0,00	9 545,28	0,00	0,00	0,00	9 545,28	0,00	
21511700-Installations	786 005,06	0,00	786 005,06	0,00	0,00	0,00	786 005,06	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	31	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
complexes acquis sol propre									
21511800-Installations complexes autres sol propre	9 601,22	0,00	9 601,22	0,00	0,00	0,00	9 601,22	0,00	
21531700-Installations spécifiques acquis sol propre	3 550,00	0,00	3 550,00	0,00	0,00	0,00	3 550,00	0,00	
21535700-Installations spécifiques acquis sol autrui	25 051,77	0,00	25 051,77	0,00	0,00	0,00	25 051,77	0,00	
21546000-Matériel mis à disposition	454,48	0,00	454,48	0,00	0,00	0,00	454,48	0,00	
21547000-Matériel acquis	1 466 879,01	193 605,71	1 660 484,72	0,00	16 956,62	16 956,62	1 643 528,10	0,00	
21548000-Matériel autre	10 814,27	1 853,90	12 668,17	0,00	0,00	0,00	12 668,17	0,00	
21557000-Outillage acquis TECH	264 323,87	40 857,60	305 181,47	0,00	0,00	0,00	305 181,47	0,00	
21558000-Outillage autre	2 265,11	0,00	2 265,11	0,00	0,00	0,00	2 265,11	0,00	
21567000-Matériel d'enseignement acquis	257 341,55	9 441,20	266 782,75	0,00	3 800,00	3 800,00	262 982,75	0,00	
21568000-Matériel d'enseignement autre	8 017,96	0,00	8 017,96	0,00	0,00	0,00	8 017,96	0,00	
21577000-Agencements & aménag du mat & outil acquis	75 730,92	0,00	75 730,92	0,00	0,00	0,00	75 730,92	0,00	
21600000-Collections	216 277,05	0,00	216 277,05	0,00	0,00	0,00	216 277,05	0,00	
21816000-Install génér, agncts, amngts divers màd	24 953,39	0,00	24 953,39	0,00	0,00	0,00	24 953,39	0,00	
21817000-Install génér, agncts, amngts divers acquis	508 438,64	0,00	508 438,64	0,00	0,00	0,00	508 438,64	0,00	
21818000-Install génér, agncts, amngts divers autres	45 447,88	0,00	45 447,88	0,00	0,00	0,00	45 447,88	0,00	
21827000-Matériel de transport acquis	280 833,70	4 374,96	285 208,66	0,00	4 374,96	4 374,96	280 833,70	0,00	
21831700-Matériel de bureau acquis	73 747,70	0,00	73 747,70	0,00	0,00	0,00	73 747,70	0,00	
21831800-Matériel de bureau	4 669 980,77	0,00	4 669 980,77	0,00	0,00	0,00	4 669 980,77	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	32	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
autre									
21832600-Matériel informatique mis à disposition	75 717,48	0,00	75 717,48	0,00	0,00	0,00	75 717,48	0,00	
21832700-Matériel informatique acquis	14 500 879,16	1 545 133,00	16 046 012,16	0,00	659 459,45	659 459,45	15 386 552,71	0,00	
21832800-Matériel informatique autre	251 528,86	27 181,49	278 710,35	0,00	4 988,21	4 988,21	273 722,14	0,00	
21846000-Mobilier mis à disposition	232 261,55	0,00	232 261,55	0,00	0,00	0,00	232 261,55	0,00	
21847000-Mobilier acquis	2 220 763,44	254 362,91	2 475 126,35	0,00	15 036,40	15 036,40	2 460 089,95	0,00	
21848000-Mobilier autre	52 952,14	0,00	52 952,14	0,00	0,00	0,00	52 952,14	0,00	
21886000-Matériel divers mis à disposition	56 059,79	0,00	56 059,79	0,00	0,00	0,00	56 059,79	0,00	
21887000-Matériels divers acquis	6 007 518,75	217 006,69	6 224 525,44	0,00	21 255,87	21 255,87	6 203 269,57	0,00	
21888000-Matériels divers autres	1 674 220,44	359 002,65	2 033 223,09	0,00	84 120,41	84 120,41	1 949 102,68	0,00	
23120000-Agencements/aménagements terrains en cours	0,00	288,00	288,00	0,00	288,00	288,00	0,00	0,00	
23130000-Immobilisations en cours constructions	2 092 800,44	30 922 788,40	33 015 588,84	0,00	30 639 779,61	30 639 779,61	2 375 809,23	0,00	
23150000-Immobilisations en cours installat° techn.	21 370,00	0,00	21 370,00	0,00	21 370,00	21 370,00	0,00	0,00	
23180000-Immobilisations en cours-autres	19 833,75	222 258,74	242 092,49	0,00	239 198,97	239 198,97	2 893,52	0,00	
23251000-Logiciels sous-traités en cours	10 945,20	29 560,80	40 506,00	0,00	12 025,20	12 025,20	28 480,80	0,00	
23252000-Logiciels créés en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23810000-Avances versées sur	542 730,37	271 211,37	813 941,74	0,00	346 302,45	346 302,45	467 639,29	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	34	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
28145570-Amort- Const sol autrui agencement admin acquis	0,00	0,00	0,00	18 312,39	2 466,44	20 778,83	0,00	20 778,83	
28151160-Amort- Installations complexes mād sol propre	0,00	0,00	0,00	9 545,28	0,00	9 545,28	0,00	9 545,28	
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	680 718,44	13 605,13	694 323,57	0,00	694 323,57	
28151180-Amort- Installations complexes autres sol propre	0,00	0,00	0,00	7 039,13	960,13	7 999,26	0,00	7 999,26	
28153170-Amort- Installations spécifiques acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	2 130,00	443,75	2 573,75	0,00	2 573,75	
28153570-Amort- Installations spécifiques acquis sol autrui	0,00	0,00	0,00	12 929,30	3 131,46	16 060,76	0,00	16 060,76	
28154700-Amort- Matériel acquis	0,00	1,00	1,00	1 071 504,85	95 610,59	1 167 115,44	0,00	1 167 114,44	
28154800-Amort- Matériel autre	0,00	0,00	0,00	4 990,88	1 030,01	6 020,89	0,00	6 020,89	
28155700-Amort- Outillage acquis	0,00	0,00	0,00	226 507,02	20 456,73	246 963,75	0,00	246 963,75	
28155800-Amort- Outillage autre	0,00	0,00	0,00	2 265,11	0,00	2 265,11	0,00	2 265,11	
28156700-Amort- Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	226 558,50	8 393,54	234 952,04	0,00	234 952,04	
28156800-Amort- Matériel d'enseignement autre	0,00	0,00	0,00	3 614,44	1 002,25	4 616,69	0,00	4 616,69	
28157700-Amort- Agencements & aménag du mat & outil acquis	0,00	0,00	0,00	63 984,77	2 194,50	66 179,27	0,00	66 179,27	
28160000-Amort- Collections	0,00	0,00	0,00	99 183,73	0,00	99 183,73	0,00	99 183,73	
28181600-Amort- Install génér, agncts, amngts divers mād	0,00	0,00	0,00	24 953,39	0,00	24 953,39	0,00	24 953,39	
28181700-Amort- Install génér, agncts, amngts divers acquis	0,00	0,00	0,00	465 017,59	18 156,05	483 173,64	0,00	483 173,64	
28181800-Amort- Install génér, agncts, amngts divers autres	0,00	0,00	0,00	42 295,85	2 338,82	44 634,67	0,00	44 634,67	
28182700-Amort- Matériel de	0,00	0,00	0,00	271 598,52	3 048,97	274 647,49	0,00	274 647,49	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	35	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
transport acquis									
28183170-Amort- Matériel de bureau acquis	0,00	0,00	0,00	66 716,85	1 523,72	68 240,57	0,00	68 240,57	
28183180-Amort- Matériel de bureau autre	0,00	0,00	0,00	4 669 980,77	0,00	4 669 980,77	0,00	4 669 980,77	
28183260-Amort- Matériel informatique mis à disposition	0,00	0,00	0,00	67 876,48	854,68	68 731,16	0,00	68 731,16	
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0,00	197 498,34	197 498,34	12 105 249,91	981 255,38	13 086 505,29	0,00	12 889 006,95	
28183280-Amort- Matériel informatique autre	0,00	0,00	0,00	220 727,17	14 154,70	234 881,87	0,00	234 881,87	
28184600-Amort- Mobilier mis à disposition	0,00	0,00	0,00	232 261,55	0,00	232 261,55	0,00	232 261,55	
28184700-Amort- Mobilier acquis	0,00	0,00	0,00	1 515 573,70	146 726,10	1 662 299,80	0,00	1 662 299,80	
28184800-Amort- Mobilier autre	0,00	0,00	0,00	52 952,14	0,00	52 952,14	0,00	52 952,14	
28188600-Amort- Matériel divers mis à disposition	0,00	0,00	0,00	52 883,82	0,00	52 883,82	0,00	52 883,82	
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0,00	0,00	0,00	5 658 615,33	140 251,13	5 798 866,46	0,00	5 798 866,46	
28188800-Amort- Matériels divers autres	0,00	0,00	0,00	1 178 840,47	214 305,03	1 393 145,50	0,00	1 393 145,50	
35510000-Produits finis (ou groupe) A	1 109 530,52	1 179 705,72	2 289 236,24	0,00	1 109 530,52	1 109 530,52	1 179 705,72	0,00	
39551000-Provisions dépréciation-Prdts finis (ou groupe) A	0,00	420 012,12	420 012,12	420 012,12	449 226,01	869 238,13	0,00	449 226,01	
40110000-Fournisseurs-Achats de biens ou presta.de services	8 712,82	17 228 107,13	17 236 819,95	0,00	17 215 464,45	17 215 464,45	21 355,50	0,00	
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	12 420 637,05	12 420 637,05	0,00	12 420 637,05	12 420 637,05	0,00	0,00	
40470000-Fournisseurs	0,00	12 095,52	12 095,52	41 200,55	45 982,72	87 183,27	0,00	75 087,75	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	36	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
d'immobilisat°-retenues garantie									
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	30 658 619,23	30 658 619,23	1 787 358,89	31 170 941,83	32 958 300,72	0,00	2 299 681,49	
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliarisé	0,00	22 748 646,98	22 748 646,98	120 175,98	22 706 670,67	22 826 846,65	0,00	78 199,67	
40910000-Fournisseurs - Avances versées sur commandes	300,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	1 677 415,57	15 617 905,60	17 295 321,17	0,00	15 456 548,79	15 456 548,79	1 838 772,38	0,00	
41200000-Clients Etudiants, élèves, stagiaires	0,00	6 950 826,90	6 950 826,90	0,00	6 950 826,90	6 950 826,90	0,00	0,00	
41300000-Clts-effets à rec / vte de bien ou prest de svces	0,00	7 214,00	7 214,00	0,00	7 214,00	7 214,00	0,00	0,00	
41600000-Clients douteux ou litigieux	386 858,85	23 301,40	410 160,25	0,00	28 151,51	28 151,51	382 008,74	0,00	
41810000-Clients Factures à établir	9 332 027,77	674 063,06	10 006 090,83	0,00	9 332 027,77	9 332 027,77	674 063,06	0,00	
41910000-Clients - Avances reçues sur commande en cours	0,00	10 541 281,77	10 541 281,77	16 354 108,47	15 161 718,85	31 515 827,32	0,00	20 974 545,55	
42100000-Personnel Rémunérations dues	0,00	160 973 588,33	160 973 588,33	0,00	160 973 588,33	160 973 588,33	0,00	0,00	
42500000-Personnel Avances et acomptes	0,00	3 181,78	3 181,78	0,00	3 181,78	3 181,78	0,00	0,00	
42820000-Personnel Dettes provisionnées pour congés payés	0,00	1 145 476,10	1 145 476,10	1 145 476,10	1 200 564,12	2 346 040,22	0,00	1 200 564,12	
42860000-Personnel-autres charges a payer	0,00	1 834 367,06	1 834 367,06	1 747 508,81	1 815 050,05	3 562 558,86	0,00	1 728 191,80	
43110000-Sécurité Sociale Cotisation Patronale	0,00	12 919,93	12 919,93	3 109,03	10 114,64	13 223,67	0,00	303,74	
43720000-Contributions et	0,00	62 842,70	62 842,70	0,00	62 842,70	62 842,70	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	37	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
retenues pour pensions civiles									
43740000-Cotisations de retraite complémentaire	0,00	1 666,73	1 666,73	0,00	1 666,73	1 666,73	0,00	0,00	
43780000-Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
43870000-Produits à recevoir	0,00	1 187,84	1 187,84	0,00	1 187,84	1 187,84	0,00	0,00	
44110000-Financements	0,00	3 932 430,55	3 932 430,55	0,00	3 932 430,55	3 932 430,55	0,00	0,00	
44170000-Subventions	249 864,92	355 278 597,01	355 528 461,93	0,00	355 159 127,71	355 159 127,71	369 334,22	0,00	
44191000-Avances sur financements et subventions	0,00	333 818,00	333 818,00	0,00	333 818,00	333 818,00	0,00	0,00	
44352000-Aide de l'Etat versée par l'ASP contrats aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	24 583,67	24 583,67	0,00	24 583,67	24 583,67	0,00	0,00	
44551000-TVA à décaisser	460,08	388 989,05	389 449,13	12 795,47	376 137,66	388 933,13	516,00	0,00	
44562000-TVA déductible sur immobilisations	0,00	79 090,56	79 090,56	0,00	79 090,56	79 090,56	0,00	0,00	
44566000-TVA déductible sur autres biens et services	0,00	186 918,72	186 918,72	0,00	186 918,72	186 918,72	0,00	0,00	
44567000-Crédit de TVA à reporter	0,29	77 320,90	77 321,19	0,00	54 213,49	54 213,49	23 107,70	0,00	
44571000-TVA collectée	0,00	228 462,88	228 462,88	0,00	230 380,81	230 380,81	0,00	1 917,93	
44583000-Remboursement de tva demandé	0,00	36 710,00	36 710,00	0,00	36 710,00	36 710,00	0,00	0,00	
44860000-État autr coll. publiques - Charges à payer	0,00	100 400,00	100 400,00	0,00	100 400,00	100 400,00	0,00	0,00	
44871000-Financements à recevoir	4 542,07	6 082 681,81	6 087 223,88	0,00	354 542,07	354 542,07	5 732 681,81	0,00	
44877000-Subventions à recevoir	20 360,75	9 986 499,29	10 006 860,04	0,00	360,75	360,75	10 006 499,29	0,00	
46300000-Autres cpts débiteurs TR demand de revers à recouv	14 866,79	1 056 933,98	1 071 800,77	0,00	1 054 857,60	1 054 857,60	16 943,17	0,00	
46630000-Virements à réimputer	0,00	246 072,56	246 072,56	1 372,62	245 646,21	247 018,83	0,00	946,27	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	10:06:47
Période 01 à 15							Page	38
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
46640000-Excédents de versement à rembourser	0,00	788 308,01	788 308,01	26 957,37	761 669,45	788 626,82	0,00	318,81
46710000-Aide à la mobilité internationale	0,00	1 008 734,70	1 008 734,70	308 800,00	971 534,70	1 280 334,70	0,00	271 600,00
46740000-Taxe d'apprentissage	0,00	74 032,30	74 032,30	0,00	74 032,30	74 032,30	0,00	0,00
46780000-Autres	0,84	782 176,34	782 177,18	62,23	745 942,51	746 004,74	36 173,02	0,58
47110000-Recettes perçues avant émission de titres	0,00	1 984 920,30	1 984 920,30	0,00	1 984 598,30	1 984 598,30	322,00	0,00
47180000-Autres recettes à classer	0,00	241 689 720,87	241 689 720,87	1 629 823,05	243 432 366,77	245 062 189,82	0,00	3 372 468,95
47181000-Autres recettes à régulariser Compensation légale	0,00	316 436,04	316 436,04	43,86	316 436,04	316 479,90	0,00	43,86
47210000-Dépenses payées avant ordonnancement	52 300,81	340 196,36	392 497,17	0,00	361 200,93	361 200,93	31 296,24	0,00
47250000-Depenses des regisseurs a verifier	0,00	49 292,79	49 292,79	0,00	49 292,79	49 292,79	0,00	0,00
47280000-Autres dépenses à régulariser	858,25	212 062 691,03	212 063 549,28	0,00	212 062 662,88	212 062 662,88	886,40	0,00
47310000-Recettes à transférer	0,00	230 621,29	230 621,29	22 647,88	214 146,49	236 794,37	0,00	6 173,08
47350000-Dépenses à transférer	0,00	1 199 822,39	1 199 822,39	73 278,00	1 210 275,37	1 283 553,37	0,00	83 730,98
47800000-Autres comptes transitoires	0,00	0,00	0,00	10,88	0,00	10,88	0,00	10,88
48600000-Charges constatées d'avance	198 269,96	300 982,26	499 252,22	0,00	198 269,96	198 269,96	300 982,26	0,00
48700000-Produits constatés d'avance	0,00	2 676 745,23	2 676 745,23	2 676 745,23	1 230 053,66	3 906 798,89	0,00	1 230 053,66
49110000-Dépréciations Clients divers	0,00	0,00	0,00	394 548,85	18 458,60	413 007,45	0,00	413 007,45
51120000-Cheques bancaires a encaisser	0,00	1 566 501,66	1 566 501,66	0,00	1 561 993,90	1 561 993,90	4 507,76	0,00
51150000-Cartes bancaires a	0,00	3 416 382,91	3 416 382,91	0,00	3 416 382,91	3 416 382,91	0,00	0,00

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	39	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
l'encaissement									
51170000-Chèques impayés	14 178,18	19 840,02	34 018,20	0,00	18 747,50	18 747,50	15 270,70	0,00	
51510000-Compte au trésor	25 543 887,61	130 795 624,04	156 339 511,65	0,00	135 314 519,81	135 314 519,81	21 024 991,84	0,00	
51590000-Règlements en cours de traitement	13 620,70	188 825 902,02	188 839 522,72	0,00	188 837 407,38	188 837 407,38	2 115,34	0,00	
53100000-Caisse	4 571,84	145 474,92	150 046,76	0,00	145 718,95	145 718,95	4 327,81	0,00	
54300000-Régies # Opérations de dépenses	0,00	67 595,56	67 595,56	0,00	67 572,23	67 572,23	23,33	0,00	
54500000-Régies # Opérations de recettes	0,00	1 582 823,62	1 582 823,62	210 737,50	1 385 471,62	1 596 209,12	0,00	13 385,50	
58500000-Virements internes de fonds	0,00	242 460,77	242 460,77	988,15	242 143,42	243 131,57	0,00	670,80	
60611000-Electricite	0,00	741 547,63	741 547,63	0,00	741 547,63	741 547,63	0,00	0,00	
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	14 726,15	14 726,15	0,00	14 726,15	14 726,15	0,00	0,00	
60613000-Gaz	0,00	100 487,57	100 487,57	0,00	100 487,57	100 487,57	0,00	0,00	
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	729 049,00	729 049,00	0,00	729 049,00	729 049,00	0,00	0,00	
60617000-Eau	0,00	98 954,70	98 954,70	0,00	98 954,70	98 954,70	0,00	0,00	
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	998 456,47	998 456,47	0,00	998 456,47	998 456,47	0,00	0,00	
60640000-Fournitures administratives	0,00	347 695,79	347 695,79	0,00	347 695,79	347 695,79	0,00	0,00	
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	20 383,84	20 383,84	0,00	20 383,84	20 383,84	0,00	0,00	
60660000-Animaux	0,00	4 709,18	4 709,18	0,00	4 709,18	4 709,18	0,00	0,00	
60670000-Fournitures, materiels enseignement, recherche	0,00	173 694,85	173 694,85	0,00	173 694,85	173 694,85	0,00	0,00	
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	91 194,08	91 194,08	0,00	91 194,08	91 194,08	0,00	0,00	
60700000-Achats de marchandises	0,00	236 605,48	236 605,48	0,00	236 605,48	236 605,48	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	10:06:47
Période 01 à 15							Page	40
Numéros et libellés des bilans	Débites Bilan d'entrée	Débites Opérations de l'exercice	Débites Total	Crédites Bilan d'entrée	Crédites Opérations de l'exercice	Crédites Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	67,70	67,70	0,00	67,70	67,70	0,00	0,00
60960000-RRR d'approvisionnements non stockés	0,00	11 519,76	11 519,76	0,00	11 519,76	11 519,76	0,00	0,00
61320000-Locations immobilières	0,00	156 187,28	156 187,28	0,00	156 187,28	156 187,28	0,00	0,00
61350000-Locations mobilières	0,00	471 766,32	471 766,32	0,00	471 766,32	471 766,32	0,00	0,00
61400000-Charges locatives et de copropriété	0,00	82 909,65	82 909,65	0,00	82 909,65	82 909,65	0,00	0,00
61520000-Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	498 854,42	498 854,42	0,00	498 854,42	498 854,42	0,00	0,00
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	238 693,22	238 693,22	0,00	238 693,22	238 693,22	0,00	0,00
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	370 882,86	370 882,86	0,00	370 882,86	370 882,86	0,00	0,00
61610000-Multirisques	0,00	27 172,06	27 172,06	0,00	27 172,06	27 172,06	0,00	0,00
61630000-Assurance transport	0,00	20 371,61	20 371,61	0,00	20 371,61	20 371,61	0,00	0,00
61680000-Autres assurances	0,00	1 216,62	1 216,62	0,00	1 216,62	1 216,62	0,00	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	229 399,43	229 399,43	0,00	229 399,43	229 399,43	0,00	0,00
61830000-Documentation technique et bibliothèques	0,00	987 849,77	987 849,77	0,00	987 849,77	987 849,77	0,00	0,00
61850000-Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00	197 649,26	197 649,26	0,00	197 649,26	197 649,26	0,00	0,00
62142000-Personnel mis à disposition de l'établissement	0,00	507 756,13	507 756,13	0,00	507 756,13	507 756,13	0,00	0,00
62220000-Commissions et courtages sur ventes	0,00	221,25	221,25	0,00	221,25	221,25	0,00	0,00
62260000-Honoraires	0,00	56 297,91	56 297,91	0,00	56 297,91	56 297,91	0,00	0,00
62280000-Divers frais	0,00	487 659,91	487 659,91	0,00	487 659,91	487 659,91	0,00	0,00

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	41	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
intermédiaire et honoraires									
62310000-Annonces et insertions	0,00	17 704,22	17 704,22	0,00	17 704,22	17 704,22	0,00	0,00	
62330000-Foires et expositions	0,00	19 328,80	19 328,80	0,00	19 328,80	19 328,80	0,00	0,00	
62340000-Cadeaux	0,00	91 356,77	91 356,77	0,00	91 356,77	91 356,77	0,00	0,00	
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	50 202,17	50 202,17	0,00	50 202,17	50 202,17	0,00	0,00	
62370000-Publications	0,00	208 877,73	208 877,73	0,00	208 877,73	208 877,73	0,00	0,00	
62380000-Divers	0,00	260 483,28	260 483,28	0,00	260 483,28	260 483,28	0,00	0,00	
62410000-Transports sur achats	0,00	13 354,69	13 354,69	0,00	13 354,69	13 354,69	0,00	0,00	
62440000-Transports administratifs	0,00	369,00	369,00	0,00	369,00	369,00	0,00	0,00	
62450000-Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques	0,00	82 447,42	82 447,42	0,00	82 447,42	82 447,42	0,00	0,00	
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	13 094,85	13 094,85	0,00	13 094,85	13 094,85	0,00	0,00	
62480000-Divers transport	0,00	1 448,62	1 448,62	0,00	1 448,62	1 448,62	0,00	0,00	
62510000-Voyages et déplacements	0,00	18 752,82	18 752,82	0,00	18 752,82	18 752,82	0,00	0,00	
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	82 236,52	82 236,52	0,00	82 236,52	82 236,52	0,00	0,00	
62550000-Frais de deménagement	0,00	12 806,70	12 806,70	0,00	12 806,70	12 806,70	0,00	0,00	
62560000-Missions personnels	0,00	1 546 915,73	1 546 915,73	0,00	1 546 915,73	1 546 915,73	0,00	0,00	
62570000-Frais réceptions	0,00	377 217,50	377 217,50	0,00	377 217,50	377 217,50	0,00	0,00	
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	321 731,90	321 731,90	0,00	321 731,90	321 731,90	0,00	0,00	
62780000-Autres frais et commissions	0,00	15 356,11	15 356,11	0,00	15 356,11	15 356,11	0,00	0,00	
62810000-Concours divers	0,00	159 488,69	159 488,69	0,00	159 488,69	159 488,69	0,00	0,00	
62830000-Format° continue du personnel de l'établissement	0,00	325 911,23	325 911,23	0,00	325 911,23	325 911,23	0,00	0,00	
62840000-Frais de recrutement	0,00	1 115,50	1 115,50	0,00	1 115,50	1 115,50	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	10:06:47
Période 01 à 15							Page	42
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
du personnel								
62850000-Prestations extérieures de gardiennage	0,00	543 786,58	543 786,58	0,00	543 786,58	543 786,58	0,00	0,00
62860000-Prestation extérieure de nettoyage	0,00	823 832,39	823 832,39	0,00	823 832,39	823 832,39	0,00	0,00
62870000-Prestations extérieures d'informatique	0,00	271 712,80	271 712,80	0,00	271 712,80	271 712,80	0,00	0,00
62885000-Facturat. P.A.F effect. par les serv. Déconcent.	0,00	97 600,78	97 600,78	0,00	97 600,78	97 600,78	0,00	0,00
62888000-Autres frais divers	0,00	464 379,62	464 379,62	0,00	464 379,62	464 379,62	0,00	0,00
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	1 634 498,98	1 634 498,98	0,00	1 634 498,98	1 634 498,98	0,00	0,00
63320000-Allocation logement	0,00	408 653,40	408 653,40	0,00	408 653,40	408 653,40	0,00	0,00
63380000-Autres impôt-taxe	0,00	2 492,41	2 492,41	0,00	2 492,41	2 492,41	0,00	0,00
63530000-Impôts indirects	0,00	1 719,66	1 719,66	0,00	1 719,66	1 719,66	0,00	0,00
63580000-Autres droits	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00
63730000-Contribution FIPHFP	0,00	63 131,10	63 131,10	0,00	63 131,10	63 131,10	0,00	0,00
63780000-Taxes diverses	0,00	9 321,88	9 321,88	0,00	9 321,88	9 321,88	0,00	0,00
64111000-Rémunérations principales	0,00	77 866 120,65	77 866 120,65	0,00	77 866 120,65	77 866 120,65	0,00	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	9 337 669,43	9 337 669,43	0,00	9 337 669,43	9 337 669,43	0,00	0,00
64112200-Rémunérations accessoires non indexées	0,00	244 446,27	244 446,27	0,00	244 446,27	244 446,27	0,00	0,00
64120000-Congés payés	0,00	1 280 575,21	1 280 575,21	0,00	1 280 575,21	1 280 575,21	0,00	0,00
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	2 805 418,78	2 805 418,78	0,00	2 805 418,78	2 805 418,78	0,00	0,00
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	685 308,43	685 308,43	0,00	685 308,43	685 308,43	0,00	0,00
64141000-Indemnités et	0,00	1 364,40	1 364,40	0,00	1 364,40	1 364,40	0,00	0,00

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	43	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
avantages divers									
64142000-Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	0,00	5 554 356,36	5 554 356,36	0,00	5 554 356,36	5 554 356,36	0,00	0,00	
64144000-Indemnités et avantages non indexés	0,00	269 764,00	269 764,00	0,00	269 764,00	269 764,00	0,00	0,00	
64150000-Supplément familial	0,00	746 034,26	746 034,26	0,00	746 034,26	746 034,26	0,00	0,00	
64191000-Abattement indemnitaire	0,00	515 539,99	515 539,99	0,00	515 539,99	515 539,99	0,00	0,00	
64510000-Cotisations d'assurance-maladie	0,00	8 731 838,32	8 731 838,32	0,00	8 731 838,32	8 731 838,32	0,00	0,00	
64531100-Pensions civiles	0,00	45 052 678,50	45 052 678,50	0,00	45 052 678,50	45 052 678,50	0,00	0,00	
64532000-Cotisations patronales CNRACL	0,00	103 438,56	103 438,56	0,00	103 438,56	103 438,56	0,00	0,00	
64534000-CNAV	0,00	2 119 769,19	2 119 769,19	0,00	2 119 769,19	2 119 769,19	0,00	0,00	
64535100-RAFP	0,00	557 729,94	557 729,94	0,00	557 729,94	557 729,94	0,00	0,00	
64535200-IRCANTEC	0,00	905 213,63	905 213,63	0,00	905 213,63	905 213,63	0,00	0,00	
64540000-Cotisations à Pôle emploi	0,00	846 933,07	846 933,07	0,00	846 933,07	846 933,07	0,00	0,00	
64580000-Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	4 542 485,66	4 542 485,66	0,00	4 542 485,66	4 542 485,66	0,00	0,00	
64710000-Prestations directes	0,00	323 697,18	323 697,18	0,00	323 697,18	323 697,18	0,00	0,00	
64740000-Oeuvres sociales	0,00	156 174,12	156 174,12	0,00	156 174,12	156 174,12	0,00	0,00	
64750000-Médecine du travail, pharmacie	0,00	10 546,10	10 546,10	0,00	10 546,10	10 546,10	0,00	0,00	
64800000-Autres charges de personnel	0,00	315 570,00	315 570,00	0,00	315 570,00	315 570,00	0,00	0,00	
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	879 421,69	879 421,69	0,00	879 421,69	879 421,69	0,00	0,00	
65160000-Droits d'auteurs et de	0,00	209 603,76	209 603,76	0,00	209 603,76	209 603,76	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	10:06:47
Période 01 à 15							Page	44
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
reproduction								
65180000-Autres droits et valeurs similaires	0,00	24 748,60	24 748,60	0,00	24 748,60	24 748,60	0,00	0,00
65780000-Autres charges spécifiques	0,00	2 432 794,84	2 432 794,84	0,00	2 432 794,84	2 432 794,84	0,00	0,00
65811000-Pénalités sur contrats ou conventions	0,00	97,30	97,30	0,00	97,30	97,30	0,00	0,00
65830000-Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	0,00	256 952,79	256 952,79	0,00	256 952,79	256 952,79	0,00	0,00
65880000-Autres charges diverses	0,00	61 669,48	61 669,48	0,00	61 669,48	61 669,48	0,00	0,00
66600000-Pertes de change pour opérations financières	0,00	939,19	939,19	0,00	939,19	939,19	0,00	0,00
68110000-Dotation amort immo incorporelles et corporelles	0,00	4 970 675,88	4 970 675,88	0,00	4 970 675,88	4 970 675,88	0,00	0,00
68151000-Dotations aux prov pour risques charges de fonct	0,00	347 809,79	347 809,79	0,00	347 809,79	347 809,79	0,00	0,00
68170000-Dotations aux prov pour dép des actifs circulants	0,00	467 684,61	467 684,61	0,00	467 684,61	467 684,61	0,00	0,00
70300000-Ventes de produits résiduels	0,00	1 665,52	1 665,52	0,00	1 665,52	1 665,52	0,00	0,00
70500000-Etudes	0,00	713 117,43	713 117,43	0,00	713 117,43	713 117,43	0,00	0,00
70621100-Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	0,00	2 028 274,45	2 028 274,45	0,00	2 028 274,45	2 028 274,45	0,00	0,00
70621400-Droits des diplômes propres à chaque établissement	0,00	10 402,00	10 402,00	0,00	10 402,00	10 402,00	0,00	0,00
70622100-Redevances	0,00	1 553 561,05	1 553 561,05	0,00	1 553 561,05	1 553 561,05	0,00	0,00
70623000-Redevances	0,00	3 845,00	3 845,00	0,00	3 845,00	3 845,00	0,00	0,00
70623100-Formation - contrat d'apprentissage	0,00	170,00	170,00	0,00	170,00	170,00	0,00	0,00
70624000-Prestations de	0,00	1 957 715,65	1 957 715,65	0,00	1 957 715,65	1 957 715,65	0,00	0,00

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	45	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
formation continue									
70625000-validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,00	106 640,06	106 640,06	0,00	106 640,06	106 640,06	0,00	0,00	
70626000-formation en apprentissage	0,00	1 485 645,76	1 485 645,76	0,00	1 485 645,76	1 485 645,76	0,00	0,00	
70661000-Colloques	0,00	219 237,89	219 237,89	0,00	219 237,89	219 237,89	0,00	0,00	
70662000-Prestations de recherche	0,00	291 325,51	291 325,51	0,00	291 325,51	291 325,51	0,00	0,00	
70664000-Ventes de publications	0,00	2 160 870,16	2 160 870,16	0,00	2 160 870,16	2 160 870,16	0,00	0,00	
70682000-autres prestations de services	0,00	458 739,08	458 739,08	0,00	458 739,08	458 739,08	0,00	0,00	
70830000-Locations diverses	0,00	137 594,68	137 594,68	0,00	137 594,68	137 594,68	0,00	0,00	
70840000-Mise a disposition de personnel facturée	0,00	616 374,52	616 374,52	0,00	616 374,52	616 374,52	0,00	0,00	
70850000-Ports et frais accessoires factures aux clients	0,00	4 858,26	4 858,26	0,00	4 858,26	4 858,26	0,00	0,00	
70880000-Autres produits d'activités annexes	0,00	7 215,96	7 215,96	0,00	7 215,96	7 215,96	0,00	0,00	
71355000-Variation des stocks de produits finis	0,00	1 179 705,72	1 179 705,72	0,00	1 179 705,72	1 179 705,72	0,00	0,00	
74111100-Ministère de tutelle principale- SCSP	0,00	105 288 543,43	105 288 543,43	0,00	105 288 543,43	105 288 543,43	0,00	0,00	
74111200-Ministère de tutelle secondaire- SCSP	0,00	22 102,59	22 102,59	0,00	22 102,59	22 102,59	0,00	0,00	
74118000-Ministère de tutelle - autres subventions	0,00	678 147,99	678 147,99	0,00	678 147,99	678 147,99	0,00	0,00	
74128000-Autres ministères - autres subventions	0,00	1 458 884,56	1 458 884,56	0,00	1 458 884,56	1 458 884,56	0,00	0,00	
74131100-ANR Investissements d'avenir	0,00	1 629 110,97	1 629 110,97	0,00	1 629 110,97	1 629 110,97	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	46	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
74131200-ANR Hors investissements d'avenir	0,00	2 561 078,13	2 561 078,13	0,00	2 561 078,13	2 561 078,13	0,00	0,00	
74420000-Subventions de la région	0,00	2 299 300,68	2 299 300,68	0,00	2 299 300,68	2 299 300,68	0,00	0,00	
74430000-Subventions du département	0,00	38 555,00	38 555,00	0,00	38 555,00	38 555,00	0,00	0,00	
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	747 019,52	747 019,52	0,00	747 019,52	747 019,52	0,00	0,00	
74460000-Subventions union européenne	0,00	1 969 372,48	1 969 372,48	0,00	1 969 372,48	1 969 372,48	0,00	0,00	
74470000-Subventions d'organismes internationaux	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	
74480000-Subv autres collectivites publ & organismes publ	0,00	3 713 475,17	3 713 475,17	0,00	3 713 475,17	3 713 475,17	0,00	0,00	
74600000-Dons et legs	0,00	148 952,17	148 952,17	0,00	148 952,17	148 952,17	0,00	0,00	
74810000-Pdts versts liberatoires ouvrant droit exone. TA	0,00	19 148,42	19 148,42	0,00	19 148,42	19 148,42	0,00	0,00	
74880000-Autres subventions	0,00	1 482 272,91	1 482 272,91	0,00	1 482 272,91	1 482 272,91	0,00	0,00	
75110000-Redev. concess°, brevets, licences, marques#	0,00	485 426,92	485 426,92	0,00	485 426,92	485 426,92	0,00	0,00	
75160000-Droits d'auteur et de reproduction	0,00	51 092,54	51 092,54	0,00	51 092,54	51 092,54	0,00	0,00	
75600000-Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	5 258,40	5 258,40	0,00	5 258,40	5 258,40	0,00	0,00	
75710000-Taxes affectées	0,00	1 003 106,09	1 003 106,09	0,00	1 003 106,09	1 003 106,09	0,00	0,00	
75780000-Autres produits spécifiques	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	
75830000-Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	146 081,01	146 081,01	0,00	146 081,01	146 081,01	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	47	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
75840000-Autres produits contentieux	0,00	38 396,64	38 396,64	0,00	38 396,64	38 396,64	0,00	0,00	
75880000-Autres produits	0,00	117 182,07	117 182,07	0,00	117 182,07	117 182,07	0,00	0,00	
76600000-Gains de change pour opérations financières	0,00	630,28	630,28	0,00	630,28	630,28	0,00	0,00	
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	3 139 552,48	3 139 552,48	0,00	3 139 552,48	3 139 552,48	0,00	0,00	
78170000-Reprises dépréciations des actifs circulants	0,00	420 012,12	420 012,12	0,00	420 012,12	420 012,12	0,00	0,00	
86100000-Comptes de position : titres & val en portefeuille	2 741,70	0,00	2 741,70	0,00	2 513,70	2 513,70	228,00	0,00	
86200000-Cptes de posit-titre & valeur chez correspondant	0,00	2 513,70	2 513,70	0,00	2 513,70	2 513,70	0,00	0,00	
86300000-Comptes de prise en charge	0,00	2 513,70	2 513,70	2 741,70	0,00	2 741,70	0,00	228,00	
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
89100000-Bilan de clôture	0,00	1 436 137,63	1 436 137,63	0,00	1 436 137,63	1 436 137,63	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	10:06:47	
Période 01 à 15							Page	48	
Récapitulatif Classes	Débets Balance d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs	
Total classe 1	37 226 094,20	3 356 218 991,58	3 393 445 085,78	135 594 321,33	3 359 757 010,68	3 495 351 332,01	42 516 901,21	144 423 147,44	
Total classe 2	150 489 471,68	43 637 249,96	194 126 721,64	63 776 112,13	37 910 418,69	101 686 530,82	161 008 715,11	68 568 524,29	
Total classe 3	1 109 530,52	1 599 717,84	2 709 248,36	420 012,12	1 558 756,53	1 978 768,65	1 179 705,72	449 226,01	
Total classe 4	11 946 839,77	1 122 462 118,00	1 134 408 957,77	26 346 023,27	1 120 364 539,28	1 146 710 562,55	19 435 241,79	31 736 846,57	
Total classe 5	25 576 258,33	326 662 605,52	352 238 863,85	211 725,65	330 989 957,72	331 201 683,37	21 051 236,78	14 056,30	
Total classe 6	0,00	188 471 579,73	188 471 579,73	0,00	188 471 579,73	188 471 579,73	0,00	0,00	
Total classe 7	0,00	140 408 161,27	140 408 161,27	0,00	140 408 161,27	140 408 161,27	0,00	0,00	
Total classe 8	2 741,70	1 441 165,03	1 443 906,73	2 741,70	1 441 165,03	1 443 906,73	228,00	228,00	
Total général	226 350 936,20	5 180 901 588,93	5 407 252 525,13	226 350 936,20	5 180 901 588,93	5 407 252 525,13	245 192 028,61	245 192 028,61	



Bilan comptable (avant répartition)

Exercice 2022

Agrégé

Etablissement universitaire		Systeme de base		Date	20.02.2023
Année 2022		BILAN COMPTABLE		Heure	09:38:46
Période 01 à 14		(Avant répartition)		Page	50
ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	2 877 393,14	-2 763 245,74	114 147,40	110 347,18	
Immobilisations corporelles	158 130 621,97	-65 805 278,55	92 325 343,42	86 602 312,37	
Terrains	7 830 262,88	-660 822,21	7 169 440,67	7 195 455,74	
Constructions	111 800 027,62	-34 635 998,02	77 164 029,60	71 955 475,82	
Installations techniques, matériels et outillage	3 144 582,29	-2 458 614,81	685 967,48	607 792,78	
Collections	216 277,05	-99 183,73	117 093,32	117 093,32	
Biens historiques et culturels					
Autres immobilisations corporelles	32 293 130,09	-27 950 659,78	4 342 470,31	4 049 760,15	
Immobilisations mises en concession					
Immobilisations corporelles en cours	2 378 702,75		2 378 702,75	2 134 004,19	
Avances et acomptes sur commandes	467 639,29		467 639,29	542 730,37	
Immobilisations grévées de droits					
Immobilisations corporelles (biens vivants)					
Immobilisations financières	700,00		700,00	700,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	161 008 715,11	-68 568 524,29	92 440 190,82	86 713 359,55	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks	1 179 705,72	-449 226,01	730 479,71	689 518,40	
Créances	19 028 390,13	-413 007,45	18 615 382,68	11 271 569,32	
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	16 131 623,02		16 131 623,02	274 768,03	
Créances clients et comptes rattachés	2 894 844,18	-413 007,45	2 481 836,73	11 001 753,34	
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)					
Avances et acomptes versés sur commandes	300,00		300,00	300,00	
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)					
Créances sur les autres débiteurs	1 622,93		1 622,93	-5 252,05	
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	300 982,26		300 982,26	198 269,96	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	20 509 078,11	-862 233,46	19 646 844,65	12 159 357,68	
TRESORERIE					
<i>Valeurs mobilières de placement</i>					
<i>Disponibilités</i>	21 037 851,28		21 037 851,28	25 365 520,83	
<i>Autres</i>	-670,80		-670,80	-988,15	
TOTAL TRESORERIE	21 037 180,48		21 037 180,48	25 364 532,68	
<i>Comptes de régularisation</i>					
<i>Ecarts de conversion Actif</i>					
TOTAL GENERAL	202 554 973,70	-69 430 757,75	133 124 215,95	124 237 249,91	

Etablissement universitaire Année 2022 Période 01 à 14	Systeme de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 20.02.2023 Heure 09:38:46 Page 51
PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Financements reçus	78 061 920,06	73 360 383,76
Financements de l'actif - Etat	71 600 320,28	68 648 687,60
Financement de l'actif par des tiers	6 461 599,78	4 711 696,16
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	21 361 753,54	20 466 333,58
Report à nouveau	1 587 961,13	1 587 961,13
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 511 326,99	895 419,96
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	99 500 307,74	96 310 098,43
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	388 033,88	388 033,88
Provisions pour charges	2 017 904,61	1 670 094,82
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 405 938,49	2 058 128,70
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 431 613,41	1 940 022,60
Dettes fiscales et sociales	2 930 461,59	2 908 429,33
Avances et acomptes reçus	20 974 545,55	16 354 108,47
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	3 651 295,51	1 989 717,15
Produits constatés d'avance	1 230 053,66	2 676 745,23
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	31 217 969,72	25 869 022,78
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE		
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	133 124 215,95	124 237 249,91



Bilan comptable (avant répartition)

Exercice 2022

1010 - Université Rennes 2

Etablissement universitaire		Systeme de base		Date
Année 2022		BILAN COMPTABLE		Heure 09:44:59
Période 01 à 14		(Avant répartition)		Page 53
ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 801 953,14	-2 687 805,74	114 147,40	86 819,71
Immobilisations corporelles	157 982 883,52	-65 676 922,22	92 305 961,30	86 576 520,25
Terrains	7 830 262,88	-660 822,21	7 169 440,67	7 195 455,74
Constructions	111 790 747,32	-34 632 813,44	77 157 933,88	71 949 080,52
Installations techniques, matériels et outillage	3 135 063,04	-2 449 095,56	685 967,48	607 792,78
Collections	216 277,05	-99 183,73	117 093,32	117 093,32
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	32 164 191,19	-27 835 007,28	4 329 183,91	4 030 363,33
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	2 378 702,75		2 378 702,75	2 134 004,19
Avances et acomptes sur commandes	467 639,29		467 639,29	542 730,37
Immobilisations grévées de droits				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	700,00		700,00	700,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	160 785 536,66	-68 364 727,96	92 420 808,70	86 664 039,96
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	18 679 065,74	-413 007,45	18 266 058,29	10 857 937,23
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	16 131 123,02		16 131 123,02	274 268,03
Créances clients et comptes rattachés	2 552 493,65	-413 007,45	2 139 486,20	10 595 095,32
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes	300,00		300,00	300,00
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	-4 850,93		-4 850,93	-11 726,12
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	300 982,26		300 982,26	197 127,42
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	18 980 048,00	-413 007,45	18 567 040,55	11 055 064,65
TRESORERIE				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	21 037 851,28		21 037 851,28	25 365 520,83
<i>Autres</i>	-670,80		-670,80	-988,15
TOTAL TRESORERIE	21 037 180,48		21 037 180,48	25 364 532,68
<i>Comptes de régularisation</i>	-2 119 564,25		-2 119 564,25	-1 689 743,74
<i>Ecarts de conversion Actif</i>				
TOTAL GENERAL	198 683 200,89	-68 777 735,41	129 905 465,48	121 393 893,55

Etablissement universitaire Année 2022 Période 01 à 14	Systeme de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 20.02.2023 Heure 09:44:59 Page 54
PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Financements reçus	78 061 920,06	73 360 383,76
Financements de l'actif - Etat	71 600 320,28	68 648 687,60
Financement de l'actif par des tiers	6 461 599,78	4 711 696,16
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	19 287 793,52	18 879 928,10
Report à nouveau	1 587 961,13	1 587 961,13
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 791 578,07	407 865,42
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	97 146 096,64	94 236 138,41
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	323 751,95	323 751,95
Provisions pour charges	1 974 773,29	1 635 710,93
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 298 525,24	1 959 462,88
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 398 597,22	1 925 378,24
Dettes fiscales et sociales	2 881 045,40	2 876 560,72
Avances et acomptes reçus	20 974 545,55	16 354 108,47
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	3 635 707,47	1 975 718,76
Produits constatés d'avance	570 947,96	2 066 526,07
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	30 460 843,60	25 198 292,26
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE		
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	129 905 465,48	121 393 893,55



Bilan comptable (avant répartition)

Exercice 2022

1020 - SAIC

Etablissement universitaire	Conseil d'administration de l'Université de la Réunion	Système de base		Date	20.02.2023
Année	2022	BILAN COMPTABLE		Heure	09:48:51
Période	01 à 14	(Avant répartition)		Page	56
ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	75 440,00	-75 440,00		23 527,47	
Immobilisations corporelles	147 738,45	-128 356,33	19 382,12	25 792,12	
Terrains					
Constructions	9 280,30	-3 184,58	6 095,72	6 395,30	
Installations techniques, matériels et outillage	9 519,25	-9 519,25			
Collections					
Biens historiques et culturels					
Autres immobilisations corporelles	128 938,90	-115 652,50	13 286,40	19 396,82	
Immobilisations mises en concession					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur commandes					
Immobilisations grévées de droits					
Immobilisations corporelles (biens vivants)					
Immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	223 178,45	-203 796,33	19 382,12	49 319,59	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks	1 179 705,72	-449 226,01	730 479,71	689 518,40	
Créances	349 324,60		349 324,60	413 632,93	
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	500,00		500,00	500,00	
Créances clients et comptes rattachés	342 350,53		342 350,53	406 658,02	
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)					
Créances sur les autres débiteurs	6 474,07		6 474,07	6 474,91	
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)				1 142,54	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	1 529 030,32	-449 226,01	1 079 804,31	1 104 293,87	
TRESORERIE					
<i>Valeurs mobilières de placement</i>					
<i>Disponibilités</i>					
<i>Autres</i>					
TOTAL TRESORERIE					
<i>Comptes de régularisation</i>	2 119 564,25		2 119 564,25	1 689 743,74	
<i>Ecarts de conversion Actif</i>					
TOTAL GENERAL	3 871 773,02	-653 022,34	3 218 750,68	2 843 357,20	

Etablissement université Année 2022 Période 01 à 14	Systeme de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 20.02.2023 Heure 09:48:51 Page 57
PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financements de l'actif - Etat		
Financement de l'actif par des tiers		
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	2 073 960,02	1 586 405,48
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	280 251,08	487 554,54
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	2 354 211,10	2 073 960,02
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	64 281,93	64 281,93
Provisions pour charges	43 131,32	34 383,89
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	107 413,25	98 665,82
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 016,19	14 644,36
Dettes fiscales et sociales	49 416,19	31 868,61
Avances et acomptes reçus		
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	15 588,25	13 999,23
Produits constatés d'avance	659 105,70	610 219,16
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	757 126,33	670 731,36
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE		
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	3 218 750,68	2 843 357,20



Compte de résultat

Exercice 2022

Agrégé

Etablissement université Année 2022 Période 01 à 14	Systeme de base COMPTÉ DE RESULTAT	Date 20.02.2023 Heure 09:52:50 Page 59
Charges (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT <i>Achats</i> <i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i> <i>Charges de personnel</i> Salaires, traitements et rémunérations divers Charges sociales Intéressement et participation Autres charges de personnel <i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i> <i>Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i> TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	 226 593,08 12 202 319,06 104 448 733,88 62 323 707,21 41 524 844,00 600 182,67 4 866 945,73 5 786 170,28 127 530 762,03	 236 447,09 9 675 661,21 99 273 019,07 59 127 821,83 39 869 352,77 275 844,47 4 511 856,69 6 323 830,84 120 020 814,90
CHARGES D'INTERVENTION <i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i> Transfert aux ménages Transferts aux entreprises Transferts aux collectivités territoriales Transferts aux autres entités <i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i> <i>Dotations aux provisions et dépréciations</i> TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i> TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	127 530 762,03	120 020 814,90
CHARGES FINANCIÈRES <i>Charges d'intérêt</i> <i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i> <i>Pertes de change</i> <i>Autres charges financières</i> <i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i> TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	 891,50 891,50	 1 424,73 1 424,73
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		895 419,96
TOTAL CHARGES	127 531 653,53	120 917 659,59

Etablissement université Année 2022 Période 01 à 14	Systeme de base COMpte DE RESULTAT	Date 20.02.2023 Heure 09:52:50 Page 60
Produits (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	111 374 126,86	107 645 591,74
Subventions pour charges de service public	102 324 120,02	99 297 406,72
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	8 024 856,58	6 898 622,75
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	22 044,17	176 719,63
Produits de la fiscalité affectée	1 003 106,09	1 272 842,64
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	11 090 245,59	9 581 513,12
Ventes de biens ou prestations de services	10 217 216,05	8 569 302,03
Produits de cessions d'éléments d'actif	5 258,40	
Autres produits de gestion	797 595,94	1 047 411,31
Production stockée et immobilisée	70 175,20	-35 200,22
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	3 555 441,19	3 688 411,93
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	420 012,12	439 299,46
Reprises du financement rattaché à un actif	3 135 429,07	3 249 112,47
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	126 019 813,64	120 915 516,79
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		45,92
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	512,90	413,38
<i>Gains de change</i>		1 683,50
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	512,90	2 142,80
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	1 511 326,99	
TOTAL PRODUITS	127 531 653,53	120 917 659,59



Compte de résultat

Exercice 2022

1010 - Université Rennes 2

Etablissement université	Council d'administration Génier de l'Université	Systeme de base	Date 20.02.2023
Année 2022		COMPTE DE RESULTAT	Heure 09:54:14
Période 01 à 14			Page 62
Charges (hors taxes)		Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
<i>Achats</i>		9,60	65,16
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>		11 717 416,20	9 274 375,35
<i>Charges de personnel</i>		103 506 893,01	98 454 784,61
<i>Salaires, traitements et rémunérations divers</i>		61 715 775,73	58 625 022,09
<i>Charges sociales</i>		41 192 712,55	39 553 918,05
<i>Intéressement et participation</i>			
<i>Autres charges de personnel</i>		598 404,73	275 844,47
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>		4 772 301,54	4 422 105,38
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>		5 298 259,37	5 837 106,11
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		125 294 879,72	117 988 436,61
CHARGES D'INTERVENTION			
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>			
<i>Transfert aux ménages</i>			
<i>Transferts aux entreprises</i>			
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>			
<i>Transferts aux autres entités</i>			
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>			
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		125 294 879,72	117 988 436,61
CHARGES FINANCIÈRES			
<i>Charges d'intérêt</i>			
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>			
<i>Pertes de change</i>		824,31	1 380,88
<i>Autres charges financières</i>			
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>			
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		824,31	1 380,88
Impôts sur les sociétés			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)			407 865,42
TOTAL CHARGES		125 295 704,03	118 397 682,91

Etablissement université Année 2022 Période 01 à 14	Systeme de base COMpte DE RESULTAT	Date 20.02.2023 Heure 09:54:14 Page 63
Produits (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	110 874 173,86	107 147 127,56
Subventions pour charges de service public	101 832 470,02	98 805 756,72
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	8 016 553,58	6 893 958,57
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	22 044,17	174 569,63
Produits de la fiscalité affectée	1 003 106,09	1 272 842,64
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	9 494 017,85	7 990 151,50
Ventes de biens ou prestations de services	8 743 529,32	6 971 267,40
Produits de cessions d'éléments d'actif	5 258,40	
Autres produits de gestion	745 230,13	1 018 884,10
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	3 135 429,07	3 258 284,50
<i>Autres produits</i>		9 172,03
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		
Reprises du financement rattaché à un actif	3 135 429,07	3 249 112,47
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	123 503 620,78	118 395 563,56
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		45,92
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	505,18	389,93
<i>Gains de change</i>		1 683,50
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	505,18	2 119,35
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	1 791 578,07	
TOTAL PRODUITS	125 295 704,03	118 397 682,91



Compte de Résultat

Exercice 2022

1020 - SAIC

Etablissement Université Année 2022 Période 01 à 14	Systeme de base COMPTE DE RESULTAT	Date 20.02.2023 Heure 09:55:10 Page 65
Charges (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT <i>Achats</i> <i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i> <i>Charges de personnel</i> Salaires, traitements et rémunérations divers Charges sociales Intéressement et participation Autres charges de personnel <i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i> <i>Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i> TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	 226 583,48 484 902,86 941 840,87 607 931,48 332 131,45 1 777,94 94 644,19 487 910,91 2 235 882,31	 236 381,93 401 285,86 818 234,46 502 799,74 315 434,72 89 751,31 486 724,73 2 032 378,29
CHARGES D'INTERVENTION <i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i> Transfert aux ménages Transferts aux entreprises Transferts aux collectivités territoriales Transferts aux autres entités <i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i> <i>Dotations aux provisions et dépréciations</i> TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i> TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	 2 235 882,31	 2 032 378,29
CHARGES FINANCIÈRES <i>Charges d'intérêt</i> <i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i> <i>Pertes de change</i> <i>Autres charges financières</i> <i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i> TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	 67,19 67,19	 43,85 43,85
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	280 251,08	487 554,54
TOTAL CHARGES	2 516 200,58	2 519 976,68

Etablissement université Année 2022 Période 01 à 14	Systeme de base COMpte DE RESULTAT	Date 20.02.2023 Heure 09:55:10 Page 66
Produits (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	499 953,00	498 464,18
Subventions pour charges de service public	491 650,00	491 650,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	8 303,00	4 664,18
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs		2 150,00
Produits de la fiscalité affectée		
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	1 596 227,74	1 591 361,62
Ventes de biens ou prestations de services	1 473 686,73	1 598 034,63
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Autres produits de gestion	52 365,81	28 527,21
Production stockée et immobilisée	70 175,20	-35 200,22
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	420 012,12	430 127,43
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	420 012,12	430 127,43
Reprises du financement rattaché à un actif		
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 516 192,86	2 519 953,23
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Gains de change</i>	7,72	23,45
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	7,72	23,45
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	2 516 200,58	2 519 976,68



Évolution de la situation patrimoniale en droit constaté

Exercice 2022

Etablissement université		Compte de résultat		Date	24.02.2023
Année 2022				Heure	10:24:26
Période 001 à 014				Page	68
CHARGES		Montants	PRODUITS	Montants	
Personnel		74 580 457,85	Subventions de l'Etat		105 396 437,33
Personnel (charge de pension civil)		29 868 276,03	Fiscalité affectée		1 022 254,51
Fonctionnement et intervention		23 082 919,65	Autres subventions		4 955 435,02
			Autres produits		14 646 199,68
TOTAL DES CHARGES		127 531 653,53	TOTAL DES PRODUITS		126 020 326,54
Résultat : Bénéfices		0,00	Résultat : Perte		1 511 326,99
Total équilibre		127 531 653,53	Total équilibre		127 531 653,53

Etablissement université Année 2022 Période 001 à 014	CAF	Date 24.02.2023 Heure 10:24:26 Page 69
RUBRIQUES	Montants	
Résultat prévisionnel de l'exercice	-1 511 326,99	
Dotations aux amortissements , dépréciations et provisions	5 786 170,28	
Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions	- 420 012,12	
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	
Produits de cession d'éléments d'actifs cédés	-5 258,40	
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-3 135 429,07	
CAF ou IAF	714 143,70	

Etablissement université

Année 2022

Période 001 à 014

Evolution de la situation patrimoniale en droit constaté - tableau 1

Date 24.02.2023

Heure 10:24:26

Page 70

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	0,00	Capacité d'autofinancement	714 143,70
		Financement de l'actif par l'état	5 473 913,77
Investissements	10 697 507,15	Financement de l'actif par des tiers autres que l'état	2 363 051,60
		Autres ressources	5 258,40
Remboursement des dettes financières	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
TOTAL DES EMPLOIS	10 697 507,15	TOTAL DES RESSOURCES	8 556 367,47
Apport au fonds de roulement	0,00	Prélèvement sur fonds de roulement	2 141 139,68

Etablissement université Année 2022 Période 001 à 014	Evolution de la situation patrimoniale en droit constaté - tableau 2	Date 24.02.2023 Heure 10:24:26 Page 71
RUBRIQUES		Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT ou PRELEVEMENT	-2 141 139,68	
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	2 186 212,52	
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT ou PRELEVEMENT	-4 327 352,20	
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	10 328 288,87	
Niveau du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-10 708 891,61	
Niveau de la trésorerie	21 037 180,48	



Soldes intermédiaires de gestion

Exercice 2022

Etablissement université		Soldes intermédiaires de gestion			Date	20.02.2023
Exercice 2022	Exercice comp. 2021				Heure	10:05:17
Période 01 à 14	Période comp. 01 à 14				Page	73
Produits	Montant	Charges	Montant	Soldes intermédiaires de gestion	N	N - 1
Ventes et prestations de services (C.A.)	10 217 216,05	Achats	3 316 430,30			
Production stockée	70 175,20	Services extérieurs	2 942 655,89			
Production immobilisée	0,00	Autres services extérieurs (sauf personnel extérieur)	5 681 088,31			
				Valeur ajoutée	-1 652 783,25	- 917 902,63
Valeur ajoutée	-1 652 783,25	charges de personnel (y c. le personnel extérieur)	104 937 471,52			
Subventions d'exploitation Etat	105 396 437,33	Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	1 341 781,95			
Subventions d'exploitation Collectivités Publiques et Organismes Internationaux	5 479 920,93	Autres impôts, taxes et versements assimilés	73 882,34			
Fonds, Dons / legs et autres subventions d'exploitation	- 505 337,49					
				Excédent(ou insuffisance) brut(e) d'exploitation	2 365 101,71	4 388 133,93
Excédent(ou insuffisance) brut(e) d'exploitation	2 365 101,71	Autres charges	3 451 281,44			
Reprises sur amortissements et provisions	3 555 441,19	Dotations aux amortissements et provisions	5 786 170,28			
Transfert de charges d'exploitation	0,00					
Autres produits	1 800 702,03					
Quotepart des subv. d'inv. virée au résultat de l'ex.	5 258,40					
				Résultat d'exploitation	-1 510 948,39	894 701,89
Résultat d'exploitation	-1 510 948,39	Charges financières	891,50			
Produits financiers	512,90					
				Résultat courant	-1 511 326,99	895 419,96
Produits exceptionnels	0,00	Charges exceptionnelles	0,00			
				Résultat exceptionnel	0,00	0,00

Etablissement université		Soldes intermédiaires de gestion			Date	20.02.2023
Exercice 2022	Exercice comp. 2021				Heure	10:05:17
Période 01 à 14	Période comp. 01 à 14				Page	74
Produits	Montant	Charges	Montant	Soldes intermédiaires de gestion	N	N - 1
Résultat courant	-1 511 326,99					
Résultat exceptionnel	0,00					
				Résultat net (bénéfice ou perte)	-1 511 326,99	895 419,96
		Impôt sur les bénéfices et impôts assimilés	0,00			
				Résultat net après impôts (bénéfice ou perte)	-1 511 326,99	895 419,96



Tableau de financement en compte (I)

Exercice 2022

Etablissement université		Tableau de financement I			Date	20.02.2023
Exercice 2022	Exercice comp. 2021				Heure	10:10:13
Période 001 à 014	Période comp. 01 à 14				Page	76
EMPLOIS	Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES	Exercice N	Exercice N-1	
			Capacité d'autofinancement de l'exercice	714 143,70	3 530 838,87	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	10 697 507,15	5 083 015,19	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	5 258,40	0,00	
Immobilisations incorporelles	69 073,65	85 068,29	Cessions d'immobilisations	5 258,40	0,00	
Immobilisations corporelles	10 628 433,50	4 997 946,90	Cessions ou réductions d'immobilisations financières	0,00	0,00	
Immobilisations financières	0,00	0,00	Augmentation des capitaux propres	7 836 965,37	496 237,33	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	Augmentation de dotations	0,00	0,00	
Réduction de capitaux propres	0,00	0,00	Augmentation des autres capitaux propres	7 836 943,19	496 237,33	
Remboursement de dettes financières	0,00	0,00	Correction Ressources	22,18	0,00	
			Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	
TOTAL DES EMPLOIS	10 697 507,15	5 083 015,19	TOTAL DES RESSOURCES	8 556 367,47	4 027 076,20	
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)	0,00	0,00	Variation du fonds de roulement net global (emploi net)	2 141 139,68	1 055 938,99	



Tableau de Financement II

Exercice 2022

Etablissement université		Tableau de financement II	Date	20.02.2023	
Exercice 2022	Exercice comp. 2021		Heure	10:54:07	
Période 01 à 14	Période comp. 01 à 14		Page	78	
Variation du fonds de roulement net global		Exercice N		Exercice N-1	
		Besoins (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)	Solde
VARIATIONS "EXPLOITATION"					
Variation des actifs d'exploitation :					
Stock et en cours		70 175,20	0,00		
Avances et acomptes versés sur commandes		0,00	0,00		
Créances client, comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)		7 350 606,14	0,00		
Variation des dettes d'exploitation :					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0,00	4 620 437,08		
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)		0,00	2 247 561,28		
TOTAUX		7 420 781,34	6 867 998,36		
A. Variation nette "Exploitation" (c)				-552 782,98	4 568 625,33
VARIATIONS "HORS EXPLOITATION"					
Variation des autres débiteurs (a) (d)		141 022,51	0,00		
Variation des autres créditeurs (b)		1 492 407,03	0,00		
TOTAUX		1 633 429,54	0,00		
B. Variation nette "Hors exploitation" (c)				-1 633 429,54	-157 849,22
TOTAL (A+B)					
Besoin de l'exercice en fonds de roulement				2 186 212,52	0,00
Ou					
Dégagement net de fond de roulement dans l'exercice				0,00	4 410 776,11
VARIATIONS "TRESORERIE"					
Variation des disponibilités		0,00	4 513 198,84		
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		185 846,64	0,00		
TOTAUX		185 846,64	4 513 198,84		
C. Variation Nette "Trésorerie" (c)				4 327 352,20	-3 354 837,12
VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL					
TOTAL (A+B+C)					
Emploi Net				0,00	0,00
Ou					
Ressource nette				2 141 139,68	1 055 938,99
(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non					
(b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non					
(c) Les montants sont affectés du signe + lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe - dans le cas contraire					
(d) Y compris valeurs mobilières de placement					

Tableau des flux de trésorerie 2022

Conseil d'administration plénier de l'Université Rennes 2 du 03 mars 2023 - annexe 2 à la délibération n° 16-2023

Société(s) : 1010, 1020

Exercices N : 2022 et N-1 : 2021
Périodes N : 001 à 014 et N-1 : 001 à 014

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ		
RESULTAT NET	-1 511 326,99	895 419,96
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	2 177 798,20	2 265 195,37
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	2 183 056,60	2 265 195,37
Plus-values de cession	-5 258,40	0,00
Engagements à réaliser	0,00	0,00
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-2 059 084,38	4 824 594,77
Stocks	-40 961,31	31 101,84
Créances clients et comptes rattachés	8 501 458,01	-218 517,90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	491 590,81	-145 997,67
Autres comptes	-11 011 171,89	5 158 008,50
TOTAL (I)	-1 392 613,17	7 985 210,10
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	5 258,40	0,00
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations corporelles	5 258,40	0,00
Cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DÉCAISSEMENTS	10 697 507,15	5 083 015,19
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	69 073,65	85 068,29
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10 628 433,50	4 997 946,90
Acquisitions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
TOTAL (II)	-10 692 248,75	-5 083 015,19
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS	7 836 965,37	496 237,33
Dotations en capitaux propres	7 836 965,37	496 237,33
Emissions d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DÉCAISSEMENTS	0,00	0,00
Remboursements d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
TOTAL (III)	7 836 965,37	496 237,33
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS	3 129 997,14	2 118 189,23
DÉCAISSEMENTS	3 209 452,79	2 161 784,35
TOTAL (IV)	-79 455,65	-43 595,12
VARIATION DE TRÉSORERIE (V=I+II+III+IV)	-4 327 352,20	3 354 837,12
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	25 364 532,68	22 009 695,56
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	21 037 180,48	25 364 532,68

Date de l'extraction : 15.02.2023



Balance Générale des comptes de valeurs inactives

Exercice 2022

COMPTES		DEBITS			CREDITS			SOLDES	
Numéro	Libellé	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Montant débit	Montant Crédit
86100000	Comptes de position : titres & val en portefeuille	2 741,70	0,00	2 741,70	0,00	-2 513,70	-2 513,70	228,00	0,00
86200000	Cptes de posit-titre & valeur chez correspondant	0,00	2 513,70	2 513,70	0,00	-2 513,70	-2 513,70	0,00	0,00
86300000	Comptes de prise en charge	0,00	2 513,70	2 513,70	-2 741,70	0,00	-2 741,70	0,00	-228,00
	Total classe 8	2 741,70	5 027,40	7 769,10	-2 741,70	-5 027,40	-7 769,10	228,00	-228,00

Etablissement université

Année 2022

Période 01 à 14

Balance Générale des comptes de valeurs inactives

Date 20.02.2023

Heure 10:31:45

Page 82

Périmètre financier : Rennes 2 (principal+SAIC)

Exercice : 2022
Période : 1 à 14**Tableau de synthèse budgétaire et comptable (réalisé)**

		Réalisé N		
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	13 590 945,76		
	2 Niveau initial du fonds de roulement	12 469 428,55		
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-12 895 104,13		
	4 Niveau initial de la trésorerie	25 364 532,68		
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	0,00		
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	25 364 532,68		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	128 917 033,81		
	6 Résultat patrimonial	-1 511 326,99		
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	714 143,70		
	8 Variation du fonds de roulement	-2 141 139,68		
	9 Opérations bilancielle non budgétaires	SENS	0,00	
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+	0,00
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-	0,00
		Cautionnements et dépôts	+/-	0,00
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	-54 626,51	
		Variation de stocks	+/-	70 175,20
		Charges sur créances irrécouvrables	-	-253 025,22
		Produits divers de gestion courante	+	128 223,51
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	3 881 774,81	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	-1 265 708,25
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	5 303 981,79
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	-11 798,38
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	-144 700,35
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-5 968 287,98		
	12.a Recettes budgétaires	126 065 178,47		
	12.b Crédits de paiement ouverts	132 033 466,45		
13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		1 640 935,78		
14 Variation de la trésorerie = 12 + 13		-4 327 352,20		
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	0,00		
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-4 327 352,20		
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13		2 186 212,52		
16 Restes à payer		-3 116 432,64		
17 Niveau final de restes à payer		10 474 513,12		
Stocks finaux	18 Niveau final du fonds de roulement	10 328 288,87		
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-10 708 891,61		
	20 Niveau final de la trésorerie	21 037 180,48		
		20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	0,00	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	21 037 180,48		

Référentiel Plan de Trésorerie : PLAN_TRESO_REAL_1010_2022_NSOC_20230110_1658_R2-DEC22.XML

Date d'arrêté : 31/12 – Définitif

Date : 20.02.2023

Annexe au Compte Financier 2022

Agence Comptable
Université Rennes 2

SOMMAIRE

Préambule	2
I. Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation.	2
1. Faits caractéristiques ayant une incidence sur les comptes.	2
a) Comptabilisation de la CVEC.....	2
b) Retraitement du coefficient de TVA.....	3
c) Rattachements des financements externes de l'actif	3
2. Principe, règle et méthodes comptables.....	3
a) Comptabilisation des immobilisations incorporelles	3
b) Comptabilisation des immobilisations corporelles	4
c) Stocks et en-cours.....	4
d) Disponibilités	5
e) Les créances.....	5
f) La TVA	5
II. Notes relatives aux postes de bilan	5
1. Actif immobilisé.....	5
a) Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	5
b) Tableau des amortissements, immobilisations incorporelles et corporelles.....	6
2. L'actif circulant	7
a) Les stocks.....	7
b) Les créances.....	7
c) Les charges constatées d'avance.....	8
3. La trésorerie	8
4. Les capitaux propres.....	9
5. Tableau des emplois et ressources de l'exercice	10
a) Tableau de financement 1	10
b) Tableau de financement 2	11
6. Les Provisions	11
7. Les dettes.....	12
III. Note relative aux postes du compte de résultat	14
1. Les produits	14
a) Chiffre d'affaires	15
b) Produits d'exploitation	16
2. Les Charges	17
a) Les charges d'exploitation	17
b) Les Dépenses de personnel	17
3. Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.....	18
4. CAF.....	18
IV. Autres informations	19
1. Evènements postérieurs à la clôture.....	19

ANNEXE

Préambule

L'université de Rennes 2 appartient à la catégorie d'établissements publics instituée par la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 : les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au sens de l'article L 711.1 du Code de l'Education Nationale.

La comptabilité générale est tenue par l'Agent Comptable en application de l'instruction codificatrice M9 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

La Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007, relative aux libertés et responsabilités des universités, a modifié le Code de l'Education Nationale avec de nouvelles responsabilités pour les établissements d'enseignement supérieur en matière budgétaire, de gestion des ressources humaines, et de suivi de la masse salariale.

Le Décret n° 2010-1652 du 28 décembre 2010 modifiant les décrets 2008-618 du 27 juin 2008 et 94-39 du 14 janvier 1994 a défini les règles budgétaires et financières applicables aux EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, tel est le cas de l'université de Rennes 2.

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique s'applique à l'université de Rennes 2, établissement public de l'Etat. Ce texte réaffirme notamment le principe de séparation des ordonnateurs et des comptables, ainsi que celui de la responsabilité des comptables publics.

I. **Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation.**

1. **Faits caractéristiques ayant une incidence sur les comptes.**

a) **Comptabilisation de la CVEC**

Créée par l'article L. 841-5 du Code de l'éducation, la CVEC « Contribution de Vie Etudiante et de Campus » est une taxe affectée dont les contributeurs sont les étudiants s'inscrivant à une formation initiale auprès des établissements mentionnés par l'article précité. La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

La contribution n'est due qu'une seule fois par année universitaire quel que soit le nombre d'inscriptions de la personne dans un autre établissement ou au sein du même établissement. Les Crous reversent en deux fois les montants dus aux établissements bénéficiaires selon un barème fixé par décret.

Un décret modificatif publié en décembre 2022, a changé le rythme de versement de l'acompte relatif à la CVEC. De ce fait, l'acompte au titre de l'année universitaire 2022/23 habituellement versé en novembre est désormais versé en début d'année suivante. Du fait de la méthode de comptabilisation de l'acompte au moment de son versement seul le solde perçu au titre de l'année universitaire 2021/22 a été comptabilisé sur l'exercice 2022. Il en résulte un impact d'environ 270K€ de baisse de recettes par rapport à l'an dernier.

b) Retraitement du coefficient de TVA

La régularisation du coefficient définitif de taxation 2021 a été effectuée en avril 2022, avec le nouveau coefficient calculé à 5,98 %. Ce coefficient est celui appliqué de manière provisoire sur l'ensemble de l'exercice 2022.

c) Rattachements des financements externes de l'actif

Jusqu'à présent, les financements externes de l'actifs étaient rattachés aux actifs qu'ils financent, lors de l'émission du titre définitif, parfois plusieurs années après la mise en service du/des biens. Cela conduisait à un rattrapage de l'amortissement de la subvention, différent du rythme d'amortissement du bien.

Aussi, à compter de l'exercice 2022, les produits à recevoir d'investissements comptabilisés, ont été rattachés aux actifs qu'ils financent, afin que les biens et subventions suivent le même rythme d'amortissement.

2. Principe, règle et méthodes comptables.

Les comptes annuels de l'Université de Rennes 2, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis selon les principes comptables repris par l'instruction comptable commune M9 et dans le recueil des normes comptables de l'Etat modifié.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois et recouvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

L'annexe porte sur les comptes agrégés de l'Université de Rennes2 qui intègrent la gestion du budget annexe du SAIC (Service à comptabilité Industrielle et Commerciale) des PUR « Presses Universitaires de Rennes ».

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

a) Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Conformément aux instructions de la Direction Générale des Finances Publiques, tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 500 € HT est inscrit à l'actif

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant :

- Le prix d'achat après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement,
- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- ✓ Les logiciels qui sont amortis sur 3 ans.

- ✓ Les autres immobilisations incorporelles, amorties sur 5 ans.

b) Comptabilisation des immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Conformément aux instructions de la Direction Générale des Finances Publiques, tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 500 € HT est inscrit à l'actif.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant :

- Le prix d'achat après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement,
- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

L'approche par composants est appliquée sur tout le patrimoine immobilier présent à l'actif du bilan de l'Université.

Malgré les dispositions prévues par la norme 6 « Les immobilisations corporelles » du recueil des Normes des établissements publics, applicables aux EPSCP, l'établissement a fait le choix de poursuivre l'application de la méthode par composants pour la décomposition du patrimoine immobilier, qui avait été mise en place afin de se conformer à l'instruction budgétaire et comptable M93.

Durées et modes d'amortissements

Les amortissements économiquement justifiés correspondant à la dépréciation des dits biens sont calculés selon le mode linéaire prorata temporis à partir de la date de mise en service.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes (durée d'utilité) :

Immobilisations corporelles et incorporelles (hors constructions)

Catégorie	Comptes	Durée d'amortissement
Immobilisations corporelles		
Aménagement de terrains	212	25 ans
Installations techniques	21516 et 21517	10 ans
Matériels scientifiques	2153	8 ans
Outillages	2155	5 ans
Matériels d'enseignement	21567	8 ans
Agencements et aménagement du matériel, out.	21577	10 ans
Collections	216	10 ans
Installations générales et agencements	2181	5 à 10 ans
Matériel de transport	2182	5 ans
Matériel de bureau	2183	8 ans
Mobilier	2184	10 ans
Matériel informatique	2183	5 ans
Autres matériels divers	2188	5 ans

Patrimoine Immobilier - Amortissement par composants

	Durée d'amortissement	Pourcentage
Structure		
Gros œuvre - Maçonnerie	50 ans	80%
Charpente		
Clos		
Menuiseries extérieures	25 ans	4%
Bardage, isolation extérieure, ravalement		
Couvert		
Étanchéité (Toiture traditionnelle, toiture terrasse)	25 ans	2%
Équipements techniques		
Installations climatiques (chauffage, ventilation, climatisation)	15 ans	5%
Ascenseur		
Aménagements extérieurs et intérieurs		
Terrassements VRD, Espaces verts et travaux second œuvre intérieur (Peinture, cloisonnement, menuiserie intérieure, revêtement de sol, plomberie, métallerie)	25 ans	8%
Électricité		
Courants fort, informatique, anti-intrusion, contrôle d'accès	10 ans	1%

c) Stocks et en-cours

Méthode d'évaluation des stocks : le prix de revient est calculé sur la base du coût d'impression et de la mise en page. Un inventaire est effectué une fois par an.

Une dépréciation de la valeur brute des stocks est constatée en fonction de la date d'édition des ouvrages et par comparaison avec le niveau de stocks et des ventes réalisées au cours de l'exercice.

d) Disponibilités

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale. L'Université de Rennes 2 dispose d'un compte DFT « Dépôts de Fonds au Trésor » ouvert auprès de la DRFIP « Direction Régionale des Finances Publiques » d'Ille et Vilaine.

e) Les créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f) La TVA

L'Université de Rennes 2 applique les dispositions de l'instruction fiscale 3 A-4-08 du 13 juin 2008. Pour les dépenses, trois secteurs d'activités ont été créés :

- ✓ un secteur taxé : activité recherche uniquement - Chiffre d'affaires soumis à TVA et les dépenses ouvrent droit à déduction totale.
- ✓ un secteur exonéré : activité d'enseignement uniquement (Formation initiale et continue) : Recettes sans collecte de TVA et pas de droit à déduction sur les dépenses.
- ✓ un secteur mixte qui permet en matière de dépenses d'appliquer un coefficient de déduction de la TVA, dès lors que la dépense ne peut être rattachée aux autres secteurs.

Pour les recettes, seuls sont assujettis à la TVA les produits avec contrepartie directe.

II. Notes relatives aux postes de bilan

1. Actif immobilisé

a) Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont les logiciels acquis ou fabriqués. La valeur brute de ces immobilisations est de 2 877 393 €. Après amortissements pour dépréciation, leur valeur nette comptable est de 114 147 €.

Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les constructions, les installations techniques, le matériel et l'outillage et des immobilisations dites « en cours » non mises en service au 31 décembre 2022. Les immobilisations corporelles en cours comprennent notamment, des travaux sur les bâtiments de l'université pour lesquelles la réception n'a pas été prononcée à la clôture de l'exercice.

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à 158 130 622 €. Après prise en compte des amortissements, la valeur nette comptable est de 92 325 343 €.

Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et consignations. La valeur nette de ces immobilisations s'élève à 700 €.

La variation des immobilisations incorporelles, corporelles et financières entre 2021 et 2022 est la suivante :

Immobilisations	Balance d'entrée 2022	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	Transferts postes à postes	Solde exercice 2022
Immobilisations incorporelles	2 808 319	69 074	-	-	2 877 393
205 : Concessions, brevets, licences, logiciels,...	2 685 187	39 513		12 025	2 736 725
208 : Autres immobilisations incorporelles	112 187				112 187
232 : Immobilisations incorporelles en-cours logiciel	10 945	29 561		- 12 025	28 481
Immobilisations corporelles	147 680 452	10 974 736	- 524 566	-	158 130 622
211 : Terrains	6 985 170				6 985 170
212 : Aménagements et agencements de terrains	845 093				845 093
213/214 : Constructions et agencements	103 362 294	346 510		8 091 225	111 800 028
215 : Installations techniques, matériels et outillage	2 919 581	185 257		39 744	3 144 582
216 : Collections	216 277				216 277
218 : Autres immobilisations corporelles	30 675 304	1 764 185	- 178 264	31 905	32 293 130
231 : Immobilisations corporelles en cours	2 134 004	8 407 572		- 8 162 874	2 378 703
238 : Avances versées s/ immobilisations corporelles	542 730	271 211	- 346 302		467 639
Immobilisations financières	700	-	-	-	700
275 : Dépôts et cautionnements versés	700				700
Total Immobilisations	150 489 472	11 043 810	- 524 566	-	161 008 715

Les diminutions d'actifs correspondent aux sorties d'inventaire votées en conseil d'administration, et concernent principalement des matériels informatiques devenus obsolètes et mis au rebut.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment E ont été réceptionnés en 2022, et l'immobilisation mise en service le 30 septembre 2022 pour 7,4 M€.

Au niveau des autres immobilisations corporelles, les acquisitions de matériels informatiques représentent 1,062M€.

b) Tableau des amortissements, immobilisations incorporelles et corporelles

La variation des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles est la suivante :

Amortissements	Balance d'entrée 2022	Augmentation	Diminution	Solde exercice 2022
Immobilisations incorporelles	2 697 972	65 273	-	2 763 246
2805 : Concessions, brevets, licences, logiciels,...	2 589 189	63 540		2 652 729
2808 : Autres immobilisations incorporelles	108 783	1 733		110 516
Immobilisations corporelles	61 078 140	4 924 637	- 197 498	65 805 279
2812 : Agencements de terrains	634 807	26 015		660 822
2813/2814 : Constructions	31 406 818	3 229 180		34 635 998
2815 : Installations techniques, matériels et outillage	2 311 788	146 827		2 458 615
2816 : Collections	99 184		-	99 184
2818 : Autres immobilisations corporelles	26 625 544	1 522 615	- 197 498	27 950 660
Total Amortissements	63 776 112	4 989 911	- 197 498	68 568 524

2. L'actif circulant

L'actif circulant comprend les stocks, les créances et les charges constatées d'avance.

a) Les stocks

Les stocks sont constitués des ouvrages édités par les Presses Universitaires de Rennes.

Nature des stocks	Balance entrée 2022	Variation des stocks en hausse	Clôture 2022
355- Produits finis	1 109 531	70 175	1 179 706
Total	1 109 531	70 175	1 179 706

b) Les créances

Les créances sur les entités publiques s'élèvent à 16 131 623 €. Elles sont composées de :

- ✓ 369 334 € de créances sur les subventions à recouvrer.
- ✓ 23 107 € de crédit de TVA à reporter.
- ✓ 5 732 682 € de financements à recevoir (subventions d'investissement).
- ✓ 10 006 499 € de subventions à recevoir (subventions de fonctionnement).

Les financements et subventions à recevoir (comptes 448) concernent le rattachement à l'exercice des opérations afférentes au suivi des conventions à l'avancement. Précédemment, ces sommes étaient comptabilisées au compte 4181, d'où une forte variation sur ces comptes, liées au changement de méthode.

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 2 481 837 €. Ce montant est composé de :

- ✓ 2 220 781 € de créances à recouvrer (dont 382 008 € de créances douteuses)
- ✓ 674 063 € de produits à recevoir.
- ✓ - 413 007 € de dépréciations de créances.

Les produits à recevoir au 4181 au 31/12/2022 comprennent majoritairement des prestations à facturer pour la formation continue et l'apprentissage.

Nature des produits à recevoir	2022	2021
Clients - Factures à établir (4181)	674 063	9 332 028
Autres subventions d'investissements (44871)	5 732 682	4 542
Autres subventions d'exploitations (44877)	10 006 499	20 361
TOTAL	16 413 244	9 356 931

La forte variation des produits à recevoir comptabilisés à fin 2022 est en grande partie liée aux produits à recevoir constatés pour le financement de la réhabilitation du bâtiment E. Les titres de recettes seront émis courant 2023 lorsque les justifications financières seront produites.

Les autres créances comprennent les avances versées sur commandes, et les comptes de régularisations.

L'antériorité des créances est la suivante :

Etat des créances 2022				
	Type de compte	Montant net au bilan	à moins d'un an	à plus d'un an
CRÉANCES	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres créances immobilisées	700	-	700
	Créances clients et comptes rattachés	2 481 837	2 031 164	450 673
	Créances sur les redevables (fiscalité affectée)	-	-	-
	Créances diverses	16 133 546	16 019 446	114 100
	Charges constatées d'avance	300 982	300 982	-
	Total créances	18 917 065	18 351 592	565 473

c) Les charges constatées d'avance

Il s'agit de diverses charges de fonctionnement initialement comptabilisées sur l'exercice 2022 mais qui relèvent de l'exercice 2023 (ou suivants). Ces charges concernent principalement des dépenses de maintenance et d'abonnement et s'élèvent à 300 982 €.

Charges constatées d'avance	2022	2021
Charges d'exploitation : Abonnements, maintenance, licences...	300 982	198 270
TOTAL des charges constatées d'avance	300 982	198 270

3. La trésorerie

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

Rubrique/ Situation et mouvements	Situation au 31.12.2022	Situation au 31.12.2021
Disponibilités	21 051 213	25 576 258
5112/5115/5117 - CB et Chèques	19 778	14 178
5151-Compte au Trésor	21 024 992	25 543 888
5159- Réglements en cours de traitement	2 115	13 621
531- Caisse	4 328	4 572
Trésorerie passive	- 14 033	- 211 726
543-Régie d'avances	23	-
545-Régie de recettes	- 13 386	- 210 738
585-Virements internes de fonds	- 671	- 988
Total	21 037 180	25 364 533

Le tableau retraçant les flux de trésorerie de l'exercice se décompose comme ci-dessous :

Tableau des flux de trésorerie		2022	2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
RESULTAT NET		- 1 511 327	895 420
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		2 177 798	2 265 195
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant		2 183 057	2 265 195
Plus-values de cession		- 5 258	-
Engagements à réaliser		-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		- 2 059 084	4 824 595
Stocks		- 40 961	31 102
Créances clients et comptes rattachés		8 501 458	- 218 518
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		491 591	- 145 998
Autres comptes		- 11 011 172	5 158 009
TOTAL (I)		-1 392 613	7 985 210
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
ENCAISSEMENTS		5 258	-
Cessions d'immobilisations incorporelles		-	-
Cessions d'immobilisations corporelles		5 258	-
Cessions d'immobilisations financières		-	-
Autres opérations		-	-
DECAISSEMENTS		10 697 507	5 083 015
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		69 074	85 068
Acquisitions d'immobilisations corporelles		10 628 434	4 997 947
Acquisitions d'immobilisations financières		-	-
Autres opérations		-	-
TOTAL (II)		- 10 692 249	- 5 083 015
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENTS			
ENCAISSEMENTS		7 836 965	496 237
Dotations en capitaux propres		7 836 965	496 237
Emissions d'emprunts		-	-
Autres opérations		-	-
DECAISSEMENTS		-	-
Remboursements d'emprunts		-	-
Autres opérations		-	-
TOTAL (III)		7 836 965	496 237
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GERES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS			
ENCAISSEMENTS		3 129 997	2 118 189
DECAISSEMENTS		3 209 453	2 161 784
TOTAL (IV)		- 79 456	- 43 595
VARIATION DE TRESORERIE (V=I+II+III+IV)		- 4 327 352	3 354 837
TRESORERIE A L'OUVERTURE		25 364 533	22 009 696
TRESORERIE A LA CLOTURE		21 037 180	25 364 533

4. Les capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres de l'exercice 2022 est le suivant :

N° de compte	Capitaux Propres (en €)	BE 2022	Augmentation	Diminution	Amortissement des financements d'actifs	Affectation du résultat	2022
101	Financements non rattachés à des actifs déterminés - Etat	1 150 141	5 473 914	- 5 290 543		-	1 333 512
1041	Financements de l'actifs par l'état - Rattachés	97 760 963	5 290 543	- 1 536			103 049 970
1049	Reprise résultat financements actifs - Etat	- 30 262 417		1 514	- 2 522 259		- 32 783 162
10682	Réserves facultative	20 466 334				895 420	21 361 754
110	Report à nouveau - Solde créditeur	1 587 961					1 587 961
131	Subventions d'équipement non rattachées	797 243	2 363 052	- 2 649 816			510 478
134	Financements rattachés à des actifs	9 188 387	2 649 816	- 64 484			11 773 719
1349	Reprise résultat financement rattachés	- 5 273 934		64 484	- 613 148		- 5 822 597
	Total des capitaux propres avant résultat	95 414 678	15 777 324	- 7 940 381	- 3 135 407	895 420	101 011 635
120	Résultat de l'exercice - solde créditeur	895 420				- 895 420	-
129	Résultat de l'exercice - solde débiteur	-	- 1 511 327				- 1 511 327
	Total des capitaux propres après résultat	96 310 098	14 265 997	- 7 940 381	- 3 135 407	-	99 500 308

Les fonds propres comprennent les financements reçus, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'exercice.

Les financements reçus

Les financements reçus comprennent également les subventions reçues dans le cadre de projet prévoyant des financements d'immobilisations acquises par l'université. Les sommes sont rattachées aux immobilisations correspondantes afin de neutraliser l'impact des dotations aux amortissements, par leur reprise.

Les réserves

Les réserves correspondent aux résultats des exercices précédents.

Le report à nouveau

Le report à nouveau de 2022 s'élève à 1 587 961 €. Il est constitué des opérations de régularisations intervenues sur l'exercice mais qui concernent les exercices comptables précédents. Au cours de l'exercice 2022, aucune régularisation n'est intervenue.

Le résultat de l'exercice

Le résultat 2022 (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) est un déficit de 1 511 327 €. Le résultat de l'exercice sera affecté aux réserves lors de l'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

5. Tableau des emplois et ressources de l'exercice

a) Tableau de financement 1

Variation du Fonds de Roulement Net Global					
EMPLOIS	2022	2021	RESSOURCES	2022	2021
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	10 697 507	5 083 015	Capacité d'autofinancement	714 144	3 530 839
Immobilisations incorporelles	69 074	85 068	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :	-	-
Immobilisations corporelles	10 628 434	4 997 947	Cessions d'immobilisations	5 258	-
Immobilisations financières (a)	-	-	Incorporelles	5 258	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (b)	-	-	Corporelles	-	-
Réduction des capitaux propres	-	-	Financières	-	-
Remboursement de dettes financières (c)	-	1 050	Augmentation des capitaux propres	7 836 965	496 237
			Augmentation de dotations	-	496 237
			Augmentation des autres capitaux propres	7 836 943	-
			Correction ressources	22	-
			Augmentation des dettes financières	-	-
TOTAL DES EMPLOIS	10 697 507	5 083 015	TOTAL DES RESSOURCES	8 556 367	4 027 076
Variation du FRNG (ressource nette)			Variation du FRNG (emploi net)	2 141 140	1 055 939

b) Tableau de financement 2

Variation du fonds de roulement net global	Exercice 2022			Exercice 2021
	Besoins (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)	Solde
Variation des actifs d'exploitation :				
Stocks en cours	70 175	-		
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-		
Créances client, comptes rattachés et autres créances d'expl. (a)	7 350 606	-		
Variation des dettes d'exploitation :				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	4 620 437		
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'expl. (b)	-	2 247 561		
TOTAUX	7 420 781	6 867 998		
A - Variation nette "Exploitation" (c)			- 552 783	4 568 625
VARIATIONS "HORS EXPLOITATION"				
Variation des autres débiteurs (a) (d)	141 023	-		
Variation des autres créditeurs (b)	1 492 407	-		
TOTAUX	1 633 430	-		
B - Variation nette "Hors exploitation" (c)			- 1 633 430	- 157 849
TOTAL (A + B)				
Besoin de l'exercice en fonds de roulement			- 2 186 213	
ou				
Dégagement net de fond de roulement dans l'exercice				4 410 776
VARIATIONS "TRESORERIE"				
Variation des disponibilités		4 513 199		
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	185 847	-		
TOTAUX	185 847	4 513 199		
C - Variation nette "Trésorerie" (c)			4 327 352	- 3 354 837
VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				
TOTAL (A+B+C)				
Emploi net				-
Ou				
Ressource nette			2 141 140	1 055 939

(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non
 (b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non
 (c) Les montants sont affectés du signe + lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe - dans le cas contraire
 (d) Y compris valeurs mobilières de placement

6. Les Provisions

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges liés à l'activité de l'établissement que des événements survenus au cours de l'exercice ou en cours à la date de clôture rendent probables quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance peuvent demeurer incertaines.

N° de compte	Intitulé	Balance d'entrée 2022	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde exercice 2022
Provisions pour risques et charges		2 058 129	347 810	-	2 405 938
1511	Provisions pour litiges	373 752	-	-	373 752
1516	Provisions perte de contrat	-			-
1518	Provision pour risques autres	14 282	-	-	14 282
1582	Provision pour CET	1 670 095	347 810	-	2 017 905
Provisions pour dépréciation		814 561	467 685	- 420 012	862 233
395	Provision pour dépréciation des stocks	420 012	449 226	- 420 012	449 226
4911	Provision pour dépréciation clients	394 549	18 459		413 007
Total		2 872 690	815 494	- 420 012	3 268 172

La provision pour Compte Epargne Temps (CET), est en hausse de plus de 21% par rapport à 2021, et concerne la valorisation des jours de congés épargnés sur CET pour lesquels aucune demande d'indemnisation n'a été formulée. Ces jours de congés maintenus par le personnel sur leurs comptes épargne-temps font l'objet d'une provision pour risques et charges, compte tenu du caractère incertain de la date à laquelle les jours seront finalement utilisés par le personnel. La dette s'établit à 8 195 jours et concerne près de 350 agents. Elle est évaluée sur la base du coût journalier individuel de chaque agent. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du point d'indice mais également à une augmentation de près de 10% du nombre de jours en stock à fin 2022.

7. Les dettes

Les dettes non financières

Il s'agit des sommes enregistrées en comptabilité au 31 décembre mais pas encore mises en paiement, des charges à payer sur la masse salariale, des avances et acomptes perçus, des produits encaissés mais non encore rapprochés avec un titre de recette et des produits constatés d'avance qui doivent être sortis du résultat de 2022 pour impacter les résultats 2023 ou suivants, afin de respecter le principe de rattachement des recettes au bon exercice comptable.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 431 613 €. Sur ce montant, 2 377 881 €, soit 98%, concernent des comptabilisations pour les factures non parvenues au 31 décembre 2022 sur des livraisons de biens et services intervenues en 2022.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 2 930 462 € dont 2 892 985 € soit 99% concernent des charges à payer de personnel. Les charges à payer vis-à-vis du personnel (C/4282 & C/4286) sont composées de :

- ✓ Charges à payer heures complémentaires : 1 109K€, correspond aux heures effectuées entre septembre et décembre 2021 qui seront payées sur 2022.
- ✓ Charge à payer pour CET : 175K€ Comprend les sommes dues aux agents pour lesquelles une demande d'indemnisation a été faite.
- ✓ Charges à payer pour vacances horaires : 270K€
- ✓ Charges à payer pour congés payés : 1 201K€ - Cette provision concerne à la fois les contractuels et les titulaires BIATSS et est estimé sur la base du solde de jours de congés restant au 31 décembre 2022, valorisé sur la base du coût individuel de chaque agent.
- ✓ Charges à payer pour allocation forfaitaire de télétravail : 17K€ - concerne les sommes dues au titre de l'allocation forfaitaire de télétravail accordée à chaque agent à hauteur de 2,5 € par jour de télétravail effectif, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022.
- ✓ Charges à payer PRES/PES : 89K€ - cette somme correspond au montant dû au titre de la prime de recherche et d'enseignement supérieur et à la prime d'enseignement supérieur, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022 dont le paiement interviendra au mois de février 2023.
- ✓ Charges à payer forfait mobilités durables : 47K€ - Il s'agit d'un nouveau dispositif financier de soutien aux salariés pour leurs déplacements domicile-travail. Les sommes seront mises en paiement en février 2023.

- ✓ Charges à payer Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) : 13K€ - Ces primes seront versées début 2023.
- ✓ Charges à payer RIFSEEP : 8K€ - cette somme correspond au complément de RIFSEEP (rétroactif au 01.01.2022) dû aux personnes ayant quitté l'établissement en 2022, pour lesquelles le paiement n'a pu intervenir au mois de novembre 2022.

Charges à payer	2022	2021
Fournisseurs - Factures non parvenues C/4081	1 918 277	1 622 287
Charges à payer fournisseurs C/40811	381 404	165 072
Charges à payer fournisseurs immo C/4084	78 200	120 176
Charges à payer congés payés C/4282	1 200 564	1 145 476
Charges à payer personnel C/4286	1 728 192	1 747 509
Total des charges à Payer	5 306 637	4 800 520

Les avances et acomptes perçus s'élèvent à 20 974 546 €. Il s'agit essentiellement des avances perçues au titre des conventions pluriannuelles. Ces sommes seront définitivement titrées lorsque toutes les conditions prévues au contrat seront réalisées. Elles comprennent notamment cette année, les sommes perçues pour le financement de travaux et également pour des projets financés principalement par l'ANR.

Les autres dettes non financières de 3 651 240 € retracent les sommes encaissées et non encore rapprochées d'un titre de recettes. Ces sommes abondent la trésorerie mais n'impactent pas le résultat comptable de l'exercice. Ces sommes ont fortement augmentées mais cela est lié pour partie aux sommes encaissées en toute fin d'exercice, pour lesquelles aucun titre d'avance, n'a pu être émis avant la fermeture de l'établissement.

La ligne « **produits constatés d'avance** » comptabilise les recettes à reporter sur l'exercice 2023 au titre du bon rattachement à l'exercice. Pour 2022, ces produits sont de 1 230 053 €. Ce montant est constitué de :

Nature des produits constatés d'avance	2022	2021
Formation continue	224 985	362 266
Conventions pluriannuelles	345 962	1 377 668
Divers		326 592
SAIC	659 106	610 219
TOTAL	1 230 053	2 676 745

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2022 qui doivent être rattachés à 2023 ou aux exercices suivants.

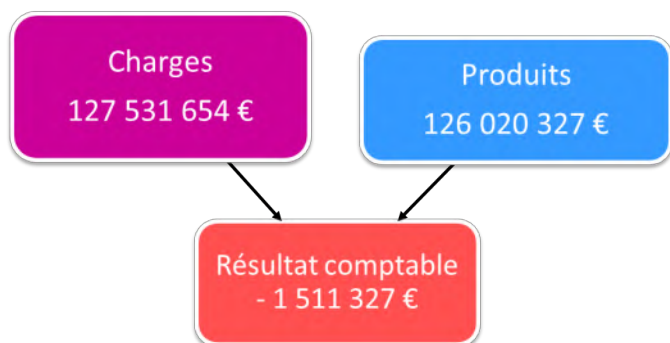
Les produits relatifs aux conventions pluriannuelles ou à la formation continue représentent le chiffre d'affaires ou les subventions comptabilisées en avance par rapport aux prestations/réalisation des dépenses.

L'antériorité des dettes est la suivante :

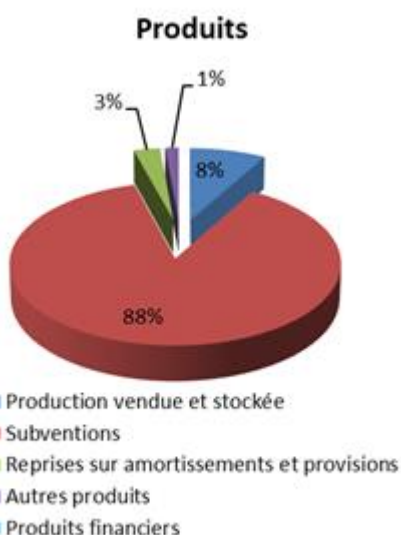
Etat des dettes 2022			
	Type de compte	Montant net au bilan	
DETTES	Emprunts et dettes financières divers	-	-
	Avance et acomptes reçus sur commandes	20 974 546	20 974 546
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 278 326	2 174 432
	Dettes fiscales et sociales	2 930 462	2 930 462
	Dettes valeurs immobilisées et cptes rattachés	153 287	85 994
	Dettes diverses	3 651 296	2 915 133
	Produits constatés d'avance	1 230 054	1 230 054
		Total Dettes	31 217 970

III. Note relative aux postes du compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à - 1 511 327 €.



1. Les produits



a) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'établissement comprend les postes suivants :

Chiffres d'Affaires	Exercice 2022	Exercice 2021
Vente de produits résiduels (703)	1 666	1 263
Travaux (704)	-	31 000
Etudes (705)	586 616	97 462
Droits Universitaires (70621 et 70622)	3 321 729	1 784 886
Redevances (70623)		1 317 088
Prestations de formation continue (70624)	1 791 173	1 675 615
VAE (70625)	96 098	62 324
Formation en apprentissage (70626)	1 360 479	667 162
Colloques (70661)	215 197	12 417
Prestations de recherches (70662)	250 066	122 288
Ventes de publications (70664)	1 481 863	1 611 989
Prestations de services (70682)	452 190	318 451
Locations diverses (7083)	137 595	61 656
Mise à disposition de personnel (7084)	510 470	792 024
Port et frais accessoires (7085)	4 858	4 034
Autres produits annexes (7088)	7 216	9 643
TOTAL	10 217 216	8 569 302

- ✓ Les droits d'inscription sont depuis 2019 constatés intégralement lors de l'encaissement des droits universitaires.
- ✓ Les prestations de formation continue sont prises en charge lors de l'émission de la facture à la signature du contrat. Un produit constaté d'avance est ensuite comptabilisé à la clôture de l'exercice en fonction de l'avancement de la formation.
- ✓ La taxe d'apprentissage est titrée à hauteur des dépenses réalisées au cours de l'exercice.
- ✓ Les subventions d'exploitation sont titrées dès réception de l'avis d'attribution.
- ✓ Les produits liés à des contrats (hors contrat s'étalant sur l'année universitaire) sont comptabilisés en fin d'exercice, en produit à recevoir, le produit étant égal aux dépenses effectuées dans l'année. Cette méthode de comptabilisation s'applique aux recettes d'investissement comme de fonctionnement.

On note cette année une forte augmentation des recettes propres de 1,6M€ par rapport à 2021. Ces augmentations concernent principalement les postes suivants :

- La formation en apprentissage pour 1,360M€ (667K€ en 2021),
- Les études pour 586K€ (97K€ en 2021)
- Les colloques pour 215K€ (12K en 2021)
- Les prestations de recherches pour 250K€ (122K€ en 2021).

b) Produits d'exploitation

Les **subventions d'exploitation** se répartissent de la façon suivante :

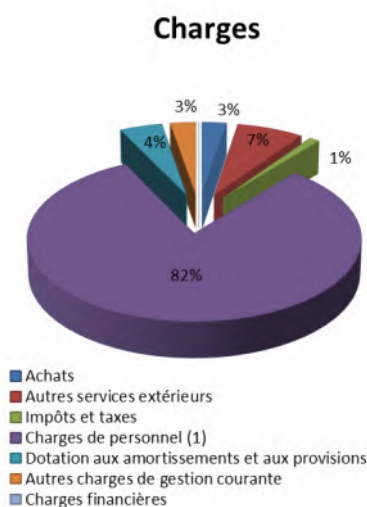
Subventions et produits assimilés	Exercice 2022	Exercice 2021
	Montant	Montant
Subventions de fonctionnement - Etat	105 396 437	101 946 845
Ministère de tutelle (7411)	102 585 351	99 993 304
Autres ministères (74128)	1 186 340	770 044
ANR (7413)	1 624 746	1 183 497
Subventions de fonctionnement - Collectivités, organismes publics et org. Internat.	4 933 391	4 244 704
Région (7442)	1 320 174	902 152
Département (7443)	29 778	5 109
Communes et groupements de communes (7444)	211 696	469 089
Union Européenne (7446)	742 436	982 792
Organismes internationaux (7447)	3 500	12 000
Autres collectivités et organismes publics (7448)	3 172 336	1 510 298
Autres (7488)	- 546 530	373 481
Autres produits sans contrepartie directe	41 193	181 201
Dons et legs (746)	22 044	176 720
Produits versements libératoires ouvrant droit à exo. Taxe apprentissage (7481)	19 148	4 481
TOTAL	110 371 021	106 372 749

Les autres produits d'exploitation

Autres produits de gestion	Exercice 2022	Exercice 2021
	Montant	Montant
Redevances pour concessions, brevets, licences... (751)	528 597	135 594
Revenus des immeubles (752)	-	-
Produits des cessions d'éléments d'actif (756)	5 258	-
Taxes affectées (757)	1 008 106	1 272 843
Autres produits de gestion courante (758)	263 998	911 818
TOTAL	1 805 960	2 320 254

La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC comptabilisée au compte 7571) subit une baisse de 265k€ liée à un changement de périodicité de comptabilisation. En effet, les recettes étaient précédemment comptabilisées au titre de l'année universitaire et désormais elles le sont au titre de l'année civile.

2. Les Charges



a) Les charges d'exploitation

Charges d'exploitation et charges financières	2022	2021
Achats et variations de stocks (60)	3 316 430	2 331 660
Services extérieurs (61)	2 942 656	2 957 992
Autres services extérieurs (62)	6 169 826	4 622 457
Charges diverses (63 hors 633 et 65 et 66)	3 526 055	3 238 650
Impôts, taxes (633P)	1 341 782	1 273 206
TOTAL	17 296 749	14 423 965

La variation des comptes d'achats s'explique par une hausse de près de 40% des charges comptabilisées pour les fluides (augmentation du coût de l'énergie et de l'eau) mais également une augmentation de 120% des acquisitions de petit équipement (notamment du mobilier).

La forte augmentation des autres services extérieurs s'explique par une progression des frais de missions des personnels (+831k€) liés à une reprise d'activités post années Covid.

b) Les Dépenses de personnel

Charges de personnel	2022	2021
Salaires et traitements, cours complémentaires (641)	62 323 707	59 127 822
Charges sociales (645,647,648)	42 125 027	40 145 197
TOTAL	104 448 734	99 273 019

L'année 2022 enregistre de nouveau une augmentation des dépenses de personnel de 5 176k€. En 2021 l'augmentation était de 3 202k€ par rapport à 2020.

Cette forte hausse est liée à l'augmentation du point d'indice, à la 1^{ère} phase de la refonte du régime indemnitaire et aux autres dispositifs mis en place en 2022 (forfait télétravail, mobilités durables, remboursement mutuelle...).

Ces charges s'entendent hors charges de personnel extérieur (compte 621) et impôts, taxes sur rémunération (compte 633). En effet, les dépenses des comptes 633 "Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations", sont inscrites en crédits de paiement de l'enveloppe de personnel en comptabilité budgétaire, mais comprises en charges de fonctionnement en droits constatés, conformément à l'instruction M9.

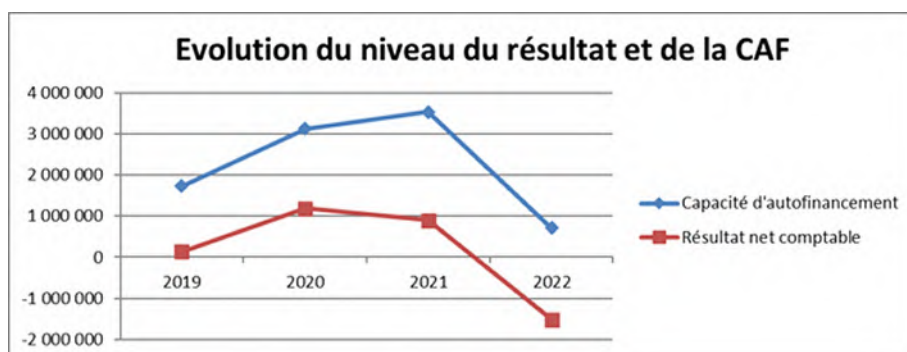
3. Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

Dotations aux provisions et amortissements	2022	2021
Dotations immobilisations incorporelles et corporelles (6811)	4 970 676	5 020 083
Dotation aux provisions pour risques et charges (6815)	347 810	509 414
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs (6817)	467 685	794 334
Total des dotations	5 786 170	6 323 831
Reprise sur amortissements - immobilisations incorporelles et corporelles (7813)	3 135 429	3 249 112
Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement (7815)	-	15 189
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs (7817)	420 012	424 111
Total des reprises	3 555 441	3 688 412

4. CAF

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

C.A.F ou I.A.F à partir du Résultat Net	2019	2020	2021	2022
Résultat net comptable (bénéfice ou perte)	140 259	1 183 186	895 420	-1 511 327
+ Dotations aux amortissements et provisions	6 499 168	5 425 080	6 323 831	5 786 170
+ VNC des immobilisations cédées (656)				
- Reprises sur amortissements et provisions (78)	4 912 855	3 484 498	3 688 412	3 555 441
- Produits sur cessions d'éléments d'actifs (756)				5 258
= Capacité d'autofinancement (ou insuffisance d'autofinancement)	1 726 572	3 123 767	3 530 839	714 144



La CAF subit une forte diminution sur l'exercice 2022, liée au résultat déficitaire. Malgré tout, la CAF reste positive.

IV. Autres informations

1. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement post-clôture n'est intervenu

Rapport Annuel de Performances de l'Établissement 2022

I – FORMATION INITIALE ET CONTINUE

budget : 41 M€

L'objectif principal de l'année 2022, décliné ci-dessous par mission, a été la mise en œuvre et la préparation du suivi pluriannuel de la nouvelle offre de formation (contrat 2022-2027). Il convient d'y ajouter la pérennisation des dispositifs de la loi ORE (Parcoursup, accompagnement des étudiants "oui si"), et du nouvel arrêté de licence (directeur d'études, contrat pédagogique). Ces objectifs sont alimentés par les NCU IDE@L et BRIO auxquels Rennes 2 est étroitement associée.

1. Formation initiale

1. Rendre lisible l'offre de formation et en permettre le suivi

La réussite des étudiants et l'attractivité de l'université sont indissociables de la capacité de présenter de façon lisible et raisonnée les cursus proposés par notre université. Le site web de l'université propose à cette fin une description encore trop synthétique de l'offre de formation. Nous avons poursuivi l'enrichissement de notre catalogue afin qu'il reste le point de référence pour accéder à une information fine de notre offre de formation (intitulé et descriptif de cours, capsule vidéo de présentation, modalités de recrutement des étudiants, bibliographies, insertion professionnelle et poursuite d'étude, lien avec la recherche, ...). L'effort de mise en cohérence des informations fournies sur le site avec celles délivrées sur les plateformes d'information externes (Parcoursup, Monmaster, moncompteformation) a été poursuivi, en cohérence avec les projets menés dans les PIA NCU IDE@L et BRIO auxquels l'université participe. Ce travail de longue haleine sera naturellement poursuivi dans le contexte de la nouvelle offre de formation de l'université Rennes 2 afin de répondre notamment au besoin d'information lié à la réforme du Bac et aux enjeux de transparence des modalités de recrutement de nos étudiants sur les différentes plateformes nationales.

NB : Dans le cadre du projet NCU Cursus IDE@L, un catalogue en ligne des « mineures » regroupant l'ensemble des « mineures » proposées à l'échelle du site rennais - les 10 établissements du consortium Cursus IDE@L - est en cours de réalisation pour une mise à disposition des étudiants à la rentrée 2023.

Indicateurs :

Taux de formations faisant l'objet d'une fiche de description complète : actuellement la très grande majorité de nos formations accréditées ainsi que nos formations à destination spécifique des publics de formation continue disposent d'une fiche de description complète. Les syllabus des enseignements constituent la prochaine cible en termes d'information ajoutée dans notre catalogue de l'offre de formation.

Nombre de connexions internet : 223 000 clics depuis le site de l'université Rennes 2 vers le catalogue de l'offre de formation en 2022

2. Orienter et analyser les choix étudiants en licence pour améliorer leur réussite

La nouvelle offre de formation 2022-2027 offre des opportunités de réorientation aux étudiants en cours de licence, soit au sein d'une même mention, soit entre la licence 1 et la licence 2. Il est nécessaire d'interroger la pertinence des dispositifs proposés aux étudiants et les demandes de parcours spécifiques formulées par les étudiants auprès des équipes pédagogiques. Les modules de remédiations (loi ORE) sont progressivement mis en place avec une offre d'aide de plus en plus importante sur l'ensemble de l'année de licence 1. L'efficacité de cette remédiation doit être elle aussi évaluée d'autant que les profils des étudiants néo-entrants évoluent. Le diplôme d'université Rebonds mis en œuvre en 2019 accueillait à la fois des étudiants sans solution au terme de la procédure Parcoursup et des étudiants en réorientation au cours du premier semestre. Ce dispositif a été remplacé à la rentrée 2021 par le Diplôme Inter-Etablissement ORA en partenariat avec l'université Rennes 1. Il bénéficie de la labellisation PAREO du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et accueille, en plus des publics précités, des candidats directement en phase principale de Parcoursup. Cette formation a pour ambition de permettre à des néo-bacheliers de prendre une année de réflexion dans un environnement très accompagné pour découvrir l'enseignement supérieur et sa méthodologie spécifique, mieux se connaître et explorer les possibles en développant des compétences à s'orienter qui seront des atouts tout au long de la vie.

Indicateurs :**Inscriptions aux différents parcours proposés :** cf. ci-dessous**Taux d'abandon en L1 et comparatif avec N-1 :** les taux d'abandon sont calculés (de façon imparfaite) en comparant le nombre d'étudiants inscrits en L1 au nombre d'étudiants s'étant présentés à au moins une épreuve des examens terminaux de première session du second semestre

Année	Nb total d'étudiants inscrits en L1	Nb d'étudiants présents aux examens de 1 ^{ère} session du 2d semestre	Taux d'étudiants ne s'étant présenté à aucune épreuve (= taux d'abandon)
2020-2021	7400	6211	16%
2021-2022	7125	6334	11%

Analyse des parcours d'orientation des étudiants du DIE ORA : Pour l'année 2021-2022, la formation a rassemblé 37 étudiants (inscrits pour moitié à Rennes 1 et à Rennes 2). L'origine de Bac de ces étudiants se répartit comme suit : 1/3 bac généraux, 1/3 bac professionnels, 1/3 bac technologiques. Au terme de l'année en DU, 25 étudiants présentent des projets de formation ou d'insertion professionnelle construits (10 candidatures en Licence 1, 5 candidatures en IFSI, 10 candidatures en formation courte professionnalisante.

3. Évaluer les formations

Parallèlement au travail d'enquête mené par l'OPEIP, l'amélioration de nos formations passe, pour toutes les formations de L & M, par la mise en place systématique de conseil de perfectionnement regroupant des membres de l'équipe pédagogique (enseignant et personnel BIATSS), des étudiants et des représentants des mondes socioprofessionnels auxquels cette formation se destine. La mise en place de ces conseils, accompagnée par le SUP et le SUIO-IP, a fait l'objet d'un cadrage par la CFVU en 2021 pour l'ensemble des formations de Rennes 2.

Ce cadrage a été soumis aux équipes et a permis la mise en place de conseil de formations dont la constitution a été soumise aux différentes CFVU de l'année 2022. A la date de rédaction de ce rapport (02/2023), sur 85 mentions au total dans la nouvelle offre de formation (DEUST ; L ; LP ; M), 55 sont désormais pourvues de conseils de perfectionnement conforme au cadrage voté par les instances.

Formation	Nb total de mentions	Nb de mentions pourvues de conseil de perfectionnement	Nb de CR de conseil transmis à la CFVU
DEUST	3	3 (=100%)	1
Licence générale	21	14 (=66%)	4
Licence professionnelle	12	8 (= 75%)	1
Master	49	29 (=60%)	2
Total	85	54 (= 60%)	7

La dynamique de mise en place des conseils de perfectionnement est en cours, en revanche le nombre de CR formalisé et transmis reste insuffisant.

Conformément aux engagements annoncés, le travail de formalisation de l'évaluation a été poursuivi au cours de l'année 2022 par le bureau de la CFVU et le pôle pilotage de la DEVU et formalisé par un texte de cadrage (comprenant le questionnaire soumis aux étudiants) voté par la CFVU en nov. 2022. Par ailleurs, l'établissement a fait le choix de mettre en œuvre cette évaluation en ligne à l'aide de la solution numérique EVASYS déjà éprouvée dans d'autres établissements. La mise en place de l'évaluation se fait de manière progressive et

l'évaluation des enseignements du premier semestre 2022-2023 aura d'abord pour objectif de tester techniquement le dispositif et portera sur cinq formations (L/LP/M) à raison d'une par UFR. Le dispositif devrait être étendu au second semestre 2022-2023, pour une généralisation à compter de la rentrée 2023-2024.

Indicateurs :

Nombre de conseils de perfectionnement mis en place et faisant l'objet d'un compte rendu (voir ci-dessus)

Mise en place d'un cadre commun d'évaluation des enseignements : voté en CFVU en novembre 2022

Nombre d'évaluations réalisées (par niveau et filière) (voir ci-dessus)

4. Améliorer les dispositifs de scolarités

Le travail sur la mise en place de la nouvelle offre a été finalisé en 2022 par la mise en place de bases de données unifiées (formalisation des maquettes de formations et des présentations des modalités de contrôle). Un travail important de codification des différents éléments constituant les parcours pédagogiques permet à la fois le suivi des étudiants mais aussi la simplification des procédures de scolarités. Dans le cadre de la nouvelle offre un règlement des études a été présenté et voté en CFVU en septembre 2022. Parallèlement à ce règlement à destination des étudiants un document de mise en œuvre à destination du personnel administratif de scolarité et des enseignants responsables de formations a été travaillé et est en cours de finalisation. Il permet :

- de clarifier le rôle de chacun dans le parcours de formation de l'étudiant
- de formaliser les procédures au sein du calendrier universitaire
- d'explicitier le rôle des instances notamment la CFVU.

La mise en place de la nouvelle offre a permis d'élaborer une présentation spécifique des enseignements pour les formations dispensées à distance en clarifiant le travail demandé aux étudiants (travail en autonomie, travail accompagné).

La mise en place d'une nouvelle plateforme de candidature "Trouver mon master" sur le modèle du fonctionnement de la plateforme « Parcoursup » transforme les procédures de candidatures et d'inscription en master. Les équipes pédagogiques portant les masters ont été mobilisées sur ce dossier depuis la fin d'année 2002, les modalités d'accompagnement et de suivi ont été calquées sur la procédure Parcoursup (rôle de la DEVU et des scolarités d'UFR).

Indicateur :

Nombre de procédures administratives actualisées et formalisées : comme cela est indiqué ci-dessus, plusieurs dizaines de procédures ont été formalisées. Elles seront annexées au document de mise en œuvre en cours de finalisation.

2. Vie des campus

1. Être attentif aux conditions de vie et d'études

L'université a pour objectif de faire de ses campus de véritables lieux de vie pour les étudiants.e.s. Il s'agit tout autant de favoriser l'engagement et les initiatives des étudiants.e.s que d'améliorer leurs conditions de vie et d'études. Au-delà du financement assuré par l'établissement, la Contribution Vie Étudiante et de Campus permet de soutenir ces objectifs

Indicateurs :

Budget participatif

Budget participatif 2022 : 14 projets pour un montant de 50 000€

Budget participatif 2021 : 10 projets pour un montant de 44 858€

FSDIE

FSDIE 2022 : 147 projets pour un montant de 327 265€ et 3 projets sur le FSDIE aide sociale pour un montant de 38 516€

FSDIE 2021 : 76 projets pour un montant de 243 004€ et 7 projets sur le reliquat pour un montant de 14 671€

CHAMPS	CVEC 2022 : 59 actions financées	CVEC 2021 : 44 actions financées
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ETUDIANTS	65 824,52 €	52 038,00 €
ACCUEIL & ACCOMPAGNEMENT	111 100,00 €	100 500,00 €
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT CAMPUS	169 528,39 €	135 790,30 €
AUTRE VIE ETUDIANTE	128 783,50 €	112 757,41 €
CULTURE	162 823,00 €	140 781,20 €
RESERVE	425 445,00 €	
FSDIE	50 000,00 €	336 656,00 €
SANTÉ	251 040,00 €	295 160,00 €
SPORT	139 412,00 €	156 049,30 €
Total	1 503 956,41 €	1 329 732,21 €

Vacations étudiantes en 2022 : 55

Volontaires en services civiques 2022 : 24 volontaires dont 18 pris en charge pour la prestation de subsistance sur la CVEC

Vacations étudiantes en 2021 : 55

Volontaires en services civiques 2021 : 10 volontaires dont 3 pris en charge pour la prestation de subsistance sur la CVEC

2. Rénover le patrimoine : 12.5 M (dont 8,6 M d'investissements)

L'établissement déploie son Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2016-2020 validé par l'État.

Il poursuit ses réflexions quant à l'évolution de ses campus en intégrant plus particulièrement la question de la transition énergétique, ainsi que les politiques de la ville de Rennes et de Rennes Métropole, impactant les campus Villejean et La Harpe, et des collectivités territoriales des Côtes d'Armor pour le campus Mazier.

En outre, l'université continue à travailler sur la réalisation des projets obtenus dans le cadre du CPER 2021-2027.

- *Rénovation et gros entretien*

A- Les travaux de **réhabilitation du bâtiment E** du campus Villejean se sont achevés en novembre 2022. Les performances énergétiques du bâtiment seront contrôlées durant les 1ères années de fonctionnement pour traiter d'éventuels dysfonctionnements, parfaire la régulation des équipements techniques et enfin assurer la formation des équipes de la DRIm :

Financements mobilisés

<i>Sources de financement</i>	<i>Montant</i>	<i>Répartition</i>
CPER 2015-2020	6 460 000 €	73 %
Etat	4 265 000 €	48 %
Région	1 500 000 €	17 %
Rennes Métropole	505 000 €	6 %
France Relance	1 328 992 €	15 %
Fonds propres Université	1 100 100 €	12 %
Total	8 888 992 €	100 %

Répartition des coûts d'opération

<i>Prestations</i>	<i>Montant € TTC</i>	<i>Répartition</i>
Concertation / Programmation	Réalisée en interne	0 %
Prestations intellectuelles (études, diagnostics et frais divers)	680 036,50	8 %
Travaux	7 286 194,17	82 %
Logistique (location salles modulaires, déménagements ...)	663 024,136	7 %
Equipements (mobilier, signalétique ...)	259 737,194	3 %
Total € TDC	8 888 992,00	100 %

Ratios

Côût des travaux HT / m² SDP (surface de plancher) : 1281 €

Côût € TDC / m² SDP (surface de plancher) (hors logistique et équipements) : 1681 €

B- Dans le cadre du CPER 2021-2027 :

- L'université Rennes 2 a obtenu le financement de la **rénovation du Bâtiment A**

<i>Sources de financement</i>	<i>Montant</i>	<i>Répartition</i>
CPER 2021 2027	13 900 000	100 %
Etat	6 950 000 €	50 %
Région	3 475 000 €	25 %
Département	1 737 500 €	12.5 %
Rennes Métropole	1 737 500 €	12.5 %

- Le travail de préparation et de concertation et la formalisation du programme s'est déroulée entre septembre 2021 et juin 2022. La consultation des équipes de maîtrise d'œuvre est en cours et le choix du lauréat est prévu en juin 2023. Ce projet de rénovation du bâtiment A répond aux enjeux d'amélioration de la performance énergétique des campus universitaires (l'objectif fixé est une baisse globale de 60% de la consommation en 2050). Il permettra également la mise en conformité réglementaire en termes d'accessibilité, de sécurité incendie et de désamiantage.

- En lien avec les collectivités territoriales des Côtes d'Armor, l'établissement poursuit la concertation et la programmation des études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un Learning Center sur le campus Mazier.

C- Suite à un financement obtenu dans le cadre du programme REACT-EU et le soutien important de Rennes Métropole, le traitement de l'enveloppe de l'extension BL3 du **bâtiment H** ainsi que la rénovation des équipements techniques ont démarré en décembre 2022. La rénovation énergétique de la partie BL2 est programmée entre avril 2024 et janvier 2025

<i>Sources de financement</i> BL3+BL2	<i>Montant</i>
TOTAL	6 233 400
REACT EU	1 000 000 €
Rennes Métropole	3 992 000 €
Université Rennes2	1 135 000 €
CPER DATA LAB	20 000€
NCU DEAL	86 400€

D- Le plan de relance de l'état a également permis de lancer une vaste opération **d'isolation et étanchéité des terrasses et planchers bas de bâtiments**. En 2022 les terrasses du bâtiment B et des amphis B4 à B7 ont été entièrement rénovés ainsi que l'isolation du plancher bas du bâtiment O. En 2023 les terrasses des bâtiments O, P et Amphis sud sont programmés ainsi que l'isolation des planchers bas des amphis B4 à B7 et amphis sud.

Sources de financement	Montant
Plan de relance	1 966 118€

E- Réaménagement **du niveau 300 bâtiment B**

Afin de répondre aux nouveaux besoins d'espaces modulables, flexibles, connectés et ouverts tant aux enseignants qu'aux étudiants, il s'agit de déployer l'expérimentation de nouveaux espaces de travail au sein de deux départements pilotes, adossés à l'EUR CAPS, à savoir le Département de Lettres et d'Info Comm. Ces espaces de travail, de partage et de collaboration entre enseignants/étudiants de Master et doctorants sont conçus pour favoriser le montage de projet, l'organisation de séminaires, de favoriser l'émergence d'idées créatives, de projets étudiants encadrés, d'assurer un suivi individuel de la formation et de faire émerger les pratiques créatives des étudiants. L'aménagement de la **salle Alpha** rentre également dans le projet de déploiement de l'EUR CAPS sur le campus Villjean. Cette salle a été aménagée en atelier pédagogique modulaire et adaptable pouvant accueillir des pratiques légères, autonomes.

Sources de financement B 300-salle alpha	Montant
TOTAL	345 320€
EUR CAPS / Région	28 550€
EUR CAPS/ Rennes Métropole	106 770€
Fonds Travaux UFR	100 000€
Fonds propres UR2	100 000€
Hybridéal	10 000€

F- Le Volet **Gros Entretien renouvellement** travaux a été financé sur ressources propres :

Sources de financement Divers	Fonds Travaux UFR	Ressources Propres UFR
Travaux divers sols/murs/S118	55 000€	
Plan de sobriété Eté 2022		250 000€
Contrôle d'accès		530 000€
Ascenseurs		85 000€

- *Stratégie patrimoniale*

Les orientations stratégiques de développement du patrimoine immobilier ont été présentées à l'AG des personnels du 30 mai 2022 et au conseil d'administration de l'université Rennes 2 du 23 septembre 2022. La stratégie immobilière repose sur des ambitions d'établissement (amélioration du cadre de vie des personnels et étudiants...) et la volonté de répondre au défi de La lutte contre le changement climatique et l'augmentation des coûts de l'énergie. Cela passe par la rénovation énergétique des bâtiments, l'intensification des usages et la rationalisation des surfaces, la production d'énergie renouvelable et l'aménagement durable des campus. En parallèle des grosses opérations de rénovation énergétique, l'université s'est engagée dans un plan de

réduction des consommations à court terme en réactivant la démarche d'animation et sensibilisation et en agissant sur le remplacement des équipements techniques énergivores.

3. Politique d'accompagnement des usages et des usagers

En soutien de nos activités de formation et de recherche, engagement d'un vaste programme d'aménagements visant à repenser certains espaces documentaires et à créer des lieux d'accompagnement dédiés à l'innovation pédagogique ou à l'appui aux chercheurs.

En 2022, l'université a validé les scénarii et assuré la mise en œuvre de Tiers Lieux pédagogiques (Learning Lab BUC, Espace des Langues/médiathèque) ainsi que l'implantation du Datalab rennais (atelier de la donnée) à la BUC (projet CPER recherche).

De plus, après validation du scénario, l'université a conduit la mise en œuvre du volet documentation des projets CPER sur le bâtiment A (BUP Sciences sociales), la BUC (H3) et le campus Mazier (BU UR1/UR2).

Les moyens mis à disposition dans le cadre des financements des projets PIA (Cursus Ide@l et Hybride@l) ont permis d'améliorer l'usage pédagogique des moyens numériques.

II – RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

budget : 34.1 M

1. Relever le défi de la science ouverte

Au titre de la politique volontariste engagée en matière de science ouverte (publications, données), l'enjeu consiste à formaliser les engagements de l'établissement dans le domaine. De manière corollaire, Rennes 2 porte avec des partenaires régionaux (MSHB, PUR) plusieurs projets (FNSO) visant à promouvoir la biblio-diversité et l'édito-diversité.

En 2022, l'UR2 a adopté une charte d'engagement de Rennes 2 en faveur de la science ouverte et assuré le lancement et la mise en œuvre des projets REGOSO et SO PUR.

2. Favoriser l'interdisciplinarité

L'université Rennes 2 dispose d'un périmètre très large, très riche et très diversifié en matière de recherche mais le faible niveau d'interdisciplinarité observé reste à améliorer. Outre l'intérêt heuristique évident qu'il y a à conjuguer davantage les champs disciplinaires sur des objets communs (environnement, santé, vulnérabilités etc...), cet état de fait freine notre capacité à pouvoir prétendre aux financements régionaux (la nouvelle S3) mais aussi nationaux (ANR) et européens. Impulser une plus grande culture de l'interdisciplinarité nécessite la mise en place de dispositifs d'accompagnement des équipes qui s'actualisent notamment par des aides financières spécifiques mais aussi par l'organisation d'événements interdisciplinaires. En 2021 nous avons dans le cadre du dialogue stratégique de gestion obtenu un financement permettant d'encourager des travaux interdisciplinaires ; ces premières mesures incitatives, destinées à impulser une culture de l'interdisciplinarité plus affirmée, ont été appréhendées positivement. De ce fait nous avons souhaité poursuivre et entretenir cet élan en mettant en œuvre une politique encore plus volontariste, invitant les chercheurs et les enseignants-chercheurs à créer des synergies nouvelles entre les disciplines. Concrètement afin de motiver les chercheurs qui le souhaitent, nous avons proposé en 2022 de mobiliser 10% de notre budget pour encourager et permettre la réalisation de séminaires et de projets de recherche impliquant des chercheurs appartenant à au moins deux unités de recherche de notre établissement.

Indicateurs :

Nombre de séminaires interdisciplinaires : 5

Nombre de projets de recherche interdisciplinaires déposés : 5

Nombre de projets de recherche interdisciplinaires financés : 5

3. Poursuivre le développement de la politique d'intégrité scientifique

En janvier 2021, l'établissement a mis en place le comité d'intégrité scientifique (22 membres) qui, au terme de l'année, a traité 24 dossiers. Cela souligne non seulement l'importance des études nécessitant désormais une attestation d'éthique mais, corrélativement, cela signifie également que les enseignants-chercheurs et chercheurs de notre établissement s'emparent plus souvent de cette démarche. Cette démarche a donc été étendue pour répondre aux exigences croissantes des procédures de dépôt de projets faisant de cette procédure un incontournable. Les projets relevant de la catégorie RIPH3 des actuels Comités de Protection de la Personne (« *Les recherches non interventionnelles qui ne comportent, pour les participants, aucun risque ni contrainte, et dans lesquelles tous les actes sont pratiqués et les produits utilisés de manière habituelle* ») ont été confiés aux comités d'éthique des établissements et non plus aux CPP. Enfin, il nous faut poursuivre l'effort pour conduire l'ensemble de la communauté à s'inscrire dans la démarche, en systématisant les demandes d'attestation d'éthique avant la mise en œuvre des projets de recherche impliquant la personne humaine.

Sur le plan de l'UniR, une charte relative au cadrage et au fonctionnement de ce comité de site a été validée par le conseil des membres courant 2022.

Indicateurs :

Nombre de dossiers traités par le CIE de Rennes 2 : 41

Nombre de dossiers traités par le CIE d'UNIR : aucun. A ce jour, seule une charte commune a été validée, le comité sera mis en œuvre ultérieurement du fait de l'installation de l'EPE en 2023

4. Mettre en place une politique volontariste visant à accroître les dépôts de projets

Le comité HCERES a clairement établi et regretté la sous-dotation de la recherche dans notre établissement. Si l'établissement a d'ores et déjà donné des moyens supplémentaires en allouant 2 contrats doctoraux supplémentaires en 2021, et si le complément de financement attribué dans le cadre de la LPR a également permis de financer des demandes d'équipements et de mobilités, ces fonds ne sont certes pas suffisants pour permettre le fonctionnement optimal de la recherche à Rennes 2. Seule l'intensification des réponses aux appels à projets permettrait de faire un saut qualitatif. Si certaines unités s'inscrivent d'ores et déjà dans une telle dynamique, il serait essentiel d'accompagner l'ensemble de la communauté dans cette voie en faisant notamment en sorte de veiller à donner davantage de temps aux collègues. En effet ce qui fait le plus défaut dans notre université, c'est sans doute le temps consacré à la recherche. Dans le partage de leur temps entre la formation et la recherche, ce sont trop souvent les activités d'enseignement qui prennent le pas sur la recherche. Dans un tel contexte, il est difficile de convaincre les collègues de s'investir dans une démarche de dépôt de projet qui, nous le savons, est particulièrement chronophage et incertain en termes de résultats. Afin de lutter contre cette situation qui ne fait qu'entretenir la précarité de la recherche, plusieurs leviers ont été activés en 2022. Ainsi les CRCT ont été doublés, une décharge de 15 h a été allouée à tout enseignant-chercheur qui s'engagera à répondre à un appel à projet. Parallèlement nous poursuivons l'effort qui consiste à familiariser la communauté avec les accompagnements mobilisables. Les ingénieurs de la 2PE et de la DRV sont encore à ce jour insuffisamment sollicités par les chercheurs et enseignants-chercheurs de Rennes 2. Il s'est agi cette année de multiplier les rencontres directement auprès de la communauté et non pas uniquement, comme nous l'avions fait jusqu'alors, réserver cette sensibilisation aux seuls directeurs d'unités.

Indicateurs :

Nombre de décharges accordées : 7

Nombre de prises de contact : 37

Nombre de réunions : 5

Nombre de montages de projets : 9 (+ 4 déposés en 2023)

Nombre de projets acceptés pour UR2 : 1 (6 refusés + 2 en cours d'évaluation)

5. Structurer la recherche au niveau du site

En 2022, l'université Rennes 2 a travaillé avec les autres sites rennais à l'identification et au renforcement des synergies déjà existantes afin de fédérer les chercheurs autour de thématiques communes.

Obtenir des moyens pour animer, pour une part au moins, de tels axes, s'est actualisée par une nouvelle réponse à l'appel à projet Excellences du PIA4, ceci en collaboration étroite avec les établissements d'UniR.

Dans cette perspective, en collaboration avec la MSHB et l'IRISA, Rennes 2 avait prévu en 2022, un séminaire « Cybersécurité et SHS » visant à rassembler des chercheurs de ce périmètre, afin de tendre ensemble vers des recherches plus collaboratives pouvant déboucher sur des co-directions de thèse, des réponses communes à des appels à projets ainsi que la mise en place de modules de formations destinés à parfaire la formation des étudiants de master et les doctorants. Ce séminaire est finalement reporté à 2023.

Au-delà de ces actions concrètes il s'est agi pour nous de contribuer à installer de manière plus affirmée et pérenne la place des sciences humaines et sociales au niveau du site rennais.

Indicateurs :

Nombre de séminaires inter-établissements : 4

Nombre de co-directions de thèses inter-établissements : 4 (UR1-UR2)

Nombre de dépôts de projets inter-établissements : 0 ANR en 2022, 1 projet Excellence PIA4, 1 projet FHU

6. Ouvrir à l'international

Nous avons souhaité poursuivre l'effort global qui consiste à ouvrir davantage encore notre université à

l'international ; ceci se traduit déjà par plusieurs actions complémentaires et parmi elles nous avons fait le choix de mettre plus particulièrement l'accent en 2022 sur l'accueil de post-doctorants étrangers. Nous postulons certes pour obtenir des financements permettant l'accueil de post-doctorants ainsi que l'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers mais de telles démarches ne sont pour l'instant le fait que d'une minorité d'unités de recherche alors que nombre d'entre elles pourraient y prétendre. Par ailleurs lorsque des projets sont déposés ils ne sont que rarement sélectionnés (par exemple en 2021, 6 dépôts ont été effectués dans la cadre du projet européen « Bienvenue » et aucun n'a été retenu). De ce fait nous avons entrepris en 2022, une politique de familiarisation de la communauté avec les dispositifs existants, ceci de façon à ce que davantage de projets soient déposés et surtout qu'ils soient davantage en adéquation avec les critères de sélection. Il s'est agi notamment de mettre la communauté en contact avec les acteurs de la région Bretagne, de Rennes Métropole, de la 2PE et de la DRV, ceci afin de susciter des dépôts de projet susceptibles d'être éligibles.

7. Développer le rayonnement de l'université

Pour 2022, il s'est agi de poursuivre la politique de visibilité de l'établissement sur le plan national et international.

- Exploiter les rapports HCERES déposés en décembre 2020 pour réaliser une cartographie nationale et internationale des collaborations et des publications.
- Créer un portail destiné à porter à la connaissance des universitaires la présentation des projets internationaux (en cours).
- Poursuivre une politique incitative auprès de la conférence des directeurs et directrices d'unités pour impulser une politique de dépôts de projet notamment européen.

1. Classement international

L'objectif est de faire apparaître l'université dans les classements internationaux. Le classement « Time Higher Education » apparaît comme une cible privilégiée car, après étude, il semble le plus adapté aux spécificités de l'établissement. En 2021, un nouvel outil informatique a été mis en place et permet la remontée des données sur les secteurs de la formation, de la recherche et sur toutes les actions en lien avec la société. En 2022 nous avons commencé la collecte des données et une analyse qualitative de nos actions en vue de l'intégration dans les classements.

2. Augmenter la visibilité de nos équipes de recherche sur le plan national et international

Le rayonnement ne peut se faire sans une meilleure visibilité de nos équipes de recherche sur le plan national et international. Nous avons donc proposé plusieurs actions :

- Développer un webzine « Les nouvelles de Rennes 2 », pour diffuser et vulgariser des travaux de recherche et les rendre accessibles au grand public.
- Optimiser les sites web des laboratoires : avoir une page en anglais pour chaque unité (en cours)
- Encourager la mise en place de réseaux sociaux dans les laboratoires (comptes Twitter...) et demander aux unités de placer la marque UR2 en citant @UnivRennes_2 dans toutes les communications numériques.
- Organiser une journée dédiée à la valorisation des recherches en SHS

8. Développer l'ancrage socio-économique, culturel et sportif

Recherches partenariales et mise en place de la mission « service universitaire à la collectivité SUC :

- Poursuite du travail sur la mise en place du « service universitaire à la collectivité SUC » et du groupe inter-services « missions SUC » : elle consiste à rendre les ressources académiques à la disposition de la société civile et du « tiers-secteur de la recherche » (associations, collectivités, groupements professionnels, TPE/PME, etc.), ainsi qu'impulser, structurer et valoriser les recherches partenariales,
- Accompagner des projets de co-recherche : cet accompagnement se fait désormais dans le cadre du site rennais

- ESR, Projet Tissage, labellisé Sciences avec et pour la société (SAPS) : 8 projets en cours d'accompagnement.
- Poursuivre le processus structurant après les Assises du tiers secteur de la recherche : cette structuration a désormais lieu dans le cadre du site rennais ESR, Projet Tissage, labellisé Sciences avec et pour la société (SAPS) : mise en place du réseau de partenaires dans le cadre de la plateforme des recherches participatives (axe 3 du projet)
 - Mettre en place la politique science-société sur le site de l'UniR : mise en place du projet Tissage, avec ses trois axes : médiation scientifique dans un esprit d'horizontalité, comité science-société, plateforme des recherches participatives.

Indicateurs :

Nombre de projets de recherche et/ou formations accompagnés par la mission : 8

Nombre de partenaires impliqués dans un projet : 100

Nombre de séminaires et groupes de travail partenariaux organisés : 30

Nombre de contributions et documents publiés sur le site de l'université sous l'onglet Univer·Cité : 10

Nombre de groupes de travail thématiques mobilisés dans le cadre de la structuration du processus des Assises du TSR : 20

III – L'ORIENTATION, LA PROMOTION SOCIALE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

1. Innover dans le champ de la formation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle

L'actuelle offre de formation s'est accompagnée de la mise en place d'un Service Universitaire de Pédagogie (SUP), service général dont l'objectif est de produire, d'expérimenter et de valoriser de nouveaux dispositifs pédagogiques au service des équipes pédagogiques et de la réussite des étudiants. En 2021, au terme d'une phase de construction difficile et après une longue période d'administration provisoire, une nouvelle direction a été mise en place. Ce service doit désormais stabiliser son fonctionnement et la nouvelle accréditation sera l'occasion de préciser les objectifs qui lui sont fixés, ainsi que la stratégie et l'organisation de service proposés pour les mettre en œuvre. Un document d'orientation stratégique relatif à la transformation pédagogique, synthèse des documents votés par a été transmis au SUP au début de l'année 2022.

Comme cela avait été préconisé dans le bilan du service mené en 2019, la cellule d'enseignement à distance (CED) a été fermée et les fonctions d'enseignement à distance redistribuées pour les unes dans les composantes concernées, pour les autres, les plus transversales, à la DEVU. Il appartiendra dans ce contexte de vérifier la bonne mise en place de cette nouvelle organisation aux moyens d'enquête ciblées auprès des étudiant.e.s concerné.e.s et des composantes impactées. Il reste par ailleurs qu'au regard des exigences des étudiants en termes de services rendus et de l'évolution des pratiques pédagogiques, le modèle actuel pédagogique, économique, RH doit être revu. Dans ce cadre, la mise en œuvre de la nouvelle accréditation a été l'occasion de mettre en place pour les formations offertes à distance une nouvelle organisation pédagogique des enseignements articulée avec un nouveau mode de rémunération des enseignants permettant clairement de distinguer ce qui relève de la transmission de ressources travaillées en autonomie par les étudiants et ce qui relève d'un accompagnement pédagogique de proximité par les enseignants (forum, visio etc). Il conviendra à l'issue de l'année universitaire 2022-2023 d'évaluer auprès des étudiants et des équipes la plus-value escomptée de ce dispositif.

Deux objectifs pédagogiques principaux étaient visés au cours de la nouvelle accréditation qui a débuté à la rentrée 2022. En accord avec le cadre réglementaire, en cohérence avec le projet NCU Coursus Ide@l dont les moyens doivent être clairement mis au service de ce projet collectif de transformation, et comme cela a été voté dans les cadrages relatifs à la formation votés dans les conseils, la mise en place d'une approche par compétences pour l'ensemble des formations doit désormais se mettre en place. Au regard des moyens dont dispose le SUP qui pilote la démarche, il s'est d'abord adressé aux formations dont l'articulation avec les milieux professionnels est la plus forte (DEUST, Licence Professionnelle, Master visant une insertion professionnelle immédiate), sans exclure pour autant les équipes qui souhaiteraient s'engager de façon volontaire dans la démarche. Par ailleurs, et comme cela a pu être mis en place de façon sporadique lors de la crise sanitaire, un développement de l'hybridation des enseignements conçu non pas comme un développement pour lui-même du distanciel, mais comme un moyen de mieux articuler des temps de travail individuel de l'étudiant et des temps d'enseignement et de travail collectif a été encouragé et accompagné. Dans ce contexte, l'articulation du SUP avec les projets PIA DUNE DESIR, dont les acquis devront être capitalisés, et NCU IDE@L ont fait l'objet d'une attention particulière pour les questions de ressources humaines, les questions administratives et celles de suivi et de mise en œuvre des projets.

La transformation des pratiques pédagogiques s'est accomplie au travers d'actions concurrentes de formation des personnels : journées thématiques, formation continue des personnels, formation « premier poste ». Ces actions de sensibilisation, de diffusion et de communication ont été poursuivies et renforcées.

Le projet Appui (Accompagnement Pédagogique à la Professionnalisation : de l'Université à l'Insertion) porté par le SUIO-IP vise, d'une part, à soutenir chez les étudiants une démarche d'amélioration continue des acquisitions de compétences propres au « métier d'étudiant » et, d'autre part, à initier une démarche réflexive sur la construction du parcours de formation et du projet professionnel. Débuté en 2020, ce projet est rentré en 2022 en phase opérationnelle avec la mise à disposition de services numériques aux étudiants (<https://appui.univ-rennes2.fr/>). Dans ce contexte, le SUIO-IP avait prévu d'engager une mesure de l'impact du dispositif sur les besoins des étudiants et sur l'acquisition de leurs compétences. Un questionnaire de satisfaction et une évaluation des compétences en termes de construction de projet professionnel et de professionnalisation sont programmés mais cette démarche n'a pas pu être engagée en 2022. Sa mise en œuvre

devra être programmée pour 2023.

Indicateurs :

Nombre de projets accompagnés par le SUP sur l'année (en distinguant la nature de la transformation pédagogique visée) :

- 6 projets soutien COVID Cursus IDE@L (L1 espagnol, L2 STAPS, L1 Russe, L3 Sciences de l'éducation, M1 Didactique des langues)
- 10 projets AMI Cursus IDE@L (Master Didactique des langues, L1 et L2 MIASHS, Master GAED, Licence Histoire de l'art et archéologie, Licence Breton)
- 11 projets Internationalisation@home (Anglais, Communication, LEA, Allemand, CAPS, Master Amériques Espagnol et Anglais, Langues des signes française, Italien, Sciences de l'éducation, LEA)

Nombre de formations concernées :

- 23 formations concernées

Nombre d'actions de sensibilisation/diffusion/communication organisées :

- 1 journée pédagogique Cursus IDE@L « Cap sur Hybridation »
- 2 journées d'études scientifiques « innover en recherche pour une évaluation des pratiques pédagogiques dans l'enseignement »
- 5 journées de congrès international AIPU « Agir ensemble dans l'enseignement supérieur : enjeux et perspectives »
- 1 journée découverte du Living Lab (annulée)
- 1 "lettre d'actu" envoyée aux enseignants (environ 1 fois toutes les 3 semaines)
- 3 Vidéos de valorisation de projet : eportfolio, Termin'eau, expérience d'une doctorante

Nombre de jours de formation des personnels, dont la formation « premier poste » :

- Nombre de formations Nouveaux maîtres de conférences
 - > Année 2021-2022 : 9 nouveaux maîtres de conférences > 4 journées de formation
- Nombre de formations Rennes 2 : 23 formations proposées aux enseignants
 - 9 formations WOOC LAP
 - 4 formations H5P
 - 3 formations WOOF LASH
 - 5 formations VIA
 - 2 formations « prise en main de cursus »
- Nombre de formations mutualisées avec Rennes 1 : 5 formations animées par Rennes 2
 - 1 formation "scénariser une vidéo pédagogique"
 - 1 formation "inverser sa classe"
 - 1 formation "Concevoir des supports de cours efficaces"
 - 1 formation « Faire travailler les étudiants en groupe »
 - 1 formation « Le ePortfolio : une démarche réflexive au service du développement des compétences

A ce bilan, on joint l'activité de captation réalisé par le SUP

- 1er trimestre 2022 : 16 captations de cours, JPO / 16 enseignants (soutien technique)
- 2ème trimestre : 23 captations de cours / 6 enseignants (soutien technique)
- 3ème trimestre : 33 captations de cours / 15 enseignants (soutien technique)
- 4ème trimestre : 9 cours captés pour 9 enseignants (ce qui représente 43h de captation).

2. Articuler la formation initiale et la formation continue

L'amélioration de l'articulation formation initiale/formation continue est un levier stratégique de transformation de nos pratiques qui passe par la modularisation des enseignements et la mise en place de stages courts fondés sur les domaines de spécialité des filières et des unités de recherche. Le développement de ces types de formation sera facilité par le développement de l'approche par compétence dans la nouvelle offre de formation accréditée. En parallèle, le service de formation continue et d'alternance poursuit la clarification de son offre de services aux composantes de notre établissement afin d'accroître le soutien aux équipes pédagogiques qui s'engagent dans le développement de la formation continue et l'alternance.

Indicateurs :

Nombre de cours modularisés suivis par les étudiants FI et FC : 2

Nombre d'étudiants FC : 618 (dont 33 contrats de professionnalisation)

Nombre de stages courts : 6

Nombre de contrat d'apprentissage : 250

3. Poursuivre la mise en place de la Loi ORE

Depuis l'approbation de la loi ORE, l'université a mis en place des directeurs d'étude et une direction des études. La direction des études a notamment en charge l'animation de ce réseau et l'aide à la mise en œuvre et au suivi des dispositifs de remédiation. Le travail sur la nouvelle offre de formation a permis de poser un cadre plus clair et complet des dispositifs de remédiations en licence 1, il doit aujourd'hui être opérationnalisé au niveau de l'articulation entre formation et autoformation des étudiants et de la consolidation des dispositifs de tutorat.

L'analyse des inscriptions d'étudiants ayant candidaté via Parcoursup a révélé – même dans les filières en tension – un écart sensible entre nombre de réponses positives et nombre d'inscriptions effectives. Cette difficulté a été prise en compte notamment en pratiquant à la marge des inscriptions surnuméraires (surbooking) afin de permettre à un nombre supérieur de candidats d'intégrer l'université.

Au titre du projet BRIO (PIA3), la liaison lycées/université est maintenant inscrite dans une dynamique régionale qui vise à développer la compétence à s'orienter chez tous les lycéens. Dans ce cadre, en tenant compte des besoins spécifiques des composantes, les actions de liaison se diversifient largement (immersion, amphs lycéens, échange de pratiques enseignant, témoignages étudiants, etc.)

Indicateurs :

Nombre d'actions en faveur de la liaison lycées/université (dispositifs d'orientation active et tests de positionnement) notamment dans le cadre du projet BRIO : 250

169 immersions de lycéens

8 conférences de présentation des études post-bac

2 journées portes ouvertes à université

6 présentations de filières par les enseignants dans les lycées

2 participations à des salons de l'orientation

2 rencontres réseau continuum secondaire-supérieur

3 actions « découvrir les études à l'université Rennes 2 »

4 visio-conférences en remplacement des salons annulés

2 conférences sur Dante

5 actions lors de la journée « filles et maths »

1 semaine de l'orientation

1 séance d'information sur l'orientation

1 accompagnement individuel à la réorientation des L1

1 compte instagram (ambassadeurs Brio)

1 compte Facebook (ambassadeurs Brio)

1 participation Printemps de l'orientation

9 créneaux dans les Mercredis de rennes 2 (ambassadeurs Brio)

2 créneaux dans Cap'sup 1ere (ambassadeurs Brio)

4 actions dans les lycées (ambassadeurs Brio)

25 présentations de formations post bac Rennes 2 (ambassadeurs Brio)
1 workshop des étudiants ambassadeurs

Analyse du ratio réponse positive/inscription : cet indicateur rapporte le nombre d'étudiants ayant accepté une proposition favorable d'inscription à une des formations de Rennes 2 affichée sur Parcoursup au nombre d'étudiants s'étant effectivement inscrits

Nb de réponses favorables	Nb d'inscriptions	% de non inscrits
7574	6300	17%

4. Développer l'insertion professionnelle

En matière d'insertion professionnelle, notre université dispose aujourd'hui d'une expertise forte dont la valorisation doit se poursuivre à l'interne comme à l'externe. L'accompagnement du parcours de l'étudiant jusqu'à l'emploi, notamment pour les doctorants, s'appuie sur des dispositifs qui mettent en interaction les équipes pédagogiques avec les chargés de missions du SUIO-IP et les partenaires socio-économiques de l'établissement.

La structuration de notre présence dans les réseaux sociaux numériques a fait l'objet de développement particulier au travers du projet Résonances. Ce projet doit trouver des prolongements auprès des tous les acteurs de la formation de notre établissement.

Le renforcement de nos relations avec le monde socio-économique est un processus qui doit se renouveler en continu afin de s'adapter à l'évolution de nos projets de formation. Outre les partenariats pour le développement de l'alternance, de l'entrepreneuriat ou encore du service universitaire à la collectivité, la stratégie de valorisation des compétences de nos étudiants doit traduire l'ambition de nos équipes pédagogiques, notamment au travers de la valorisation des travaux des étudiants.

Indicateurs :

Nombre d'actions de renforcement des relations avec le monde socio-économique : 18 actions menées tout au long de l'année 2022 avec des partenaires variés (We Ker, World Trade Center, APEC, Pôle Emploi, nos Quartiers ont du talent, UE35)

Nombre de membres inscrits au réseau social Résonances : 10549 membres

Nombre de projets d'entrepreneuriat étudiant : En complément du soutien aux dispositifs mis en œuvre par Pépite Bretagne (Frabirk ta Pépite, une idée pour mon territoire, Challenge Digital Transformer, Challenge Sustainability Transformer) notre établissement a développé des actions spécifiques pour le développement de l'entrepreneuriat :

- Ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat et permanences pour 1ère info (PEPITE) : 8 ateliers et une permanence par mois environ
- Ateliers Imagine ta startup (4)
- Participation aux jurys ADIE (2)
- Participation au jury Entreprendre Pour Apprendre (EPA)
- Groupe de travail Doctorants et entrepreneuriat : proposition d'une offre de formation
- Organisation d'une semaine dédiée à l'entrepreneuriat "Quartier libre pour la création : ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat, Hackathon, matinale entreprises ESS et entrepreneuriat, rencontre du réseau d'acteurs

5. Renforcer la promotion sociale

1. Santé et sécurité

- Poursuivre notre politique de prévention des risques sanitaires, dans le cadre de la pandémie en cours (COVID-19).
- Mener à bien notre mission de prévention des risques professionnels dans le cadre de la réglementation et

des préconisations ministérielles.

En ce qui concerne l'évaluation des risques professionnels, le travail a été maintenu sur le soutien et l'appui de nos assistants de prévention par la formation et l'information ainsi que sur le renforcement du dialogue social à travers le Comité d'Hygiène Sécurité & Conditions de Travail (CHSCT) et le Comité Technique (CT).

- Faciliter le dialogue entre les Assistants de Prévention et les membres du CHSCT, en instaurant une organisation pérenne de réunions de travail entre ces deux catégories d'acteurs (2 par an au moins).
- Continuer le travail entamé pour une communication ciblée à travers la distribution des documents existants sur la prévention des risques psycho-sociaux et les risques physiques à l'ensemble des personnels.
- Organiser et élargir les formations dédiées à la santé et à la sécurité au travail à l'ensemble des personnels.
- Renforcer la formation des responsables et chefs de services pour proposer un meilleur soutien au management et à la gestion RH des personnels, en présentiel comme en distanciel (télétravail).

Indicateurs :

Nombre de séances du CHSCT : 10 sur l'année 2022

Nombre de nouveaux assistants de prévention : 13 au lieu de 9

Nombre de nouvelles demandes de télétravail : voir le bilan social en cours de réalisation

2. Politique sociale et d'égalité à l'égard des étudiant.e.s

L'importance du nombre d'étudiant.e.s précaires ainsi que le fort taux de boursiers amènent à mener une politique de promotion des actions de solidarité à l'égard de ces étudiant.e.s et à proposer une offre de soins de santé pour éviter le renoncement de suivi médical.

Indicateurs :

Nombre d'actes médicaux du SSE pour les étudiants de l'UR2 2020-2021 : 6290 actes de santé (dont 2255 actes médicaux) contre 6202 actes de santé (dont 2471 actes médicaux) 2019-2020

Nombre de boursiers de l'enseignement supérieur : 40,0% en 2022 contre 43,2% en 2021

Montant des aides directes versées par l'université aux étudiant.e.s (incluant les projets CVEC, FSDIE, exonération des frais d'inscription) :

CVEC 2022 :

- Prime vélo (50€ pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion) => 5000€ (100 bénéficiaires)
- Aide de 200€ pour la formation au BAFA => 2000€ (100 bénéficiaires)
- Starter packs solidaires (kit d'emménagement pour les étudiant.e.s en difficultés comprenant de la vaisselle, un duvet et de la papeterie) => 4000€ (100 kits)

FSDIE 2022 part « aide sociale » :

- Hébergements d'urgence pour un montant de 12 000€
- Remboursement des droits d'inscription sur critères sociaux : 30 000€ pris sur le FSDIE « aide sociale », 50 000€ sur le fonds établissement, et 58 423 € sur une donation destinée à cette action.

3. Action sociale

Malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, nous avons poursuivi une politique d'action sociale par du conseil, de l'accompagnement, des aides financières, des activités de détente et des temps de convivialité.

- Travailler sur la mise à disposition d'espaces pour les personnels en vue de favoriser la convivialité entre l'ensemble des personnels tout en respectant les distanciations sociales et sanitaires en cours ou à venir. Il est nécessaire par ailleurs de revoir l'agencement de la salle de convivialité pour un meilleur usage.
- Offrir les moyens de fonctionnement nécessaires aux associations des personnels en termes de locaux et de moyens financiers.
- Dynamiser et donner une nouvelle impulsion aux associations des personnels pour un travail commun sur l'amélioration des services qu'elles proposent.
- Permettre aux personnels et leurs familles de mieux profiter des actions et activités (culturelles et sportives) proposées en leur faveur par l'établissement.

Indicateurs : Les données manquantes figureront dans le bilan social 2022, en cours de réalisation au moment de la rédaction du RAPE 2022.

Nombre de personnes bénéficiaires des prestations : 120 personnels

Nombre de personnes participant aux activités proposées : 800 personnes inscrites à la fête de l'été

4. Accompagnement du handicap

- Renforcer l'accompagnement du handicap par l'information, la sensibilisation, et le recrutement.
- Poursuivre la politique inclusive du handicap à travers une campagne de sensibilisation au sein de l'établissement.
- Le Schéma Directeur Handicap actualisé a été voté au Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2022 pour la période 2022 à 2026.
- Poursuivre notre politique de recrutement de personnes en situation de handicap et diminuer par conséquent notre contribution au FIPHFP.

Indicateurs :

Taux de recrutement des personnes en situation de handicap : cette donnée sera disponible dans le bilan social 2022 en cours d'élaboration.

6. Développer la politique de ressources humaines

1. Pilotage

Avec un retour progressif aux activités « habituelles » de l'établissement, suite à la crise sanitaire, de nombreux chantiers ont repris sur le plan RH, avec un rythme soutenu pour faire face à des réformes accélérées (LPR notamment). Pour autant, après deux années éprouvantes pour l'ensemble du personnel, ce retour à l'activité et cette accélération n'ont pas été vécus de manière sereine et le climat social est parfois ressenti comme dégradé : absences non compensées, accroissement du rythme et des tâches, baisse de la qualité de vie au travail voire souffrance au travail sont souvent évoqués. Sur le plan des moyens, et en parallèle de mesures nouvelles, pour certaines non compensées, un important effort a été fourni par l'établissement pour la mise en place de ces mesures et réformes, dans un contexte financier en forte dégradation dans les derniers mois de l'année (coût de l'énergie, augmentation du point d'indice, etc.) et alors que, dans le même temps, les demandes en termes de ressources humaines ne cessaient d'augmenter. Sur un plan plus technique, la révision du RIFSEEP (pour les BIATSS) et le déploiement du RIFPEC (pour les EC) ont mobilisé de nombreux moyens RH et un temps important de réunions, débats, échanges et votes en conseils centraux ; les avancées ont été notables, même si ce train de réformes et de révisions reste à poursuivre en 2023. Le pôle accompagnement RH, de son côté, a pu continuer sa mise en place pour une approche plus qualitative des parcours et carrières (formation, mobilité). Par contre, sur le plan des outils, le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) n'est toujours pas optimal, alors que le besoin d'indicateurs, d'outils de GPEC et de suivi financier (notamment pour le contrôle de la masse salariale et le suivi des objectifs de la LPR), devient crucial. Finalement, dans ce contexte financier et ce climat dégradés, et alors que la campagne d'emplois a pu être menée à bien avec des objectifs ambitieux mais réalistes (redéploiement des postes d'E et EC au mouvement, ouverture de concours BIATSS), la situation financière de l'établissement laisse peu de perspectives optimistes quant à la soutenabilité de sa politique RH, à plus long terme (plafond d'emplois saturé, masse salariale repassée au-dessus des 83%).

2. Emplois

Les faibles marges de manœuvre avec lesquelles l'Université Rennes 2 a pour habitude de fonctionner sont apparues, en fin d'année 2022 en particulier, plus limitées que jamais. Alors que la complexification du travail, voire les interrogations sur le sens même du travail, pour les personnels enseignants comme administratifs, paraissent plus prégnantes encore qu'avant la crise sanitaire, le besoin fréquemment évoqué de « desserrer les contraintes » se ressent à tous les niveaux de l'établissement. Les opportunités d'évolution de carrière (repyramidages pour les BIATSS et pour les EC) comme d'évolution du régime indemnitaire (là aussi pour les

BIATSS comme les EC) sont restées insuffisantes et sources de frustration pour celles et ceux qui n'en ont pas bénéficié. Les difficultés liées aux postes non pérennes des appels à projet (CDD), aux difficultés de recrutement au regard de grilles salariales peu attractives (CDD comme CDI), aux conditions de travail ressenties comme de moins en moins favorables accentuent le sentiment que l'établissement est arrivé aux limites de ses moyens. La demande récurrente de nouveaux postes pérennes ne fait donc que s'accroître et les renoncements ou l'incapacité à faire face à certaines parties de l'activité, notamment dans un contexte de mise en place d'une nouvelle offre de formation, ont encore accentué l'impression d'un environnement de travail dégradé.

IV – LA DIFFUSION DE LA CULTURE HUMANISTE

1. Déployer l'offre culturelle

L'offre culturelle de l'université remplit sa double mission de proposition culturelle plurielle de proximité pour l'ensemble des étudiants et des personnels, et de valorisation des compétences formation, professionnalisation et recherche d'un campus à très fort ancrage sur les disciplines traditionnelles de la culture humaniste. L'effort consenti par l'université en termes de financement de l'action culturelle est le levier principal d'une politique tarifaire de gratuité (expositions, projections, spectacle vivant, conférences grand public). Cet élément est essentiel sur un campus dont le taux d'étudiants boursiers avoisine 50%. L'action culturelle de l'université a également vocation à attirer les publics du territoire, et tout particulièrement les publics des quartiers Villejean et Beaugerard, mais également le public rennais en général (participation au dispositif Sortir avec tarif réduit pour les publics les plus éloignés de la culture).

Indicateurs :

Nombre d'événements organisés (par type : expositions, spectacles, concerts, autres)

Conférences 11

Expositions 15

Concerts 10

Spectacles 11

Nombre d'actions culturelles dédiées aux personnels : 11 spécifiques + l'offre gratuite régulièrement rappelée + mise en place artothèque

Nombre d'événements avec actions de médiation et politique tarifaire pour publics du quartier : 10

Nombre d'actions culturelles gratuites (par type : exposition, projection, concert, autres) : 30 (pour les étudiants ce sont tous les événements qui sont gratuits, sont comptabilisés ici les événements gratuits pour tous)

Nombre de visiteurs/participants de l'ensemble des activités culturelles de l'université : 3366 (ce chiffre ne prend pas en compte les expos pour lesquelles nous n'avons pas de comptes)

2. Promouvoir la culture scientifique propre aux sciences humaines et sociales

Indicateurs :

Nombre d'articles dans la revue *Palimpseste* : 30

Nombre de pages (interviewes et présentation des recherches) sur le site web de l'université : 150

Nombre de colloque et journée d'études sur le campus ouverts au grand public : 25

3. Poursuivre la mission égalité

En termes d'égalité, l'année 2022 a vu les activités reprendre de manière soutenue, après deux années perturbées par l'absence ou le report d'événements culturels notamment. Les mardis de l'égalité, les expositions, les conférences débats et les rencontres scientifiques ont participé du dynamisme reconnu de l'établissement en la matière. Différents chantiers ont été ouverts ou relancés (enquête sur les discriminations, formations VSS, formulaires de signalements, activités au niveau local, régional et national à travers différents réseaux, etc.).

Au regard de cette reprise d'activité soutenue et du nombre croissant d'actions à mener (des signalements au suivi des plans d'actions, des réponses à appels à projet à l'organisation d'événements liés à l'égalité et aux luttes contre les discriminations), il a été convenu d'augmenter la quote-part de la chargée de mission « projet égalité » à 40% d'un ETP. Par contre, le travail de coordination autour des modalités de "médiation" ou de "régulation" dans les différents cas de harcèlement, violence ou discrimination qui peuvent être recensés est de plus en plus nécessaire et n'a pu être mené à terme. L'articulation entre établissement de chartes et de procédures, communication autour des outils existants et suivi par les différents services (DRH, SMUT, SSE, SVE, SJ, etc.) de ces différents cas doit être encore améliorée. Or, il est apparu très rapidement que la charge de travail ne pourrait être portée par une seule et même personne, dédiée à différentes activités, et qu'un effort substantiel pour reconnaître la place de cette mission au sein de l'université devrait désormais s'appuyer sur un personnel à temps complet. Différentes demandes ont été formulées, tant au niveau local (dans le cadre de la mise en place de l'EPE

Université de Rennes) qu'au niveau national (au sein du réseau de la CPED notamment), pour alerter sur l'urgence de moyens dédiés à cette activité.

En interne, au regard des engagements préalables de l'établissement, différentes actions ont été menées participant à l'égalité : le plan d'action égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été voté et doit être mis à jour avec de nouvelles données ; la révision du régime indemnitaire des BIATSS a eu un effet favorable pour les femmes, notamment dans les emplois les moins bien rémunérés ; la double campagne de repyramidage (au titre de 2021 et 2022), pour les EC, a participé à réduire certains écarts d'encadrement dans les équipes, avec un objectif à terme de réduction des écarts femmes/hommes, en particulier, qui reste à poursuivre dans les prochaines années.

4. Accompagner le développement durable

L'établissement promeut une politique de gestion de l'établissement écoresponsable et favorise l'ancrage territorial de ses campus grâce à l'expérimentation de projets de développement durable (DD) et d'économie sociale et solidaire (ESS) en lien avec les réseaux associatifs et les collectivités locales. Il innove et expérimente des actions visant à préserver, sur les campus, les milieux naturels et en améliorer la qualité paysagère et la biodiversité.

Pour 2022, l'université s'est engagée sur :

- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de développement durable et de responsabilité sociétale du projet d'établissement.
- la réalisation des travaux visant à accueillir le projet ESS CARGO (Espace Social et Solidaire de Cogestion d'Alter Ressources pour une Générosité Organisée) dans le bâtiment Erève.
- sa participation à la réalisation du plan d'actions défini par le Collectif Rennais Inter-Campus pour le Développement Durable pour l'année 2021-2022.
- la constitution de son dossier de labellisation DD&RS et le dépôt de sa candidature.

Fait marquant pour cette année 2022, la fin des travaux visant à accueillir l'ESS CARGO et l'inauguration de ces espaces le 5 octobre 2022.

Indicateurs :

- Nombre de vélos des personnels révisés sur site et coût des sessions réparation vélos :

92 vélos révisés en mai

89 vélos révisés en novembre

= 181 révisions en 2022

Budget de l'année : 4700 €

- Nombre de personnels ayant bénéficié de l'aide aux Transports en commun

Participation employeur abonnement TC :

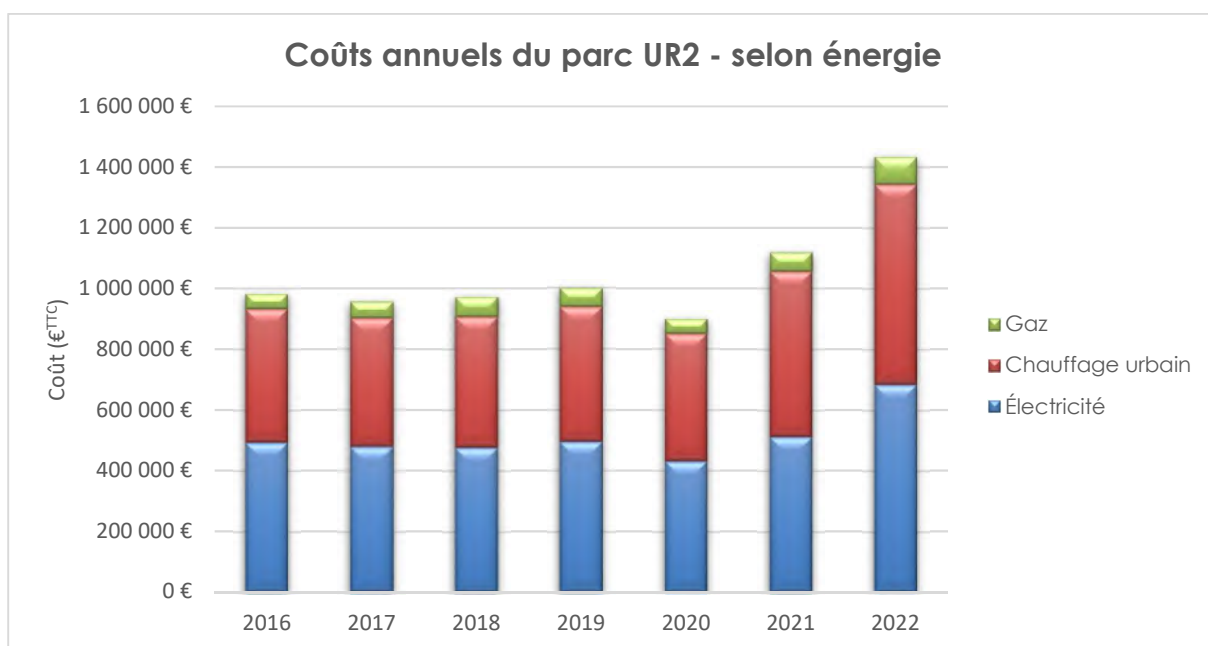
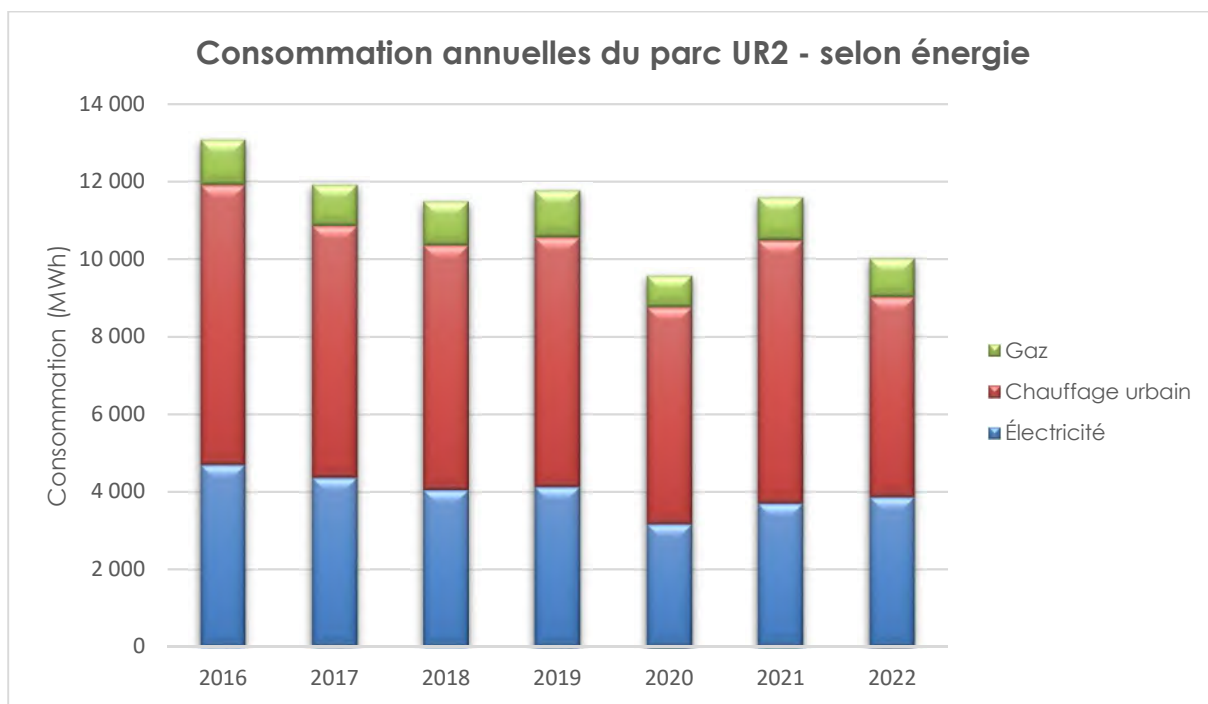
539 personnes = 180 000€

Forfait Mobilités durables :

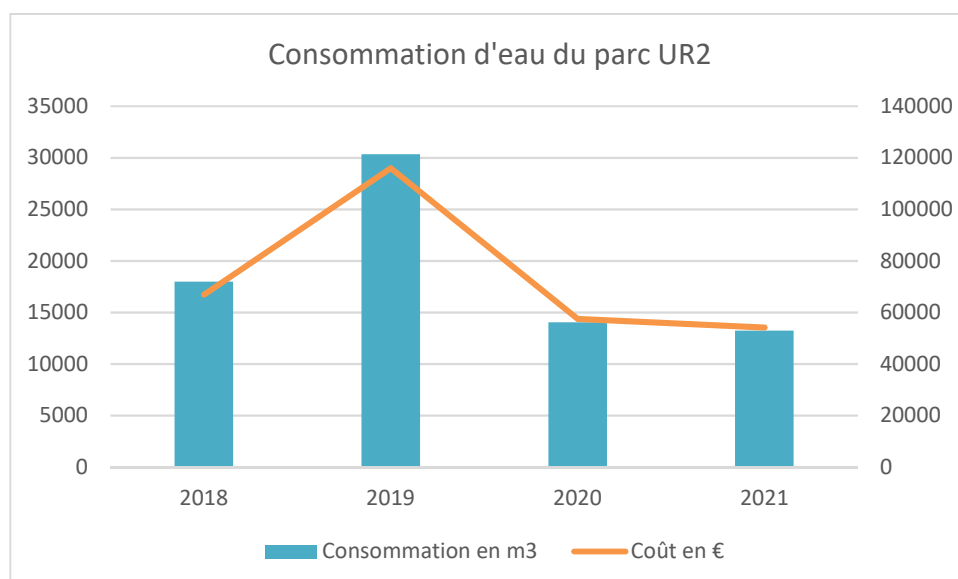
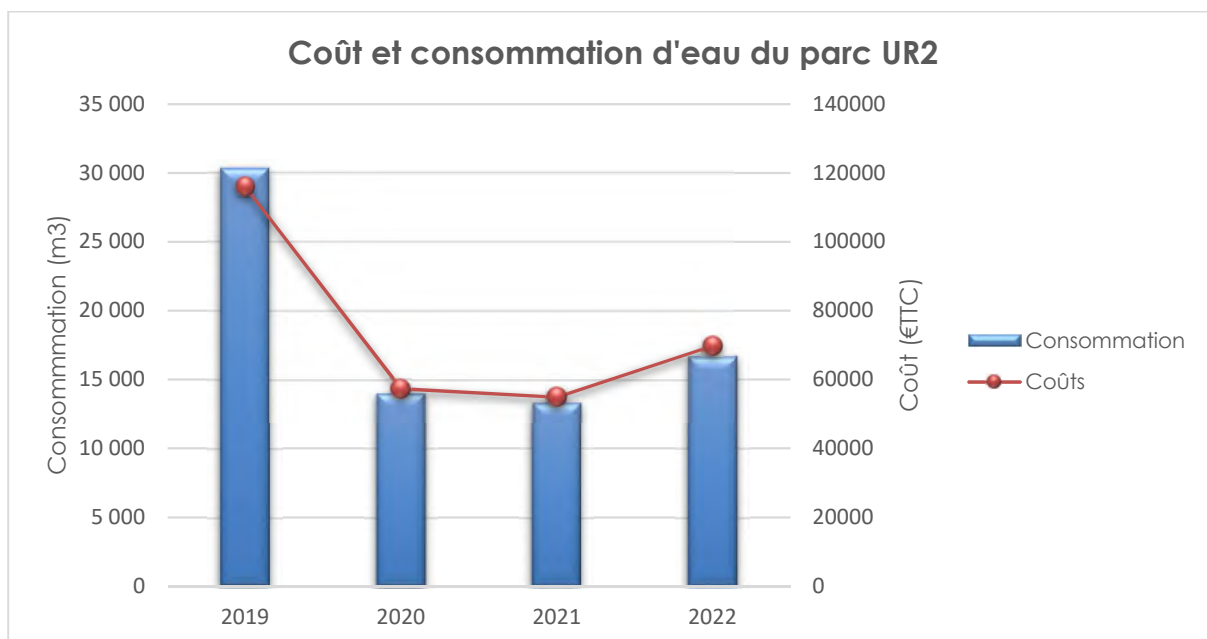
190 personnes : 51000€

- Évolution des factures Eau, Énergie, Papier

Malgré le plan de sobriété énergétique mis en place par l'université et une baisse de la consommation d'énergie d'environ 15 % sur l'année 2022, la facture énergétique s'envole avec un surcoût de 30% de la facture énergétique 2022 par rapport à l'année 2021.



La consommation d'eau a augmenté en 2022 par rapport à l'année 2021, elle revient au niveau de 2018 et peut être considérée comme significative d'une activité normale de l'établissement (l'année 2019 n'est pas représentative en raison d'importantes fuite d'eau).



V – PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE EUROPÉEN DE L'ESR

Pour 2022, il s'est agi de prolonger la politique et les actions liées à la politique de l'établissement votée en 2017. La crise sanitaire a ralenti de nombreux projets liés à l'international, en rendant les mobilités des étudiants et personnels difficiles voire impossibles. Les activités reprennent progressivement mais l'incertitude reste de mise.

Un groupe de travail Europe a été mis en place à l'automne 2020. Le travail de ce groupe se poursuit avec des objectifs principaux suivants :

- Améliorer le nombre de dépôts et la réussite aux appels à projet européens en travaillant sur des synergies,
- Travailler en prospection pour monter des projets inter-services,
- Organiser des manifestations régulières au sein de l'établissement autour de la thématique de l'Europe,
- Augmenter la visibilité de l'Europe sur le site web.

Dès la rentrée 2021, un nouveau label interne, Cap sur l'Europe, a été déployé avec une charte graphique et une programmation multi-service et pluridisciplinaire coordonnée par le SRI. Deux manifestations spécifiques ont été organisées par semestre et tous les événements (conférences, expositions, films, concerts, tables rondes, colloques...) ayant trait à l'Europe pouvaient le logo Cap sur L'Europe pour enrichir le programme et rendre plus visible la thématique de l'Europe auprès de notre communauté, sur le site rennais, et au-delà.

Indicateurs :

Nombre de manifestations organisées sous le label Cap sur l'Europe : 2 manifestations spécifiques + une dizaine d'événements "rattachés"

Nombre de projets européens de recherche déposés en 2022 : 8

Le travail engagé avec la DEVU, les départements et les équipes pédagogiques ont permis la mise en place d'un parcours européen optionnel en Licence, en lien avec le projet de création d'université européenne eMERGE et la politique d'internationalisation de Rennes 2. Ce parcours concerne également les outils nécessaires à l'harmonisation des pratiques européennes (les mobilités hybrides et la transition numérique, la reconnaissance des *soft skills*, la carte d'étudiant européenne, etc.)

Deux appels à projet, à savoir le Label « Bienvenue en France » et « l'Initiative Universités européennes » nous ont fortement mobilisés depuis 2020 et ont continué à guider nos actions en 2022. Les deux projets s'intègrent de manière cohérente dans notre politique d'établissement.

Label Bienvenue en France

Titulaire depuis deux ans (octobre 2019) du label Bienvenue en France pour la qualité de la prise en charge de ses étudiants internationaux, l'université Rennes 2 s'est engagée par cette reconnaissance (2 étoiles) à poursuivre le déploiement des actions qui favorisent la préparation des étudiants au séjour en France, leur intégration sur le campus et à la vie universitaire, les échanges entre étudiants internationaux et étudiants locaux.

C'est dans cette optique que le SRI, en lien avec les services concernés par l'accueil des étudiant.e.s, coordonne actuellement la mise en place d'un dispositif « hybride » qui permet de :

- Mieux orienter les étudiants avant leur arrivée sur le campus avec un espace virtuel dédié ;
- Faire découvrir le campus via une « visite virtuelle » ;
- Organiser des rencontres physiques et virtuelles pour favoriser les échanges entre les étudiants internationaux et locaux ;
- Accompagner les étudiants dans l'organisation de leurs propres événements.

Indicateur :

Nombre d'utilisateurs/étudiants Rennes 2 de l'Application LEEVE (outil pour favoriser la mise en relation des étudiants locaux et internationaux).

Le recours à l'application LEEVE a été abandonné car il ne permettait pas de répondre au cahier des charges. Une solution interne a été mise en place l'an dernier avec un démarrage effectif cette année compte tenu des

difficultés liées à la crise sanitaire.

103 inscrits via le formulaire en ligne avec 60 binômes constitués. 2 emplois étudiants ont été fléchés pour encourager le Buddy System et contribuer à l'animation du dispositif tout au long de l'année. Des améliorations sont en cours pour préparer la prochaine campagne pour la rentrée 2023 et poursuivre l'effort engagé dans le cadre du prochain renouvellement du label BeF (2019 – 2023).

Initiative Universités européennes (IUE) :

Le projet d'alliance européenne eMERGE porté par Rennes 2 n'a pas été retenu par la Commission européenne en juillet 2020. Par contre, le rapport d'évaluation positif et le score proche du seuil requis ont incité les 7 membres du consortium à consolider leur projet en vue d'un troisième APP (IUE) annoncé pour 2022. Un travail continu a été mené au sein de l'alliance eMERGE, avec un comité de pilotage bimensuel, et le dépôt de plusieurs projets européens, notamment un partenariat stratégique Erasmus+ sur l'internationalisation *at home*, (TRIP, porté par l'université de Limerick) et un Erasmus Mundus Design Measures dans le domaine de la Didactique des Langues (porté par Rennes 2) en vue de créer le premier Master Erasmus Mundus à Rennes 2. L'alliance s'est agrandie et a intégré un partenaire espagnol, l'Universidad de Burgos, un partenaire chypriote, Neapolis University, Pafos, et 2 partenaires associés, l'université de Mostar en Bosnie et l'université Dunărea de Jos en Roumanie.

Nous avons transféré la coordination de l'alliance vers l'université de Limerick dans le but de renforcer notre candidature (aucune alliance n'est portée par une université irlandaise).

Indicateurs :

Dépôt d'une candidature à l'Initiative Universités Européennes : L'alliance européenne EMERGE comporte dorénavant 9 partenaires. L'université Democritus de Thrace (Grèce) a rejoint le consortium ainsi que l'université de la Corogne (Espagne) qui a remplacé l'université de Burgos. Nous avons redéposé une candidature dans le cadre de l'Initiative des Universités Européennes, portée par l'Université de Limerick, Irlande, le 30 janvier 2023. Les résultats sont attendus vers le mois de juin. Le consortium continue à déposer d'autres projets européens et à renforcer la collaboration.

Dépôt et réussite d'autres projets Erasmus+ et Horizon Europe, Jean Monnet :

Projet Horizon Europe obtenus : 1. Un deuxième projet a passé la première phase d'évaluation ; on attend le résultat de la deuxième phase (Oral ERC advanced)

Projets de formation déposés :

- . en 2021 (2 en coordination FABER, EMDM TELME et 3 en partenariat TRIP, Gameland, EMERGE)
- . en 2022 (2 en coordination MIC zone Afrique et Asie, 4 en partenariat Gameland, EMERGE, PROtect, TITLE)
- . en 2023 (2 en coordination EMDM TACTICS, EMJM TELME et 1 en partenariat EMERGE)

Projets de formation déposés et obtenus :

- . en 2021 (2 en coordination FABER, EMDM TELME et 1 en partenariat TRIP)
- . en 2022 (3 en partenariat Gameland, PROtect, TITLE)

1. Internationalisation des formations

La crise sanitaire a rendu encore plus pertinente la stratégie d'internationalisation des formations et en particulier l'internationalisation *at home*, afin d'offrir une expérience internationale pour celles et ceux qui ne pourront ou qui ne voudront pas partir en mobilité de stage, d'étude ou d'assistantat.

- Une politique d'incitation et d'accompagnement concernant les collaborations à distance (cours dispensés avec un établissement partenaire étranger) a été déployée grâce à un financement obtenu dans le cadre du Dialogue Stratégique de Gestion 2021. L'enveloppe obtenue a financé un.e ingénieur.e pédagogie dédiée aux langues et à l'international pendant 12 mois, ainsi que des HC de 18h par enseignant volontaire. Il s'agit de cours co-enseignés avec un partenaire international et impliquant une interaction entre les étudiants. Ces collaborations, portées par le SUP, sont fortement encouragées dans le cadre de l'internationalisation *at home* et s'appuient sur les outils numériques. Le dispositif sera pérennisé dans le cadre de Cursus Ide@l.

- Poursuite et amplification de l'offre de cours dispensés en langue étrangère (dispositif EMILE). Le dispositif

EMILE déjà en place sera reconduit (accompagnement de l'enseignant volontaire par un linguiste et rémunération x 1,5 pendant les 2 premières années de la mise en place du cours EMILE).

- Des stages intensifs gratuits de préparation à la mobilité initiés en 2018 en allemand et en portugais ont été poursuivis pour inciter les étudiants à partir en mobilité d'échange. Le dispositif a été élargi pour inclure l'italien, l'espagnol et l'anglais.
- Favoriser l'échange entre étudiants internationaux et rennais (développer les café-Babel, les tandems via le CIREFE et l'utilisation de la plateforme LEEVE en lien avec le label Bienvenue en France).
- Poursuivre l'université d'été FLE en tant que pré-programme (1 mois ou 15 jours en août) et on construira d'autres programmes courts demandés par certains partenaires étrangers et éventuellement en lien avec les autres membres d'UniR.

Indicateurs :

Nombre de cours "EMILE" mis en place : le nouveau catalogue de cours est en cours d'élaboration suite au changement de maquettes

Ma mise en place du cours "Welcome to BZH" (introduction à la langue et la culture bretonnes pour les étudiants internationaux) qui est en ligne et en anglais, initiative mise en oeuvre par Cédric Choplin du département de Breton.

Nombre de cours initiés en format « collaboration à distance » en 2022 :

13 dont 12 cours financés par le DSG + 1 cours qui n'a pas été financé par le DSG

+ 1 cours lancé début 2023 par Claudia Desblaches qui ne peut pas être financé avant le S1 2023-24 pour des raisons administratives.

Nombre d'étudiants concernés par les stages « Préparation à la Mobilité » : 78 étudiants

Nombre de mobilités entrantes et sortantes des étudiant.e.s : En 2021/2022, nous avons accueilli 238 étudiants entrants et envoyé 329 étudiants sortants en mobilité d'échange.

2. Internationalisation de la recherche

- Poursuite de la politique d'internationalisation de la recherche :
 - Reconduction du dispositif de fonds d'aide à la traduction,
 - Rapprochement de la plateforme 2PE et visites par la VP Recherche dans les AG des laboratoires de recherche, accompagnée de l'ingénieure de projets dédiés aux SHS, afin d'impulser une nouvelle dynamique dans le montage des projets européens,
 - Valorisation des Chaires Internationales,
 - Diffusion de la plaquette recherche en langue anglaise.
- Privilégier le dépôt de projets européens :
 - Favoriser les boost-Europe,
 - Accompagner le dépôt de projets européens toutes catégories confondues.

3. Formation des personnels

Des stages intensifs de langue anglaise en immersion, qui devaient avoir lieu en juin 2020 pour 26 agents (essentiellement des enseignants souhaitant s'engager dans l'enseignement en anglais et des non enseignants susceptibles d'être en contact avec les étudiants internationaux), seront reprogrammés en juin 2022 en fonction de l'évolution de la crise sanitaire afin de renforcer leurs capacités linguistiques et interculturelles (financement obtenu en partie par l'appel à projet Bienvenue en France).

Indicateur :

Nombre de personnels participant aux stages intensifs en langue étrangère : stage à DCU en 2022 : 12 personnels administratifs et 11 enseignants

Nombre de mobilités des personnels : nous comptons 19 missions financées par le SRI en 2022 (Europe-hors-Europe), sur le budget Erasmus et SRI pour le hors-Europe. Environ 450 déplacements à l'étranger en tout pour l'ensemble des missions des personnels

4. Communication et valorisation internationales

Il s'agit de poursuivre et de renforcer des efforts de communication sur l'international :

- Améliorer l'attractivité de Rennes 2 par la mise en lien d'étudiants locaux et internationaux via une plateforme virtuelle d'échanges,
- Renforcer la communication partenariale avec les étudiants et enseignants chercheurs internationaux déjà intégrés à des projets partagés,
- Editorialiser des recherches et innovation pédagogique,
- Mise en avant de l'Europe en lien avec la priorité politique : création du label « Cap sur l'Europe » et informations web sur les projets européens en cours ou en construction dans les différents services.

Parallèlement aux dispositifs de promotion de l'espace européen déjà instaurés dans d'autres contextes, sera mis en place dans le cadre de la nouvelle accréditation un label "Europe" dont l'objectif est de sensibiliser les étudiants à la culture européenne et d'accroître le nombre de mobilités. Ce label, ouvert à tous les étudiant.e.s et organisé sur les trois années de licence, impliquera que l'étudiant.e aient suivi a) un cours commun de 48h dédié à l'histoire et aux institutions européennes (cadre); b) deux langues vivantes; c) des enseignements d'UEO thématiques spécifiquement labellisés "Europe" en raison de leur thématique; d) une mobilité courte ou longue dans un pays européen. Ce parcours donnera lieu à la délivrance d'une certification spécifique et de badge (open badge) dédiés.

Indicateurs :

Nombre d'étudiants inscrits dans le parcours labellisé à la rentrée 2022 : Le parcours a démarré à la rentrée 2023. La procédure votée à la CFVU prévoit une validation en fin de parcours et non pas une inscription au départ. Trois conditions sont nécessaires pour obtenir le label, l'étudiant doit :

- Suivre 2 langues vivantes étrangères sur les 6 semestres de sa licence dans le cadre de l'UEL et de l'UEO langue ou de l'option facultative Langue LV2
- Effectuer une mobilité (hors France) soit dans le cadre d'une mobilité semestrielle ou annuelle (Erasmus ou convention bilatérale Hors Europe), d'un stage à l'étranger, d'une mobilité courte (Erasmus +) ou d'une année d'assistantat en tant qu'assistant.e de langue française dans un établissement étranger.
- Valider au moins 4 UEO (thématiques, VEE ou projet tutoré) impliquant une dimension européenne ou internationale dont au moins 3 UEO thématiques labellisées Europe/International

VI – LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Nous continuons à renforcer notre politique de favoriser l'émergence de partenaires privilégiés :

- Poursuite du consortium eMERGE avec 8 autres partenaires européens, dont 7 en dehors de la France, pour faciliter l'émergence de plusieurs partenaires privilégiés européens.
- Consolidation d'autres partenariats stratégiques notamment dans le cadre des EUR Digisports et CAPS.
- Consolidation des partenaires privilégiés en Asie (et en particulier du Sud Est) via la recherche, la formation et la mise en place d'un parcours Europe-Asie en LEA.
- Consolidation de la relation privilégiée avec les universités du Québec (création d'un réseau de recherche partenariale avec l'UQAM), implication de Concordia dans l'EUR CAPS.
- Renforcement de nos collaborations en Afrique autour des 2 projets européens en cours avec l'UCAD (Sénégal), RISE Managlobal et un projet Erasmus + Mobilité Internationale de crédits.
- Poursuite de la réflexion pour répondre aux nombreuses sollicitations des partenaires pour la mise à disposition de cours thématiques en ligne, y compris les cours de langue française.

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021, notamment l'article 9 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération n° 17- 2023

4 - Dispositif lié aux résidences internationales de l'école universitaire des approches créatives de l'espace public (EUR CAPS)

Membres en exercice : 35

Votants : 22

Présents : 17

Représentés : 5

Ne prennent pas part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 22

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUÉGO

Document en annexe :

- modalités de remboursement des frais aux professeur.es, professionnel.les et/ou artistes étranger.ère.s occasionnés dans le cadre d'invitations de l'eur CAPS, d'une durée maximum de 31 jours.

Les modalités de prise en charge décrites dans l'annexe jointe à la présente délibération sont approuvées à l'unanimité.



Résidences internationales de l'EUR CAPS

L'Ecole universitaire des approches créatives de l'espace public (EUR CAPS) propose un programme d'invitation de professeur-es, professionnel-les et/ou d'artistes étranger-es de courte durée (< 1 mois).

Objectifs

- Accueillir des chercheur-es, artistes et professionnel-es internationaux en vue d'améliorer la visibilité internationale et de consolider les réseaux de l'EUR CAPS
- Encourager l'internationalisation de la formation des étudiant-es de Master et des doctorant-es EUR CAPS
- Contribuer au développement des collaborations pédagogiques et scientifiques internationales des établissements du consortium EUR CAPS (Université Rennes 2, ENSAB, EESAB) : formations conjointes (Master et doctorat), réseaux de doctorants, montage de projets européens de recherche et de formation

Modalités de calcul de l'indemnisation

Le montant versé au titre de la résidence internationale CAPS vise à défrayer l'invité-e durant sa présence à Rennes. L'EUR CAPS prend également en charge le transport aller-retour depuis le lieu de résidence vers Rennes, le cas échéant, sur demande de l'invité-e.

L'aide financière attribuée est calculée en fonction de la durée du séjour, sur la base d'un forfait de 130 € par jour de séjour¹ (week-end et jours fériés inclus)

Procédure

Les propositions d'invitation doivent être adressées à l'EUR CAPS dans un délai minimum de quatre mois avant la venue programmée de l'invité-e. Les candidatures sont instruites par le bureau de l'EUR CAPS.

Si le dossier est validé, l'EUR CAPS informe la Vice-Présidente Internationalisation ainsi que la directrice du Service des Relations internationales de l'université Rennes 2.

Critères de sélection

- L'intérêt du séjour pour le renforcement des coopérations scientifiques et pédagogiques des unités de recherche et des départements fédérés dans l'EUR CAPS
- La qualité du programme scientifique, pédagogique et/ou artistique prévu pour le séjour, et sa plus-value attendue pour la formation CAPS
- Les retombées attendues du séjour à Rennes pour la stratégie de partenariat de l'EUR CAPS dans l'institution ou le pays d'origine de l'invité-e.

Modalités de versement de l'indemnisation des invité-es

- Les frais de transport aller et retour depuis et vers le lieu de résidence sont pris en charge par l'université Rennes 2 (billets d'avion et de train uniquement, les tickets de transport en commun ou frais kilométriques éventuels étant couverts par l'indemnisation journalière de 130€)
- Le montant de l'aide de résidence internationale est calculé en fonction de la durée du séjour, sur la base de 130€ par jour de séjour, jour de transport compris. Les frais d'hébergement et de subsistance sont couverts par l'indemnité journalière.
- L'invité-e signe une attestation de présence, contresignée par la directrice de l'EUR ou par l'enseignant-e chercheur-e référent
- L'université verse la somme attribuée par virement administratif sur le compte bancaire de l'invité-e à l'issue du séjour,

¹ Dans la limite maximale de 31 jours pris en charge, soit 4030€ maximum



après émission d'un état liquidatif

- L'indemnisation est versée à l'invité·e après saisie d'un ordre de mission et émission d'un état liquidatif. Le forfait de 130€ par jour est appliqué sur présentation des pièces suivantes : délibération du Conseil d'administration / attestation de présence
 - Le programme du séjour et la décision d'attribution de la résidence internationale seront archivés par l'EUR CAPS
 - Une avance de 50% peut être demandée au début du séjour, sur présentation de l'attestation d'arrivée signée.
- Le coût de la résidence internationale CAPS est imputé entièrement sur le budget de l'EUR CAPS

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles D612-1-5 et L L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021, notamment l'article 9 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération n° 18-2023

5 - Octroi de prix littéraires pour le festival SIRENNES - 2023

Attribution de 4 prix littéraires du festival scolaire et universitaire des littératures et cultures de l'imaginaire SIRENNES en 2023 :

- Prix collégien : 500 € versé à l'auteur primé
- Prix lycéen : 500 € versé à l'auteur primé
- Prix étudiant : 500 € versé à l'auteur primé
- Prix spécial du jury : 500 € versé à l'auteur primé

Membres en exercice : 35
Votants : 22
Présents : 17
Représentés : 5
Ne prennent pas part au vote : 0
Abstentions : 3
Contre : 0
Pour : 22

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUÉGO

L'attribution de quatre prix littéraires d'un montant de 500 € chacun (soit un montant total de 2000 € pour l'année), dans le cadre du festival scolaire et universitaire des littératures et cultures de l'imaginaire SIRENNES pour l'exercice 2023 selon la répartition ci-dessus, est approuvée à l'unanimité.

*Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vue le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021, notamment l'article 9,
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération n° 19– 2023

6- Ressources humaines

6-1 lignes directrices de gestion liées à la mobilité

Membres en exercice : 35
Votants : 22
Présents : 17
Représentés : 5
Ne prennent pas part au vote : 0
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 22

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine Rivalan Guégo
Christine RIVALAN GUÉGO

Document en annexe :

Lignes directrices de gestion – orientations générales en matière de mobilité

Les lignes directrices de gestion liées à la mobilité sont approuvées à l'unanimité.

Université Rennes 2

Lignes directrices de gestion

Orientations générales en matière de mobilité

Principes généraux

Les lignes directrices de gestion prévues par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique fixent, pour les administrations et établissements de l'Etat, les orientations générales en matière de mobilité dans le respect des principes énumérés aux articles L442-5 et L512-18 et suivants du code général de la fonction publique.

Les présentes lignes directrices de gestion s'inscrivent dans le respect des lignes directrices de gestion ministérielles (du 12 novembre 2020) et académiques (validées en comité technique académique du 1 mars 2022).

- Au travers de ses lignes directrices de gestion, l'Université Rennes 2 fixe **les orientations de la politique de mobilité** applicables à l'ensemble de ses personnels : enseignants, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS.
- Ces lignes directrices de gestion ont vocation également à définir **les principes applicables aux procédures** de gestion des demandes individuelles de mobilité des agents de l'Université.

L'Université Rennes 2 affirme ainsi sa volonté de **favoriser la mobilité géographique et fonctionnelle par le biais de la création de parcours professionnels diversifiés et adaptés aux aspirations professionnelles des agents dans le respect des besoins et des enjeux de l'établissement.**

L'intégralité de l'action de l'université en matière de mobilité s'inscrit dans un principe de respect et de recherche d'adéquation entre les exigences des postes et les compétences des candidats.

I – LDG relatives à la mobilité des personnels enseignants et enseignants-chercheurs

Tout en garantissant le respect des dispositions de l'article L511-4 du code général de la fonction publique, l'Université met en œuvre les possibilités de mobilité énoncées dans les lignes de gestion ministérielles et académiques pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs et veille à informer et accompagner les agents qui s'inscrivent dans une démarche de mobilité.

I-1 – Les mutations au sein du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

I-1.a - Les mutations via les mouvements pour les enseignants du 2nd degré

Les procédures concernant les mouvements inter et intra-académiques pour les personnels enseignants du 2nd degré sont communiqués aux enseignants affectés à l'université Rennes 2, dès réception des notes académiques. Les enseignants du 2nd degré ont toute liberté à y participer et le

pôle enseignant de la direction des ressources humaines accompagne les agents dans cette démarche, notamment via la transmission des pièces justificatives signées dans les délais impartis.

Les enseignants du 2nd degré ont également la possibilité d'intégrer l'établissement pour occuper des fonctions d'ATER ou de contractuels doctorants. L'université participe ainsi au développement de carrière des agents du ministère de l'éducation nationale souhaitant s'engager dans la recherche.

I-1.b - Les mutations via les campagnes de recrutement

Les mutations entrantes sont possibles via les campagnes de recrutement. Les postes d'enseignants-chercheurs sont à pourvoir par la voie du concours, de la mutation ou du détachement via la campagne de recrutement dite synchronisée. Les postes vacants d'enseignants du second degré sont publiés lors de la campagne nationale de recrutement des enseignants dans le 2nd degré dans le supérieur. Une campagne principale est mise en œuvre à l'automne de chaque année suivie d'une campagne complémentaire au 1^{er} trimestre de l'année suivante.

A titre exceptionnel, l'établissement peut être amené à ouvrir des postes d'enseignants-chercheurs en-dehors de la session synchronisée pour pourvoir des postes vacants en cours d'année soit en raison de la création de nouveau support de poste soit en raison de jury déclarés infructueux lors de la session synchronisée.

L'établissement prend également en compte et de manière systématique les demandes de mutation prioritaire tant pour les mobilités formulées au titre du rapprochement de conjoint que pour celles formulées par les bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Elles sont étudiées ~~avec attention~~ par les membres du conseil académique restreint après avis du directeur d'UFR, de département et de l'unité de recherche.

Les agents souhaitant bénéficier d'une mutation sortante doivent candidater lors des mêmes campagnes de recrutement. En cas de demande de mutation d'un enseignant-chercheur de l'établissement dans un délai inférieur à 3 ans à partir de la prise de fonction au sein de l'établissement, l'agent devra solliciter auprès de la Présidente de l'université la délivrance d'un ~~exéatexeat~~. Cette demande est soumise à l'avis préalable du conseil académique en formation restreinte qui étudie avec attention et bienveillance toutes les demandes en veillant à assurer la continuité du service.

L'organisation des recrutements veille à respecter la parité dans la composition des jurys pour l'ensemble des catégories de personnels. Une attention particulière est portée sur l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein des différentes catégories de personnels et au sein des différentes filières professionnels afin de contribuer à la promotion de l'égalité professionnelle.

I-2 - Les détachements et autres possibilités de mobilités

I-2.a. Détachements et autres types de mobilités au sein de la fonction publique

Les enseignants et enseignants-chercheurs bénéficient des outils statutaires liés à la mobilité notamment via les possibilités de détachement, de mise en délégation et de mise à disposition (MAD). L'accueil en délégation CNRS est particulièrement bien connu et demandé par les enseignants-chercheurs. Chaque année, une campagne annuelle est organisée et relayée par le pôle enseignant de la DRH.

L'ensemble des demandes de mobilité, accueil en délégation mais aussi détachement ou MAD, sont étudiées en conseil académique restreint avec la volonté de répondre aux demandes des agents tout en préservant la continuité du service public. Dès validation, des recrutements sont organisés pour remplacer les agents [selon le type de mobilité. Le recours aux ATER est privilégié lorsque la mobilité engendre un arrêt de la rémunération. Lorsque la rémunération perdue, par exemple lors de CRCT ou CPP, des chargés de cours peuvent être recrutés pour pallier les besoins en enseignements Toutefois, si au sein d'un même département, plusieurs absences telles que des délégations CNRS sont constatées, le recrutement d'un ATER pourra être étudié. par des ATER, contractuels LRU ou chargés d'enseignement, en fonction du type de mobilité.](#)

L'établissement mobilise ainsi les ressources nécessaires à la mise en place et au suivi de ces mobilités :

- une communication étroite entre l'organisme d'origine (l'Université) et l'organisme d'accueil est instaurée, où inversement dans le cas de détachement entrant
- la production des arrêtés communiqués à l'agent et à l'organisme d'accueil ou d'origine lui précisant sa situation
- la rédaction de convention, notamment lors de mise à disposition ou d'accueil en délégation afin d'assurer un équilibre financier entre les parties.

I-2.b. Les mobilités à l'international

L'accueil en délégation dans un établissement public de recherche est régulièrement demandé par les enseignants-chercheurs bien qu'il ne s'agisse pas du seul type de mobilité possible à l'international. L'ensemble des opportunités est consultable pour les postes d'enseignants-chercheurs et pour les missions de soutien à la recherche par le portail européen « EURAXESS ». Cette diffusion large des offres contribue ainsi à faciliter la mobilité internationale sortante mais aussi entrante.

La mobilité à l'international pour les enseignants du second degré est facilitée par l'agence pour l'enseignement français à l'étranger qui diffuse chaque année une liste conséquente de postes à pourvoir sous contrat d'expatrié.

Par ailleurs, l'établissement est inscrit dans le processus européen « HRS4R », processus qui garantit la qualité de l'accueil des chercheurs, notamment concernant la thématique de la mobilité professionnelle.

II – LDG relatives à la mobilité des personnels de bibliothèques, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS)

II-1 Les principes applicables à la mobilité

L'Université s'inscrit dans le respect des dispositions du code général de la fonction publique et notamment de l'article L511-4 selon lequel la mobilité constitue une garantie fondamentale de la carrière des fonctionnaires.

Elle entend favoriser la mobilité de ses agents en garantissant la qualité et la continuité de service public. Pour cela elle privilégie :

- Une mobilité « au fil de l'eau » plutôt qu'un mouvement annuel des personnels
- Des postes proposés aux personnels titulaires et contractuels sans distinction préalable
- Une priorité à la mobilité des personnels de Rennes 2 par rapport aux agents extérieurs dans le cadre de la publication des postes vacants, la création d'un « vivier interne » de mobilité favorisant ce principe
- Un accompagnement des personnels dans leurs projets individuels de mobilité et d'évolution professionnelle
- Une recherche de l'adéquation entre les exigences des postes et les profils et compétences des candidats
- Une politique de mobilité contribuant à mettre en œuvre les principes d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la diversité et la lutte contre les discriminations, principes auxquels l'Université est particulièrement attachée.

II-2 Mise en œuvre et procédures

- L'application des dispositions statutaires relatives à la mobilité des agents publics entre les 3 fonctions publiques :
 1. Mise à disposition
 2. Détachement
 3. Concours ITRF, AENES et des corps des bibliothèques
 - ~~3-~~ Les concours de recrutement dans les corps des personnels de bibliothèques d'Etat sont organisés par le MENESR via une plateforme nationale. La réussite d'un concours permet l'inscription sur une liste d'admission puis l'affectation sur un poste. Concernant la filière de l'AENES, les concours sont organisés par les IRA, le MEN ou les Rectorats d'académie suivant les corps. Pour les personnels de l'ITRF, l'organisation de leurs concours est coordonnée par le MENESR en lien avec les établissements d'enseignement supérieur.
 4. Mutation
 - En fonction des différents corps de personnels, différentes modalités de mutation s'appliquent. Pour les personnels de bibliothèques, les opérations de mutations sont organisées annuellement par le MENESR via l'application POPEE.
 - Pour les personnels de l'AENES le mouvement est également annuel et organisé par les Rectorat d'académie. Mais des mutations au fil de l'eau sont néanmoins possibles.
 - ~~4-~~ Pour les personnels ITRF les mutations s'effectuent au fil de l'eau et dépendent des établissements d'enseignement supérieur.
 5. ~~Campagnes de mobilité entrante des personnels des filières de l'AENES et des bibliothèques en lien avec les services du Rectorat et du Ministère~~
- Dans le respect des principes précédemment énoncés, l'Université Rennes 2 met en place une procédure de mobilité et de recrutement spécifique. Elle s'effectue « au fil de l'eau ». Elle est mise en œuvre via le nouvel outil de gestion dématérialisé de recrutement (BEETWEEN), dont l'université s'est dotée afin d'affirmer son souhait d'une politique de recrutement attractive et favorisant une meilleure visibilité des offres d'emploi de l'établissement.

La procédure se déroule selon la chronologie suivante :

1. Expression du besoin en recrutement par le service / composante
2. Vérification et arbitrage éventuel effectué par le pôle PAC de la DRH (niveau de qualification du poste au regard de la cartographie des emplois, soutenabilité financière du recrutement...)
3. Si le besoin est validé, le pôle PAC de la DRH interroge le « vivier interne » des personnels de Rennes 2 ayant effectué une intention de mobilité. Ce vivier est interrogé au regard des exigences du poste et du principe de continuité et de qualité du service public.
 - ✓ Si un candidat potentiel se dégage, le poste est proposé à l'agent puis au responsable de service / composante d'accueil. Ce dernier a toute latitude pour accepter ou non la candidature. En cas d'accord des 2 parties, il est organisé le changement d'affectation de l'agent dans le respect des contraintes de chacun des services/composantes concernés. La date de prise de fonction est arrêtée mutuellement par les 2 services.
 - ✓ Cette phase est destinée à permettre la mise en œuvre de réels parcours de carrière individualisés
4. De façon simultanée ou en l'absence de candidat dans le vivier interne, la DRH, en lien avec le responsable de service concerné, met en œuvre la publication du poste via l'outil Beetween le cas échéant. Si aucun candidat du vivier interne ne se dégage, la publication du poste via l'outil Beetween est effectuée.
 - ✓ Le périmètre de publication est défini entre la DRH et le responsable de service/composante selon plusieurs alternatives : interne au service prioritairement – interne à Rennes 2 – interne et externe à l'établissement
 - ✓ Le responsable de service/composante est interrogé sur la possibilité d'ouvrir le poste aux candidats titulaires de catégorie inférieure à celle du poste vacant (ex : un poste de niveau B ouvert aux personnels de catégorie C)
5. La phase de publication est suivie par le pôle PAC de la DRH en lien étroit avec le service concerné. La multidiffusion de nos offres sur une sélection de plateformes d'offres d'emplois (jobboards) généralistes ou spécifiques nous garantit une meilleure visibilité à l'externe tout en mettant en avant les valeurs de notre établissement.

Cette procédure, tout en favorisant l'accompagnement personnalisé à la mobilité, donnera lieu au final au même nombre de publication de postes qu'il y aurait eu sans le recours au vivier interne.

D'une manière générale, l'organisation des recrutements veille à respecter la parité dans la composition des jurys pour l'ensemble des catégories de personnels. Une attention particulière est portée sur l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein des différentes catégories de personnels et au sein des différentes filières professionnelles afin de contribuer à la promotion de l'égalité professionnelle.

Les recrutements sont effectués, ~~dans la mesure du possible et~~ en fonction de l'intérêt du service et, dans le respect des priorités légales définies par les articles L512-8 et suivants du code général de la fonction publique.

- L'Université Rennes 2 s'engage également dans une procédure d'accompagnement personnalisé à la mobilité.

- ✓ La DRH effectue un recensement annuel des intentions de mobilité de façon globale auprès de l'ensemble des personnels BIATSS de toutes catégories. Ces personnels constituent ainsi le « vivier interne » des mobilités potentielles.

Les intentions sont analysées par le pôle PAC de la DRH et peuvent, à la demande de l'agent, donner lieu à un entretien individuel destiné à identifier les aspirations et potentialités d'évolution professionnelle de l'agent concerné.

Ainsi la DRH souhaite dépasser certains freins à la mobilité. Ils peuvent être notamment liés à une méconnaissance de nos emplois par nos agents et à une vision non mesurée de leurs compétences transposables sur ces mêmes emplois.

- ✓ Parallèlement à ce vivier interne, l'accompagnement personnalisé à la mobilité comprend l'ensemble des dispositifs et outils visant à faciliter la réalisation des parcours et projets professionnels de nos agents.
 - L'entretien individuel d'accompagnement à des projets d'évolution professionnelle et de mobilité.
A l'issue de cet entretien, l'agent peut s'il le souhaite intégrer le vivier interne des intentions de mobilité
 - Les dispositifs de formation continue permettant la construction de parcours de formation adaptés au projet de l'agent.
 - De même, l'analyse des entretiens professionnels annuels permettant d'identifier les besoins de mobilité et d'en prévoir les modalités d'accompagnement.

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs,
Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 sur le référentiel national d'équivalences horaires,
Vu le décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du RIPEC,
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021, notamment l'article 9,
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération n° 20– 2023

6- Ressources humaines

6-3 – Modification du référentiel des enseignant.e.s chercheu.r.se.s

Membres en exercice : 35
Votants : 22
Présents : 17
Représentés : 5
Ne prennent pas part au vote : 0
Abstentions : 4
Contre : 0
Pour : 18

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUEGO

Document en annexe : prise en compte des responsabilités de charges administratives et des responsabilités pédagogiques – année universitaire 2022-2023

La modification du référentiel des enseignant.e.s chercheu.r.se.s pour l'année universitaire 2022-2023 est approuvée.

Prise en compte des responsabilités de charges administratives et des responsabilités pédagogiques

Année universitaire 2022-2023

Réglementation:

- décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs
- arrêté du 31 juillet 2009 sur le référentiel national d'équivalences horaires
- décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du RIPEC
- lignes directrices de gestion de l'établissement relatives au régime indemnitaire des enseignants et des enseignants-chercheurs

Rappel :

- le service d'un EC ne peut être inférieur à 64hETD sauf les cas prévus dans le décret (élus statutaires)
- le service d'un enseignant du 2nd degré ne peut être inférieur à 128hETD sauf les cas prévus dans le décret (élus statutaires)
- le référentiel est donné en Heures équivalent TD, à rajouter au service de l'enseignant et/ou enseignant chercheur
- les enseignants vacataires ne peuvent pas bénéficier du référentiel

I) DECHARGES

DISPOSITIONS STATUTAIRES

Responsabilités :	Décharge (héTD)	Primes PCA ou C2 (en €)	Heures complémentaires
Elu(e)s statutaires			
Président(e) du CAC	192	4000	non autorisées
Vice(s)-président(es) statutaire(s) (X 3)	192	4000	non autorisées
Direction d'UFR et de campus			
Chaque directeur / directrice d'UFR	128	4000	non autorisées
Campus Mazier – St Brieuc	128 (256h pour les enseignants du 2nd degré)	4000	non autorisées
Charges exceptionnelles			
Administration provisoire		Selon valeur du référentiel et au prorata durée.	
Responsabilités :	Décharge (héTD)	PEDR	Heures complémentaires
Délégation IUF	128	IUF senior: 10 000€ / IUF junior: 6 000€	non autorisées
Responsabilités :	Décharge (héTD)	Primes extérieures	Heures complémentaires
Présidence section CNU	64	Selon le barème du CNU	non autorisées

II) REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES

Responsabilités :	Référentiel en hêTD		Primes PCA ou C2 (en €)	Heures complémentaires
	Enseignant chercheur	Enseignant du second degré		
Vices-présidences fonctionnelles				
Autres VP Fonctionnel(le)s	128	256	4000	non autorisées
Missions				
Chaque chargé(e) de mission	96	192	4000 (sur objectif)	autorisées
Directions / Présidence				
Présidence du CMI	48	96	0	autorisées
SAIC Edition	128	256	4000	autorisées
CIREFE	128	256	3000	autorisées
Centre de langues	96	192	3000	autorisées
URFIST	128	256	3000	autorisées
SIUAPS	128	256	3000	autorisées
CFMI	48	96	1000	autorisées
CFPSYEN	0	0	1000	autorisées
ISSTO	72	144	1000	autorisées

REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES

Responsabilités :	Référentiel en héTD	
	Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
Directions adjointes		
Direction adjointe d'UFR (2 par UFR sauf pour Campus Mazier)	35	70
Campus Mazier – Saint-Brieuc (1 direction adjointe)	35	70
Direction adjointe du CIREFE (2 directions adjointes)	48	96
Centre de Langues - Responsabilité du pôle angliciste	60	120
Centre de Langues - Responsabilité du pôle multilingue	48	96
Direction adjointe du SUIAPS	48	96
Coordinations		
Enseignements Cellule d'Enseignement à Distance (CED)	250 heures, proportionnel au nombre d'étudiants par filière	X
Responsable de parcours d'Unité d'Enseignement et d'Ouverture professionnelle (27 responsables)	12	12
CLES	36	72
DALF/DELF	13	26
Responsabilités extérieures		
Représentant UR2 au bureau de l'INSPE	24	
Coordination écoles para-médicales	48	

REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES

Responsabilités :	Référentiel en héTD	
	Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
Directions d'unité de recherche et directions de composante Rennes 2 d'unités de recherche multisites		
U.M.R. multisites	96	
U.R. multisites	60	
Unité de recherche monosite ou composante Rennes 2 d'unité multisite dont le nombre de chercheurs actifs est > à 40	60	
Unité de recherche monosite ou composante Rennes 2 d'unité multisite dont le nombre de chercheurs actifs est compris entre 31 et 40	48	
Unité de recherche monosite ou composante Rennes 2 d'unité multisite dont le nombre de chercheurs actifs est compris entre 21 et 30	36	
Unité de recherche monosite ou composante Rennes 2 d'unité multisite dont le nombre de chercheurs actifs est compris entre 11 et 20	24	
Unité de recherche monosite ou composante Rennes 2 d'unité multisite dont le nombre de chercheurs actifs est compris entre 1 et 10	12	
Unité de service et de recherche (MSHB)	96	
Direction du pôle doctoral de Rennes, Direction et direction adjointe d'école doctorale en partie financé par la convention de coordination du dispositif doctoral en Bretagne (portage UR1)		
Direction du pôle doctoral de Rennes	96	
Direction d'école doctorale	72	
Direction adjointe d'école doctorale	60	
SOUTIEN A LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE		
Les principes d'attribution de cette enveloppe sont débattus et votés chaque année en commission recherche.	450	
SOUTIEN A LA POLITIQUE INTERNATIONALE		
Les principes d'attribution de cette enveloppe sont débattus et votés chaque année en commission des affaires internationales.	350	

REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES

Responsabilités :	Référentiel en héTD	
	Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
Direction de département (1 seule enveloppe d'héTD ou une seule direction par département déterminée par le nombre d'IA validées)	nb héTD	
nombre d'heures (éTD) = 0,04 X nb d'étudiants + 30	Min = 30 Plafond = 96	
Direction adjointe de département (1 enveloppe d'héTD ou une direction adjointe par département déterminée par le nombre d'IA validées)		+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité * 2
nombre d'heures (éTD) = 0,5 X enveloppe définie direction département	Min = 15 Plafond = 48	
Direction d'études (1 enveloppe d'héTD par <u>mention</u> de licence L1+L2+L3 déterminée par le nombre d'IA validées année universitaire n-1 parcours rennais (source SISE))		
nombre d'heures (éTD) = 0,0975 X nb d'étudiants	Min = 15 Plafond = 96	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité * 2
Coordination de Licence (Rennes) (1 enveloppe d'héTD par <u>mention</u> de licence L1+L2+L3 déterminée par le nombre d'IA validées année universitaire n-1 parcours rennais (source SISE)) Par dérogation les parcours de la licence mention "Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales sont pris en compte comme des mentions (sans coordination au niveau mention).		
Coordination mention si plusieurs parcours	6	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité * 2
+ nombre d'heures (éTD) = 0,0975 X nb d'étudiants + 6	Min = 6 Plafond = 84	
Coordination de Licence (Saint Briec) (1 enveloppe d'héTD par <u>mention</u> de licence L1+L2+L3 déterminée par le nombre d'IA validées année universitaire n-1 parcours briochin (source SISE))		
Coordination mention si plusieurs parcours	6	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la
+ nombre d'heures (éTD) = 0,0975 X nb d'étudiants + 6	Min = 24 Plafond = 84	
Commission Examen des Vœux (à la clôture des vœux sur parcoursup, X sera déterminé en fonction du nombre de vœux, dans le respect de l'enveloppe des 500h ; la répartition sera effectuée par UFR par la DRH puis par l'UFR pour chaque département via le conseil d'UFR qui pourra différencier en fonction des parcours).	500h	2h par entrée parcoursup + X x nbre de vœux

REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES

Responsabilités :	Référentiel en héTD	
	Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
Responsable DEUST – DU - licence PRO – diplôme national de guide-interprète national	24	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité * 2 (si et autant de fois que des enseignants du second degré sont concernés)
Coordination Langues/LANSAD		
Moins de 200 étudiants	6	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité * 2 (si et autant de fois que des enseignants du second degré sont concernés)
De 200 à moins de 300 étudiants	8	
De 300 à moins de 400 étudiants	12	
De 400 à moins de 600 étudiants	16	
De 600 à moins de 1200 étudiants	20	
A partir de 1200 étudiants	24	
Coordination Masters (mention + \sum parcours)		
Coordination mention si plusieurs parcours	6	
+ chaque Parcours à finalité recherche	12	
+ chaque Parcours à finalité professionnelle	24	
+ chaque Parcours mixte (choix de l'étudiant soit un stage pro soit un mémoire recherche, participation de professionnels dans la formation)	18	
Coordination Parcours Masters Mention MEEF		
Parcours dont le nombre d'inscrits est > à 60	24	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité * 2 (si et autant de fois que des enseignants du second degré sont concernés)
Parcours dont le nombre d'inscrits est compris entre 21 et 60	18	
Parcours dont le nombre d'inscrits est < ou = à 20	12	
Porteur secondaire Mention MEEF 1 ^{er} degré (PE) Parcours monolingue Rennes/St Brieuc	12	
Porteur secondaire Mention MEEF 1 ^{er} degré (PE) Parcours PE bilingue St Brieuc	8	
Préparation Agrégation dont le nombre d'inscrits est > ou = à 10	8	
Préparation Agrégation dont le nombre d'inscrits est < à 10	6	
Coordination uel Master MEEF	12	

REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES

Responsabilités :	Référentiel en héTD	
	Enseignant chercheur	Enseignant du second degré
Coordination Méthodologie Générale		
Moins de 200 étudiants	6	+ nb héTD/nb d'enseignants se partageant la responsabilité * 2 (si et autant de fois que des enseignants du second degré sont concernés)
De 200 à moins de 300 étudiants	8	
De 300 à moins de 400 étudiants	12	
De 400 à moins de 600 étudiants	16	
De 600 à moins de 1200 étudiants	20	
A partir de 1200 étudiants	24	
Formation continue et alternance		
Tuteur pédagogique (cadrage SFCA)	10h par étudiant suivi (dans la limite de 5 étudiants donc 50h)	10h par étudiant suivi (dans la limite de 5 étudiants donc 50h)
Coordinations diverses		
UFR APS	144	288
Autres UFR	192	384
Coordination SIUAPS Saint Briec	25	25
Président de la section disciplinaire	6	
Président.e.s de COS	6	
Etudiants apprentis professeurs	60h (2h /étudiant accueilli, 20h max/an x 3 promotions, L2 au M1)	

III) DISPOSITIFS EMPORTANT RECONNAISSANCE DANS LE SERVICE D'ENSEIGNEMENT

1) Le dispositif d'incitation à la mise en oeuvre d'enseignements en langues étrangère "EMILE" (décision du bureau du 21/03/2017): majoration des cours les trois premières années (52,5h en 2020-2021)

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021, notamment l'article 9 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération n° 21– 2023

6- Ressources humaines

6-4 – Repyramidage

Scénario 1: proposition du conseil d'administration

Section 6: 1 promotion

Section 27: 1 promotion

Section 74: 1 promotion

Section 16: 1 promotion

Section 19: 1 promotion

Section 2: 1 promotion

Scénario 2 : proposition alternative autorisée par le conseil d'administration si le ministère refuse d'ouvrir une promotion en section 2:

Section 6: 1 promotion

Section 27: 1 promotion

Section 74: 2 promotions

Section 16: 1 promotion

Section 19: 1 promotion

Membres en exercice : 35

Votants : 22

Présents : 17

Représentés : 5

Ne prennent pas part au vote : 2

Abstention : 2

Contre : 6

Pour : 12

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUEGO

Document en annexe : note sur le repyramidage

Les propositions de choix de promotions pour l'année 2023, conformément aux scénarios décrits ci-dessus sont approuvées.

Note repyramidage pour vote en CA du 03 mars 2023

Les graphiques joints à cette note présentent, sur la première page :

- Un tableau récapitulatif des sections CNU pour lesquelles des supports au repyramidage en 2022 ont été ouverts (6 au titre de 2021, 6 au titre de 2022) ; la totalité de ces supports a été pourvue et les collègues ont été nommés PU (confirmation des choix de l'établissement par décret en février 2023).

- Un tableau (cases surlignées en jaune) présentant les sections identifiées comme prioritaires en 2023 et 2024, avec les choix à opérer par le CA sur ces sections en 2023 (le vote des repyramidages en 2024 sera à effectuer en 2024). Au regard de ces sections prioritaires et des viviers de candidats possibles, il est proposé d'ouvrir :

- 1 support en section 6
- 1 support en section 27
- 2 supports en section 74

Il reste 2 supports à ouvrir dans des sections non identifiées comme « prioritaires » par le MESRI mais qui le seraient pour Rennes 2. Au regard du nombre d'HDR et des taux d'encadrement dans les composantes, il est proposé d'ouvrir deux postes, à déterminer, dans les sections suivantes :

- 1 support en section 16 (où il y a 11 MCF HDR et 8 éligibles en 2023)
- et/ou 1 support en section 19 (où il y a 4 MCF HDR et 3 éligibles en 2023)
- et/ou 1 support en section 2 (où il y a 3 MCF HDR et 3 éligibles en 2023).

Les propositions au regard des choix et des arguments d'ouvertures selon les sections (taux d'encadrement, sections contingentées, etc.) seront débattues en CA.

Les graphiques présentés sur la suite de la page 1 et dans les pages suivantes illustrent les différents indicateurs utilisés par la DRH comme aides à la décision (nombre d'HDR et répartition F/H, par section CNU, par UR, par UFR).

SECTIONS "PRIORITAIRES"
MESRI - 2021 et 2022 (RAPPEL)

Numéros de sections	4	5	7	11	12	14	16	18	19	21	22	23	70	71	74	TOTAL
Repyramidages effectifs		1				1	2	1	1	2		1	1		2	12

DECISION A PRENDRE EN CA

SECTIONS "PRIORITAIRES"

MESRI - 2023 et 2024 (6 supports en 23 + 6 supports en 24)

Numéros de sections	5	6	10	11	12	15	27	71	74	Total
Nombre d'éligibles	2	3	1	1	0	1	2	1	5	16
PROPOSITION OUVERTURE 2023		1					1		2	4

PROPOSITION COMPLEMENTAIRES 2023

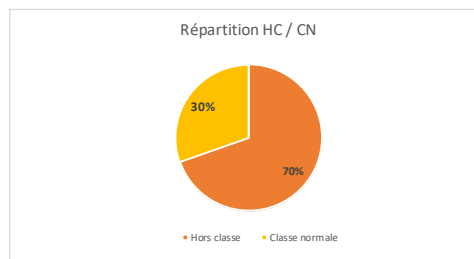
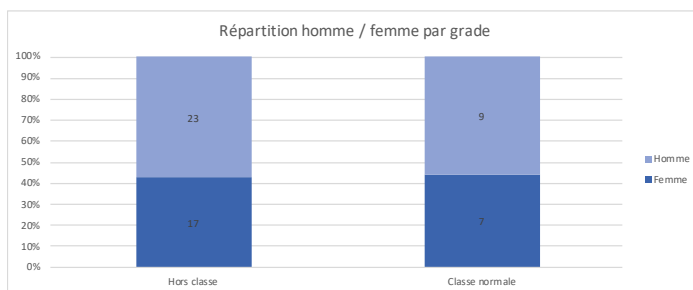
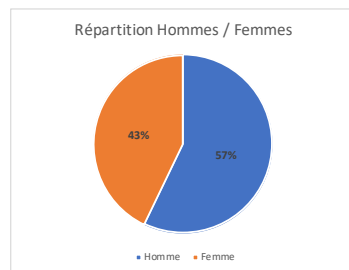
1 support en 16ème ? (8 éligibles)
1 support en 19ème ? (3 éligibles)
1 support en 2ème ? (3 éligibles)

ELIGIBLES REPYRAMIDAGE 2023

Homme	32
Femme	24
	56

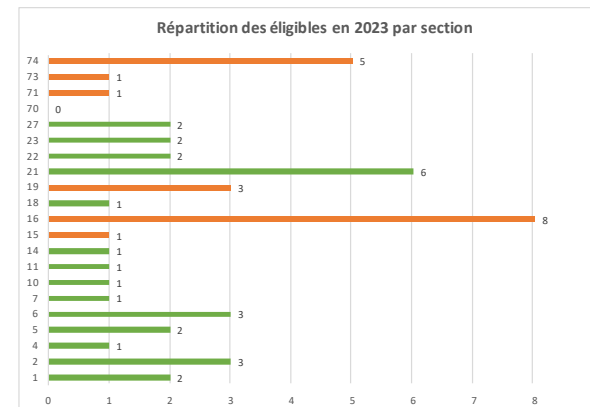
Hors classe	39
Classe normale	17
	56

	Femme	Homme
Hors classe	17	23
Classe normale	7	9
	24	32



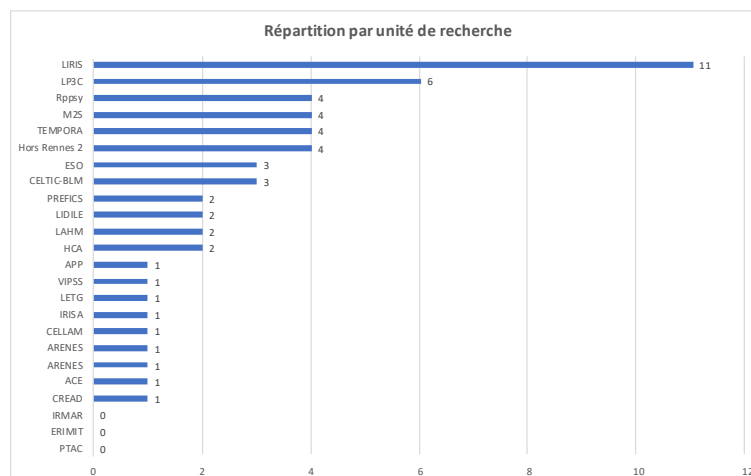
ELIGIBLES PAR SECTION CNU

Toutes sections	Effectifs	Eligibles
1	2	2
2	3	3
4	1	1
5	2	2
6	3	3
7	1	1
10	1	1
11	1	1
14	1	1
15	2	1
16	11	8
18	1	1
19	4	3
21	6	6
22	2	2
23	2	2
27	2	2
70	1	0
71	2	1
73	2	1
74	6	5
	56	47



ELIGIBLES PAR UR

Unité de recherche	Effectifs
PTAC	0
ERIMIT	0
IRMAR	0
CREAD	1
ACE	1
ARENES	1
ARENES	1
CELLAM	1
IRISA	1
LETG	1
VIPSS	1
APP	1
HCA	2
LAHM	2
LIDILE	2
PREFICS	2
CELTIC-BLM	3
ESO	3
Hors Rennes 2	4
TEMPORA	4
M2S	4
Rppsy	4
LP3C	6
LIRIS	11
	56



ELIGIBLES PAR UFR

Départements	Nombre d'éligibles au sein de l'établissement
UFR ALC	8
Arts du spectacle	0
Arts plastiques	0
Communication	3
Histoire de l'art - archéologie	3
Lettres	1
Musique	1
UFR LANGUES	6
LANGUES (hors rattachement)	1
Allemand	0
Anglais	1
Breton	2
Centre de langues	0
Espagnol	1
Etudes arabes	0
Etudes chinoises	1
Italien	0
LEA	0
Portugais	0
Russe	0
UFR SC HUMAINES	16
Psychologie	11
SC HUM sc education	1
SC HUM sociologie	3
SC HUMAINES (hors rattachement)	1
UFR SC SOCIALES	19
SC SOCIALES (hors rattachement)	1
SC SOC AES	9
SC SOC géographie	2
SC SOC histoire	5
SC SOC MIASHS	2
UFR STAPS	7
staps	7

56

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021, notamment l'article 9 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération n° 22– 2023

6- Ressources humaines

6-5– Actualisation du plan d'égalité professionnelle

Membres en exercice : 35
Votants : 22
Présents : 17
Représentés : 5
Ne prennent pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUEGO

Documents en annexe :

- annexe 1 : plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- annexe 2 : tableau

L'actualisation du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est adoptée à l'unanimité.



Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Université Rennes 2 - février 2023

Pour chacun des chapitres ci-dessous, un bref résumé de l'analyse de la situation actuelle de l'établissement est présenté. Le « plan d'actions », présenté dans le tableau récapitulatif joint propose un certain nombre de mesure, pour (1) la résorption des écarts (effectifs, rémunération, etc.), (2) l'égal accès des femmes et des hommes aux postes et emplois, (3) une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle et (4) la lutte contre les violences sexuelles et sexiste et contre les discriminations.

1) Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Dans le cadre du bilan social annuel, l'établissement présente chaque année, de manière factuelle, les écarts de rémunération constatés entre femmes et hommes. Ce suivi est présenté au sein du titre "Emploi et parité". Le plan d'action ci-joint doit permettre de réduire les différents écarts constatés, notamment en termes de rémunération.

Effectifs

Au 31.12.2020, l'université Rennes 2 comptait 890 femmes pour 1483 personnels, soit 60 % de l'effectif global, et cette proportion est en augmentation constante depuis 2017 (cf. tableau 1).

Parmi les enseignant.e.s titulaires, on compte en 2020 autant d'hommes (294) que de femmes (298). Il ne s'agit là que d'une quasi parité puisque parmi les enseignant.e.s-chercheur.e.s, on dénombre 20 maîtres de conférence de plus que leurs homologues masculins, contre 20 hommes de plus que de femmes parmi les professeurs d'université. En d'autres termes, alors que pour les enseignant.e.s MCF, PRAG et PRCE, la parité est atteinte, la catégorie des PU laisse apparaître un déséquilibre en faveur des hommes (59% contre 41%). A l'inverse des titulaires, les femmes sont deux fois plus nombreuses dans la population des enseignant.e.s contractuel.le.s.

Parmi les personnels administratifs et techniques il y a deux fois plus de femmes que d'hommes. Titulaires, elles sont majoritaires dans toutes les filières et catégories d'emploi (sauf dans les corps des ingénieurs de recherche et assistants ingénieurs), mais quand elles représentent 60,7% des personnels de catégorie A, elles forment 76,8% des contingents de catégorie C.

Temps partiel

11 % des effectifs travaillent à temps partiel (3.7 % des enseignant.e.s et 7.34 % des BIATSS). Selon l'évolution présentée au tableau 2, la proportion des femmes, largement majoritaire dans cette population, tend toutefois à se rééquilibrer légèrement au cours des dernières années, et cette évolution, qui reste à confirmer, est particulièrement visible pour les enseignants, en 2019.

Rémunération

L'écart de rémunération brute entre les hommes et les femmes est en moyenne de 6718 € par an, en 2020. L'inégalité s'observe pour la plupart des catégories d'emploi, comme le montre le tableau 3, même si cet écart tend à baisser depuis les dernières années. Si ces écarts semblent se résorber pour les enseignant.e.s, il n'en va pas de même pour les BIATSS et les raisons doivent non seulement être analysées plus finement, mais autant que faire se peut, des correctifs doivent être apportés (politique de recrutement, promotion active des femmes, etc.).

2) Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

Actuellement, la part des femmes et des hommes dans le grade d'avancement est inférieure à cette même part dans le vivier des agents promouvables. Le plan d'action précise les actions mises en œuvre pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à ces nominations, en détaillant notamment les actions en matière de promotion et d'avancement de grade en termes de mixité des métiers, d'une part, et d'accompagnement des parcours et d'égal accès aux responsabilités professionnelles, d'autre part.

Il s'agira en particulier, pour les BIATSS, d'encourager les pratiques de parité pour les candidat.e.s à une évolution de corps ou de grade et de veiller à l'équilibre de la représentation des genres dans les différents corps concernés. Pour les enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s, différents leviers peuvent être étudiés, dont l'attribution des CRCT et CPP. De manière plus générale, l'information à destination des personnels sur les possibilités d'avancement ou de mobilité peut être renforcée et une politique incitative peut être conduite vis à vis des femmes en particulier.

3) Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Différents dispositifs existent d'ores et déjà à Rennes 2 et mériteraient probablement d'être promus ou plus largement diffusés pour information à la communauté :

- Charte du télétravail (hors contexte sanitaire actuel et « travail à distance »)
- Dispositifs de soutien financier pour parents d'enfants en situation de handicap
- Congés pour « proche aidant »
- Dispositif de « don de congés » pour les personnels BIATSS
- Aménagement spécifique du temps de travail sur recommandation médicale
- Demande de temps partiels sur autorisation
- Jours d'absence autorisée pour « garde d'enfant » pour les personnels BIATSS
- CPP « hors contingent » pour les enseignant.e.s et possibilité d'aménagement de service
- Règle du « droit à la déconnexion » rappelée régulièrement
- Gestion du temps en coordination avec le « bureau des temps » de la Ville de Rennes)
- ...

Dans le cadre du Copil RH, un groupe de travail est prévu pour aborder la question du temps de travail, du télétravail et des cycles de travail. La crise sanitaire de 2020 et les différentes enquêtes réalisées, à Rennes 2 comme dans d'autres organisations (publiques et privées) ont fait apparaître la nécessité d'une réflexion approfondie sur les questions d'articulation en vie personnelle et vie professionnelle, d'une part, mais aussi les questions d'équité ou de déséquilibres engendrées.

Concernant les temps institutionnels collectifs, l'établissement sera attentif aux horaires déterminés pour ces rencontres afin de respecter les nécessités de conciliation avec les temps de vie personnelle et familiale.

4) Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Depuis 2015, dans le cadre de sa mission Égalité, l'établissement s'est employé à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes sur ses campus. En réponse à des attentes très fortes d'une partie de la communauté, priorité a été donnée en un premier temps à la prévention et au traitement

des violences sexistes et sexuelles. Les actions menées l'ont été dans le cadre d'un groupe de travail inter-établissements sur le site de Rennes. Ainsi ont pu être mises en place trois campagnes d'affichage (2016, 2017 et 2018) ; a pu être signée une lettre d'engagement (14 signataires en Bretagne) de l'établissement à œuvrer contre les violences sexuelles et sexistes ; ont pu être édités un flyer de prévention des violences sexistes et sexuelles (glossaire, adresses premiers contacts) et un guide de prévention du harcèlement de rue à Rennes (2019).

Un groupe de travail régional sur les questions d'égalité est en cours de structuration sous l'impulsion de l'université Rennes 2 et de la mission égalité de la région Bretagne.

Des actions de formations sont régulièrement proposées à l'intention des personnels et des étudiant.e.s. **Une convention a été signée avec le CNRS afin de mettre à disposition des personnels une formation en Elearning (5 sessions de 45 minutes) sur les inégalités femmes/hommes dans la recherche.**

L'université s'est inscrite dans la grande enquête nationale Aca discri. L'Enquête a été menée auprès des personnels du 17 mai 2021 au 16 juillet 2021 et auprès des étudiant.e.s du 1er décembre 2021 au 15 mars 2022. 18,4% des personnels (492 questionnaires) et 8,3% des étudiant.e.s (1700 questionnaires) ont participé. Les résultats qualitatifs et les statistiques seront restitués à la communauté début 2023.

Une cellule de veille mutualisée a été mise en place avec UR1 et ENS de Rennes avec une adresse mail dédiée qui permet la prise en charge immédiate de la victime. Pour la renforcer, une convention avec SOS Victimes permettant d'appuyer le travail de la cellule juridique et du SSE a été signée **et renouvelée en 2022**. Par ailleurs, Rennes 2 a été l'une des toutes premières universités à proposer l'inscription sous prénom d'usage (2016) en l'accompagnant d'un protocole anticipant les difficultés avec les partenaires immédiats (CROUS, éventuels employeurs,...). **À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et transphobie le 17 mai 2022, les établissements membres du projet UNIR (Universités de Rennes 1, Rennes 2, l'ENS Rennes, l'ENSCR, l'EHESP, l'INSA Rennes, Sciences Po Rennes), l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne et l'IMT atlantique ont renouvelé leur engagement à faciliter l'utilisation du prénom d'usage, démarche commune contre les discriminations transphobes et les universités Rennes 1 et Rennes 2 l'ont étendu aux personnels.**Au sein de l'établissement, un groupe de travail réunissant personnels enseignants et BIATSS et étudiant.e.s a été mis en place (parmi les actions réalisées : des toilettes neutres aux différents étages des bâtiments, des distributeurs de protections périodiques dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle, etc. ;

Un dispositif de signalement en ligne a été élaboré dans le cadre de ce groupe de travail et mis en œuvre en octobre 2022.

Les personnels du SVE, la chargée de projet Mission égalité et la vice présidente étudiante ont suivi une formation sur l'accueil et l'écoute des victimes.

A la rentrée de septembre 2022 un réseau de référent.e.s égalité dans les laboratoires de recherche a été constitué.

Depuis 2015 le séminaire récurrent Les Mardis de l'égalité programme des rencontres-débats et visionnage de films en lien avec les questions de discriminations et de violences sexuelles et sexistes. Par ailleurs, l'établissement participe aux actions de sensibilisation mises en place autour des journées du 8 mars, 17 mai et 25 novembre.

Pour l'ensemble des dispositifs contre les violences faites aux femmes, l'établissement s'est vu décerner le label Orange Day Champion (ONU France) en 2016, 2017 et 2018.

En septembre 2022 a été lancée une ludothèque de l'égalité afin de sensibiliser par les jeux à la lutte contre le sexisme et toutes les formes de discriminations.

Conscient des limites de son dispositif « Mission Égalité » reposant sur une seule personne (Vice-présidente en charge de l'égalité), l'Établissement a réfléchi à une évolution de cette mission. Sur la base des résultats de l'étude commandée par l'Établissement dans le cadre de l'appel à projets Rapport sur Commande d'une Administration, de l'IRA de Nantes, **l'université a dédié 0.40 % ETP à une personne en charge du soutien à la mise en œuvre opérationnelle de la mission égalité. Celle-ci diffuse auprès d'une mailing list de manière régulière les actualités égalité de l'établissement, une rubrique égalité a été créée dans les newsletters des personnels et des étudiant.e.s et un fichier des expert.e.s égalité de l'université a été constitué afin de favoriser la visibilité des chercheur.euse.s travaillant sur le genre:**

- 2021-2024 : Mise en place d'une organisation du travail favorisant l'articulation vie professionnelle et vie privée. Action sur la répartition et la valorisation des fonctions administratives et pédagogiques. Action sur la procédure d'attribution des congés pour recherches ou conversions thématiques. Amélioration de la gestion de carrière des enseignant.e.s chercheur.e.s.

Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

ANNEXES

Tableau 1 : Effectifs au 31 décembre et répartition F/H

	2017		2018		2019		2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Effectif global	831	571	863	574	877	580	890	593
Enseignants	383	369	399	375	406	375	411	382
<i>Titulaires</i>	271	294	281	290	292	293	301	297
<i>Contractuels</i>	112	75	118	85	114	82	110	85
BIATSS	448	202	464	199	471	205	479	211
<i>Titulaires</i>	313	134	313	138	312	138	321	137
<i>Contractuels</i>	135	68	151	61	159	67	158	74
Enseignants	383	369	399	375	406	375	411	382
Professeur des universités	46	77	49	72	52	74	54	76
Maître de conférences	164	158	170	161	177	161	183	161
PRAG	34	31	33	31	35	31	36	31
PRCE	27	28	29	26	28	27	28	29
Total	271	294	281	290	292	293	301	297
Professeur contractuel	15	6	18	10	23	9	20	13
PAST	16	19	18	20	17	17	17	17
ATER	23	13	25	16	15	13	16	15
Contractuel doctorant	38	31	40	31	43	35	43	32
Lecteur / Maître de langue	20	6	17	8	16	8	14	8
Total	112	75	118	85	114	82	110	85
BIATSS	448	202	464	199	471	205	479	211
Cadre Administratif	1	2	1	2	1	1	1	1
Attaché d'administration ENES	8	2	8	2	8	2	10	2
Secrétaire AENES	26	4	23	4	22	3	19	2
Adjoint administratif	58	3	54	3	56	3	56	3
Total	93	11	86	11	87	9	86	8
Ingénieur de Recherche	4	6	4	6	3	6	3	7
Ingénieur d'études	49	29	52	31	53	34	55	32
Assistant Ingénieur de recherche et de formation	13	16	13	17	12	18	14	19
Technicien de recherche et de formation	34	30	37	32	39	32	41	33
Adjoint technique	77	36	78	35	76	34	77	32
Total	177	117	184	121	183	124	190	123
Conservateur des bibliothèques	10	0	10	0	9	0	9	0
Bibliothécaire	8	1	8	1	8	0	10	1
Bibliothécaire Adjoint spécialisé	7	3	9	3	8	3	10	3
Magasinier	18	2	16	2	17	2	16	2
Total	43	6	43	6	42	5	45	6
Contrat à Durée Déterminée cat. A	54	37	58	31	67	32	63	35
Contrat à Durée Déterminée cat. B	18	7	17	9	16	8	14	9
Contrat à Durée Déterminée cat. C	34	11	43	12	41	12	37	10
Apprenti	1	1	2	0	1	1	1	1
Total	107	56	120	52	125	53	115	55
Contrat à Durée Indéterminée cat. A	13	7	16	5	16	8	21	13
Contrat à Durée Indéterminée cat. B	7	3	9	2	11	4	15	4
Contrat à Durée Indéterminée cat. C	8	2	6	2	7	2	7	2
Total	28	12	31	9	34	14	43	19
Agents contractuels	135	68	151	61	159	67	158	74

Tableau 2 : Nombre d'agents à temps partiel - répartition F/H

	2017		2018		2019		2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Effectif global	116	21	108	29	134	46	124	40
Enseignants	15	3	12	7	35	26	31	24
<i>Titulaires</i>	12	2	9	3	8	3	7	3
<i>Contractuels</i>	3	1	3	4	27	23	24	21
BIATSS	101	18	96	22	99	20	93	16
<i>Titulaires</i>	75	10	70	13	66	10	63	7
<i>Contractuels</i>	26	8	26	9	33	10	30	9
Enseignants	15	3	12	7	35	26	31	24
Professeur des universités	-	-	-	-	-	-	-	-
Maître de conférences	7	1	5	2	4	2	4	2
PRAG	2	-	2	-	1	-	1	-
PRCE	3	1	2	1	3	1	2	1
Total	12	2	9	3	8	3	7	3
Professeur contractuel	2	1	3	4	-	-	8	4
PAST	-	-	-	-	17	17	16	17
ATER	-	-	-	-	-	-	-	-
Contractuel doctorant	-	-	-	-	10	6	-	-
Lecteur / Maître de langue	1	-	-	-	-	-	-	-
Total	3	1	3	4	27	23	24	21
BIATSS	101	18	96	22	99	20	93	16
Cadre Administratif	-	-	-	-	-	-	-	-
Attaché d'administration ENES	1	-	1	-	1	-	2	-
Secrétaire AENES	4	-	4	-	2	-	1	-
Adjoint administratif	21	-	19	-	16	-	16	-
Total	26	-	24	-	19	-	19	-
Ingénieur de Recherche	-	1	-	1	-	1	-	-
Ingénieur d'études	13	1	12	2	12	1	9	1
Assistant Ingénieur de recherche et de formation	3	1	2	2	1	2	2	-
Technicien de recherche et de formation	4	3	4	4	7	3	8	3
Adjoint technique	16	3	17	2	15	2	14	2
Total	36	9	35	11	35	9	33	6
Conservateur des bibliothèques	1	-	1	-	1	-	1	-
Bibliothécaire	2	1	2	1	2	-	2	-
Bibliothécaire Adjoint spécialisé	1	-	1	-	1	-	2	-
Magasinier	9	-	7	1	8	1	6	1
Total	13	1	11	2	12	1	11	1
Contrat à Durée Déterminée cat. A	12	3	10	4	17	4	11	4
Contrat à Durée Déterminée cat. B	2	2	2	2	2	2	1	2
Contrat à Durée Déterminée cat. C	4	1	6	2	6	1	7	1
Apprenti	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	18	6	18	8	25	7	19	7
Contrat à Durée Indéterminée cat. A	4	-	4	-	4	2	6	1
Contrat à Durée Indéterminée cat. B	-	1	1	-	1	-	3	-
Contrat à Durée Indéterminée cat. C	4	1	3	1	3	1	2	1
Total	8	2	8	1	8	3	11	2
Agents contractuels	26	8	26	9	33	10	30	9

Tableau 3 - Rémunération brute moyenne H/F

	2017		2018		2019		2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Rémunération brute moyenne	34 806	42 599	35 435	43 090	35 768	42 962	35 161	41 879
Enseignants	42 465	48 664	43 597	49 418	44 291	48 992	43 277	47 956
<i>Titulaires</i>	48 116	52 884	49 609	54 063	50 275	54 220	49 787	54 155
<i>Contractuels</i>	27 161	29 221	27 548	28 796	27 628	28 373	23 363	23 191
BIATSS	28 060	31 050	28 366	31 375	28 400	31 781	28 112	31 033
<i>Titulaires</i>	29 786	33 120	30 301	33 635	30 551	33 940	31 010	34 532
<i>Contractuels</i>	23 878	26 342	24 003	26 314	23 984	26 775	22 356	24 260
Enseignants	42 465	48 664	43 597	49 418	44 291	48 992	43 277	47 956
Professeur des universités	62 013	66 413	63 277	68 112	64 559	69 521	62 859	67 867
Maître de conférences	46 704	47 678	47 854	48 720	48 021	48 691	47 993	49 496
PRAG	44 700	51 726	46 096	52 844	47 609	53 230	46 102	53 407
PRCE	38 129	45 847	40 670	47 738	41 370	47 090	40 699	45 233
Total	48 116	52 884	49 609	54 063	50 275	54 220	49 787	54 155
Professeur contractuel	25 553	28 317	27 617	29 362	29 080	29 551	24 378	24 916
PAST	44 217	45 307	43 377	45 992	43 900	47 113	36 683	40 913
ATER	29 413	29 336	29 247	29 511	28 094	28 576	19 896	18 261
Contractuel doctorant	23 909	25 067	24 035	24 086	23 989	23 777	21 744	21 705
Lecteur / Maître de langue	25 735	23 352	25 502	22 368	24 916	24 002	22 626	17 395
Total	27 161	29 221	27 548	28 796	27 628	28 373	23 363	23 191
BIATSS	28 060	31 050	28 366	31 375	28 400	31 781	28 112	31 033
Cadre Administratif	84 606	70 005	75 220	71 211	75 279	87 464	79 563	90 817
Attaché d'administration ENES	40 467	40 305	41 774	41 490	42 470	41 786	39 723	44 840
Secrétaire AENES	31 126	28 236	30 216	28 692	31 263	29 596	31 129	31 332
Adjoint administratif	24 443	24 889	24 798	26 079	24 780	28 360	24 771	27 575
Total	28 211	37 759	28 466	38 037	28 854	39 394	28 595	40 736
Ingénieur de Recherche	52 462	54 113	53 540	54 397	56 977	54 140	64 479	54 015
Ingénieur d'études	39 250	40 657	39 842	41 728	39 624	41 639	40 908	43 539
Assistant Ingénieur de recherche et de formation	31 987	36 318	31 667	36 658	32 340	37 109	31 077	35 845
Technicien de recherche et de formation	27 867	30 103	27 826	30 704	28 104	30 701	29 310	30 607
Adjoint technique	22 836	23 296	23 179	24 047	23 329	24 052	23 937	24 023
Total	29 602	32 708	29 876	33 387	30 191	33 725	31 254	34 407
Conservateur des bibliothèques	51 469	62 120	54 736	-	56 588	-	59 872	-
Bibliothécaire	37 466	38 292	39 845	38 498	39 038	39 594	36 054	37 209
Bibliothécaire Adjoint spécialisé	29 512	31 566	30 189	32 335	29 899	32 656	28 331	29 262
Magasinier	24 589	22 890	24 870	23 172	24 437	22 501	24 543	23 462
Total	34 088	32 962	36 106	30 241	35 769	29 778	34 849	28 640
Contrat à Durée Déterminée cat. A	27 599	28 854	27 341	28 710	26 595	29 806	24 643	23 995
Contrat à Durée Déterminée cat. B	20 395	20 460	20 802	20 543	21 331	20 634	19 735	18 654
Contrat à Durée Déterminée cat. C	20 416	20 404	21 004	20 802	20 687	21 107	16 092	19 522
Apprenti	8 349	-	10 367	14 863	9 927	15 525	8 327	13 742
Total	23 610	25 549	23 629	25 579	23 531	26 220	20 810	22 136
Contrat à Durée Indéterminée cat. A	28 726	36 772	28 980	32 233	29 602	33 898	31 205	33 557
Contrat à Durée Indéterminée cat. B	22 473	24 625	22 347	25 324	22 738	24 795	23 855	23 760
Contrat à Durée Indéterminée cat. C	20 298	20 556	20 356	21 981	20 724	20 966	20 330	20 366
Total	24 744	29 826	25 303	29 559	25 605	29 378	26 724	30 317
Agents contractuels	23 878	26 342	24 003	26 314	23 984	26 775	22 356	24 260

AXE	n°	Action	N°	Sous- action	Qui se charge du recensement/ lancement action?	Description des mesures engagées	Objectifs à atteindre	Moyens et outils mis à disposition	Pilote/ Responsable de l'action	Services ou partenaires concernés	Indicateurs de suivi et évaluation	Échéance/ Calendrier de réalisation	Niveau de réalisation
EVALUATION, PREVENTION ET TRAITEMENT DES ECARTS DE REMUNERATION	1	Identification et analyse des écarts de rémunérations pour l'ensemble des agents concernés, par sexe	1-1	Ecarts liés à la quotité de temps de travail	DRH	Suivi annuel de l'évolution des temps partiels (quotité et populations concernées)	Améliorer la connaissance des origines des écarts de rémunération dans une vision pluriannuelle en enrichissant chaque année les données du bilan social	Bilan social / système d'aide à la décision	DRH	services et composantes	Actualisation et enrichissement du bilan social	chaque année	En cours
			1-2	Ecarts liés à la différence de représentation des sexes dans les corps et cadres d'emplois	DRH	Suivi annuel dans le cadre de l'élaboration du bilan social d'établissement							
			1-3	Ecarts liés à la différence de structure démographique au sein de chaque corps ou cadre d'emploi (par grade, échelon)		Suivi annuel dans le cadre de l'élaboration du bilan social d'établissement							
			1-5	Ecarts de ratios d'avancement de grade pour les corps ou cadres d'emploi (taux de promotion sexués)		Suivi annuel dans le cadre de l'élaboration du bilan social d'établissement							
			1-6	Ecarts de rémunération entre les personnels contractuels		Charte des contractuels / Ajustement en cours des grilles de rémunérations des agents contractuels							
			2-1	Critérisation des postes	DRH / Copil Rh / CT / groupe de travail	Mise en place d'un groupe de travail pour permettre l'évolution du régime indemnitaire des personnels BIATSS	amélioration des conditions rémunération et de la reconnaissance des missions						
	2	Mesures de traitement des écarts de rémunération relevant de la compétence de l'employeur, accompagnées d'objectifs chiffrés de résorption	2-3	Politique de promotion	DRH / Copil RH / CT / commission ad hoc	élaboration de critères communs intégrant la dimension égalité dans les propositions de classement des dossiers de promotion et d'avancement	repecter les équilibres de genre dans les listes proposées par corps		CAC restreint / com	groupe de travail ad hoc représentant les services groupe de travail au sein du CAC restreint	2021-2022	en cours	
			2-4	Règles de gestion des retours de congés familiaux	DRH / composantes et services	préparer le retour des agents par un entretien avec le N+1 / assurer les continuité de service durant l'absence de l'agent (adaptation de l'organisation du service, suppléance, remplacement par un CND...)	créer les conditions d'une reprise d'activité sans surcharge de travail dans un contexte professionnel bienveillant	circulaire annuelle de gestion des personnels	DRH	chaque année	en cours		
			2-5	Mixité des métiers	DRH / composantes et services	sensibilisation des recruteurs aux besoins de mixité des métiers	diversifier les profils des agents recrutés	cartographie des emplois séminaire et plaquette d'information	DRH	2022	A enrichir		
			3-2	Communication sur les métiers sans stéréotype de genre	service communication / DRH	Développer des temps collectifs d'information sur les métiers,	développer la mixité des genres dans la composition des équipes, quelque soient les missions accomplies	service communication	services et composantes	2021-2022	A faire		
GARANTIE DE L EGAL ACCES DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, CADRES D'EMPLOIS, GRADES ET EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE	3	Mixité des métiers	3-3	Sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes de genre et à la discrimination (formations ou actions de communication) auprès des encadrants, auprès des agents publics, auprès des élèves d'écoles de service public	Mission égalité / DRH	mise en place d'action de formation adaptée		plan de formation	DRH	2021-2022	A faire		
			4-1	Procédures de recrutement: formation des jurys de concours et recruteurs	DRH	mise en place d'action de formation adaptée réunion d'information annuelles des president.e de comités de sélection	renforcer les connaissances des agents amenés à recruter quant aux enjeux de l'adéquation profil de poste et candidature	guides de fonctionnement	DRH	chaque année	En cours		
	4	Accompagnement des parcours et égal accès aux responsabilités professionnelles	4-2	Procédure de recrutement exempte de discrimination	DRH	mise en place d'action de formation adaptée réunion d'information annuelles des president.e de comités de sélection	securiser l'ensemble des procédures de recrutement en veillant au respect systématique du principe de non discrimination	Suivi de l'ensemble du processus (collecte de l'ensemble des candidatures, vérification des proces verbaux des commissions de recrutement...)	DRH	services et composantes	chaque année	En cours	
			4-4	Procédure de promotion en particulier avancement au choix: actions mises en oeuvre pour garantir égal accès aux avancements et promotions de grade, dès lors que la part des femmes ou des hommes dans le grade d'avancement est inférieure à cette même part dans le vivier des agents promouvables	DRH / Copil RH / CT / commission ad hoc	élaboration de critères communs intégrant la dimension égalité dans les propositions de classement des dossiers de promotion et d'avancement	repecter les équilibres de genre dans les listes proposées par corps développer et adapter l'offre de formation continue des personnels aux besoins exprimés	grille d'évaluation	CAC restreint commission ad hoc	chaque année	en cours		
			4-6	Accès à la formation	commission formation / DRH / CT	plan de formation annuel	dans l'accomplissement de leur mission en intégrant les nécessités de service	entretien annuel d'évaluation système d'information RH - logiciel	DRH	chaque année	en cours		
			6-1	Flexibilité et individualisation des horaires de travail	DRH et services	suivi du temps de travail des personnels BIATSS par une badgeuse numérique		services et composantes	à construire	chaque année	en cours		
6	Adaptation de l'organisation du travail et du temps de travail	6-2	Télétravail et travail en site distant	DRH et services	charte du télétravail dont l'actualisation est programmée au cours de l'année 2021 formation des télétravailleurs et des encadrants enquête sur le télétravail : auprès des télétravailleur et auprès des encadrants ainsi que des non télétravailleurs Action et communication spécifique sur le "droit à la déconnexion numérique"	adapter le cadre d'accomplissement des activités en télétravail	équipement matériel formation dédiée	DRH	services et composantes	chaque année	en cours		
		6-3	Charte des temps	DRH	réflexion sur le temps de travail et les cycles de travail à engager au cours de l'année 2021	réguler la charge de travail sur l'ensemble de l'année d'un point de vue individuel et collectif	charte du télétravail	DRH	services et composantes	2021	à faire		
ARTICULATION ENTRE VIE													

PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE	7	Soutien à la parentalité		7-1	Facilitation de la prise de congés familiaux et de la reprise à l'issue	services et composantes	préparer le retour des agents par un entretien avec le N+1 / assurer les continuités de service durant l'absence de l'agent (adaptation de l'organisation du service, suppléance, remplacement par un CDD,...)	créer les conditions d'une reprise d'activité sans surcharge de travail dans un contexte professionnel bienveillant	circulaire annuelle de gestion des personnels	services et composantes	chaque année	en cours		
		7-2	Sécurisation de la situation des femmes enceintes	services et composantes	Application des l'ensemble des dispositifs en faveur des femmes enceintes tant en aménagement du temps de travail qu'en terme de préservation des droits à congés	poursuivre l'application des droits ouverts aux femmes enceintes	reglementation / circulaire de gestion	DRH	services et composantes	chaque année	en cours			
		7-3	Modes de garde et organisation personnelle	creche "au clair de la lune"	crèche parentale hebergée sur le campus de Villejean	poursuite de l'activité		creche						
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES, HARCELEMENTS ET DISCRIMINATIONS	8	Modalités de mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et des discriminations				mission égalité / SSE / SMUT	cellule de veille mutualisée inter établissement avec une adresse courriel dédié pour effectuer un signalement avec une prise en charge immédiate groupe de travail interne à l'établissement	poursuite de l'engagement dans le groupe inter établissement et mise en place d'un goupe régional		Mission égalité	communication région et rectorat	2023-2026	en cours	
	9	Formations à la prévention des violences sexuelles et sexistes et les harcèlements, en particulier des publics prioritaires (encadrants, services RH, représentants du personnel, assistants sociaux, élèves des écoles de service public)				mission égalité	Mise en place d'action de formations dédiées Séminaire réccurent depuis 2015 "les mardi de l'égalité"	constitution, formation et animation d'un réseau de référent.e.s égalité dans les laboratoires de recherche		Mission égalité	services et composantes	plan de formation et	chaque année	en cours
	10	Modalités d'accompagnement et de soutien des victimes par le biais des acteurs de prévention				mission égalité / SMUT / DRH	prise en charge pluri disciplinaires des agents	plateforme de signalement en ligne		Mission égalité	UT / DRH / cellule juridique		chaque année	en cours
GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE D'ÉGALITE PROFESSIONNELLE	11	Rôle et missions des différents acteurs de la politique d'égalité professionnelle				Mission égalité	Dédier des ressources financières et humaines pour la création d'un poste dédié à temps plein à une mission soutien mise en place d'un comité de pilotage "Egalité" obtention d'un poste de coordination à l'échelle du groupe de l'inter établissements Restitution des résultats de l'enquête Acadiscri et élaboration d'ajustements des actions menées en fonction de ceux ci		Mission égalité	Conseils centraux services et composantes EPE		2023 2026	en cours	
	12	Modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan d'action	12-1	Organisation du suivi et de l'évaluation										
			12-2	Modalités d'organisation du dialogue social sur mise en oeuvre, suivi et évaluation										
	13	Modalités d'information des agents sur le plan d'actions	13-1	Communication interne et modalités										
13-2			Communication externe											
14	diagnostic, suivi régulier et évaluation du plan	14	Diagnostic de la situation comparée											

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021, notamment l'article 9 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération n° 23-2023

7- Formation

7-1 : Attendus et critères Master MEEF

Membres en exercice : 35
Votants : 21
Présents : 15
Représentés : 6
Ne prennent pas part au vote : 0
Abstentions : 6
Contre : 0
Pour : 15

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUEGO

Document en annexe : capacités et modalités de recrutement masters 2023-2024

Les attendus et critères des Masters 1 MEEF pour l'année universitaire 2023-2024 sont approuvés.

Mention	Parcours	Attendus si différents des attendus de l'an dernier (300 caractères)	Critères généraux d'examen des candidatures (300 caractères)
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation (PIF)	Musicien intervenant (MI)	<p>Une compétence musicale et artistique affirmée. Une attitude d'ouverture au sonore et à d'autres arts. Une capacité à exercer dans différents contextes. une capacité à réfléchir sur son action une capacité d'écoute et de force de proposition</p>	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré	Professorat des écoles bilingue en immersion (Keleenn) CONVENTION	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours spécial en langue régionale Diwan Très bon niveau de breton, de français et de mathématiques Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Relevés de notes relatifs au diplôme en cours ou au plus haut diplôme obtenu Dernier diplôme obtenu et/ou ou diplôme le plus élevé ou certificat de scolarité Curriculum vitae Lettre de motivation dactylographiée (tapée sur ordinateur)</p>
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Allemand	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES Bon niveau en orthographe et grammaire du français Très bonne maîtrise de la langue (littérature, civilisation, linguistique, grammaire, traduction, expression orale) Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Séjour à l'étranger recommandé Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitae (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Anglais	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES Bon niveau en orthographe et grammaire du français Très bonne maîtrise de la langue (littérature, civilisation, linguistique, grammaire, traduction, expression orale) Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Séjour à l'étranger recommandé Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitae (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>

Mention	Parcours	Attendus si différents des attendus de l'an dernier (300 caractères)	Critères généraux d'examen des candidatures (300 caractères)
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Arts plastiques	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES Bon niveau en orthographe et grammaire du français Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitae (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Breton	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES Bon niveau en orthographe et grammaire du français Très bonne maîtrise de la langue (littérature, civilisation, linguistique, grammaire, traduction, expression orale) Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Séjour à l'étranger recommandé Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitae (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Chinois	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES Bon niveau en orthographe et grammaire du français Très bonne maîtrise de la langue (littérature, civilisation, linguistique, grammaire, traduction, expression orale) Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Séjour à l'étranger recommandé Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitae (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>

Mention	Parcours	Attendus si différents des attendus de l'an dernier (300 caractères)	Critères généraux d'examen des candidatures (300 caractères)
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Documentation	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours de professeur-documentaliste Bon niveau en orthographe et grammaire du français Connaissances en sciences de l'information et en sciences de l'éducation Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitæ (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Education musicale et chant choral	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES Bon niveau en orthographe et grammaire du français Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Travail de la voix, participation à un ensemble vocal Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitæ (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>

Mention	Parcours	Attendus si différents des attendus de l'an dernier (300 caractères)	Critères généraux d'examen des candidatures (300 caractères)
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	EPS	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPEPS Bon niveau en orthographe et grammaire du français Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle conseillée : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitæ (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Espagnol	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES Bon niveau en orthographe et grammaire du français Très bonne maîtrise de la langue (littérature, civilisation, linguistique, grammaire, traduction, expression orale) Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Séjour à l'étranger recommandé Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitæ (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Histoire géographie	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES Bon niveau en orthographe et grammaire du français Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées -Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitæ (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>

Mention	Parcours	Attendus si différents des attendus de l'an dernier (300 caractères)	Critères généraux d'examen des candidatures (300 caractères)
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Italien	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES Bon niveau en orthographe et grammaire du français Très bonne maîtrise de la langue (littérature, civilisation, linguistique, grammaire, traduction, expression orale) Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Séjour à l'étranger recommandé Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitæ (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Lettres modernes	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES Bon niveau en orthographe et grammaire du français Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitæ (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	Sciences économiques et sociales	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES Bon niveau en orthographe et grammaire du français Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitæ (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif	Conseiller principal d'éducation	<p>Motivation sérieuse pour passer le concours de CPE Intérêt pour l'accompagnement des publics adolescents Bon niveau en orthographe et grammaire du français, qualités rédactionnelles Sens de l'organisation, de la communication, aptitude à l'animation, qualités relationnelles Intérêt pour le système éducatif Curiosité intellectuelle, culture générale Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs Sens du service public Capacité de travail importante</p>	<p>Lettre de motivation Copie des diplômes Post-Bac Relevés de notes des formations Post-Bac Copie du diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat ou équivalent) Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent Curriculum vitæ (CV) Résultats du concours des métiers de l'enseignement, sessions antérieures à 2023 (si concerné) Attestations ou certifications (facultatif)</p>

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021, notamment l'article 9 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération n° 24- 2023

7- Formation

7-2 : Calendrier universitaire

Proposition de calendrier universitaire 2023-2024 : scénario 2

Membres en exercice : 35
Votants : 21
Présents : 15
Représentés : 6
Ne prennent pas part au vote : 0
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 21

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUEGO

Document en annexe : calendrier universitaire 2023-2024 – scénario 2

Le calendrier universitaire 2023-2024 est approuvé à l'unanimité.

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 Ve		1 Di		1 Me		1 Ve		1 Lu		1 Je		1 Ve		1 Lu Pâques		1 Me		1 Sa		1 Lu	
2 Sa		2 Lu	4	2 Je		2 Sa		2 Ma		2 Ve		2 Sa		2 Ma	11	2 Je	UEF	2 Di		2 Ma	
3 Di		3 Ma		3 Ve		3 Di		3 Me		3 Sa		3 Di		3 Me		3 Ve	UEL	3 Lu Consultation		3 Me	
4 Lu	RENTREE	4 Me		4 Sa		4 Lu	12	4 Je		4 Di		4 Lu	7	4 Je		4 Sa		4 Ma Copies		4 Je	
5 Ma		5 Je		5 Di		5 Ma		5 Ve		5 Lu	4	5 Ma		5 Ve		5 Di		5 Me		5 Ve	JURYS
6 Me		6 Ve		6 Lu	8	6 Me		6 Sa	Épiphanie	6 Ma		6 Me	JURYS	6 Sa		6 Lu		6 Je		6 Sa	
7 Je		7 Sa		7 Ma		7 Je		7 Di		7 Me		7 Je	JURYS	7 Di		7 Ma		7 Ve		7 Di	
8 Ve		8 Di		8 Me		8 Ve		8 Lu		8 Je		8 Ve		8 Lu	12	8 Me		8 Sa		8 Lu	JURYS
9 Sa		9 Lu	5	9 Je		9 Sa		9 Ma	E-T	9 Ve		9 Sa		9 Ma		9 Je	Ascension	9 Di		9 Ma	JURYS
10 Di		10 Ma		10 Ve		10 Di		10 Me	UEF	10 Sa		10 Di		10 Me		10 Ve		10 Lu		10 Me	Consultation
11 Lu	Licence / CM UEF	11 Me		11 Sa		11 Lu	13	11 Je	UEL	11 Di		11 Lu	8	11 Je		11 Sa		11 Ma		11 Je	Copies
12 Ma	Master CM/TD	12 Je		12 Di		12 Ma		12 Ve		12 Lu	5	12 Ma	Consultation	12 Ve		12 Di		12 Me	SESSION	12 Ve	
13 Me		13 Ve		13 Lu	9	13 Me		13 Sa		13 Ma		13 Me	Copies	13 Sa		13 Lu		13 Je	2	13 Sa	
14 Je		14 Sa		14 Ma		14 Je		14 Di		14 Me		14 Je		14 Di		14 Ma		14 Ve		14 Di	
15 Ve		15 Di		15 Me		15 Ve		15 Lu	1	15 Je		15 Ve		15 Lu	12	15 Me		15 Sa		15 Lu	
16 Sa		16 Lu	6	16 Je		16 Sa		16 Ma		16 Ve		16 Sa		16 Ma	Examens UEO	16 Je		16 Di		16 Ma	
17 Di		17 Ma		17 Ve		17 Di		17 Me		17 Sa		17 Di		17 Me	CC	17 Ve		17 Lu		17 Me	
18 Lu	LTD + CM	18 Me		18 Sa		18 Lu	13	18 Je		18 Di		18 Lu	9	18 Je		18 Sa		18 Ma		18 Je	
19 Ma	UEO/UE DC	19 Je		19 Di		19 Ma	Examens UEO	19 Ve		19 Lu	6	19 Ma		19 Ve		19 Di		19 Me		19 Ve	
20 Me	UEL	20 Ve		20 Lu	10	20 Me	CC	20 Sa		20 Ma		20 Me		20 Sa		20 Lu	Pentecôte	20 Je		20 Sa	
21 Je		21 Sa		21 Ma		21 Je		21 Di		21 Me		21 Je		21 Di		21 Ma		21 Ve		21 Di	
22 Ve		22 Di		22 Me		22 Ve		22 Lu	2	22 Je		22 Ve		22 Lu	17	22 Me		22 Sa		22 Lu	
23 Sa		23 Lu	7	23 Je		23 Sa		23 Ma		23 Ve		23 Sa		23 Ma		23 Je		23 Di		23 Ma	
24 Di		24 Ma		24 Ve		24 Di		24 Me		24 Sa		24 Di		24 Me		24 Ve		24 Lu	26	24 Me	
25 Lu	3	25 Me		25 Sa		25 Lu	52	25 Je		25 Di		25 Lu	10	25 Je		25 Sa		25 Ma		25 Je	
26 Ma		26 Je		26 Di		26 Ma		26 Ve		26 Lu	9	26 Ma		26 Ve		26 Di		26 Me		26 Ve	
27 Me		27 Ve		27 Lu	11	27 Me		27 Sa		27 Ma		27 Me		27 Sa		27 Lu		27 Je		27 Sa	
28 Je		28 Sa		28 Ma		28 Je		28 Di		28 Me		28 Je		28 Di		28 Ma		28 Ve		28 Di	
29 Ve		29 Di		29 Me		29 Ve		29 Lu	3	29 Je		29 Ve		29 Lu	18	29 Me	JURYS	29 Sa		29 Lu	
30 Sa		30 Lu	44	30 Je		30 Sa		30 Ma				30 Sa		30 Ma	ET	30 Je	JURYS	30 Di		30 Ma	
		31 Ma				31 Di		31 Me				31 Di				31 Ve				31 Me	

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021, notamment l'article 9 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération n° 25-2023

8 : Conventions

8-1 : convention entre la société Stéphane HENRY « Valorisez votre histoire »
et l'Université Rennes 2

Membres en exercice : 35
Votants : 21
Présents : 15
Représentés : 6
Ne prennent pas part au vote : 0
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 21

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUEGO

Document en annexe : projet de convention entre la société Stéphane HENRY « Valorisez votre histoire » et l'Université Rennes 2

La convention entre la société Stéphane HENRY « Valorisez votre histoire » est approuvée à l'unanimité.

Convention de prestation de service

Entre :

L'UNIVERSITE RENNES 2

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

N° SIRET : 193 509 379 00015

Adresse : Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES CEDEX

Représentée par sa présidente, Christine RIVALAN GUEGO

Et

La société Stéphane HENRY « Valorisez Votre Histoire »

N° SIRET : 534 726 286 00048

Adresse : HENRY Stéphane – 2, rue de la Clef des Champs – 84310 MORIÈRES-LÈS-AVIGNON

Représentée par son dirigeant, Monsieur Stéphane HENRY

Article 1 - Objet de la prestation

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre la Société Stéphane HENRY « Valorisez Votre Histoire » et l'Université Rennes 2 pour la transcription des séances du Conseil d'Administration (CA), du Conseil Académique (CAC), de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), de la Commission de la Recherche (CR), du Comité Social d'Administration (CSA) et de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration (FSCSA).

Article 2 – Modalités de réalisation de la prestation

Monsieur Stéphane Henry est chargé de la transcription des séances des instances citées en objet, il est tenu au secret professionnel.

Les séances des instances citées en objet, se déroulent entre septembre de l'année n et Juillet de l'année n+1. Le calendrier de ces séances est communiqué par chaque service référent à Monsieur Stéphane HENRY ainsi que l'ordre du jour et les documents liés à chaque séance citée supra. Les fichiers audios d'enregistrements des séances du CA, CAC, CFVU, CR, CSA, FSCSA sont adressés à Monsieur Stéphane HENRY une semaine au plus tard après les séances des dits conseils, comités.

Monsieur Stéphane HENRY communique à l'Université la transcription des séances des conseils, commissions et comités cités en objet deux semaines au plus tard après réception du fichier audio d'enregistrement.

Article 3 : Modalités financières

Une heure de débat en séance représente quatre heures de transcription littérale avec reformulation, mise en page et relecture comprises. Le taux brut d'une heure de travail de transcription littérale, mise en page et relecture comprises est facturée 19 euros hors taxes à l'Université Rennes 2.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du XXXXX2023 pour une durée de deux ans et pourra être reconduite de manière expresse par la signature d'une nouvelle convention.

Article 5 : Modification

Toute modification de la présente convention s'effectuera par voie d'avenant signé des parties.

Article 6 : Résiliation

En cas de non-respect des engagements réciproques souscrits la partie lésée pourra résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure de la partie défaillante restée sans réponse pendant 1 (un) mois.

Elle pourra également être résiliée part l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 (trois) mois par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'autre partie. Dans ce cas, toutes les obligations engagées à cette date continueront à prendre effet jusqu'à épuisement des engagements.

Article 7 : Litige

Pour tout litige que pourrait soulever l'application de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. Si l'accord ne pouvait intervenir, le litige sera porté devant le tribunal compétent dans le ressort duquel est domiciliée la partie défenderesse

Fait à Rennes, en deux exemplaires, le XXXXXXXX

Pour l'université Rennes 2,

Christine RIVALAN GUEGO,
Présidente de l'université Rennes 2,

Pour la société Stéphane HENRY
« Valorisez Votre Histoire »,

Stéphane HENRY,
Dirigeant,

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 17 décembre 2021, notamment l'article 9 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération n° 26-2023
8 : Conventions
8-2 : convention EQUIPEX – CONTINUUM

Membres en exercice : 35
Votants : 21
Présents : 15
Représentés : 6
Ne prennent pas part au vote : 0
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 21

La Présidente de l'Université Rennes 2



Christine RIVALAN GUEGO

Document en annexe : présentation du projet

Le projet de consortium dans le cadre du projet continuum est approuvé à l'unanimité.

Acronyme du projet / Project acronym	CONTINUUM
Titre du projet en français	Continuité collaborative du numérique vers l'humain
Project title in English	
Responsable scientifique et technique du projet / Project manager	<i>Nom, Prénom, statut (chercheur, enseignant-chercheur...) et établissement</i>
Aide totale demandée au titre de l'ESR / Requested funding	15 220 000€ HT (TVA non récupérable incluse)
Établissement coordinateur / Leading institution	<i>Nom de l'établissement et statut</i>
Etablissement gestionnaire de l'aide (voir définition ci-après), à compléter si différent de l'établissement coordinateur / Institution managing the fundings (see definitions here after), to be completed if different from the project leading institution	<i>Nom de l'établissement et statut</i>
Axe / Axis	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : numérique <input type="checkbox"/> Axe 2 : générique
Champ(s) scientifique(s) du projet / Scientific field(s) of the project <i>(une ou plusieurs cases)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Sciences de la Matière et de l'Energie <input checked="" type="checkbox"/> Sciences du Système Terre-Univers-Environnement <input checked="" type="checkbox"/> Sciences de la Vie et de la Santé <input checked="" type="checkbox"/> Sciences du Numérique et Mathématiques <input checked="" type="checkbox"/> Sciences Sociales et Humanités
Ce projet est-il la suite, pour tout ou partie, d'un (ou plusieurs) projet financé dans le cadre du PIA ?	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui : <i>Si oui : préciser l'acronyme du(es) projet(s)</i> Equipex DIGISCOPE (Paris-Saclay) Equipex Kinovis (Grenoble) Equipex IrDIVE (Lille)

<p>Ce projet est-il partie prenante d'un projet d'Idex/Isite ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui :</p> <p><i>Si oui : préciser l'acronyme de l'Idex/Isite</i></p> <p>ISITE-ULNE (Lille)</p>
---------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Liste des établissements partenaires (voir définition ci-après) / List of partner institutions (see definition hereafter)

Nom de l'établissement d'enseignement supérieur <i>/ Name of academic institution</i>	Statut / <i>Legal status</i>
Nom de l'organisme de recherche / <i>Name of research organisation</i>	Statut / <i>Legal status</i>
Autres partenaires / <i>Other partners</i>	Secteur(s) d'activité / <i>Field of activity</i>

Sommaire / Table of contents

RESUME / SUMMARY	4
1 Description du projet / Project description	4
1.1 description scientifique et technologique du projet du programme / Scientific and technological scope of the Programme	4
1.2 Structure et composition de l'équipement / Structure and building of the equipment	9
1.2.1 Element 1: Telecollaboration & Networking facilities	10
1.2.2 Element 2: Flexible XR & Surfaces facilities	10
1.2.3 Element 3: Biosensors and Measurement	11
1.2.4 Element 4: Large Visual/Immersive platforms	11
1.3 Originalité, caractère novateur et perennite du projet d'équipement/Originality, innovative feature and sustainability of the equipement project	12
1.4 Environnement technique et mutualisation / Technical environment and sharing	15
2 Dissemination and exploitation of results	22
3 Management du projet / Management framework	25
3.1 Aspects organisationnels / Management	25
3.1.1 Qualification du responsable scientifique et technique du projet /Relevant experience	25
3.1.2 Modalités de coordination / Coordination modalities	25
3.2 Organisation du partenariat / Collaboration organization	26
3.2.1 Adéquation et complémentarité des unités partenaires / Relevance and complementarity of partners	26
3.2.2 Qualification, rôle et implication des unités partenaires / Qualification, role and involvement of the partner units	28
4 Justification des moyens demandés / Funding justification	29
4.1 Justification des moyens demandés par élément / Funding justification by element	30
4.1.1 Element 1: Telecollaboration & Networking facilities	30
4.1.2 Element 2: Flexible XR & Surfaces facilities	31
4.1.3 Element 3: Sensors and Biosensors	32
4.1.4 Element 4: Large Visual/Immersive platforms	33
4.2 Synthèse des éléments financiers / Summary of funding justification	37
5 Tableau de synthèse chiffres clés / Key figures	37
6 Description des unités partenaires / Description of Partners	38
6.1 Nom du partenaire /Laboratoire - Equipe / Plateformes	38

RESUME / SUMMARY

The CONTINUUM project will create a human-centered collaborative research infrastructure of 30 platforms to advance interdisciplinary research between Computer Science and Human and Social Sciences focusing on Visualization, Immersion, Interaction, Collaboration, Human representation, Perception and Action coupling, Cognition, and Social issues. CONTINUUM will also empower scientists, engineers and other users by complementing the current digital infrastructure of high-performance computing and data centers with a network of high-performance visualization and immersive platforms to observe, manipulate, understand and share digital data, real-time multi-scale simulations, and virtual or augmented experiences. The ambitious goal of CONTINUUM is to enable a paradigm shift in how we perceive, interact with and collaborate on complex digital data and digital worlds by putting humans at the center of the data processing workflows.

1 DESCRIPTION DU PROJET / PROJECT DESCRIPTION

1.1 DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE DU PROJET DU PROGRAMME / SCIENTIFIC AND TECHNOLOGICAL SCOPE OF THE PROGRAMME

The critical issues that science and technology are addressing today, from climate change to fighting pandemics, from understanding the universe to reinventing transportation, teaching or manufacturing require the combination of the best human expertise with the best computational capabilities. Following the early thinkers of “human-machine symbiosis” (Licklider) or “augmenting human intellect” (Engelbart), we need to create systems that use machine “intelligence” to serve, rather than replace, human intelligence and expertise. Failure to do so can have dramatic consequences, as exemplified by recent accidents such as the crashes of two Boeing 737 Max commercial plane, where the anti-stall system made the planes nose-drop twenty-six times in a row in less than ten minutes without giving the pilots the necessary information and control to save the plane.

The need for better human-computer interaction is particularly critical for addressing the massive data deluge that is confronting science, technology and society at large. While we have ever more powerful storage and computing capabilities to collect and process this data, our ability to see it, make sense of it and manipulate it is hindered by the crude devices we use: a PC display is like a keyhole to look at an ocean of data, and using a mouse and keyboard is like wearing boxing gloves for doing surgery. Moreover, while complex problems require collective expertise, collaborative work is poorly supported by current tools: Videoconferencing and document sharing do not come close to physical presence, and scientists and engineers often prefer to travel to get things done in person, at the expense of the carbon footprint.

The ambitious goal of CONTINUUM is to enable a paradigm shift in how we perceive, interact with and collaborate on complex digital data and digital worlds by putting humans at the center of the data processing workflows. CONTINUUM will empower scientists, engineers and other users by complementing the current digital infrastructure of high-performance computing and data centers with a **network of high-**

performance visualization and immersive platforms to observe, manipulate, understand and share digital data.

CONTINUUM will offer a wide range of communities with new means of perception, interaction and collaboration for the analysis of massive data sets, the production and understanding of simulated phenomena, and the creation of virtual worlds to create interactive experiences. It will advance research in human-computer interaction (HCI), virtual, augmented and mixed reality (XR), visual and immersive analytics, collaborative virtual environment (CVE), computer-supported collaborative (CSCW) work by developing methods and tools that let users take full advantage of the newest display, tracking and sensing technologies. It will also provide a unique instrument, akin to a telescope, synchrotron or laser, for scientists and engineers in all disciplines to observe and experiment with their digital data, leading to new discoveries as well as new research methods in their respective fields.

CONTINUUM will therefore provide a set of generic and specific services (green layers in Figure 1) for visualization, immersion, interaction and collaboration. It will create a unique opportunity for cross-fertilization between two axes (Figure 2):

1. **Interdisciplinary research on interaction**, from Computer Science to Human and Social Sciences, focusing on Visualisation, Immersion, Interaction, Collaboration, Human representation, Perception and Action coupling, Cognition and Social issues, with the goal to increase knowledges and solutions in HCI, XR, CVE and CSCW to create new services deployed on the heterogeneous network of CONTINUUM platforms;
2. **Three classes of usage: big data, simulation and virtual/augmented experience**, that will help advance research in many scientific fields, e.g. Physics, Biology, Engineering, Medecine, Psychology, Didactics, History, Archaeology, as well as address societal needs in Education, Arts, Energy, Environment & Climate, Urban planning & Architecture, Design & Manufacturing, etc.

These two axes will be tightly intertwined: case studies from various disciplines will provide both motivation and testbeds for designing and assessing novel visualization / immersion / interaction / collaboration techniques, which in turn will be made available to other disciplines and types of users. This feedback loop is critical to the success of the project and has often been omitted in previous work.

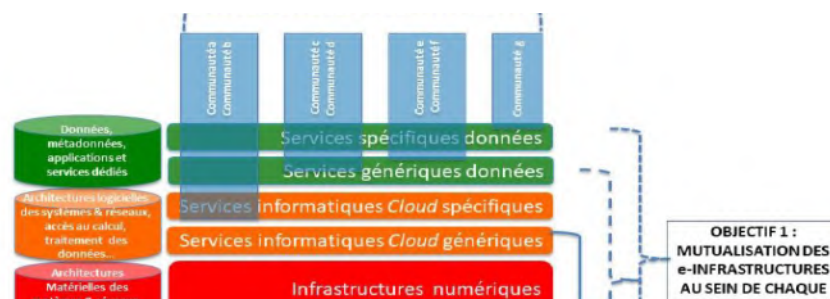


Figure 1 - Position of CONTINUUM in the e-Infrastructure access diagram

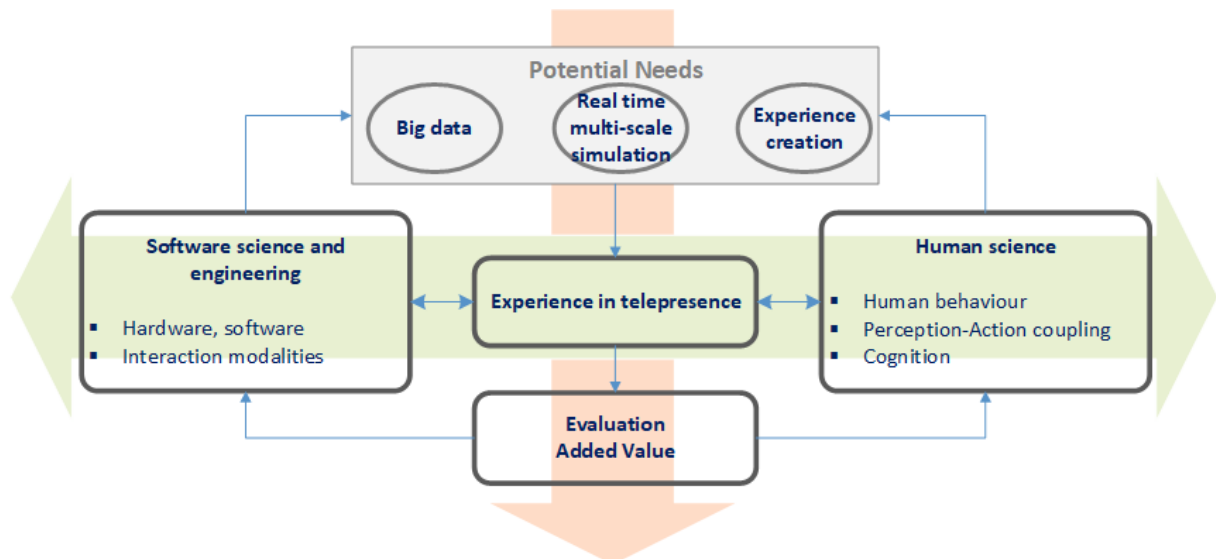


Figure 2 - Scope of the CONTINUUM project

The critical and original research questions in human-computer interaction addressed in the **first axis** are related to the heterogeneity of the platforms and the variety of their use. While past research has focused on specific input and output capabilities and specific use cases, we will address not only a wide range of devices and applications but also the *transitions* among devices of different types and among contexts of use. Namely, we will create a **continuum of users' experiences** at four levels:

- **Device continuity**, in order to enable a smooth transition from, e.g., a desktop environment to a medium-size stereoscopic display to an immersive CAVE while guaranteeing perceptual “equivalence” between platforms;
- **Interaction continuity**, in order to support different means of interaction, from simple touch-based interaction to multi-sensorimotor immersion involving full-body motion and haptic feedback, to mixing real and virtual content through tangible interaction;
- **Collaboration continuity**, in order to support real-time and asynchronous work, co-located and remote collaboration, tightly coupled and loosely coupled collaborative interactions. The plasticity of the collaboration features will support asymmetric situations due to differences in user roles and interaction and communication capabilities, as well as the cross-perception and peripheral awareness of remote collaborators’ actions;
- **Expertise continuity**, in order to enable novice as well as expert users to make the best out of the tools at hand. In order to make the CONTINUUM platforms accessible to a wide range of users, it is critical that they have a low threshold, i.e. be easily usable by users not familiar with their capabilities, but also a high ceiling, i.e. enable users, as they become more proficient with the platform, to adapt it to their needs.

The three classes of usage of the **second axis** correspond to three types of needs:

- **Big and/or Complex Data** is typically captured from sensors of various sorts, and requires visual/auditory/haptic perception of both the data itself and the results of analyses conducted with different techniques, including AI/Machine Learning techniques. Visualization and multi-sensorimotor immersion help identify patterns, spot errors or unexpected features, understand

trends, compare datasets, and assess algorithms. Collaborative work lets experts in different areas work together, while interaction lets users “dive” into the data and control the analyses.

- Examples of scientific fields: Climate, Meteorology, Engineering (CAD/PLM, BIM)...
- Examples of societal application areas: Medecine, Archaeology...
- **Simulation** is heavily used in many areas of science and engineering, and typically generates large data that can be analyzed with the methods described above. However, a specific challenge for complex simulations is to let users control, in real-time, the parameters of the simulation in order to save time and computational resources. This requires real-time multi-scale simulation and a tight coupling between the simulation engine and the rendering and interaction platform.
 - Examples of scientific fields: CFD, Biology, Sport, History and Archaeology...
 - Examples of societal application areas: Industries (SMEs), Surgery...
- **Virtual or Augmented Experiences** consist of creating digital objects or digital worlds that can then be observed or explored, manipulated in controlled ways, and more generally experienced through rich multi-sensory input and output devices, alone or in groups.
 - Examples of scientific fields: Learning and Education, Cognition and Behaviour, Design and Engineering...
 - Examples of societal application areas: Education, E-business, Psychological and clinical interventions, Arts, open public consultations (Environment & Climate, Urban planning & Architecture, Museums...).

CONTINUUM features several partners and laboratories in the scientific fields listed above, and has ongoing collaborations in some of the fields listed in societal applications. These partners and collaborators will provide case studies and data sets to inform the design of innovative solutions and test them with these end-users. This will provide the basis to develop more generic solutions that will be available to other communities.

Our goal is to create a **continuum of access and services** to disseminate and exploit the results, as described in section 2, and to give access to the CONTINUUM platforms to a wider group of users. Along this continuum, we can for example give demonstrations of our cutting-edge platforms to end users, and help them experiment with their own data within the platforms. If the users want to investigate further, we can also lend some of the lighter equipment acquired by the project, such as VR helmets or mobile touch displays, and deploy our solutions at the users’ site. This will allow them to become more proficient with the tools and adapt them to their needs. The users will also be able to use this equipment for remote access to our high-end platforms, and for remote collaborative work. The financial conditions for lending equipment and giving access to high-end platforms will be based on the usage cost of the equipment. Finally, if users decide to acquire their own equipment, we will provide support and expertise to specify the equipment best suited to their needs.

Based on our experience, this process is necessary to provide a low threshold of entry. In particular, lending equipment is a key missing link of previous projects in order for new users to appropriate the equipment and associated services and to assess their usefulness. It will also give researchers in HCI/VR/CSCW unique opportunities to observe actual use, identify new needs and inform the design process of future services.

CONTINUUM builds upon the platforms and expertise developed by the partners in several successful projects:

The **VISIONAIR** (2011-2015) FP7 European infrastructure project gathered 25 partners from 11 countries, including CONTINUUM partners G-SCOP (VISIONAIR coordinator), AMU, Arts & Métiers, IRISA and Inria Grenoble. It hosted 121 projects in a wide range of areas, including 3D sculpture, sport gesture assessment, insect 3D inspection, arts performance, design and manufacturing proofs of concepts, remote collaboration between CAVEs. VISIONAIR supported the first beaming experience between Barcelona and University College London and the HYPERMED project which was awarded the EUREKA innovation award among 1000 projects for 4K remote control of a surgery operation. VISIONAIR also enabled 25 internal projects among VISIONAIR partners to improve visualization and interaction technology protocols.

The **DIGISCOPE** Equipex (2011-2019) is a network of 10 high-end interactive visual or immersive platforms interconnected by a telepresence network on the larger Paris-Saclay campus. It features two CAVEs, including the EVE system (a bi-stereoscopic multi-sensorimotor 4-sided CAVE with Scale-1 haptic arm, back-projected floor and 3D audio-acoustic features), four stereoscopic “power walls”, including the Mandelbrot 2D/3D display installed in an amphitheater, and four ultra-high resolution wall-sized display, including the 1 giga-pixel WILD touch-wall. All platforms feature motion capture for rich interaction and audio-video capabilities for remote collaboration. DIGISCOPE targets four main application areas: scientific research, computer-aided design, decision support, and education.

The **IrDIVE** Equipex (2011-2020) is an innovative technological platform at University of Lille that includes a research area of almost 2000 m² within the Imaginarium building in Tourcoing. The platform supports the CNRS Research Federation Visual Sciences and Cultures, which brings together laboratories at the crossroads of the humanities, cognitive sciences and digital sciences. The platform hosts a world-class virtual reality room (300 m²) housing a double-curvature stereoscopic screen (8m x 2.5m x 3m) with 4K resolution (20 projectors). IrDIVE also features cutting-edge equipment for creating 3D digital models related to cultural heritage, computational modeling of interactions between humans and virtual agents, and the study of human perception and cognition in immersive virtual reality experiences based on behavioral, physiological and neuroimaging measurements.

The **Kinovis** Equipex (2012-2020) is a unique set of motion and appearance capture platforms. It consists of a large studio (100m²) with the largest capture area in Europe at Inria Grenoble with 68 color cameras and 20 IR MoCap cameras for capturing shape, motion and appearance of multiple subjects simultaneously. A second platform is deployed at the Grenoble Hospitals (CHU) featuring 2 X-ray imagers as well as 10 video cameras to capture inner shapes and motion at up to 30 fps.

CONTINUUM adds to the platforms created in these projects in several important ways. First, it brings additional platforms from other French sites (Brest, Compiègne, Belfort, Strasbourg), enriching the network and expanding its reach. Second it makes it possible to upgrade a number of the existing platforms to improve and expand their capabilities and keep them at the cutting edge. Third, it creates a device continuity from lighter, mobile devices to high-end platforms, which will be key to onboarding a wider range of users. Grouping platforms in regional clusters will enable sharing of more lightweight equipment on a larger scale. Fourth, it interconnects these platforms with state-of-the-art audio and video capabilities to create what we believe is the largest such network of platforms worldwide, enabling collaborative work at larger scales than was possible before. The regional clusters will make the connection with local institutions (Universities, Research Institutes, CARNOT institutes, SATT, Competitvity clusters, etc.) and reach out to potential users beyond academia. The clusters will also reach out to their international

partners to extend the network beyond France, thereby exporting our technology to countries around the world.

In summary, CONTINUUM provides a key missing link between the current e-infrastructure of data centers, computing facilities and cloud services, and human intelligence and expertise. We need collective human intelligence to harness the power of computation and tame the data deluge. More than just a “human in the loop”, we need humans in control, with the proper tools to exert this control. Computer science is becoming more and more of an experimental and empirical science trying to make sense of hidden information in large datasets, whether they are collected from sensors, generated by simulations or created by models and algorithms. Like other sciences, we need scientific instruments to observe these phenomena, conduct experiments and make discoveries. CONTINUUM is a digital instrument to explore the digital world. By developing both the instrument itself and using it in a variety of application areas, CONTINUUM will foster interdisciplinary research to both better understand how to interact with the digital world and enable advances in other sciences and engineering fields.

1.2 STRUCTURE ET COMPOSITION DE L’EQUIPEMENT / STRUCTURE AND BUILDING OF THE EQUIPMENT

The CONTINUUM project will create a large research infrastructure of 30 existing heterogeneous HCI / XR / CVE platforms (28 large room-centric systems and 2 co-localized interconnected flexible XR facilities).

First, to **address the access and services continuum** that the project is targeting, we need, on the one hand, **tele-collaboration equipment** to support advanced remote collaboration activities among all the platforms and, on the other hand, **flexible XR and Surfaces equipment**, i.e. state-of-the-art XR headsets and large mobile touchscreens distributed across the consortium, to enable lightweight local or remote access for some types of needs and/or external users. These two kinds of equipment are respectively described in **Element 1** and **Element 2**. Both will be specified and managed globally for all CONTINUUM partners by the Technical Board (see section 2) in order to ensure consistent technology and procedures for these services.

Second, to address the **concept of continuum of users’ experiences**, we need **high-performance technologies for tracking, motion capture and bio-sensing** to analyse human behavior in immersive and collaborative situations, psychological and cognitive states, and perception of the virtual, augmented or real world, locally as well as remotely. As above, this equipment will be specified and managed globally for all CONTINUUM partners to ensure **unified measurement technology and to share knowledge** on processes and procedures. These sensors constitute **Element 3**.

Lastly, the large platforms of the CONTINUUM project are all different as they were created at different times for different purposes. Most of them are in their original configuration. However, depending on their age, some platforms need **upgrading** (from a light makeover to more extensive modernisation) **to stay at the cutting edge of their technology** for the next 8 years. Other platforms need to be **extended with new technology** to support new types of uses. These upgrades and extensions are grouped in **Element 4**.

The sections below provide an overview of each Element and describe how we will create what we believe is the most advanced large-scale network of such equipment worldwide. Further details are provided in section 4.1.

1.2.1 Element 1: Telecollaboration & Networking facilities

Interconnecting the multiple platforms of the project to support remote collaboration requires audio-video equipment, media servers, and high-speed network access. The platforms of the former Digiscope Equipex already feature such equipment, however they will need to be upgraded before the end of this project. The other platforms will be equipped from scratch.

The audio-video equipment consists of: ambient microphones, microphone arrays and Lavalier microphones with audio mixers; multi-channel and 3D audio output, headphones, audio processing software (for 3D audio); high-resolution pan-tilt-zoom cameras, 360° cameras, miniature cameras integrated into display surfaces; side displays with integrated cameras to display video feeds and support face-to-face video-mediated communication. Media servers are PC servers with powerful GPUs for real-time processing of multi-channel audio and video and dedicated network access. All of this equipment is available on-the-shelf, and will adhere to agreed-upon standards such as WebRTC. We will ensure the necessary network capacity from the national RENATER research network. Some sites may need additional end-point equipment to support proper access. We will also enact shared practices and protocols to ensure reasonable security of data and communications.

It is worth noting that no commercial video-conferencing system that we know of currently supports the use contexts of the project, where multiple large spaces are interconnected, with multiple mobile users per site sharing complex content on large display surfaces or immersive spaces. We also do not know of any existing research infrastructure that supports remote collaboration at such a scale.

1.2.2 Element 2: Flexible XR & Surfaces facilities

Flexible visualization, immersion and interaction systems cover a variety of technologies that can be considered lightweight and easily movable. They facilitate testing before deploying a solution on larger equipment, and they can also be installed at the users' site for in-situ assessment and appropriation by end users.

The first category of equipment is virtual reality and augmented reality helmets. In recent years these helmets have greatly improved: higher resolution, wider viewing angle, lower latency, wired or very high frequency wifi connection, on-board CPU and/or GPU, depth sensors, interaction devices, etc. These devices will keep improving and the project will therefore regularly renew them.

The second category of equipment are motion capture systems, which are critical to the implementation of interaction solutions. Motion capture technology is constantly improving and some solutions allow real-time capture of full-body human behaviors. Thus, integrated solutions (motion capture, sensors and computer) are preferred for a fast and efficient implementation.

The third category of equipment are mobile interactive surfaces consisting of large touch screens (65" to 98"), with a 4K resolution at least, mounted on mobile stands. These displays may be flat or curved. Up to four displays can easily be juxtaposed to make up a larger surface, connected to a single computer to support off-the-shelf software. These surfaces are powered by off-the-shelf PCs with high-end graphics cards and motion tracking systems. Solutions with integrated audio-video capabilities (such as Microsoft Surface Hub 2) can be considered if they are compatible with the remote collaboration equipment described in Element 1.

1.2.3 Element 3: Biosensors and Measurement

In virtual and augmented environments, two factors contribute to the validity and efficiency of operators' behavior both for basic research and applied fields, such as training: **immersion**, defined as the characteristics of the virtual environment (CAVE, HMD, interaction latency, sensorial inputs, etc...) and **presence**, the fact that the operator behaves according to these immersive properties. Presence appears as a necessary condition for the validity of observations in VR/AR/XR, at least to assess performance. Measuring performance, however, is difficult. So far, two major approaches have been used : Post-Hoc questionnaires are valuable but prone to subjective biases; Objective performance measurements are also valuable, but only measure the outcome of a motor command. Recently, new tools have become available, such as wireless EEG recorders, that perform online recordings of cortical activity and physiological responses, giving us a window into the real-time processing of information during exposure to virtual and augmented environments. Combining these three types of measuring devices will significantly enhance the quantification and qualification of presence in VR/AR/XR contexts.

1.2.4 Element 4: Large Visual/Immersive platforms

CONTINUUM features 28 large visual / immersive / interactive / collaborative systems spanning most French regions, and divided into two main types:

- Interactive high-resolution wall-sized displays, with motion tracking systems and/or multitouch capability.
- Immersive room-centric systems with different features regarding perceptive channels and collaborative co-localized capabilities (simple or dual stereoscopy, large haptic systems, full 3D audio rendering) with different types of working spaces: workbench, wall, cubic or rectangular CAVE, double-curved screen, with or without back-projected floor, etc.

Most of these platforms already exist, which provides CONTINUUM with a large pre-existing infrastructure, trained engineers and high expertise across many research teams. However, because technology in these areas evolves quickly, these platforms require critical upgrades and extensions to stay at the most advanced technological level. CONTINUUM seeks to provide a wide range of users with the world's largest network of large room-centric visual/immersive systems, with the best rendering and interactive facilities, interconnected to allow remote collaborations among platforms located across the country.

Three types of evolutions are considered:

- **replacement**: some platforms require low-cost upgrades, to apply a light makeover to maintain the platform at its cutting-edge level. A basic example is an upgrade of the computing clusters with up-to-date CPU, GPU and graphics card.
- **modernisation**: older platforms (some are 10 years old) require a more substantial upgrade of the initial installation to substantially and qualitatively step up the performance of the platform. This concerns for example substantially increasing the linear image resolution and the luminosity projectors, by replacing analog projectors with laser-based digital ones, with the side effect of drastically reducing maintenance costs.
- **extension**: some platforms must be extended with new equipment that provides new capabilities in order to address new research topics and cover new use cases. Examples include increasing the display size of a tiled display, or turning a 2D display into a 3D stereoscopic one.

Section 4.1 summarizes the planned updates and extensions for each CONTINUUM platform.

1.3 ORIGINALITE, CARACTERE NOVATEUR ET PERENNITE DU PROJET D'EQUIPEMENT/ORIGINALITY, INNOVATIVE FEATURE AND SUSTAINABILITY OF THE EQUIPEMENT PROJECT

The added value of CONTINUUM is to create a network of top-notch facilities accessible to a variety of users, for a variety of types of projects. CONTINUUM will foster original research on human-centered computing (HCI, VR, AR, ...), with strong interdisciplinary links between computer science and human and social sciences. It will also enable novel uses by other disciplines by giving them better human control of digital systems.

- By connecting and sharing remote equipment, CONTINUUM promotes new interaction/perception opportunities and provides opportunities to **investigate new collaboration modalities** beyond simple video-conferencing and document-sharing.
- By offering a wide variety of types of equipment, CONTINUUM makes it possible to quickly test various combinations. Since no partner is able to invest in every technology, CONTINUUM creates **a common sandbox** that will enable innovations by increasing the number of combinations that can be tested.
- As a major national initiative with international reach, CONTINUUM will be in a position to **promote communication and exchange formats** more efficiently than isolated platforms. It will also **develop and deploy software** for remote collaboration and software that runs on a range of devices, facilitating transitions along the continuum of situations of use.
- The network will **turn each local platform into a door to access applications developed elsewhere within the CONTINUUM consortium**. For example, a Grenoble researcher in material properties will have access to high-level tomography visualisation systems with techniques developed in Paris; A user in Strasbourg will have access to advanced immersion capabilities in Rennes and in-depth analysis of user behaviour in Marseille.
- Each partner will invest in mobile resources that can be deployed outside the consortium platforms. The goal is **to work with external partners to innovate for new use cases**. The specification and development of proofs of concept will be driven by experiences in the wild through this mobile equipment.
- The unique, large-scale infrastructure will enable large-scale experiments, e.g. in remote collaboration, teleworking, distant education, as well as creating "grand challenges" or competitions to assess interaction, visualization and collaboration techniques, and hackatons to create novel solutions. Based on the European partners of the former Visionair project, we could envision demonstrations and experiments at an international level.
- Only a few countries (Germany, UK, Italy, USA, Japan) have invested in the type of advanced platforms found in CONTINUUM. The partners already have an existing networks to attract major investors but need a reference organisation to enhance its visibility and efficiency.

CONTINUUM is designed as a collaborative human-centred research infrastructure for the development of projects involving interactions among a wide range of disciplines. Within the core research areas of CONTINUUM, the set of interconnected expertise, ranging from computer science to human and social sciences, constitutes the support for strategic innovation in a multidisciplinary context that takes into account the user experience (UX). This is the case in Axis 1 (Interdisciplinary research on interaction) as in Axis 2 (Classes of usage) of the project.

Some of the partners have developed strong expertise in data visualisation (e.g., U-Paris-Saclay) or IT engineering (e.g., Grenoble-INP, ENSAM, CNRS-LIMSI, UTC) in collaboration with human and social sciences. An example of this collaboration is the ENS Paris-Saclay "Scène de recherche", which is based on strong interactions between researchers in computer science, humanities and the arts. This project is based on cutting-edge digital and video equipment of the DIGITAL Equipex, at the crossroad of art and basic science and in collaboration with culture professionals.

Other partners are experts in human and social sciences (U-Lille, U-AMU) and have developed projects that encompass the practice of humanities and social sciences research in and through information technology and in interaction with data sciences. An example of this collaboration is the ISITE-ULNE project "Digital field of Cloth of Gold - 1520" developed in Lille within the Equipex IrDIVE in interaction with the TGIR Huma-Num. The project involves strong interactions between researchers in humanities and computer science, who share the common objective of developing a visual mediation involving immersive VR, in order to revive the historical event in relation with the European Renaissance courts.

Other partners are also experts in behavioural sciences using advanced visualization devices and immersion to study human behaviour in collaboration with computer and language sciences. This is the case for projects developing conversational agents, capable of recognizing natural language and interacting with humans in real time. Virtual Reality behavioral therapy is another example, involving collaboration between computer scientists, brain scientists and therapists.

A wide range of disciplines are thus involved in both the scientific and applied challenges of CONTINUUM, focusing on, e.g., medical applications (AMU, URennes/INRIA, etc), heritage preservation and archeology (ULille, URennes/INRIA, Grenoble-INP, etc), and design, communication and the arts (Télécom, URennes/INRIA, etc).

Some members of CONTINUUM experienced the interconnection of platform facilities at the European level with the VISIONAIR FP7 European infrastructure project, which was driven by one of the French partners (Grenoble-INP). They also contribute to the EURO-VR association which came after the FP6 European network of excellence INTUITION.

No networked technical installation equivalent to CONTINUUM exists anywhere else in the world. France has the opportunity to take the lead, in Europe and possibly world-wide, on research in digital and immersive environments based on strong interaction between platforms offering a wide range of technical and scientific expertise in a multidisciplinary approach combining digital sciences, information sciences and human and social sciences. Despite this diversity, the partners are eager to deepen the existing collaborations to further share their experience and expertise and to achieve scientific excellence through connections between the different communities.

The cost of equipment ranges from very low-cost systems (a few thousand euros) to very expensive ones (between 1 and 2 million Euros for large immersive caves). Investing in such technology calls for both technical research, because the technology is not fully mature and most platforms are unique, and maintenance efforts. **Each platform requires local maintenance staff and active research to innovate given the available configurations and use cases.**

By connecting individual platforms we expect :

- **To maximise the usage rate of existing platforms**, by increasing access to these platforms by research laboratories which cannot invest in such technologies, and by supporting remote collaborative work.
- **To optimise maintenance, upgrade and extension costs**, by maintaining a map of techniques and applications and reducing the redundancy of technology.

In order to secure long-term sustainability, we see several avenues:

CONTINUUM will act as a lever to submit proposals for joint projects at the national (ANR) and European levels or with overseas transnational programs. The Scientific Committee will monitor these calls and encourage the partner labs to respond. Une estimation des fonds ainsi levés par des projets associés aux plateformes du projet au cours des 5 dernières années est en cours.

Some CONTINUUM partners are already involved in joint labs with industry, and many partners already develop and fund their activities through direct contracts with industrial partners. Based on past experience, industrial partners may be interested in:

1. discovering a new technology;
2. testing a new technology, a new usage protocol;
3. specifying a deployment strategy;
4. developing proofs of concepts.

The partnership depends on the type of industrial partner (technology providers vs users), but also on the size of the companies (from SMEs to large companies). Based on our previous experience with external access to our platforms, it appears that:

- Large companies will have more use requests related to the levels 3 or 4 above; such uses will most often result in R&D collaborations (e.g. based on CIFRE contracts).
- Conversely, SMEs are more interested in uses related to levels 1 to 3, from service providing, up to the design of remote accessibility solutions, via advising missions; level 3 can be the place of R&D collaborations too, while the two other levels will be invoiced services.

Academic platforms can support these aspects but need some stakeholders as soon as industrialisation is undertaken. Currently the development of such deployment may be driven by direct contacts with existing technology providers or by pushing startup creation through various technology transfer companies (SATT).

Each platform has developed its own business model. The initial large investments were usually justified and funded by a dedicated visible research action either in Computer Science, in Human Science or in an application field. Then the maintenance and long term functioning is mainly supported by direct industrial contracts, direct usage by civil society, and by traditional collaborative projects. Some partners have also supported the emergence of startups to transfer a part of their knowledge into innovation. While each partner has its own ecosystem, they remain fragile.

The CONTINUUM infrastructure is an opportunity to share good practices, offer new services, and increase the impact of each platform as it becomes a portal to the entire network. From their experience with the VISIONAIR project, several partners have evaluated their platform's cost of use (on average 1k€ per day), which is a good basis for negotiating the actual access cost for an external user. This cost may be negotiated

between the full cost for direct commercial access to « free » access when a collaborative project offsets the access cost.

Finally, the platforms have a lever effect to raise external funding:

- Ph.D. funding, from academia or industry (e.g., CIFRE), and post-docs;
- regional (IDEX, ISITE), national (ANR) or European projects;
- industrial or civil society projects (even just 10% of external access at 1000€/day over 8 years on all the platforms would bring an income of 9M€).

CONTINUUM will create a visible portal for all its activities. Every partner will learn from the best practices of the other partners and will share contacts to strengthen the project's capacity to collectively address bigger challenges. The consortium will seek industry transfer when a new software/hardware/usage protocol may be industrialised, towards existing companies or through the creation of startups. The project will therefore contribute to the emerging ecosystem around visualization/immersive solutions.

1.4 ENVIRONNEMENT TECHNIQUE ET MUTUALISATION / TECHNICAL ENVIRONMENT AND SHARING

The ambition of CONTINUUM is to contribute to the creation of a large research infrastructure in accordance with the French national TGIR policy, to address strategic needs of many socio-economic actors in terms of visualisation/immersion/interaction/collaboration networked facilities. As previously explained these needs can be structured in three classes of usages (“Exploration and analysis of Big and/or complex Data”, “Real-time interaction with multi-scale 3D simulations”, “Virtual or Augmented experiences” - cf. axis 2 of the CONTINUUM research program in section 1.1).

The CONTINUUM platforms include pre-existing visualisation/immersive platforms from the VISIONAIR European project and the EquiPex projects DIGISCOPE, KINOVIS and IrDive, as well as a few other platforms with original features or application areas.

The table below presents all CONTINUUM platforms with, for each one, a short presentation of its technical features, the main research activities conducted on it, and their application domains. None of the platforms need new building constructions.

ID	Platform name (opening year), and location	Main features of the current platform configuration	Research topics and application fields of the platform
1	Immerstar -Immersia (2000) Rennes	Immersive 4 sides. 14 Barco F90-4K13 projectors. Pixel of 1.44mm. Dimensions: 9,6m*3m*3m. Mono user mode in stereoscopy 120hz. Double corner mode in double mono user stereoscopy. Double scale one Haptic, 2 haptic arms Virtuose 6D45 embarked, in all the space including 1 can carry the user. Tracking optitrack 12 cameras. Spatialized sound 10.2 and headphones 5.1. 4K video camera for activity recording. 2 haptic arms Virtuose 6D45 mobile. Small 4 sided immersive system, 4 Optoma 3D 120Hz projectors, Dimensions: h1,9m x w2,6m x L2m. ART Trackpack2 infrared tracking. Spatialized sound 5.1.	RV/Interaction/haptics scale 1/continuum RV-headset Assembly, mechanical/physical simulation, VR for medical, point cloud for archaeology and heritage conservation. training, VR scripting, museography
2	Immerstar -Immermove (2015) Rennes	Immersif 3 faces (face/sol/1 côté de 12x4x4m). 4 projecteurs 4K (120Hz), 1 projecteur WQHD (120Hz). Gymnase (30mx20m). Capture de mouvements Qualisys basée marqueur 23 caméras Oqus7. 2 Plateformes de mesure de forces (AMTI). Capteur EMG sans fils 16 voies.	Rv/continuum helmet/motion capture and analysis, sports application (training) to workstation ergonomics
3	CRVM (2007) Marseille	Immersif 4 faces, simulateurs de conduite, Agrément biomédical	Perception, Cognition cf. crvm.eu
4	Translife (?) Compiègne	Immersif 4 faces modulable 3 faces (sol extensible 4 Projecteurs 3D Christie Mirage 1920x1200 10 caméras Optitrack autour du CAVE Station graphique HP Z840 avec 2 Nvidia M500	Interaction informée, simulation de conduite. Application formation au geste, interaction humain-agent, aide à la conduite, teleoperation de drones
5	BlueLemon (2017) - Arts et Métiers Chalon	CAVE 5 faces. Videoprojecteurs Christies 4K. Pixel de 1,2 mm. Tracking ArtTrack. Mode mono-utilisateur en stéréoscopie + Mode double-utilisateurs en monoscopie.	Interaction RV/RA. Application pour l'industrie et la santé.
6	SAAM (2008) - Arts et Métiers Chalon	Simulateur de conduite automobile. Véhicule Renault Twingo2 monté sur plateforme MOOG 6DOF 2000E à 6 degrés de liberté. Ecran hémicylindrique (hauteur 1,20m ; angle de champ 150°)	Simulation de conduite. Etude du comportement. Application pour l'industrie automobile et la santé.
7	eLiV (2013) - Arts et Métiers Chalon	Système immersif léger démontable et modulable. Cube de 3,20m de côté, doté de 2 (face + sol) ou 4 (face + côtés + sol) faces immersives, visualisation sur projecteurs ultracourte focale, tracking infrarouge à 2 caméras, un serveur de rendu (calculateur doté d'une Nvidia Quadro5000), son spatialisé par un kit audio 2.1 et dispositif haptique de type Spidar et Virtuose.	Interaction RV/RA. Application pour l'industrie et la santé.

8	JARVIS (2020) - Arts et Métiers Ai en Provence	Mur d'écran et visiocasques	Ingénierie collaborative
9	TORE (2013) - Equipex IrDIVE Lille	Ecran panoramique double courbure (TORE, largeur 8m, hauteur 4m, profondeur 4m, tracking ART, 20 video projecteurs Christies 4 K) Mur d'image (4m x 2m, video projecteur 120 Hz Christies 4K), Motion capture (Qualysis), caméra thermique (FLIR SC500), oculomètres (SMI), mesures physiologiques (Biopac, Empatica), EEG (Biosemi), NIRS (Shimazu)	Interaction RV/RA, Humanités numériques, Sciences cognitives, formation en Humanités numériques, sciences cognitives, computer graphic et RV, applications dans le champ des industries créatives et culturelles. http://www.irdive.fr https://scv.hypotheses.org
10	VISION-R (2011) Grenoble	CAVE, MUR 6K, MUR STEREOSCOPIQUE, TABLES TACTILE 4K 65" CASQUES RV CASQUES RA VIDEO-MAPPING Haptique	- Développement et évaluation des usages RV/RA - Application au Système de production - Applications médicales - Applications Museums
11	Kinovis (2014) Grenoble	Large volume capture studio: 10m x 10m x 7m. 68 colour cameras 4MP 50fps. MoCap IR Qualisys (20 cameras). Dedicated cluster 17+5 machines. HTC Vive.	Capture, reconstruction, modelling, analysis 3D/4D (shape, motion, appearance) of one or several persons in a large volume.
12	LIG IHM (2016) Grenoble	10 caméras Optitrack 240fps, projecteur Barco stereo haute définition faible latence, visio stéréo, HMD Vive pro	3D interaction performance, tangible input for 3D interaction, presence, projection-mapping. Application to medical learning, medical data visualization, scientific visualization
13	CERV (2018) Brest	Cave 4 faces (4.5x3m), 8 caméras OptiTrack / 15 Casques RV / 4 Casques RA / Salle Mocap (en cours 16 cameras OptiTrack) / 1 virtuose6D / 3 tables tangibles	XR pour la formation, l'histoire, le patrimoine, la santé, le design / Représentation des connaissances dans les EV / IA dans les EV / Nouveaux modes d'interactions et de collaboration en XR
14	ATOL (2016) IMT Atlantique , Brest	Opti Track 24 caméras + 1 écran tactile 75" stéréo + 1 table tactile 75" + 2 eyeTracker portable Tobii Pro + 4 casques RV (2 Vive, 1 Rift, 1 Rift S) et RA (Hololens 2 en pré-commande)	Immersive Analytics, XR collaborative, 3DUI
15	ERCOS (2005) UTBM , Belfort	Plateforme ERCOS : - CAVE 3 écrans (2 murs et 1 sol) avec projecteurs Mirage S+4K, Système optique de capture de mouvements de l'utilisateur, Gants de données - 1 casque RV Oculus Rift - 1 salle MOCAP (T-Sens motion CAPTIV et système Optitrack) - Capteurs d'EMG TEA - Suivi du regard Tobii Pro	Ergonomie - Conception collaborative - techno Immersives Application à la conception centrée utilisateur Application à la formation à l'ergonomie Application Industrie 4.0 Application à la formation à la conduite de robot
16	InVirtuo (2002) iCUBE , Strasbourg	Workbench : plan de travail virtuel immersif ; mur immersif de 3m x 2.25m combiné à un périphérique à retour d'efforts de grande taille (robot à câbles Inca de la société Haption) ;	Interaction et réalité virtuelle ; Applications à l'Usine du Futur ;

17	EVE-Room (2009) LIMSI, Orsay	Multiusers and Multi-sensorimoteur reconfigurable CAVE (Multi-stereoscopy, Haptic Scale One device (Haption), Acoustic room & Audio3D facilities + Speech and Gesture recognition systems, Telepresence setup). More detailed specifications: http://www.digiscope.fr/en/platforms/eve .	Management of Co-localized and Remote Immersive Collaboration, Multimodal interaction in XR (multimodal fusion of speech and gestures to control of XR environnement, multimodal fission of information over sensorimoteur feedbacks), Immersive Analytics, Navigation control techniques, Spatial consistency, Tangible interaction, Perceptive inconsistencies, Cybersickness, Presence, Dual-presence and Telepresence studies.
18	EVE-XR (2016) LIMSI, Orsay	Set of interconnected XR headsets (12 VR and 4 AR headsets), using when necessary, the Haptic Scale One device (Haption) and/or Acoustic room & Audio3D facilities of the EVE-Room system.	Application fields: PLM, BIM, Bioinformatics, Education of Sciences, CFD, Climate, Meteorology, ASD.
19	WILD (2009) LRI, Orsay	Mur de 32 écrans 1GPixels + cadre tactile, motion tracking, audio et vidéo, tables interactives	IHM, Visualisation, Collaboration locale et distante
20	WILDER (2014) Inria Saclay, Orsay	Mur de 75 écrans 70MPixels + cadre tactile, motion tracking, audio, vidéo, tables interactives	IHM, Visualisation, Collaboration locale et distante
21	MIRE (2013) LATMOS, UVSQ, Guyancourt	8 cubes Barco stéréoscopiques + motion tracking	Astrophysique, simulation, aide à la décision, ingénierie concourante
22	SHIVA (2013) ENS Paris-Saclay, Orsay	Dalle avec back-projection 2K + motion tracking, dispositifs haptiques	Simulation (Chimie moléculaire, ...)
23	Mandelbrot (2014) MdS (Paris-Saclay, CEA, CNRS, UVSQ), Orsay	16 cubes Barco stéréoscopiques dans une salle de type amphi	Simulation (Neuroanatomie, Climat, ...), formation
24	SINAPSE (2014) Centrale Supélec Orsay	Ecran vertical de verre avec back-projection stéréoscopique 4K, motion tracking, tables interactives, serveur de visualisation 1TB de RAM	Simulation / Sciences de l'ingénieur
25	VIKI-CAVE (2014) CEA Saclay Moulon Orsay	Plateforme immersive de type CAVE (5 faces et 1 bi-face), motion tracking ART, bras haptique (Scale One) et cluster de calcul	Simulation interactive et multi-physique pour le manufacturing. - Préparation de données et extraction de connaissance (cao, nuage de points...) - Noyau multi-physique (Modélisation de la dynamique de systèmes multi corps, détermination des contacts sur différentes représentations,...)
26	VIKI-XR (?) CEA Saclay Nanolnnov Orsay	Plateforme immersive de type casque (XR). Cette plateforme se compose de casques de RV (HTC, Oculus, Samsung) et RM (Meta, hololens 1 et 2), backpacks (MSI), système de tracking type Vive et Xsens	- Interaction (humain numérique et scénarisation en XR) - Middleware (Mise en réseau et Couplage avec le mode réel - OPCUA...) Application : formation, préparation de mission complexe, analyse ergonomique, optimisation de poste de travail, revue de conception...
27	PIXLS (2014) Télécom (IP Paris)	Mur de 8 écrans de 1GPixel, cadre tactile motion tracking audio et vidéo écrans interactifs orientables.	IHM, Visualisation, Collaboration locale et distante, interaction gestuelle, enseignement

28	IRIS (2014) Télécom (IP Paris)	Mur de 4 écrans avec détection tactile optique intégrée	IHM, Visualisation, Collaboration locale et distante Realité Augmentée / Virtuelle / Mixte
29	Hyve-3D (new) Télécom (IP Paris)	Système de dessin 3D immersif pour le design collaboratif, en présence ou à distance -Système de projection immersive low-tech (un projecteur 4K sur écran immersif 180° angle de vision) - Logiciel de dessin à main levée 3D. - Tablettes pour l'interaction et le dessin collaboratif	Design collaboratif (Design industriel, architecture, IHM)
30	Studio Design (2015) Télécom (IP Paris)	The Studio Design is a 90 m2 space dedicated to collaboration, invention, creation of design and engineering projects. The actual space is designed as a platform for students and researchers activities. We want to upgrade it as a space for conducting studies on these activities and others human behaviors and activities. For these reasons we need	Research on collaboration, design and visualization. Design d'interaction (Design industriel, design de service, IHM)

Mutualisation is a major goal of CONTINUUM, despite the challenge of a widely distributed infrastructure. By networking our cutting-edge platforms we will take advantage of their technological complementarity. Some platforms are very high-definition visual interactive systems, while others are immersive, with working space of different sizes and more or less developed sensorimotor facilities. Some platforms are more dedicated to large public than others, some are more dedicated to a specific scientific domain than others, some are more focused on industrial issues than others.

By interconnecting the platforms and designing appropriate access and services policies, it will be possible to use these facilities more broadly, by collaborating across platforms or by seizing the opportunities offered by the different platforms. However, interconnecting these platforms requires more than, e.g., sharing the visual content displayed on their screens or opening a video link on a side display. We need proper **tele-collaboration capabilities**, in order to reinforce the rich human-to-human communication channels mandatory for such complex remote collaboration. These require high-end audio and video systems properly integrated into the platforms so that, for example, a video feed can be integrated into the stereoscopic images and 3D audio real-time pipelines of an interactive/collaborative software framework for immersive platforms. Beyond the many computer science issues (signal fusion, 3D reconstruction and animation of remote bodies, etc.), this also raises many research questions, from the level of realism required for avatars in terms of perception, up to cognitive science questions regarding tele-presence.

Beyond the members of the consortium, and based on former or current collaborations of CONTINUUM teams, the following list of laboratories, organized by scientific domain, gives an **overview of the scientific communities** we are in contact with and that could use the CONTINUUM platforms:

- Material and Energy Sciences:
 - PIMM (<https://pimm.artsetmetiers.fr/>)
 - 3SR (laboratoire Sols Solides Structures et Risques, Grenoble)
 - IPR (Institut de Physique de Rennes)
- Earth-Universe-Environment System Sciences:

- Laboratoire Astroparticule et Cosmologie – (APC, Paris)
- Institut d'Astrophysique Spatiale (IAS, Orsay)
- Observatoire de Grenoble à l'international (Chili)
- Life and Health sciences :
 - Bio-informatique (LBT, IBPC – Paris)
 - NeuroSpin (Paris-Saclay),
 - Inria Project Lab Naviscope: <https://project.inria.fr/naviscope/>
 - EUR Digisport
 - CHU Rennes
 - Pôle Saint-Hélier (centre de rééducation fonctionnelle à Rennes)
 - OSUR (Rennes)
 - APHM
- Digital Sciences and Mathematics:
 - Center for Data Science (Univ. Paris-Saclay)
 - Learning Center (Univ. Paris-Saclay)
- Education of Sciences, Didactic
 - LDAR (Laboratoire de Didactique André Revuz), Université Paris Diderot
 - EUR Écoles Universitaires de Recherche (Digital Sport Science)
- Social Sciences and Humanities:
 - Psychologie et Ergonomie appliquée (LaPEA - Paris, fusion du LATI et de IFSTTAR)
 - Institut de Recherche Biomédicale des Armées (IRBA)
 - Ingénierie de la création artistique (Grenoble, Lille)
 - Muséum d'Histoire Naturelle (Paris), Musée Louvre-Lens (Lens), Musée des Beaux-Arts (Rennes)
 - Institut National des Recherches en Archéologie Préventive (Inrap) (Rennes)
 - Creaah (Rennes)
 - MSHB (MSH à Rennes)
 - TGIR HumaNum (Rennes membre du Consortium 3D de la TGIR)
- Engineering Sciences :
 - Laboratoire LAMIH (Université de Valenciennes) : driving simulation
 - Laboratoire Lispen (Arts et Métiers) : collaborative engineering
 - Laboratoire Lampa (Arts et Métiers) : design engineering
 - Laboratoire LCPI (Arts et Métiers) : design engineering

As detailed in section 2, the equipment will be made available to the industrial sector (large groups and SMEs). Without making an exhaustive list, we can mention the following partners with whom the CONTINUUM consortium already has industrial relations.

Industrial Partners - Large Groups	Renault, PSA, SAFRAN, Airbus, Airbus Helicopters, SNCF, Decathlon, ESI Group, Mann Hummel, Vinci, Expleo
Industry Partners - SMEs	Providers: Immersion, Antycip, Scale-1, MiddleVR, DeltaCAD, Hyve-3D, Haption, Lumiscaphe, TechViz, Virtualyz End-users: Allucyne, Theoris, ACE, ABMI, ARCOM

Current digital infrastructures mainly consist of data centers, high-performance computing centers and high-bandwidth networks, such as RENATER, on top of which a set of cloud services are deployed to serve end-user needs. CONTINUUM complements this digital infrastructure with a unique human-centered service for the analysis of massive data sets, the understanding of simulated phenomena, and the creation of interactive experiences. CONTINUUM therefore complements existing infrastructure with a novel service catering to a wide range of scientific communities and beyond, therefore contributing to the national strategic roadmap.

The **FAIR principles** are related to the management of data and metadata. Since the goal of the CONTINUUM human-centred collaborative research infrastructures is to interact with data or metadata, CONTINUUM will take advantage of and encourage the availability of FAIR data: the more FAIR the data, the easier it will be for the project to develop generic services.

Interestingly, CONTINUUM could contribute to pushing the FAIR principles further. The notion of continuum of users' experiences in heterogeneous collaborative systems raises a number of research questions such as: interoperability of room-centric vs. user-centric systems, continuity from the visual based to multi-sensorimoteur immersion, reconfigurability of sensorimotor channels to target perceptual equivalence between platforms, adaptivity to collaborative situations and to the users' skills, and so on. Addressing these research questions could lead to desirable additional properties of data for human-centric collaborative systems.

As described in section 1.1 (Figure 1), the CONTINUUM project is located at the upper (green) layer of Objective 1 of the **e-infrastructure model**. Indeed, the main expected added value of the continuum of users' experiences in heterogeneous collaborative systems is to provide a range of facilities and services to better interact with big data, simulations and virtual/augmented experiences.

CONTINUUM also caters to Objective 2 through the three classes of usage of the axis 2 of the project, as individual communities can either use generic services developed by CONTINUUM or create their own to vertically integrate the visualization/immersion, interaction and collaboration capabilities with the lower levels of the e-infrastructure.

2 DISSEMINATION AND EXPLOITATION OF RESULTS

The development of the equipment will be carried out for both the scientific world and the socio-economic world.

The strategy for promoting equipment in the scientific world is decomposed into three complementary actions. The first action consists of developing and promoting new forms of research work based on and for telepresence interaction research on the one hand and allowing the simplified use of applications and equipment on the other hand. The second action relates to the constitution of a common library of contents and networking solutions for distance training and learning factories (i.e., highly complex learning environments that allow the development of high quality and autonomous competences, which are linked to training, education and research including the industry 4.0). The third action corresponds to the **standardization of access and work methods** for most of the CONTINUUM facilities by promoting the use of common software. The aim is to provide continuity in terms of experimentation in order to allow the development and extension of experiences across the sites. One goal is to enable a continuity of scientific experiments among the different CONTINUUM facilities. Another goal is to facilitate access to the facilities for academic partners with continuity of service between the different sites. The models practiced for the engineering sciences and software engineering as well as those of the human and social sciences will be shared and modalities of continuity will be set up.

This strategy should bring results for better transdisciplinary research and training. In terms of research, the shared principle is that the CONTINUUM network will make it possible to share expertise and facilities in connecting the platform not only conceptually (by sharing resources and equipment) but also physically by exploiting on-line communication streams and high-speed networking. Such interconnection of expertise and facilities through CONTINUUM will endow researchers with more skills and expertise as a result of the transfer of know-how and knowledge through the consortium. The possibility to access the various equipment will also contribute to promoting the development of new research programs that will significantly increase high-impact scientific achievements.

The scientific strengths of CONTINUUM relies on a strong multidisciplinary base in sciences and technology (mathematics, physics, engineering, and computer sciences), as well as the humanities and social sciences (humanities, cognitive sciences, behavioural sciences), with solid transdisciplinary interactions. The objective is also scientific production in the form of mono and multidisciplinary publications as well as co-supervised Ph.D. theses. Some of the results of the projects carried out with the project partners may also be disseminated to the general public within the framework of open days or science fairs.

In terms of training, this valorization strategy will also propose actions for education and training. Case study demonstrator modules will be used for teaching in the field of engineering and computer sciences on the one hand and human and social sciences on the other hand at the level of master research and PhD programs. The actions of some of the project partners in the European consortium EIT Manufacturing will be synergized in this framework. The objective is to train specialists for new professions using telepresence, virtual reality, augmented reality and virtual immersion cognition. It is expected that specific skills in telepresence technologies will be trained in high-level initial training (research masters and PhD doctoral students) and lifelong training (short courses for experienced engineers).

The strategy of valorization in the socio-economic world comprises several complementary actions regarding the type of partnership. In order to adapt the means to the needs of the socio-economic environment, a catalogue of the network's skills and equipment will be done. A precise mapping of the competencies of the CONTINUUM network will be carried out. This mapping will include a detailed list of equipment and a taxonomy of the network's scientific and technological skills. The current scope of Equipex, thanks to the network of partners that has been set up, enables federate skills ranging from

engineering sciences and software engineering to cognitive and behavioural sciences. CONTINUUM will propose also an accessibility policy for external and non-academic users. Use cost conditions will be adapted to the categories of use, sharing of knowledge and IP during each project. Apart from the scientific uses which will be managed between partners of the consortium, external usages that the CONTINUUM network will target are: societal uses (Education, Civil society, Culture and Arts), and industrial uses (large companies and SMEs).

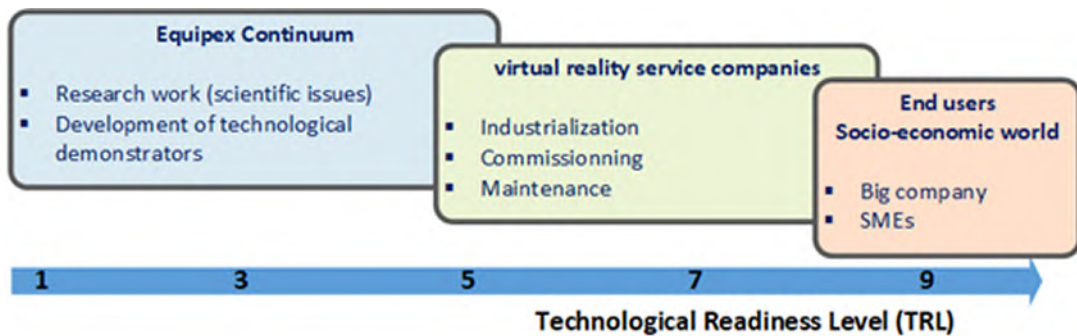
Regarding Education, the basic principle is low cost accesses, but conditioned to collaborations with research teams in didactics, to produce new knowledge and teaching/learning tools. Depending on the learning domain (for instance as Physics, Biology, Engineering, Medicine...) telepresence has strong learning potential for students. For Civil society, many regional or local councils need collaborative tools to consult citizens and/or for decision making with many experts and stakeholders. An extra usage could be investigated for civil society. Local, regional, and national representatives may need to access visualization/immersion of simulation results for land development, city organization, or risk prevention. For Culture & Arts, the usage of our networked platforms for such a field of applications may be very specific ranging from the concept of a one-off art event to the development of a virtual museum.

Regarding industrial uses, access to the CONTINUUM platforms will be charged based on real costs. To address the industrial relationships, several tools already exist on which CONTINUUM can capitalize. A specific aspect of the project is that it will also benefit from the experience gained from interactions with the actors of valorization and innovation present on the different sites. These include in particular the Carnot institutes, the SATTs, the competitiveness clusters and the regional innovation support agencies. Four Carnot institutes are represented in CONTINUUM: ARTS, COGNITION, LSI and STAR. The terms of interaction and partnership with the Carnot institutes will be defined in order to improve the fluidity of relations with industry. Modalities already exist through the association of the Carnot institutes and the Carnot industrial branches through joint actions of teacher-researchers, engineers and business managers. Some competitiveness clusters have activities for which CONTINUUM would be a tool at the service of their industrial members. These include the competitive clusters Image et Réseaux, Minalogic, Systematic, Mov'eo, Nuclear Valley, Capenergies, Aerospace Valley, i-Trans, PICOM and Cap Digital. Similarly, technological research institutes (IRT) can be natural partners in improving industrial relations, in particular IRT B-Com, Jules Verne and SystemX.

An economic model will be set up to enable and facilitate industrial relations in the context of the CONTINUUM project. This involves in particular offering services not covered by existing specialised companies. Large companies' needs are generally less important for direct access, because they often have similar equipment with close features to some of our platforms. However, they are interested in research studies that we could perform as testbed on our network of platforms (e.g. study of future work organizations, ergonomic studies their platform workload cannot support...). CONTINUUM will thus offer a research and development service on which there are unresolved scientific issues (TRL 1 to 6). The CONTINUUM partners have close relationships with several virtual reality and augmented reality service companies that will be able to take over the work carried out in particular for the industrialization, commissioning and maintenance of systems developed for big companies (TRL 6 to 9). The virtual reality service companies likely to be involved include Immersion, Antycip, Scale-1, ABMI, Allucyne, MiddleVR, Clarte, DeltaCAD, Enozone, Hyve-3D, Haption, Lumiscaphe, nucleusVR, TechViz, Theoris, Virtualyz. Thus, the objective is to propose the constitution of an ecosystem of partner companies allowing to address the whole chain of technological maturity (from level 1 to 4 for research, 5 to 6 for technological demonstrators and 7 to 9 for technological integration and industrialization of technical solutions for industrial uses).

CONTINUUM will be a federator of existing or future projects structuring research-industry relations (such as joint public-private laboratories, industrial chairs or industrial clusters) and will enable the creation of a

virtuous eco-system combining the training of specialists, research, the development of technological demonstrators, proof of concept on industrial use cases and the industrialization of technical solutions.



The fact that CONTINUUM platforms are spread over several regions in France is an asset for the dissemination of know-how to the SMEs. Specific training courses (1 to 5 days) will be designed for SMEs to show the potential added value of remote collaboration technologies for SMEs and how to innovate in the field of tele-collaboration. Some CONTINUUM partners already have experience in the field of skills transfer to SMEs, for example through the OVNI-PME project or the training in virtual reality and augmented reality for SMEs in the framework of FactoryLab at Arts et Métiers, or through the CNRS training program for SMEs. Research and development services will also be offered to SMEs, in particular through the development of technological demonstrators by engineers from the technological platforms of CONTINUUM partner laboratories. Thus, SMEs will have real access to our networked platforms, allowing them to immediately increase their innovation or design processes. Based on such services, we will be able to perform advanced observations of their activities that we will use to design and transfer adapted tools and solutions to make them possible, in a second step, remote accessibilities with the best compromise between technology and usage.

With regard to the ecological impact, it is expected that the spread of tele-collaboration technologies in the socio-economic environment will have positive consequences by improving remote working conditions and reducing transport between remote sites, thus contributing to improving the ecological footprint and the health of ecosystems for a sustainable future.

3 MANAGEMENT DU PROJET / MANAGEMENT FRAMEWORK

3.1 ASPECTS ORGANISATIONNELS / MANAGEMENT

3.1.1 Qualification du responsable scientifique et technique du projet /Relevant experience

A compléter une fois que l'établissement coordinateur sera identifié

3.1.2 Modalités de coordination / Coordination modalities

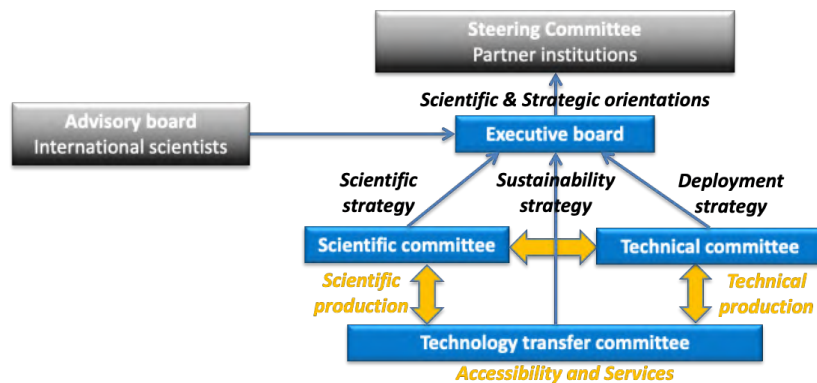


Figure 4 - Management structure of CONTINUUM

The management of the project (Fig. 4) is organised around the Executive Board, which reports to the Steering Committee and coordinates the work of the three operational committees: the Scientific Committee, the Technical Committee and the Technology Transfer Committee. It is also advised by the external Advisory Board.

The Steering Committee has a representative for each every partner institution and meets once or twice a year. It is in charge of the global strategy and promotes platform usage within each institution. It will be the key actor for long-term sustainability discussions.

The Advisory Board is composed of international scientists external to the project. It assesses the annual activity report and provides advice about strategic scientific directions.

The Executive Board is the key operational team and is headed by the project coordinator. It ensures proper internal coordination, technical investments, as well as external outreach and scientific and strategic management. It proposes the major orientations and the sustainability policy to the Steering Committee. It analyses and proposes policies to extend the reach of the project through new projects development and integration of CONTINUUM into wider international networks. It coordinates the actions of the Technical, Scientific, and Technology Transfer committees.

The Scientific Committee gathers the scientific leads of the project. It is in charge of the scientific management of the project. It will:

- Create and oversee Working Groups on cross-cutting topics of interest to the research teams, fostering interdisciplinary synergies;
- Encourage the submission of project proposals to local, national and European calls;

- Disseminate the activity of the project and encourage participation or directly represent the project in scientific bodies (e.g., GdR such as GdR IG-RV) and events (e.g. workshops in major international conferences);
- Disseminate best ethical practices and processes among the partners, based on existing ethics committees and institutional review boards.

The Technical Committee gathers the technical managers of the platforms. Its role is to coordinate and monitor equipment acquisition, to decide on the exchange formats and shared software being used, and on the technical developments to be carried out by the project . It hosts the Technical and Experimental Resource Center (TERC, see section 3.2.1).

The Technology Transfer Committee will survey the external outcome of the project. It will maintain contact with external stakeholders (research labs, industrials, civil society organisations), while keeping a close connection with the research groups to support new research projects. It will work with the different technology transfer structures, e.g. SATT, to identify potential markets according to the type of potential users (large companies, SME, local communities, parapublic organizations, health organizations, cultural organizations, etc.) and the main classes of applications (cf. axis 2 of the research project): Big Data, Simulation, Virtual experiments.

3.2 ORGANISATION DU PARTENARIAT / COLLABORATION ORGANIZATION

3.2.1 Adéquation et complémentarité des unités partenaires / Relevance and complementarity of partners

All CONTINUUM partners have experience developing cutting-edge technology platforms. They work in different areas that, together, cover the two CONTINUUM axes. They are also spread out geographically and cover a large part of the country.

- Axis 1 concerns Computer Science issues from Human-Computer Interaction to Social Sciences. The CONTINUUM labs in this group share an interest in putting the human at the center of digital systems:
 - Computer Science and Mathematics (linked to INRSI and/or Inria) : LIMSI, LRI, CRISAL, G-SCOP, LJK, LIG, LISPEN, IRISA-M2S, LTCI, CERV, Lab-STICC
 - Humanities and Social Sciences (mainly linked to INSHS or INSB) : ISM, SCALab, IRHIS
- Axis 2 concerns disciplines that will use the CONTINUUM infrastructure as a scientific instrument in their research, potentially leading to new research practices. The CONTINUUM labs in this group operate their own platforms and cover all 5 areas identified in the call for projects:
 - Physics and Engineering (Sciences de la Matière et de l’Energie) : LISPEN, G-SCOP, ERCOS, EM2C, SATIE
 - Earth Sciences and Astrophysics (Sciences du Système Terre-Univers-Environnement) : LATMOS
 - Biology, Life and Health Sciences (Sciences de la Vie et de la Santé) : ISM, IRISA-M2S, Centre Borelli
 - Computer Science and Mathematics (Sciences du Numérique et Mathématiques) : MdS, CMLA, MICS, CVN
 - Humanities and Social Sciences : ISM, i3

The consortium has relationships with industry (big company and SMEs) and is involved in start-ups.

Among these relationships, we can highlight:

- Several joined public/academic laboratories: LiV (Renault/Arts et Métiers), LC2S (INRS/Arts et Métiers), ...
- Several industrial Chairs: TimeToConcept (Mann Hummel/Arts et Métiers), CreateID (ESI/Arts et Métiers), ...
- Several direct contracts with big companies for research (Cifre and others): Airbus, Renault, SNCF, Peugeot PSA, Vinci, Expleo, ESI, Airbus Helicopters, ...
- Several direct contracts with SMEs for research and development: ACE, ABMI, ARCOM, ...
- Development or/and support of several start-ups:

The estimated number of full-time research equivalent ("ETP") per year who will actively work on/with the infrastructure is estimated as follows. Note that this includes about one engineer per platform.

Senior researcher / professor	Junior researcher / assistant professor	Engineer	Ph.D. student	Total (full-time equivalent)
22	49	28	75	173

In addition to the work force provided by the CONTINUUM teams, a coordination structure will be needed to ensure that the distributed network of platforms operates as an integrated infrastructure.

A **Technical and Experimental Resource Center** (TERC) will be created, under the supervision of the Technical Committee. It will be composed of a project manager (senior engineer), hosted in the same institution as the program coordinator, and several research engineers, hosted in the other main sites of the project.

The role of the project manager will be to coordinate the entire network of engineers involved in the project, manage the RFPs for acquiring equipment in Elements 1, 2 and 3, and oversee the development, deployment and transfer of the software solutions shared across the platforms.

The research engineers will be the local relays of the Technology Committee. They will contribute to the development, deployment and transfer of software solutions, as well as implement and disseminate best practices and technical expertise. They will also assist with the acquisition of equipment in Element 4.

3.2.2 Qualification, rôle et implication des unités partenaires / Qualification, role and involvement of the partner units

Prénom et nom / First name and Surname	Poste/Position	Discipline/Domain	Unité partenaire/Partner	Etablissement partenaire/Organizatio n or company	Rôle dans le projet (4 lignes max.) / Contribution in the project (4 lines max)
Edouard Audit	equiv. DR (CEA)	Calcul haute performance, simulation	Maison de la Simulation (USR 3441)	Université Paris- Saclay, CEA, CNRS, UVSQ	Resp. scientifique Mandelbrot
Michel Beaudouin- Lafon	PU	INS2I / Interaction humain-machine	LRI (UMR 8623)	Université Paris-Saclay	Resp. Scientifique des plateformes WILD et WILDER
Dominique Bechmann	PU	INS2I	iCUBE	Université de Strasbourg, CNRS	Responsable de la plateforme InVirtuo
Patrick Bourdot	DR	INS2I / VR, AR, CVE	LIMSI (UPR 3251)	CNRS	Resp. Scientifique des plateformes EVE-Room et EVE- XR
Edmond Boyer	DR	Vision par ordinateur (LIRIS)	LJK	Inria, UGA	Responsable scientifique plateforme Kinovis
Jean-Rémy Chardonnet	MCF	Sciences de l'ingénieur - RV	LISPEN (EA 7515)	Arts et Métiers	Responsable scientifique de la Plateforme SAAM
Yann Coello	PU	INSHS Sciences Cognitives	SCALab	CNRS, U-Lille	Responsable Plateforme IrDIVE
Olivier Colot	PU	INS2I RV&A, Interaction humain-machine	CRISTAL	CNRS, U-Lille, Ecole Centrale	Responsable scientifique Computer science Plateforme IrDIVE
Georges Dumont	PU	INS2I, mécanique, biomécanique, RV	IRISA (UMR 6074) et M2S	Université de Rennes (Université Rennes 1, Université Rennes 2, Ecole normale supérieure de Rennes, Insa de Rennes, INRIA, CNRS)	Responsable scientifique Immerstar (Immersia + Immermove)
Thierry Duval	PU	INS2I	Lab-STICC	IMT Atlantique	Responsable plateforme ATOL
Ronan Gagne	IR	INS2I/RV, applications SHS	IRISA (UMR 6074)	Université de Rennes (Université Rennes 1, Université Rennes 2, Ecole normale supérieure de Rennes, Insa de Rennes, INRIA, CNRS)	Responsable technique Immersia
Bertrand Lembège	DR	Astrophysique Planétaire	LATMOS (UMR 8190)	CNRS, Université Paris-Saclay	Resp. Scientifique de la plateforme MIRE
Frédéric Noël	PU	INS2I/INSIS conception collaborative	G-SCOP (UMR 5272)	UGA, Grenoble-INP, CNRS	Responsable plateforme Vision-R

Frédéric Merienne	PU	Sciences de l'ingénieur - RV	LISPEN (EA 7515)	Arts et Métiers	Responsable scientifique des Plateformes BlueLemon et eLIV
Charles Mériaux	PU	INSHS Humanités numériques	IRHIS	CNRS, U-Lille	Responsable scientifique Humanités numériques Plateforme IrDIVE
Daniel Mestre	DR	INSB	ISM (UMR 7287)	Aix-Marseille University	Responsable Plateforme CRVM
Ronan Querrec	PU	INS2I / RV / RA	Lab-STICC (UMR 6285)	ENIB	Responsable plateforme CERV
Lionel Roucoules	PU	Sciences de l'ingénieur - Conception	LISPEN (EA 7515)	Arts et Métiers	Responsable scientifique de la Plateforme JARVIS
Jean-Claude Sagot	PU	Ergonomie-Conception	ELLIADD (EA 4661) Pôle ERCOS	UBFC, UTBM	Responsable scientifique plateforme ERCOS (contact complémentaire Morad Mahdjoub)
Indira Thouvenin	ECC	INS2I	HEUDIASYC (UMR 7253)	Université de Technologie Compiègne	Responsable scientifique de la Plateforme TRANSLIFE
Stéphane Safin	MCF	Ergonomie-Conception	I3-SES (UMR 9217)	Télécom Paris	Responsable scientifique de la Plateforme Hyve-3D
Samuel Huron	MCF	Design	I3-SES (UMR 9217)	Télécom Paris - Institut Polytechnique de Paris	Responsable scientifique du Studio Design
Eric Lecolinet	PU	HCI	LTCI	Télécom Paris - Institut Polytechnique de Paris	Responsable scientifique plateformes PIXLS et IRIS
Jan Gugenheimer	MCF	AR/VR/HCI	LTCI	Télécom Paris - Institut Polytechnique de Paris	Responsable scientifique de l'intégration AR/VR/MR et des projets de recherche pour la plateforme IRIS

4 JUSTIFICATION DES MOYENS DEMANDES / FUNDING JUSTIFICATION

The equipment is divided into four elements. As described in section 1.2, Element 1 and Element 2 contribute to the continuum of access and services by supporting telecollaboration (Element 1) and providing flexible surfaces and XR devices (Element 2). Element 3 supports the continuum of experiences by providing tracking and sensing technologies. Having access to the same type of equipment in every platform will make it easier to share know-how, experiences and software, and will foster collaborations across sites. The specification and provisioning of these three elements will be directly managed by the Technical Committee, which will manage the calls for proposals.

Element 4 consists of upgrading and extending the existing high-performance platforms of the partners. The existing platforms have an estimated overall value of about 22M€ and constitute the initial co-funding of each individual partner. However, additional investment is needed over the course of the project to keep these platforms at the cutting edge of technology and to ensure that the related research is at the state of the art. Each partner will manage the upgrade and extension of their platform(s), under the purview of the Technical Committee.

The split of the overall investment between the four elements is about 43% for Elements 1, 2, 3 and 57% for Element 4.

The overall budget of the infrastructure for the next 8 years includes not only investment costs but also functioning costs. Functioning costs are evolving and highly depend on each platform and practices of the hosting organization. The experience of the previous VISIONAIR project led to a unit function cost between 700€ and 2500€ per day, with an average of about 1000€. This cost is due mostly to the cost of human resources to operate the platforms and to maintenance costs, but does not include depreciation, which is usually 5 years for this type of equipment. The usage rate of the platforms is often high, about 70%. Over 8 years, this leads to an overall estimate of the functioning cost of the 30 CONTINUUM platforms of 61M€ (30 platforms x 1000€ x (0.7 x 365 days/year) x 8 years). Thus the funding we are asking for will be completed by other sources including collaborative projects and, to a lesser extent, charging for access to the platforms.

In order to fulfill the goals of the project, we plan to enroll a team of 3 engineers for the duration of the project, for a cost of 1544k€. As described in section 3.2.1, their task will be to coordinate the network of engineers working on each of the platforms, and to help develop, deploy and promote the technical solutions that create the continuum of services of the project. The next subsections provide details about each of the 4 elements.

4.1 JUSTIFICATION DES MOYENS DEMANDES PAR ELEMENT / FUNDING JUSTIFICATION BY ELEMENT

4.1.1 Element 1: Telecollaboration & Networking facilities

The telecollaboration and networking facilities support remote work across platforms through audio-visual conferencing and data sharing capabilities adapted to the characteristics of each platform. The total estimated cost of this element is 1620k€, corresponding to 27 platforms at 60k€ each. The typical equipment of a platform will be as follows:

- 4K camera with pan/zoom/tilt: 5k€
- 2 x HD cameras with pan/zoom/tilt: 6k€
- Low-latency 360° camera: 7k€
- Video acquisition card: 2k€
- 65" video display on mobile cart with PC: 10k€
- Audio acquisition (microphones, microphone array): 3k€
- Multichannel audio system, headphones: 5k€
- Media server: 8k€
- Front-end PC: 4k€
- Networking (including bandwidth reservation costs): 10k€

Some platforms will require specific equipment or additional installation costs, others will need less. All this equipment is available off-the-shelf and will be installed by the staff running the platforms.

Global budget for telecollaboration and networking	1620	k€ HT
----------------------------------------------------	------	-------

4.1.2 Element 2: Flexible XR & Surfaces facilities

Flexible facilities complement the large platforms in the sense that they are more versatile, they can be used to add functionalities to the large platforms, and they can be easily moved to a different location, e.g. a partner's location. They consist of virtual reality head-mounted displays, augmented reality headsets, and movable tactile surfaces.

All these systems are available on the market and do not require in-house development. Given the dynamics of these markets, it is important that the project has access to the most advanced technologies during the course of the entire project. Therefore, the consortium will acquire equipment during the whole duration of the project to test and compare the technologies.

There are two complementary markets for virtual reality and augmented reality **head-mounted displays**. The first market is the "general public" market with light headsets (5-7.5k€) that can be used for certain types of use (cultural heritage for example) or certain types of partners (SMEs for example). The second market is the "professional" market (14-15k€) with high value-added head-mounted displays with a large field of vision, high quality optics, high image resolution, which is of interest to activities where image quality and immersion is an important criterion (for example for the scientific visualization of large databases) or certain types of users (such as large companies).

Head-mounted virtual reality displays are complementary to large technologies based on screens (such as CAVEs) because they provide a different kind of immersion. Indeed, with head-mounted displays, the user perceives his/her body through an avatar, thereby allowing varied representations of the body that are potentially better adapted to the context (for example for functional rehabilitation). The applications developed for large systems can of course be transferred to lighter systems such as head-mounted display, which allows a technological transfer to users who would not have the means to equip themselves with large devices. Moreover, augmented reality head-mounted displays, because of their ability to merge virtual elements with the real scene seen by the user, support use cases in real environments and on site (for example an archaeological site, a factory, a hospital).

Tactile surfaces support different types of uses from head-mounted displays and large virtual immersive devices. They allow natural user interactions with digital mock-ups and visual analytics. They also encourage collaborative work in small co-located groups or remotely with other similar equipment or larger platforms. A typical setup (15k€) consists of a large 4K touch display (65" or 86") supporting pen and finger-touch input mounted on an rollable stand with electric controls for height and orientation control, from a flat table to a vertical whiteboard (8.5k€), powered by a powerful PC equipped with an audio-video system for telecollaboration (6.5k€). Each platform will feature one or two such surfaces for a total of 30 x 15k€ = 450 k€.

This equipment will be spread across the different sites of the CONTINUUM consortium. Some systems will be dedicated to the transfer of applications to end users. The total estimated cost of the Flexible XR and Surface equipment is 1543k€ HT:

Category	Amount (in k€ HT)
Virtual Reality Head-Mounted-Displays (30 standard, 15 high-level and 15 with oculometer)	523
Augmented Reality Head-Mounted-Displays (20 optical see-through and 15 video see-through)	570
Tactile large surfaces (30 units)	450
Overall budget for flexible XR & Surface facilities	1543

4.1.3 Element 3: Sensors and Biosensors

Interaction is central to mixed reality systems. Motion capture is thus central to the input-output real-time chain. Given the sizes of the platforms, a typical full-room motion capture system costs between 50 and 150k€. Walking treadmills (5k€) allow a more natural navigation in the virtual environment, and are movable. These systems allow a detailed study of the differences in the perception of a movement in a virtual environment according to the interaction modalities (action on a joystick or equivalent joystick compared to a movement of the locomotor system for example). They help reduce simulator sickness in virtual navigation and promote the appropriation of distances. They can also be useful for functional rehabilitation.

Haptic interfaces (100-150€ unit cost) enable multimodal perception of a virtual environment. They allow a greater involvement of users in their interactions with virtual objects by allowing them to act on objects but also to perceive the effect of their actions on these objects. They are typically bi-directional interaction devices (action/reaction). These systems can be used with different types of visual feedback (head-mounted display or large device with large screens) and are movable (to a partner's location or on site for example).

Besides the above “classical” interfaces, one major contribution of CONTINUUM will be the use of biosensors (up to 100k€ each), including heart rate, electrodermal conductance, electroencephalography, gaze tracking, to monitor information processing and participants’ internal state, and electromyography to monitor the biomechanical aspects of a participant's behavior. We will study how these “biosensors” can be used in biofeedback loops, with the goal of optimizing interaction in a collaborative system.

Category	Amount (in k€ HT)
Motion capture systems and treadmills	1519
Haptic devices	500
Biosensors	723
Overall budget for Sensors and Biosensors	2742

4.1.4 Element 4: Large Visual/Immersive platforms

28 of the 30 CONTINUUM platforms are large Visual/Immersive systems. These platforms have different ages and different features as described in the table of section 1.4. Therefore, to maintain their cutting-edge features, updating some components are required to avoid obsolescence. As explained in section 1.2.4, three types of evolutions are considered: replacement, modernization and extension.

The first table below gives an overview of the budget for Element 4. Most of the budget is spent on deep upgrades, which substantially and qualitatively improve the performance of the platforms, and on extensions, which add new features to the platform. Also, the requested budget is about a third of the acquisition values of the platforms.

Global cost for the specific equipment of the 28 large platforms of the CONTINUUM project	Overall requested budget (k€ HT)	Detail of the budget			Acquisition value of the current configuration (k€ HT)
		Replacement (light upgrade)	Modernization (deep upgrade)	Extension	
	7642	1257	4597	1788	21450
Percentage compared to "Overall requested cost"	100.00%	16.13%	60.92%	22.95%	275.28%
Pourcentage compared to "Acquisition value of the current configuration"	36.33%	5.86%	22.13%	8.34%	100.00%

The second table below lists the requested equipment for each platform, its cost, dispatched into the three categories and, for reference, the platform age and acquisition value.

Some platforms have obtained or plan to obtain equipment funding, e.g. from Regional calls (e.g. SESAME) or State/Regional contracts (CPER). For examples, platform 6 will fully support its renovation cost (250k€) without Equipex+ funding, while some platform will complement Equipex+ funding with external funding: platform 9 (445 k€), platform 10 (45 k€) and platform 17 (150 k€). Moreover, some platforms will seek

infrastructure funding for the creation of new buildings. This is the case for platforms 10 (5 000 k€) and 11 (7 000 k€), whose building funding requests are at the review stage.

ID	Platform name (opening year), and location	Requested equipments and evolution types (Replacement, Modernization, Extension)	Overall requested budget (k€ HT)	Detail of the budget			Acquisition value of the current configuration (k€ HT)
				Replacement (light upgrade)	Modernisation (deep upgrade)	Extension	
1	Immerstar -Immersia (2000) Rennes	Maintien en configuration optimale du système de génération d'image new graphic stations Changement des projecteurs dans une seconde période (700k€)	800	100	700	0	1800
2	Immerstar -Immermove (2015) Rennes	1) Acquisition d'un projecteur 4K 120Hz pour le côté gauche + Station de calcul dédié + licences logicielles (200k€). Maintien en configuration optimale du système de génération d'image. 2) Changement des projecteurs et des stations de rendu graphique dans une seconde période (600k€) 3) Maintenance équipement réalité virtuelle sur 8 ans (300k€)	800	100	500	200	1400
3	CRVM (2007) Marseille	Ajout 2 projecteurs (100 k€) Serveur (50 k€)	150	0	50	100	850
4	Translife (?) Compiègne	Maintien en configuration optimale du système de génération d'image new graphic stations (250k€)	250	250	0	0	?
5	BlueLemon (2017) - Arts et Métiers Chalon	Jouvence des calculateurs. En option : modernisation par des videoprojecteurs Laser (cout estimé à 750 k€)	200	100	0	100	1350
6	SAAM (2008) - Arts et Métiers Chalon	Rénovation du système (donc plus de demandes pour le SAAM mais système qui doit être référencé dans l'Equipex...).	0	0	0	0	250
7	eLiV (2013) - Arts et Métiers Chalon	Rénovation et extension du système par une conception facilitant la modularité et la mobilité du système (montage-démontage). Multisensorialité par son spatialisé, système Spidar échelle 1, plateforme dynamique de mouvement.	500	0	200	300	350
8	JARVIS (2020) - Arts et Métiers Aix en Provence	Extension du système par ajout de dispositif sonore 3D.	50	0	0	50	300
9	TORE (2013) - Equipex IrDIVE Lille	Up-grading Computer cluster 40 K€ Up-grading of projection system for The Open Reality Experience-TORE (20 Video Christie HS Series D20WU-HS / D20HD-HS, 30k€/unit) 600 K€	640	40	600	0	5500

10	VISION-R (2011) Grenoble	Extension possible via investissement sur - Cave 3 Faces à échelle 1 - Mur d'images interactif (modernisation : pour le moment mur 6K non interactif)	400	0	100	300	550
11	Kinovis (2014) Grenoble	Computing cluster extension in order to perform deep learning based reconstructions at a much higher quality and/or in real-time. GPU and flooring replacement.	240	40	0	200	2100
12	LIG IHM (2016) Grenoble	Extension pour un usage collaboratif. Environnement mixte projection/HMD.	100	0	50	50	50
13	CERV (2018) Brest	Scenario 1 : Changement type de projecteur dans l'avenir : Passagea des projecteurs laser pour s'aligner sur les autres plateformes	320	0	320	0	900
14	ATOL (2016) IMT Atlantique , Brest	renouvellement de 5 PC avec grosses cartes graphiques, sous-réseau pour isoler la partie Thales de la partie qui serait mise en réseau avec les autres équipements du projet	50	50	0	0	125
15	ERCOS (2005) UTBM , Belfort	Mise à niveau des projecteurs de la CAVE en 4K Passage sur Unity, Mise à niveau des PC graphiques	480	60	420	0	600
16	InVirtuo (2002) iCUBE , Strasbourg	Rénovation 2 projecteurs du Work Bench (WB) Remplacement 2 écrans du WB Mini-cluster 2 noeuds avec 2 cartes graphiques Quadro	50	2	40	8	200
17	EVE-Room (2009) LIMSI, Orsay	Renovation of the dual-stereo video projection system: replacement of the 7 original video projectors by 5 Laser Phosphor projectors, to remove lamps maintenance costs, and to reach the 4K UHD cutting-edge CAVE image definition. Based on this, several transformations are mandatory: (i) Replacement of the acoustic boxes of the projectors, to maintain the 3D audio quality of the EVE-Room. (ii) Wiring transformation from analogic to digital. (iii) Change of the flexible screens to adapt with the higher luminosity of the projectors. (iv) Change of the floor screen diffuser (at the top surface of the glass floor) for the same higher luminosity reason, but also because of its usury after 10 years use.	885	0	885	0	1400
18	EVE-XR (2016) LIMSI, Orsay	N/A for Element 4					
19	WILD (2009) LRI, Orsay	Ajout vitre pour meilleure interaction tactile 80k€ Ajout système audio 3D (Ambisonics ou WFS) 80k€	160	0	80	80	250
20	WILDER (2014) Inria Saclay, Orsay	Jouvence cluster Modernisation affichage : doublement de la résolution et capacité d'affichage 3D stéréoscopique	280	80	200	0	450

21	MIRE (2013) LATMOS, UVSQ, Guyancourt	Jouvence cubes Ajout de 4 cubes supplémentaires Jouvence GPU Passage disques durs en SSD (dont 50 k€ de maintenance et consommables sur la durée du projet)	330	30	100	200	315	
22	SHIVA (2013) ENS Paris-Saclay, Orsay	Mur d'écrans haute luminosité.	60	0	0	60	470	
23	Mandelbrot (2014) MdS (Paris-Saclay, CEA, CNRS, UVSQ), Orsay	- Remplacement de la régie vidéo qui est hors service - Jouvence du cluster graphique qui a 8 ans.	330	330	0	0	850	
24	SINAPSE (2014) Centrale Supélec Orsay	- remplacement du serveur de calcul principal (1 TB de RAM) pour un serveur avec CPU et GPU dernière génération - extension de la capacité réseau pour connexion avec les machine de calcul déportées - mise à jour des logiciels soumis à licence pour visualisation de grand volumes de données	150	25	75	50	375	
25	VIKI-CAVE (2014) CEA Saclay Moulon Orsay	**Jouvence du CAVE (connecteurs, pcs, ecrans...) **Extension du cluster de calcul (remote rendering) et de l'infrastructure de communication (router 5G)	300	50	250	0	680	
26	VIKI-XR (?) CEA Saclay Nanolnnov Orsay	N/A for Element 4						
27	PIXLS (2014) Télécom (IP Paris)	Remplacement des écrans (dont certains montrent des signes de fatigue) et doublement de la résolution par la même occasion Projection Displays and small displays Mobile Vertical Screen (Surface HUB)	157	0	142	15	285	
28	IRIS (2014) Télécom (IP Paris)	Projection Displays and small displays Mobile Vertical Screen (Surface HUB)	15	0	0	15	?	
29	Hyve-3D (new) Télécom (IP Paris)	- Acquisition du dispositif	60	0	0	60	0	

30	Studio Design (2015) Télécom (IP Paris)	Upgrade de la plateforme original en plateforme numérique de recherche : * installation de système de stockage * 2 heavy duty workstations for video processing and editing • 2 White cube • Handheld devices * ajout d'un système audio : • 30 x AKG DPT8000 wireless - transmitter • 10 x AKG dual channel receiver • 30 x AKG headset microphones (omni) • 10 x DPA headset microphones (directional) • 10 x AKG Lavalier microphones • 12 x AKG CK92 • 8 x RODE NT5 • Dante enabled recording system (256in/256out)	35		35		50
			7642	1257	4597	1788	21450

4.2 SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FINANCIERS / SUMMARY OF FUNDING JUSTIFICATION

	Elément	Coût avec TVA incluse	Coût k€ HT
11.83%	Element 1 Telecollaboration	1944	1620
11.27%	Element 2 Flexible XR & Surfaces	1852	1543
20.02%	Element 3 Sensors & Biosensors	3291	2742
56.89%	Element 4 Large platforms	9350	7792
	Sous-total	16437	13698

Global cost for personnel (CDD Research Engineers)	1826 k€ TTC	1544 k€
--------------------------------------------------------------	--------------------	----------------

TOTAL project cost (estimate)	18264 k€ TTC	15220 k€ HT
--------------------------------------	---------------------	--------------------

5 TABLEAU DE SYNTHÈSE CHIFFRES CLES / KEY FIGURES

Indicateurs	Chiffres actuels	Estimation chiffrée à horizon + 10 ans
Publications et brevets déposés dans les domaines concernés et issus de travaux de recherche réalisés sur ce type d'équipement (préciser les publications impliquant plusieurs partenaires)		

du projet et les brevets en copropriété avec des entreprises)		
Nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs dans le domaine concerné (volumétrie estimée de la communauté susceptible d'utiliser l'équipement)		
Nombre de partenaires nationaux		
Nombre de partenaires internationaux		
Nombre de partenaires non académiques (préciser la nature)		
Montant annuel estimé des contributions financières des partenaires		
Nombre d'étudiants de master ou de doctorants utilisant ce type d'équipements dans les établissements partenaires		

6 DESCRIPTION DES UNITES PARTENAIRES / DESCRIPTION OF PARTNERS

6.1 NOM DU PARTENAIRE / LABORATOIRE - EQUIPE / PLATEFORMES

- Principales tutelles Instituts, Universités, Carnot
- Description des objectifs scientifiques en références aux axes 1 et 2
- Descriptions technique des plateformes techniques
- Principaux projets recherches en liaison avec la plateforme
- Responsable scientifique local
- Nombres de permanents impliqués chercheurs/ingénieurs en équivalent temp plein/Nombre de thèse soutenues dans les 5 dernière années
- Objectifs et motivations dans CONTINUUM
- Auto-financements et contributions complémentaires

Liste des Partenaires (granularité labo, organisée par régions)

1. Paris-Saclay
 - a. LIMSIS (CNRS) - Patrick Bourdot
 - b. LRI (UPSaclay, CNRS) - Michel Beaudouin-Lafon

- c. LATMOS (Univ. Versailles St-Quentin) - Bertrand Lembege
 - d. Inria Saclay - Jean-Daniel Fekete
 - e. CMLA, SATIE, Centre Borelli (ENS Paris-Saclay) - Eric Vourch
 - f. MdS Maison de la Simulation (CEA, CNRS, UPSaclay, UVSQ) - Edouard Audit
 - g. CEA LIST - Alexandre Douin
 - h. EM2C, LGI, L2S, CVN, MICS, MSMAT (CentraleSupélec) - Hélène Huard
2. Institut Polytechnique de Paris
 - a. LTCI (Télécom Paris) - Eric Lecolinet
 - b. I3 (Télécom Paris) - Samuel Huron
 3. Lille
 - a. UMR SCALab (U-Lille, CNRS) - Yann Coello
 - b. UMR CRISAL (U-Lille, CNRS, Ecole Centrale) - Olivier Colot
 - c. UMR IRHIS (U-Lille, CNRS) - Charles Meriaux
 4. Université Technologique de Compiègne (UTC)
 - a. Heudiasyc - Indira thouvenin
 5. Brest
 - a. Lab-STICC (CERV-ENIB) - Ronan Querrec
 - b. Lab-STICC (IMT Atlantique) - Thierry Duval
 6. Rennes
 - a. IRISA-M2S - Georges Dumont
 7. Grenoble
 - a. G-SCOP (UGA , INP, CNRS) - Frédéric Noël
 - b. LJK (Inria/Morpheo, UGA, CNRS) - Edmond Boyer
 - c. LIG (INP, UGA) - François Bérard
 8. Aix en Provence :
 - a. Lispen (ENSAM) - Lionel Roucoules
 9. Chalon-sur-Saône :
 - a. LISPEN (ENSAM) - Frédéric Merienne
 10. Université Aix-Marseille
 - a. ISM/CRVM (AMU, CNRS) - Daniel Mestre
 11. Strasbourg
 - a. iCUBE - Dominique Bechmann
 12. Belfort
 - a. ERCOS - UTBM